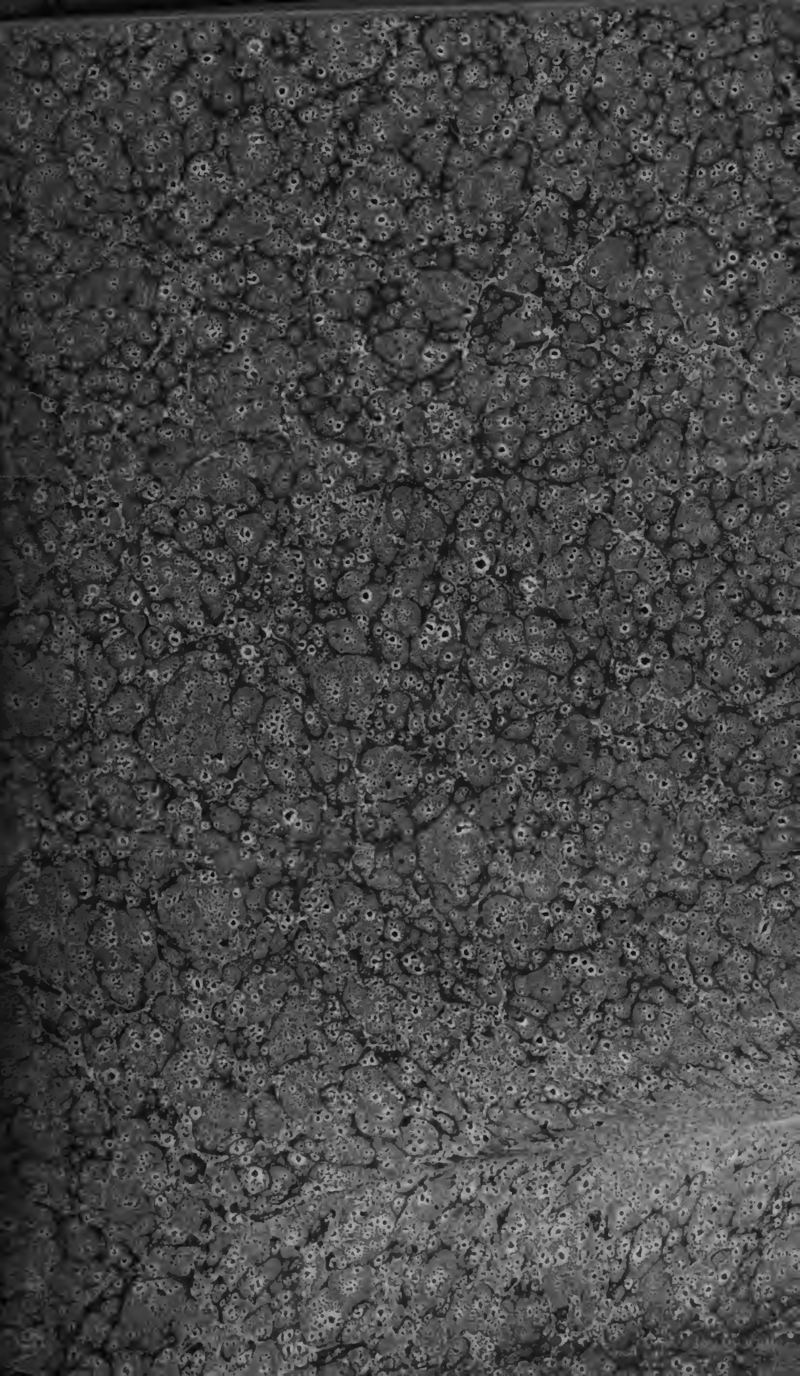



SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY



J. L. Desvignes

ANTIQUITÉS

ET

CHRONIQUES PERCHERONNES.

I.

ON SOUSCRIT:

MORTAGNE, chez M.lle Glaçon, et M. Longin, raires; et chez tous les principaux Libraires du artement de l'Orne et des départemens circonvoisins.

Signature de l'Auteur,

ANTIQUITÉS

ET

CHRONIQUES PERCHERONNES,

OU RECHERCHES

SUR L'HISTOIRE CIVILE, RELIGIEUSE, MONUMENTALE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE,

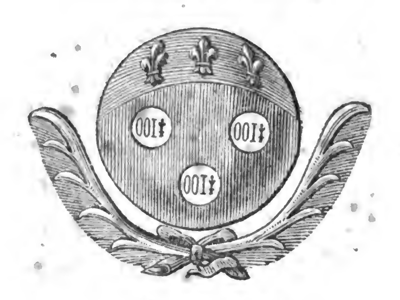
DE L'ANCIENNE PROVINCE DU PERCHE,

ET PAYS LIMITROPHES,

PAR

L. JOSEPH FRET,

PRÊTRE, CURÉ DE CHAMPS, MEMBRE CORRESPONDANT DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE NORMANDIE, ETC.



1838

MORTAGNE. — IMPRIMERIE DE GLAÇON.

AUX HABITANS

DE L'ANCIENNE PROVINCE DU PERCHE.

« A ma voile inconnue, ô vents! soyez propices!
» . . . .
» Sous mon fragile esquif, douces brises des cieux
» Aplanissez des mers le sentier orageux! »

Ch. Didier, *mélodies Helvétiques.*



C'est à vous, mes chers compatriotes, que je me fais gloire d'offrir et de dédier les premiers essais d'une plume encore novice; c'est en comptant sur votre généreuse indulgence, et à l'ombre de votre protection, que je me suis hasardé, malgré mon inexpérience, à parcourir la carrière si difficile et si épineuse de l'histoire de nos antiquités. Comme vous et avec vous, je déplorais depuis long-temps la pénible disette où nous étions de renseignemens historiques qui pussent nous instruire de ce que furent nos pères; redire à la piété filiale les

joies et les douleurs qui embellirent ou traversèrent leur existence; satisfaire notre curiosité, en déroulant sous nos yeux la longue série d'événemens glorieux ou désastreux dont notre pays fut le théâtre dans les différens siècles qui nous ont précédés. La vue de tant de ruines grandioses, les débris épars ça et là de tant de monumens de la piété et de la valeur de nos bons aïeux, proclamaient hautement à la vérité, par leur éloquent silence, que le sol que nous foulons fut jadis témoin de faits bien mémorables. Mais ce langage symbolique, loin de satisfaire nos ardens désirs, loin d'étancher notre soif de connaître les détails de ces grands drames, ne faisaient au contraire qu'en augmenter l'ardeur. C'est donc pour essayer de déchirer l'épais voile, d'éclairer la profonde nuit des siècles qui dérobaient à l'avidité de nos regards la connaissance de ces faits, que, guidé par l'amour de la patrie, et le désir de vous rendre service, je me suis décidé à consacrer mon temps et mes veilles à un travail dont le principal mérite consiste dans le motif qui me l'a fait entreprendre.

Les encouragemens unanimes qui m'ont été

adressés dès le commencement de mon entreprise, les nombreuses félicitations qui ont salué l'apparition de mon PROSPECTUS, enfin les honorables suffrages qui m'ont été prodigués par toutes les classes de mes compatriotes, dans les différens degrés de l'échelle sociale, sans acception de rang, d'opinion et de fortune, ne me laissent aucun doute que mon entreprise a été goûtée, que mon appel au patriotisme de mes concitoyens a été entendu, et que l'amour de la patrie a trouvé l'écho dans toutes les âmes. Je ne pouvais prétendre à une distinction plus flatteuse pour moi, que cet assentiment général de tout ce qu'il y a de nobles cœurs dans ma patrie !

Aussi je vous supplie, mes chers compatriotes, d'agréer ici avec l'hommage de mon travail, l'expression bien sincère de la vive reconnaissance, et de l'entier dévoûment dont ne cessera d'être animé pour vous celui qui se fait gloire d'être et de se dire,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur, et zélé compatriote,

Ls.-Joseph FRET,
Curé de Champs.

PRÉFACE.

« A tous les cœurs bien nés que la patrie est chère! »

Les lieux qui nous virent naître ont toujours pour nous un charme irrésistible; l'amour de la contrée où l'on ouvrit les yeux à la lumière, qui entendit nos premiers vagissemens à notre entrée dans la carrière de la vie, est un sentiment gravé par l'auteur de notre être dans le cœur de chaque homme. C'est une vérité tellement incontestable, que depuis des siècles, elle est passée en proverbe. Quel est l'homme, en effet, si grossier qu'on le suppose, qui ne connaît l'adage vulgaire : *Malheur à l'oiseau*

né dans un mauvais pays! etc. Combien de fois d'ailleurs l'expérience de tous les siècles ne s'est-elle pas chargée de démontrer cette vérité? des milliers d'exemples n'ont-ils pas attesté, et n'attestent-ils pas encore tous les jours que l'habitant de la froide Laponie, de l'affreuse et stérile Sybérie, préfère de beaucoup ses glaces éternelles, ses horribles rochers, son sol sans verdure et son ciel d'airain, aux délicieuses campagnes, au printemps perpétuel, au ciel bleu de la Grèce et de la riante Italie? Le pays natal, est donc pour chacun de nous, un aimant qui nous attire et nous enchaîne sur ces lieux, premiers témoins des jeux de notre enfance.

C'est ce même sentiment si naturel qui a dicté à un célèbre historiographe de nos jours les éloquentes paroles que je me plais à citer ici. * « Nous chérissons (dit-il) le sol natal; nous » aimons à connaître ce qu'il fut, ce qu'il est, » ce qu'il peut devenir; nous nous identifions » en quelque sorte avec ses destinées; nous pre» nons part à tout ce qui l'intéresse: sa gloire » nous enorgueillit, son importance nous flatte, » ses malheurs font couler nos larmes; nous nous » empressons de le défendre contre toutes les » préventions, nous mettons une louable fierté

* Ls. Dubois, Arch de Norm., 1824, préf.

» à faire valoir son mérite et à préconiser ses avan-
» tages.

» Si tel est en général l'effet que produit
» sur les nobles caractères l'amour de la terre
» natale, combien il doit devenir intéressant de
» remettre sous les yeux de celui qui se livre
» avec délices à ce généreux sentiment, les titres,
» les preuves, les pièces justificatives, de l'his-
» toire de son pays, afin que plus connu, mieux
» apprécié, il soit chéri avec plus de discerne-
» ment, et plus judicieusement défendu. »

Ces considérations, si éloquemment dévelop-pées, avaient depuis long-temps fait sur mon cœur l'impression la plus vive. Combien de fois en par-courant notre Perche, cette contrée si pitto-resque et si belle, ce territoire si brillamment accidenté dans toute son étendue, associant ma pensée à celle du célèbre écrivain, n'ai-je pas ardemment désiré, en considérant avec une émo-tion profonde, les ruines encore majestueuses de tant de beaux monumens qui attestent à l'œil le moins exercé, la présence d'hommes et de guer-riers illustres; de connaître un jour, et les actes de ces grands drames, et les hommes fameux qui en furent en même-temps les acteurs et les héros.

Au milieu de l'élan général qui se manifeste dans toutes les parties de la France, parmi les

savans, pour relever la gloire de leur patrie respective, en arrachant ses titres au ver rongeur de l'oubli, avec quelle profonde douleur n'ai-je pas vu que la petite province où je reçus le jour, seule, abandonnée à son obscurité, allait continuer de gémir, peut-être pendant des siècles encore, sous le poids flétrissant de l'excommunication historique qui depuis si long-temps pèse sur elle, sans espoir qu'une main secourable vînt s'offrir à briser ses chaînes pour la placer au rang qu'elle mérite d'occuper dans les annales de notre histoire générale. Sensible à l'affront fait à ma patrie, désespéré d'ailleurs de voir mes vœux ardens indéfiniment ajournés, fils obscur mais dévoué, j'ai pris aussitôt la résolution de mettre tout en œuvre pour venger cet affront, et lui rendre sinon en entier, du moins une faible partie de la gloire qu'elle peut revendiquer à tant de titres.

En me chargeant de cette tâche, je ne me dissimulai pas la difficulté de l'entreprise; mille obstacles d'abord entravaient ma bonne volonté. Outre la sphère si limitée de mes connaissances historiques, ma position sociale, mon séjour habituel dans le fond d'une campagne, éloigné des villes où une bibliothèque publique m'aurait mis à même de puiser une grande partie des documens indispensables à un travail comme le mien, étaient autant d'entraves qui, au premier coup

d'œil, auraient paru infranchissables à tout autre moins désireux que moi de parvenir à ses fins.

Mais de quoi n'est pas capable une volonté ferme et résolue d'arriver à tout prix à son but? A force de recherches, la fortune qui pendant long-temps s'était montrée rebelle à mes efforts et insensible à mes vœux, m'ouvrit enfin ses trésors, où je trouvai des richesses beaucoup plus considérables que je n'aurais d'abord osé l'espérer. Une fois en possession de ces titres précieux, je me suis mis à l'œuvre avec une ardeur impossible à décrire.

Comme il est plus facile, au jugement d'un écrivain trop fameux, * d'écrire l'histoire d'une province que de compulser toute l'histoire ancienne, loin de moi la prétention absurde de présenter mon travail comme une Histoire du Perche proprement dite; cette tâche, je l'avoue de grand cœur, est autant au-dessus de mes forces que le ciel est au-dessus de la terre; mon rôle se bornera à celui de simple auxiliaire, préparant pour l'avenir les matériaux nécessaires à la confection de l'histoire de notre antique province, si jamais la postérité plus heureuse sous ce rapport que la génération actuelle, trouve dans la suite des temps un ami de son pays, qui, à la bonne volonté, réunira les talens et autres qualités nécessaires pour

* Voltaire.

traiter dignement un aussi beau sujet que le pourrait être une histoire du Perche écrite par une plume habile.

En attendant cette heureuse époque, j'ai cru rendre à mon pays un éminent service, en consacrant mes veilles à recueillir dans plus de soixante auteurs, tant imprimés que manuscrits, les lambeaux épars de notre histoire, pour en former un tout qui, malgré ses imperfections, n'en offrira pas moins un touchant intérêt à tout lecteur avide de connaître ce que fut autrefois sa patrie.

Consideré seulement sous le point de vue de sa rareté, le recueil de mes recherches ne peut manquer d'être rangé au nombre des ouvrages utiles et curieux, et d'autant plus précieux pour les enfans du Perche, que totalement privés de documens de ce genre, ils étaient réduits à la triste impossibilité d'acquérir aucune connaissance des faits historiques qui ont eu lieu dans la contrée, aux siècles antérieurs à celui où nous vivons.

A la vérité, un élan semblable à celui qui s'est manifesté depuis plusieurs années parmi les savans, pour remonter le cours des âges et interroger le passé sur les événemens qu'il renferme dans ses ombres, se manifesta également dans les premières années du 17e. siècle. Notre pays alors,

fournit son contingent ; trois hommes recommandables par leurs talens, leurs vertus, et surtout par leur amour pour la patrie, consacrèrent leurs travaux à la recherche des titres historiques de la province du Perche : ils n'épargnèrent, pour réussir, ni soins ni démarches; plus heureux que moi, ils trouvèrent dans les archives de nos abbayes alors très-florissantes, et dans les riches bibliothèques de ces asiles de la science, presque tous les renseignemens qu'ils pouvaient désirer; munis de ces matériaux ils les coordonnèrent autant bien que pouvait le permettre l'érudition du temps.

Le premier qui ouvrit la marche fut René Courtin, originaire de Bellême, avocat au siège royal de cette ville ; il écrivit, en 1611, une Histoire du Perche de plus de 500 pages in-folio, pleine de détails intéressans, mais renfermant une foule d'erreurs qu'il ne pouvait guère éviter, faute de renseignemens suffisans, surtout pour ce qui regarde la situation du Perche, pendant la domination des Romains. Tous ceux qui, à la même époque, ont écrit sur l'histoire locale, ont donné dans les mêmes erremens; long-temps encore après, grand nombre d'érudits, réduits à de simples conjectures, ont avancé des opinions plus ou moins erronnées, dont les habiles de nos jours, grâces aux progrès toujours crois-

sant dans la science des antiquités, ont fait partout une prompte justice. L'ouvrage de Courtin, extrêmement précieux malgré ses défauts, puisqu'il est le meilleur de ceux que nous possédons en ce genre, resta manuscrit, ou à défaut de souscripteurs, ou à cause des frais énormes qu'entraînait alors l'impression d'un ouvrage aussi volumineux, ou plutôt parce que l'Auteur, malgré son aisance, n'aura pas eu les moyens, ou la volonté de faire une avance de fonds aussi considérable. Toujours est-il, que les habitans du Perche se virent privés d'un livre dont la lecture eût fait leurs délices.

Nous n'aurions peut-être jamais eu connaissance de l'ouvrage de R. Courtin, si un M. Philippe Lesueur, originaire de Nogent-le-Rotrou, et Curé de Mesnil-Erreux, proche le Mesle-sur-Sarthe, n'eût, dans le cours de ses recherches sur les antiquités de son pays natal, découvert cet important ouvrage, ignominieusement relégué sur le haut de l'armoire poudreuse d'un gentilhomme de la contrée, * dont il obtint la permission de l'emporter et d'en extraire deux copies, qu'il dédia l'une à Madame la Comtesse de l'Aubépine, petite-fille du grand Sully, Dame de Courville, de Villebon et autres lieux; et l'autre qu'il réserva pour lui-même. Ce

* M. Abot, Seigneur de Champs.

sont les deux seules copies qui existent de cet ouvrage. Celle dont je me suis servi fut donnée par l'Auteur à la bibliothèque des Mathurins-de-Saint-Eloi-de-Mortagne, d'où, à la révolution, elle passa entre les mains de M. Delestang, ancien Sous-Préfet de l'arrondissement de Mortagne. Quant au manuscrit autographe de Courtin, j'ignore de quelle manière il devint la propriété du célèbre Odolant-Desnos, auteur des *Mémoires Historiques* sur Alençon, etc. Il fait aujourd'hui partie de la précieuse collection des manuscrits du feu docteur Libert, député d'Alençon, petit-fils, par sa femme, du savant Auteur des Mémoires précités.

Le second historiographe du Perche fut Léonard Bar, sieur des Boulais, originaire de Mortagne, où il était notaire et partageait son temps entre les fonctions de sa charge et l'étude de l'Histoire de nos antiquités. Il termina, en 1613, un ouvrage sur le pays, ayant pour titre : *Recueil des Antiquités du Perche, des Comtes et Seigneurs du pays ; fondations et bâtimens des Monastères, et choses notables dudit pays.* Ce recueil, fruit de longues et minutieuses recherches, dédié par l'auteur à M. De Catinat, aïeul de l'illustre Maréchal de France, seigneur de Mauves, etc., ne fut également jamais imprimé. L'autographe, qui faisait partie des manuscrits

de la Reine Christine, est aujourd'hui dans la bibliothèque du Vatican, à Rome; il contient des détails uniques dans leur genre, puisés par l'auteur à des sources connues de lui seul, et qu'on chercherait vainement ailleurs. Il est surtout inappréciable pour tous les renseignemens qu'il donne sur les guerres des Anglais au 15.e siècle, celles du protestantisme et de la Ligue dans le Perche; renseignemens d'autant plus curieux et plus dignes d'intérêt, qu'ayant assisté comme témoin oculaire, et peut-être comme acteur à plusieurs des drames de ces temps déplorables, il pouvait, en les racontant, dire comme le pieux Enée à la Reine de Carthage: *Et quorum pars magna fui. Quis Talia fando temperet à lacrymis.* * Quoiqu'il existe dans le pays sept ou huit copies de ce manuscrit inconnu partout ailleurs, ceux qui les possèdent en sont tellement jaloux, que fort peu de personnes sont à même d'en obtenir communication. L'égoïsme à cet égard est porté à un tel degré, que malgré mes titres incontestables à une communication de ce genre, à cause du but que je me proposais, cinq années entières depuis le commencement de mon travail, se sont écoulées en recherches inutiles et en sollici-

* Evénemens auxquels j'ai pris une part active: qui, en les racontant, pourrait retenir ses larmes? Virgil. Enéide, liv. 2.

tations infructueuses, avant d'obtenir une de ces copies indispensables à l'accomplissement de mon œuvre.

Cependant, malgré le haut prix qu'on attache à cet ouvrage, si l'on n'en excepte ce qui est relatif aux fondations religieuses et à la dotation de ces établissemens, les guerres des Anglais, du protestantisme et de la Ligue, et enfin, quelques autres menus détails sur certaines localités du pays; le reste, en ce qui concerne les époques Gauloises, Gallo-Romaines, l'histoire des Comtes et Seigneurs au moyen-âge, fourmille d'erreurs et d'anachronismes. Comme l'auteur de ces recueils se plaint lui-même de manquer de renseignemens authentiques, capables de lui servir de flambeau pour éclairer sa marche incertaine dans le dédale obscur de l'antiquité, on ne pourrait, sans injustice, lui adresser aucun reproche au sujet de ces inexactitudes, qu'il n'était pas à même de pouvoir rectifier.

Le troisième et le dernier de nos compatriotes à qui la postérité se trouve redevable de documens relatifs à nos antiquités, est *Gilles Bry*, *sieur de la Clergerie*, originaire du *Tertre*, près Bellême, avocat au parlement de Paris. Ce savant jurisconsulte donna au public, en 1620, le fruit de ses recherches sous le titre d'*Histoire des pays et Comtés du Perche, Alençon*,

Domfront, *Sonnois*, *Séez et Ponthieu; des Rotrous*, *Vicomtes de Châteaudun*, *Comtes de Mortagne et dudit Perche*. Plus heureux que ses deux devanciers et compatriotes, il trouva les moyens de faire imprimer son Histoire, qui parut sous le format petit in-4°, chez Pierre Lemur, 1620. Il ajouta, l'année suivante, avec les additions aux recherches d'Alençon et du Perche, quelques titres concernant les fondations des abbayes de *Thiron*, *d'Arcisses*, et *Maison-Dieu-de-Nogent*, avec les pièces authentiques du procès criminel fait à René d'Alençon, Comte du Perche.

L'ouvrage de Bry de-la-Clergerie qui, au jugement de quelques savans, n'est autre que celui de René Courtin, que le premier publia sous son nom, après l'avoir tronqué et mutilé, sans citer une seule fois l'estimable savant dont il s'appropriait ainsi la gloire, laisse également beaucoup à désirer; on n'y trouve point, comme dans le manuscrit de Bar, quoiqu'il soit mieux écrit et mieux rédigé, une foule de sujets historiques et de petits détails locaux qui intéressent vivement le lecteur. La narration en est presque interrompue à chaque page par des citations latines, souvent d'une longueur démesurée, ce qui, avec le style suranné et barbare de l'époque, en rend la lecture fastidieuse et in-

supportable à tout autre qu'à celui qui s'occupe de recherches et principalement à ceux qui ne sont point familiers avec la langue latine.

Cet ouvrage, très-précieux d'ailleurs pour tout amateur d'antiquités, est tellement rare aujourd'hui, qu'il est impossible de se le procurer. J'en parle par expérience, puisque jusqu'à ce jour, malgré mes recherches actives, tant à Paris qu'en province, je n'ai pu réussir à en découvrir un seul exemplaire, à quelque prix que ce fût. Je dois celui que j'ai consulté à la bienveillance grâcieuse de M. Patu-de-Saint-Vincent, propriétaire du château de la Pellonnière, au Pin, près Mortagne. Cette Histoire, quoiqu'imprimée, est donc, pour les amis de leur patrie, comme si elle n'existait pas.

Outre ces trois anciens historiographes qui prirent naissance dans le Perche, M. Odolant-Desnos, né à Alençon en 1722, célèbre médecin et savant antiquaire, publia, en 1787, des *Mémoires historiques sur la ville d'Alençon et sur ses Seigneurs*, *précédés d'une Dissertation sur les peuples qui ont habité anciennement le Duché d'Alençon et le Comté du Perche*, *et sur l'ancien état de ces pays*, 2 vol. in-8°, Alençon, chez J.-Z. Malassis, imp. du Roi et de Monsieur, 1787. Cet ouvrage généralement estimé de tous les savans, malgré la date ré-

cente de sa publication, dans le pays même, est aujourd'hui aussi rare que celui de Bry-de-la-Clergerie. Toutes mes tentatives pour enrichir ma bibliothèque d'un exemplaire de ces excellens mémoires, ont également échoué; celui dont je me suis servi m'est venu de la même source que le précédent.

Enfin, M. Jules Patu-de-Saint-Vincent, membre de plusieurs sociétés savantes, cité plus haut, publia, voilà une dixaine d'années, le texte explicatif des *Vues pittoresques de quelques villes, châteaux et autres monumens anciens du Perche et de l'Alençonnois, dessinées par M. Louis Duplat*, et reproduites par MM. Renoux, Adam, Chapuis, Droling, et autres artistes distingués; mais, outre que cette publication, d'ailleurs très-intéressante, n'a pour objet que l'histoire de quelques localités seulement, et non de la province entière, les gravures qui accompagnent le texte en élèvent le prix à un taux uniquement accessible aux personnes fortunées, ou tout au plus à celles qui jouissent de la plus grande aisance.

C'est donc pour obvier à tant d'inconvéniens, et essayer de combler en partie cette immense lacune, que je me suis mis à l'œuvre. Le recueil de mes recherches, en mettant sous les yeux du lecteur tout ce que les historiens ci-dessus

ont pu écrire de curieux et d'intéressant, lui offrira en outre, une série de nouveaux détails empruntés à tous les auteurs, tant anciens que modernes, dont les ouvrages renferment quelques faits relatifs à notre histoire, sans compter les autres richesses de ce genre dont je suis redevable à la bienveillance si honorable de plusieurs célèbres antiquaires de l'époque, entre autres, MM. de Caumont, Aug. le Prévôt, G. Vaugeois, etc., à qui j'adresse ici mes bien sincères remerciemens, en comptant pour l'avenir sur la contination de leur même bonté à mon égard.

Au moyen de ce travail, chaque habitant du Perche, ami de son pays, pourra connaître enfin quelle fut l'importance et le rôle glorieux que joua, dans les siècles passés, cette noble portion de l'antique royaume des Francs, ce Perche, aujourd'hui si peu considérable, par les mutilations que les révolutions ont faites de son territoire : il apprendra avec plaisir que, malgré son humilation actuelle, cette patrie des Preux, ne le cédait en rien à aucune des provinces du royaume. Avec quelle complaisance secrète ne verra-t-il pas le rang sublime qu'occupaient ses anciens comtes et seigneurs à la cour des rois de France, d'Angleterre, d'Espagne et autres pays ! Les alliances illustres qu'ils contractèrent en mêlant leur sang à celui des plus puissans

monarques de leur temps; les honneurs dont ils furent comblés; l'éminente piété dont ils donnèrent tant de preuves par les nombreux édifices religieux dont ils dotèrent le pays; les brillans exploits où ils signalèrent leur courage dans toutes les guerres qui eurent lieu de leur temps; les forteresses inexpugnables dont ils couvrirent le sol; la bouillante valeur et la généreuse intrépidité de l'illustre noblesse qui, sous la bannière de ses chefs, marcha toujours à leur suite, partout où la voix de l'honneur et la défense du pays semblaient faire un appel à la vaillance de ces preux Chevaliers: guerres de France, guerres d'Angleterre, guerres de la Palestine, connues sous le nom de Croisades, pour la délivrance du tombeau de Jésus-Christ; guerres de Navarre, d'Arragon, de Sicile, etc. En un mot, il n'est point d'action mémorable à laquelle, dans une période de six siècles, les Comtes du Perche et leurs belliqueux hommes d'armes, n'aient pris une part aussi active que glorieuse.

Comme un excellent cœur n'envisage jamais que la fin qu'on se propose, j'ose concevoir l'espoir que mes compatriotes recevront cet ouvrage, malgré ses imperfections inévitables, avec autant d'indulgence et de gé-

nérosité que j'éprouve de plaisir à le leur offrir.

La preuve la plus convaincante, que mes intentions sont comprises et mes vues partagées, c'est qu'outre le concours si flatteur des savans antiquaires qui ont daigné encourager mes efforts, dans les lettres si obligeantes où ils m'annoncent leur souscription, les habitans du Perche, en commençant par les notabilités sociales, en beaucoup plus grand nombre que je n'aurais d'abord osé l'espérer, ont apporté, à l'accomplissement de l'œuvre si éminemment patriotique, un zèle au-dessus de tout éloge. La ville de Mortagne offre, à elle seule, dès à présent, près de 200 souscripteurs; petits et grands, riches et pauvres, guidés par le noble amour de la patrie, se sont empressés de hâter, par leur suffrage, l'apparition du livre où ils sont impatiens de retrouver enfin les titres de gloire de leur terre natale. La ville de Nogent-le-Rotrou, ancien lieu de plaisance de nos Comtes, s'est également montrée animée d'un aussi beau zèle; les souscripteurs y sont en assez grand nombre, sans parler d'une foule d'autres localités et de villes étrangères à la province, qui ont parfaitement compris ce qu'un travail comme le mien peut offrir d'agréable et d'intéressant. Je me plais donc à le répéter ici : Oui, l'amour

de la patrie est plus que jamais gravé dans tous les cœurs !

C'est sous d'aussi heureux auspices que je livre à mes lecteurs la première livraison.



ANTIQUITÉS

ET

CHRONIQUES PERCHERONNES.

HISTOIRE

DU PERCHE.

I.

« O murs ! ô créneaux ! ô tourelles !
» Remparts ! fossés aux ponts mouvans !
» Lourds faisceaux de colonnes frêles !
» Fiers châteaux ! modestes convens ! .
» . . . .
» Mes pas errans cherchent la trace
» De ces fiers guerriers dont l'audace
» Faisait un trône d'un pavois.
» Je demande, oubliant les heures,
» Au vieil écho de leurs demeures
» Ce qui lui reste de leurs voix. »

Vict. Hugo.

« *Et pius est patriæ facta referre labor.* »

Ovid, Eleg.



Ancien état du Perche sous la domination gauloise, romaine et franque ; sa position géographique. — Moeurs, — usages, — gouvernement, — religion, — culte, — divinités percheronnes au temps des druides, — établissement du christianisme dans le Perche, — premiers apôtres du pays.

La contrée de la France connue sous le nom de Perche (*Saltus Perticus*), n'était en grande partie, dans l'origine

et jusqu'à l'invasion des Normands au neuvième siècle, qu'une immense forêt, où venaient aboutir à *l'Est* et au *Sud*, le territoire des *Carnutes* (habitans du pays Chartrain), au *Nord-Est*, celui des *Aulerques-Éburoviques* (ceux du pays d'Évreux), au *Sud-Ouest*, celui des *Aulerques-Cénomans* (peuples du Maine), et enfin au *Nord* et à *l'Ouest*, celui de *l'Hyesmois* (pays d'Exmes).

A l'Ouest et au Midi de ses vastes solitudes, le Perche renfermait entre le Maine et l'Hyesmois, une autre contrée habitée, et d'une étendue assez considérable, qui était le Corbonnais ou pays de Corbon. Ce pays était borné à l'Est, par la Commauche et l'Huisne, et au Nord-Ouest, par la Sarthe, il appartenait en entier aux peuples de l'Hyesmois, dont le territoire s'étendait depuis la ville de Caen, jusqu'aux portes de Nogent-le-Rotrou. La Commauche et l'Huisne formaient la ligne de séparation entre l'Hyesmois et le pays des Carnutes, en laissant sur la droite des deux rivières, Nogent-le-Rotrou qui a toujours dépendu du diocèse de Chartres. * Au Midi, la Sarthe et les mêmes limites qui ont toujours existé entre les diocèses de Séez et du Mans jusqu'à la révolution, séparaient l'Hyesmois *Percheron*, d'avec les Cénomans et le pays de Sonnois, comme on le verra plus loin lorsque nous parlerons des rivières et des bornes du Perche. **

René Courtin, Bar-des-Boulais et Bry-de-la-Clergerie, privés à l'époque où ils écrivaient, des lumineuses dissertations des savans antiquaires de nos jours à ce sujet, ont prétendu bien mal à propos que le Perche au temps des Gaulois avait pour habitans ces peuples que César dési-

---

* Aug. Le Prévôt, Anciennes divis. territor. de la Normandie.

** Bry, R. Courtin, Hist. du Perche.

gne dans ses commentaires, sous le nom d'Unelles, *Unelli*, et qu'ils tiraient ce nom de la rivière d'Huisne, en latin *Unella*, qui y prend sa source et le traverse. Courtin et Bry, pour élever à tout prix leur ville natale, ont donné pour capitale à leurs Unelles, *Venellum*, dont on fit selon eux, par le changement de V. en B. le mot Benellum, en français Bellême. Un autre écrivain, aussi mal fondé dans ses conjectures, revendique pour le Vieux-Verneuil l'honneur d'avoir été la capitale du Perche, faisant dériver le mot Verneuil, des mots latins *veri Unelli* (véritables Unelles); * supposition absurde, puisqu'outre le Verneuil dont il est ici question, il existe en France dix-neuf autres lieux qui portent ce nom, et que dailleurs le mot verneuil est formé de deux mots celtiques *warn* ou *wern* (coteau, colline,) et *noe* ou *noa* (prairie, marécage,) en latin *Vernolium* et non *unellium*. **

Je ne m'arrêterai pas à refuter les autres erreurs de ce genre, avancées par divers écrivains réduits, faute de documens suffisans, à errer, comme les premiers, de conjectures en conjectures, toutes plus ou moins fondées en apparence, à l'époque où ils écrivaient.

Aujourd'hui qu'on s'accorde généralement à restituer au Cotentin (pays de Coutances en basse Normandie) les *Unelli*, dont le pays était voisin de la mer, *civitatibus quæ oceanum attingunt quorum in numero sunt Unelli*, toutes les difficultés s'évanouissent à cet égard, et la certitude a pris la place du doute. Je dirai donc que le Perche, au temps des Gaulois et des Romains, n'appartenait point à un seul peuple, mais à quatre peuples différens; c'est-à-dire aux

---

* L'abbé Durand. Mém. histor. sur Alençon. Dissert. page I.

** G. Vaugeois. Hist. de Verneuil, in-8°.

Carnutes, aux Aulerques-Cénomans, aux Aulerques-Eburons, et enfin à cette portion des peuples de l'Hyesmois que César appelle *Essui*, ou *Sessuvii*, du nom d'Essey, leur capitale, et dont le territoire comprenait les environs d'Exmes, tout le pays de Séez, et l'Alençonnais, en grande partie, depuis que César eut recompensé leur fidélité aux dépens des Aulerces révoltés; ensuite toute la partie de la Neustrie, contiguë au Perche, dont elle n'est séparée à l'Ouest et au Nord, que par la Sarthe, qui a toujours servi de limites aux deux pays, depuis l'érection du Perche en Comté particulier, environ l'an 800, jusqu'à nos jours. Aussi, depuis l'établissement du Christianisme dans nos contrées, l'ancienne province du Perche qui n'était qu'un démembrement des quatre autres, fut-elle toujours soumise, pour la juridiction spirituelle, aux évêques de Séez, de Chartres, d'Évreux et du Mans.

Une erreur assez généralement répandue dans le pays, même parmi les érudits, et qu'il importe de rectifier avant de passer outre, est celle de ceux qui sur l'autorité du géographe Samson, et de tous nos dictionnaires latins-français, et ensuite de quelques historiographes, veulent à tout prix que notre Perche ait été habité dans le principe par les Diablintes dont parle César, et que Ptolomée appelle *Aulerci Diabolitæ quorum civitas Næodunum.* Tous les plus célèbres antiquaires de nos jours, dont j'ai été à même de consulter les ouvrages, s'accordent à nous dire que les Aulerces-Diablentes, formaient une association dont la ville principale s'appellait *Noïodunum*; son territoire occupait une étendue de pays assez éloignée du Perche, connue aujourd'hui sous le nom de département de la Mayenne, s'étendant entre le Nord et le Couchant, et qui composait les anciens doyennés d'Evron, de Javron, de Passais, de Mayenne et d'Ernée. Écoutons à ce sujet le

savant antiquaire Renouard, auteur des *Essais Historiques* sur le Maine. *

Les Diablentes, dit-il, formaient primitivement une nation confédérée avec les Cénomans auxquels ils furent réunis dans la suite, lorsque les Romains organisèrent la division du pays de tous les Aulerques ; leur territoire comprenait une partie du Bas-Maine, vers l'Ouest et le Sud-Ouest ; il s'étendait dans plusieurs communes de la partie limitrophe de la Normandie qui relevait de l'évêché du Mans. Il parait que le chef-lieu des Diablentes, était la ville appellée *Noïodun*, en langue Celtique, et que les Romains nommèrent *Noïodunum*, en donnant au mot celtique leur terminaison latine. Vainqueurs du pays, ces maîtres du monde, après avoir ruiné la cité primitive de ce peuple, bâtirent sur son emplacement une nouvelle ville qui dut être considérable, si on en juge par les vestiges des bâtimens qu'on y a découverts à diverses époques ; ses rues et ses issues sont encore à demi pavées (1812), elle était située sur une éminence qui commande à une certaine étendue de pays ; son enceinte est carrée, et encore facile à reconnaître par les restes de murs et de fondemens à rez-de-terre qui annoncent la construction des Romains, etc.... Ce qu'il y a de mieux conservé au milieu de toutes ces ruines, est une fortification flanquée de quatre tours, aux murailles épaisses, partie en brique, partie en moëllon, avec un ciment plus dur que la pierre, etc.

Noïodunum prit le nom de son peuple *Diablentis*, *Diablentes*, et s'appella *Jublent*, qui est le même que *Diablent*, de la tête duquel l'usage a fait retrancher le D. Les exemples de ces sortes d'apherèses sont assez communs, les Manceaux n'ont-ils pas appellé S. Anoley, un de leurs

* Renouard. Essai histor. sur le Maine, T. 1.

évêques dont le nom latin est *Domnolus*? voilà une suppression du D toute semblable à celle de Jublent ; du nom de *Diablent* se forment d'abord, par corruption, *Jablent Jublent*, et enfin *Jublains* (aujourd'hui bourg de 1800 habitans, département de la Mayenne, et à 2 lieues de Mayenne). *

La ville de Noïodunum, suivant la carte de Peutinger, existait encore comme capitale des Diablentes au commencement du 5.e siècle, et suivant la notice des villes de l'empire, elle était encore à cette époque, distincte de la cité du Mans. L'évêque S. Bertrand y possédait dans le 6.e siècle une maison qu'on pourrait regarder comme épiscopale.

S'il faut en croire un manuscrit communiqué à l'auteur que je cite ici, Noïodunum fut détruite par les Normands dans une de leurs incursions dont il est impossible de fixer l'époque précise. L'autorité d'un écrivain que ses longues recherches et sa connaissance des lieux ont mis à même de traiter la question plus péremptoirement que tout autre, ensuite l'assentiment général des hommes les plus habiles dans la science de nos antiquités, sont, à mon avis, des titres plusque suffisans pour convaincre de leur erreur, les plus intrépides partisans de l'opinion erronée que j'ai voulu refuter ici. Je laisse donc de côté cette digression un peu longue, mais toute dans l'intérêt de la vérité, pour revenir à mon sujet.

L'ancienne province du Perche était située dans cette partie des Gaules qui portait le nom de Celtique; une partie de son territoire dépendait de la seconde Lyonnaise, sous la métropole de Rouen, et était soumise à la juridiction spirituelle des évêques de Séez et d'Évreux ; une seconde portion appartenait à la 4.e Lyonnaise, sous la mé-

---

* Renouard. Ess. hist. sur le maine Tom. 1. P. 2 Mémoires. de l'acad. des inscript. Tom. 28 P. 485.

tropole de Sens, et était du diocèse de Chartres; enfin une troisième portion, d'une étendue très-limitée, était de la 3.e Lyonnaise, sous la métropole de Tours, et du diocèse du Mans.

Sa latitude au centre, est de 48 degrés 30 minutes, sa longitude de 18 degrés 30 minutes, son étendue territoriale présente une surface ayant la forme d'un carré oblong, borné au levant, par la Beauce, au Nord et à l'Ouest, par l'ancienne Neustrie (Normandie), dont il est séparé par les rivières de la Sarthe et de l'Avre, et au Midi, par le Maine, le Blaisois et le Vendômois. Les endroits les plus considérables du Perche situés à son extrême frontière sont, au Levant, Courville et Illiers; au Nord-Est, le Vieux-Verneuil et Château-Neuf-en-Thymerais; au Midi, Beaumont-le-Chétif, Authon, Montmirail et la Ferté-Bernard; du Midi au Couchant, La Perrière et Saint-Julien-sur-Sarthe; et enfin, au Nord, Soligny-la-Trappe. C'est dans ce circuit qu'est compris inclusivement tout le territoire de l'ancien comté du Perche, depuis le Mesle-sur-Sarthe jusqu'au pont Tranche-Fêtu, deux lieues au-delà de Courville, où s'étendait la juridiction de l'ancien Bailly du Perche: on compte environ vingt lieues françaises; et depuis Verneuil jusqu'à Montmirail, aux environs duquel était le ressort de la juridiction de Bellême, il y a une distance de seize lieues. Les lieues du Perche, comme dans tout le Royaume, sont de 2375 toises, ou de 25 au degré.

Quant au nom de Perche donné au pays, nos trois anciens historiens, tout en s'accordant à dire qu'ils en ignorent l'étymologie, sont néanmoins portés à croire, avec Saint Grégoire de Tours, qu'il doit ce nom aux forêts dont il était couvert. Le savant évêque raconte, au 30.e chapitre de son livre sur la *Gloire des Confesseurs*, que les Romains ayant abordé, lors de leurs conquêtes, dans cette partie des Gaules, qu'il fait habiter mal à propos

par les *Unelli*, lui donnèrent le nom de *Perche*, en latin *Pertica*, qui signifie un bois droit et long. Les immenses forêts qui couvraient en grande partie toute la superficie de son sol, les arbres à la cime majestueuse et élancée dont elles étaient plantées, firent donner à toute la contrée le nom de *Pays du Perche*, ou des *Perches*, nom qu'elle n'a cessé de porter jusqu'à nos jours.

Quoique M. Odolant-Desnos penche à croire, comme il le dit dans la dissertation qui précède ses *Mémoires*, que le mot *Perche* est plutôt celte que latin, opinion qui ne manque pas de vraisemblance, vu que cette forêt aura porté un nom avant l'arrivée des Romains dans les Gaules; néanmoins, comme il se contente d'une simple assertion, sans rien ajouter pour appuyer ce qu'il avance, j'adopterai de préférence celle de Saint Grégoire, qui me paraît aussi juste que naturelle, en attendant que de nouvelles lumières soient venues jeter un nouveau jour sur le chaos de nos antiquités. La Gaule, dans le principe, n'était connue des anciens que sous le nom de Celtique; ses habitans conservèrent le nom de Celtes jusqu'à l'arrivée des Romains, qui changèrent ce nom en celui de Gaulois. Trois différens peuples, ayant chacun un langage, des mœurs, des lois et des coutumes particulières, habitaient ce vaste pays. La Gaule était divisée en trois parties principales, dont la partie la plus considérable conserva le nom de Gaule-Celtique, des Celtes qui étaient les naturels du pays; les deux autres parties portaient les noms, l'une de Belgique, des Belges sortis des forêts de la Germanie; et l'autre, d'Aquitaine, des Aquitains venus de l'Ibérie. La Celtique, située entre la Garonne, la Marne, la Seine et l'Océan, se subdivisait en deux autres parties, dont l'une méridionale, séparée de l'autre par le Haut-Rhône et par les Cévennes, portait le nom de *Gallia Braccata*, du mot *Bracca*, espèce de

culotte dont les habitans se servaient ; l'autre partie, s'étendant au Nord-Ouest jusqu'au Cap-Finistère, fut appelée *Gallia-Comata*, Gaule-Chevelue, à cause de la longue chevelure que portaient ses habitans. (1)

C'est dans cette dernière partie qu'était située l'ancienne province du Perche.

Il est impossible de fixer l'époque précise de l'origine des Celtes : elle se perd trop avant dans la nuit des siècles. Leur langue, presque monosyllabique, est encore usitée chez les peuples de la Basse-Bretagne (Finistère et Morbihan). Les monumens Druïdiques, qui existent dans ces départemens, comme dans ceux de l'Orne, de la Sarthe, de la Mayenne, d'Eure-et-Loir, de l'Eure, etc., ne laissent aucun doute sur son antique existence. Une judicieuse critique a depuis long-temps fait justice des assertions hasardées de ces écrivains amis du merveilleux, qui font remonter les Celtes jusqu'aux temps les plus reculés, les faisant descendre en ligne directe de Japhet, fils de Noé, et répétant, avec la même assurance, que la langue harmonieuse des Grecs dérivait de celle des Celtes, leurs maîtres et leurs précepteurs : *Neque Galli à Græcis, sed potius, à Gallis Asia et Græcia litteras, et disciplinas consecuti fuerunt.* (2) « Ce ne fut point des Grecs que les Gaulois » apprirent les sciences et les lettres, c'est au contraire » aux Gaulois que l'Asie et la Grèce furent redevables » de ces précieuses découvertes. » Manethon, prêtre Egyptien, qui florissait vers l'an 304 avant Jésus-Christ, conséquemment postérieur de près de 2,000 ans au siècle de Japhet, prétendu père des Celtes, est la seule autorité qu'aient pu nous offrir les différens partisans de ces assertions téméraires, pour appuyer leurs rêveries. (3)

---

(1) Renouard, Ess. hist. sur le Maine, t. 1. — (2) René Courtin, Hist. du Perche, livre 4. — (3) René Courtin, *ibidem*.

PREMIER ÉTAT DU PAYS, MOEURS, COUTUMES, USAGES, ETC.

En donnant à nos lecteurs un précis de l'état de la Gaule, et de ses habitans en général, aux premiers siècles connus, nous croyons satisfaire leur curiosité, sur ce qui regarde les anciens habitans du Perche, dont le pays était limitrophe de l'antique *Carnoth*, en latin *Carnutum* (Chartres), principal chef-lieu des Druïdes, chefs spirituels et temporels des Gaulois; puisqu'en écrivant l'histoire commune aux peuples de ces contrées dans ces temps reculés, nous écrirons en même-temps celle de nos premiers ancêtres les Percherons. Exiger sur leur compte des renseignemens spéciaux, serait demander aux ténèbres d'enfanter la lumière, puisqu'avant le 10e siècle, aucun écrivain n'a parlé du Perche en particulier.

La Gaule, en général, suivant le rapport des plus anciens historiens, et par conséquent la province que nous habitons, était, comme tous les autres pays sortant des mains de la nature, couverte d'épaisses forêts, imbibée d'eaux stagnantes, traversée par des fleuves et des rivières, dont quantité de rocs et d'arbres renversés obstruaient les lits et embarrassaient le cours, sillonnée par des torrens et des ravines profondes, refroidie par d'épais brouillards, et parsemée, de loin en loin, d'informes et tristes cabanes mêlées aux repaires des bêtes féroces, qui venaient disputer aux hommes les lambeaux sanglans des animaux timides, dont ils faisaient à l'envi leurs dégoûtans repas.

Voici, d'après le rapport de tous nos historiens, quels étaient les mœurs et usages des *Galls*, ou Gaulois, nos ancêtres, environ deux siècles avant Jésus-Christ.

Si l'on peut juger du caractère d'une nation par quelques

traits particuliers, je dirai que les Gaulois étaient vifs, emportés, audacieux, irascibles, toujours disposés à frapper, surtout en présence de leurs femmes, qui ne redoutaient pas plus le combat que leurs époux. Ils étaient francs et généreux, abhorraient le mensonge et la duplicité, qu'ils punissaient avec une extrême sévérité. On leur reproche également un grand penchant à l'ivrognerie. Le plus grand plaisir des Gaulois, après le maniement des armes, était d'entendre les récits des voyageurs étrangers qui parcouraient leur pays; ils portaient si loin la passion d'apprendre quelque chose de nouveau, qu'ils arrêtaient les voyageurs sur les chemins, et les marchands au milieu des foires, pour les obliger à satisfaire leur avide curiosité.

Voici la manière dont se faisaient les mariages. Lorsqu'un père de famille voulait marier sa fille, il invitait à un repas tous les jeunes gens en droit de prétendre à une alliance. Les demoiselles marquaient leur inclination en présentant à laver à celui à qui elles donnaient la préférence. On exigeait, autant que possible, que les jeunes époux apportassent en mariage une somme, ou une valeur égale, et les fruits provenant de la communauté restaient en totalité au survivant.

La barbarie de ces temps donnait aux hommes droit de vie et de mort sur leurs femmes et leurs enfans. Ces derniers ne pouvaient obtenir de suivre leurs pères, s'ils n'avaient atteint l'âge de porter les armes. Quand un époux avait le moindre doute sur la fidélité de sa compagne, voici l'horrible moyen qu'une odieuse superstition, jointe à la plus déplorable ignorance, lui suggéraient pour connaître la vérité: l'innocente créature à qui elle donnait le jour était mise par le père dans un bouclier, abandonné ensuite au courant d'un fleuve ou d'une rivière sur ce frêle esquif; l'enfant, marque de son déshonneur,

devait disparaître englouti par les eaux, tandis que, dans le cas contraire, le fruit d'un amour légitime devait parvenir, sans danger, jusqu'à la malheureuse mère qui, placée sur la rive opposée, attendait son enfant dans des transes dont on peut se faire une idée.

Les deux sexes faisaient consister leur parure à se couvrir de colliers, de chaînes et de bracelets, bagues et ceintures d'or: ils fabriquaient eux-mêmes ces ornemens. Leurs vêtemens étaient faits d'étoffes de lin et de laine brochées d'or et d'argent, qu'ils tissaient chez eux. Les hommes portaient des vêtemens forts courts, et les femmes au contraire, avaient des robes très-longues. Quant aux classes inférieures, la qualité des étoffes et des ornemens était proportionnée à la fortune de chacun.

Quoique les Gaulois connussent, à l'époque dont nous parlons, la culture des céréales, leur principale nourriture était de préférence la chair des animaux, surtout celle des porcs, qui erraient par nombreux troupeaux dans leurs forêts et leurs prairies. Les jambons *Séquanais* (des bords de la Seine) étaient recherchés jusqu'en Grèce; les Gaulois excellaient dans l'art d'apprêter cette espèce de viande. On fabriquait en Gaule plusieurs sortes de boissons fermentées: la bière d'orge ou cervoise, la bière de froment mêlée de miel, l'hydromel, l'infusion de cumin, etc. Le vin et le cidre étaient alors inconnus; seulement, quelques cantons du Midi, sur les bords de la Durance, cultivaient exclusivement quelques vignes. Quant à l'usage du cidre, il ne remonte tout au plus qu'à l'origine de la monarchie en France. Les Gaulois ne connaissaient pas cette boisson, devenue exclusivement celle de la presque totalité des habitans du Perche et de la Normandie: on ne le servait dans le principe, que sur la table des rois, à cause de sa rareté.

Malgré la barbarie des temps, l'esprit actif et ingénieux

des Gaulois les avait conduits à la découverte de quelques arts utiles; car, outre leur habileté à tisser les plus riches étoffes, ils savaient polir les métaux. C'est à eux qu'on est redevable de l'invention de l'étamage et du placage, de la charrue à roues, du crible de crin, de l'emploi de la marne en qualité d'engrais, et d'une foule d'autres découvertes précieuses.

Leur principal amusement était la chasse aux bêtes fauves, dont leurs forêts étaient remplies ; leur amour pour la guerre leur faisait préférer cet exercice à tout autre, comme plus capable de nourrir en eux cette ardeur belliqueuse, vu les nombreux dangers qu'ils couraient, les fatigues qu'ils essuyaient à la poursuite des animaux féroces, dont la dent et la griffe étaient souvent plus redoutables que la flèche et la hallebarde d'un guerrier ennemi. Tout Gaulois naissait soldat : l'âge ni la naissance n'étaient pour personne un titre d'exemption de cette loi générale. C'eût été une infamie ineffaçable, le comble du déshonneur, et un crime sévèrement puni, de se rendre impropre au maniement des armes par des mutilations quelconques, ce qui faisait dire à un ancien auteur cité par Courtin, qu'aucun Gaulois n'avait le pouce tronqué, *nullus eorum pollex truncatus*, mot dont est dérivé notre adjectif français *poltron ;* étant en effet, impossible de faire usage d'aucune arme après une opération semblable. * Au son du tambour, aux fanfares bruyantes de la trompette, les jeunes guerriers électrisés, faisaient gaîment leurs adieux à l'humble chaumière qui les avait vu naître , et abandonnaient les champs qu'ils cultivaient, pour aller, sous l'étendard de leurs chefs, partout où les appelait la gloire militaire , ou les besoins de la patrie.

* Rene Courtin, *ibid.*, liv. 1er.

Les Gaulois de la Celtique, à l'époque dont je parle, n'allaient plus au combat demi-nus, comme leurs sauvages ancêtres, dans les siècles plus reculés. Rien, suivant le rapport d'une foule d'historiens, n'était imposant et terrible comme le costume de notre *Brenn*, ou soldat Gaulois. Sa taille élevée et majestueuse était encore exhaussée par son casque d'airain, surmonté de cornes d'élan, orné des ailes d'un aigle ou de panaches gigantesques. Ses beaux yeux bleus lançaient des éclairs sous une épaisse chevelure blonde, à laquelle l'eau de chaux donnait une couleur enflammée. De longues moustaches rousses ombrageaient ses lèvres vermeilles; son large bouclier quadrangulaire portait, relevées en bosse, quelques figures d'oiseaux de proie ou de bêtes sauvages, emblêmes de la valeureuse intrépidité du guerrier. Il portait, suspendu à sa cotte de mailles, un éclatant baudrier d'or, d'argent ou de corail, où était attaché son redoutable sabre. Un collier, des bracelets, des anneaux d'or, une *saie*, ou cotte bariolée de carreaux éclatans, comme les portent encore aujourd'hui les chefs de Clans écossais, formaient toute sa parure, qu'achevait de compléter un long pantalon qu'on appelait *brague*, ou *braie*.

Les armes offensives consistaient dans le vieux *guais* national, ou épieu; la *cateïe*, la flèche, la fronde, le *matras*, sorte de javelot, le grand sabre sans pointe et d'une mauvaise trempe, et enfin, une sorte de hallebarde au fer long de plus d'un pied et demi. Ils combattaient aussi vaillamment à pied qu'à cheval; ils avaient deux sortes de cavalerie, l'une pesante et l'autre légère: dans la première, bardée de fer, comme plus tard nos hommes d'armes au moyen-âge, chaque guerrier, armé de toutes pièces, était accompagné de deux cavaliers d'un rang inférieur pour l'aider à se relever en cas

d'accident. Un corps d'armée ainsi constitué se nommait *Trimarkisia.* S'il vainquait son ennemi, il lui coupait la tête, et l'attachait sanglante et bondissante encore, aux crins ruisselans de son coursier; de retour en ses foyers, il embaumait cette tête, qu'il gardait précieusement comme un monument de sa victoire. Ils élevaient aussi des trophées publics, auxquels ils suspendaient les armes et les dépouilles de leurs ennemis. La crainte de passer pour timides leur faisait pousser le fanatisme de la bravoure jusqu'à refuser de fortifier leurs camps, ou de sortir d'une maison qui s'écroulait sur eux.

Grand nombre de guerriers combattaient sur des chars qu'ils manœuvraient avec une habileté sans égale; souvent leurs charriots étaient armés de faulx. Leur tactique militaire était peu savante; ils savaient y suppléer par un courage au-dessus de tout éloge. Ils combattaient toujours à côté les uns des autres, et s'aimaient tellement que chacun songeait plus à défendre la vie d'un ami que la sienne propre : César nous raconte, dans ses commentaires, qu'il était sans exemple qu'un ami eût consenti à survivre à celui qu'une mort honorable lui avait ravi. *Neque adhuc hominum memoriâ repertus est quisquam, qui eo interfecto, cujus se amicitiæ devovisset, mori recusaret.* *

Ils juraient sur leurs bannières ou étendards, ils ne pouvaient manquer à les défendre ou abandonner leurs chefs, sous peine d'être notés d'infamie et de subir une correction sévère. César nous fournit un exemple de la rigueur excessive de leur discipline militaire, en nous apprenant que Vercingétorix, général en chef de toutes les Gaules, faisait sans rémission, crever un œil ou

---

* César de bello Gall. Lib. VIII.

couper une oreille à tout soldat coupable de la moindre infraction; si la faute était grave, il était brûlé vif. *

Le gouvernement était fédératif; un grand nombre de provinces ou petits états indépendans les uns des autres, se réunissaient, chaque année, pour élire un magistrat suprême chargé de la police de l'intérieur, et un général en chef pour les conduire au combat. Tels étaient, dans nos contrées, les Manceaux, les Eburoviques et les Chartrains, dont dépendait le Perche, qui ne formait pas alors un canton particulier.

Leurs maisons de forme ronde, bâties en bois et en terre, d'une étendue spacieuse, étaient couvertes de chaume ou de paille hachée pétrie dans l'argile. Les anciens villages, sans fortifications ni défenses, étaient remplacés par des villes nombreuses, ceintes de remparts construits d'énormes poutres liées ensemble et entremêlées des plus grosses pierres qu'ils pouvaient trouver, imperméables à l'action de la flamme, et pouvant résister aux coups redoublés du bélier, machine de guerre alors et long-temps après en usage pour saper les murailles, avant la découverte de la poudre à canon, qui a donné naissance à notre artillerie.

La religion de nos premiers ancêtres était celle de tous les autres peuples de ces temps reculés qui, à l'exception du seul peuple Juif, rendaient leurs hommages à une foule de prétendues divinités, que l'aveuglement de leur esprit, joint à la profonde barbarie de ces siècles, leur avait fait adopter pour objet de leur culte; car alors, suivant la sublime expression du grand évêque de Meaux : *Tout était Dieu, excepté Dieu lui-même !* Les pierres, les arbres, les vents, et autres phénomènes de la nature, se partageaient exclusivement,

---

* Cesar de bello Gall. Lib. VII.

le culte dû au seul créateur de ces choses, qui pour ces aveugles, était alors le Dieu inconnu. A mesure que la civilisation polissait les esprits grossiers de ces sauvages idolâtres, leurs divinités matérielles cédaient peu à peu la place à des croyances plus abstraites. En cessant d'adorer le tonnerre, ils offrirent leurs hommages à *Tarann*, Tharamis *(le Taranus des Romains)*, comme on le lit sur un des autels élevés par les *Nautæ parisiaci*, sous le règne de Tibère, et qui ont été trouvés en faisant des réparations sous le chœur de la cathédrale de Paris. Tarann était, suivant la croyance de nos ancêtres, l'esprit qui dirigeait le tonnerre. *Bel*, *Belenos*, ou *Belenus*, succéda au Soleil; c'était le dieu de la lumière; ils le représentaient avec des rayons. Les Romains l'adoraient sous le nom d'Apollon; *Theutatès* (sans doute le *Theut* ou *Thaut* des Phéniciens, et le *Mercure* des Romains) fut le protecteur des arts, du commerce, des routes, et le guide des voyageurs. Le conquérant *Kimrihu*, ou *Hésus*, (le Mars des Romains), présidait aux combats. L'Isis des Egyptiens (la Cerès des Romains) eut aussi son culte dans la Gaule: on la représentait couverte de mamelles, comme déesse de l'abondance et de la fécondité. L'éloquence, la poésie et le génie des Bardes, furent divinisés chez nos ancêtres sous la figure d'*Ogmius*, vieillard autour duquel se pressaient en foule des hommes attachés par l'oreille avec des chaînes d'or et d'ambre (emblême expressif du pouvoir de l'éloquence), qui leur sortaient de la bouche, et suivaient le Dieu sans aucune marque de contrainte de sa part, ni de répugnance du côté des captifs. Cet *Ogmius* était l'Hercule Gaulois; on ne laissait pas de le reconnaître à sa peau de lion et à sa massue, quoique représenté sous une forme peu robuste, puisque sa force loin d'être toute physique comme celle de l'Hercule Grec, était au contraire toute

morale ; chaque cité, chaque rocher, chaque forêt, eut sa divinité, son génie.

Outre ces croyances et ce culte extérieur, une autre religion mystérieuse et symbolique était le *Druïdisme*, auquel les historiens donnent pour fondateur Kimrihu, ou Hésus.

Les Druïdes, prêtres de cette religion, mettaient au-dessus de toutes leurs autres divinités, un esprit souverain dont l'immensité remplissait tout. Dans la crainte qu'on ne profanât leurs doctrines, ils s'étaient imposé la loi de ne rien écrire sur la religion, dont ils n'expliquaient les dogmes qu'à ceux qui étaient initiés dans leurs colléges. Outre le dogme consolant de l'immortalité de l'âme, ils admettaient encore la métempsycose, système emprunté sans doute aux Brahmanes Indiens, l'existence d'une autre vie, où les bons retrouvaient ce qui avait fait leur joie dans celle-ci. La foi dans cette vie à venir était tellement vive chez les Gaulois, qu'on les voyait, pendant les funérailles d'un parent ou d'un ami, jeter aux flammes du bûcher où l'on brûlait son corps, les lettres qu'ils confiaient au mort, pour les remettre, de leur part, à d'anciennes connaissances qui habitaient le pays des âmes. Il n'était pas rare de les voir stipuler dans leurs marchés, que leurs dettes mutuelles seraient remboursables dans l'autre monde.

Les Druïdes, fort instruits pour leur siècle, cumulaient en leurs personnes, le pouvoir spirituel et l'autorité temporelle : ils étaient pontifes, législateurs, métaphysiciens, astronomes, médecins et magiciens ; ils enseignaient de vive voix, les principes versifiés de toutes les sciences naturelles et occultes ; ils exigeaient de leurs disciples qu'ils les apprissent par cœur et sans le secours d'aucun livre. Vu la difficulté de cette méthode, il fallait parfois, malgré la meilleure volonté de

s'instruire, les plus heureuses dispositions, la perspicacité et une mémoire fidèle, consacrer jusqu'à vingt années de noviciat à l'étude de cette encyclopédie sacrée, au fond des plus sombres solitudes de la Gaule, pour arriver au rang de *Druïde*, ou de *Prêtre des chênes*, dont ils tiraient leur nom : *Dru*, en langue Celtique, et *Drus*, en Grec, signifiant un chêne; ils avaient pour cet arbre une vénération qui tenait de l'enthousiasme.

La hiérarchie sacerdotale comptait trois différentes classes, la première était celle des Druïdes proprement dits; la seconde, celle des *Eubages* ou *Ovates*; et la troisième, celle des *Bardes.*

Aux Eubages ou Ovates étaient exclusivement dévolues la célébration des sacrifices et autres cérémonies matérielles du culte, ainsi que la divination (fonction de devin, que les Romains appelaient Ministère des Augures ou Aruspices). Les Bardes, poètes, religieux et guerriers, chantaient tour à tour, en mariant leurs voix aux sons harmonieux de la *rote* ou harpe gauloise, les louanges des Dieux, les mystères de la nature et les héros de la Patrie. Mais, aux Druïdes seuls étaient spécialement réservées l'éducation publique, et les sublimes fonctions du prêtre et du magistrat.

Les principaux colléges Druïdiques étaient à Chartres, à Marseille, à Autun et à Toulouse. Quant à leur assemblée générale, ou grande cour de justice, elle se tenait chaque année, sur le territoire des Carnutes, dans un lieu consacré du pays chartrain, qu'ils regardaient comme le point central de toute la Gaule. *Certo anni tempore in finibus Carnutum, quæ regio totius Galliæ media habetur considunt in loco consecrato.*

Ce lieu, suivant les conjectures de plusieurs érudits,

* Ces. lb. t. c. 4.

entr'autres du dernier historien du pays chartrain, M. Ozerai, devait être l'emplacement qu'occupe la ville de Dreux, ou du moins un lieu très-voisin de cette antique cité qui doit son nom aux Druïdes.

C'est à cette imposante assemblée, que les Gaulois venaient, des extrémités des trois grandes régions, plaider en dernier ressort leurs causes les plus importantes; c'est là que la nation entière décidait les questions de vie et de mort, relatives à son existence politique; c'est là, enfin, que nobles et plébéiens accouraient de toutes parts, pour terminer leurs querelles et réclamer leurs droits.

Au rapport de Plutarque, les femmes qui dans ces temps, passaient pour avoir quelque chose de divin, étaient associées aux fonctions sacerdotales sous le titre de *Druïdesses;* elles se vouaient à la virginité, et se trouvaient chargées de l'éducation des jeunes personnes de leur sexe. Elles étaient magiciennes, et se prétendaient douées d'un pouvoir surnaturel, qu'elles exerçaient à volonté sur les élémens devenus dociles à leur voix. Devineresses ou prophétesses, pour elles, l'avenir n'avait point de voile, la nature point de secrets. Imbu de cette croyance, le peuple grossier les croyait sur parole, et les navigateurs Gaulois, avant de confier leurs vaisseaux à l'Océan, allaient consulter leurs oracles au milieu des sauvages rochers de la mer Armoricaine, ou de l'île de Seyne, résidence ordinaire de ces vierges si renommées.

C'est, je pense, à l'existence de ces *Druïdesses* qu'on doit faire remonter l'origine des prétendues Fées *(Fatidicæ)*, dont le pouvoir merveilleux était, pour les peuples de nos contrées, une espèce d'article de foi. La tradition de leur chimérique puissance a traversé les siècles pour arriver jusqu'à nous; car, il n'est pas aussi rare qu'on

pourrait se l'imaginer de rencontrer (comme j'en ai fait moi-même l'expérience, *expertus loquor*) des personnes assez simples pour croire, de la meilleure foi du monde, qu'il a en effet existé des Fées, dont la baguette mystérieuse exerçait son empire sur le ciel et la terre.

FÊTES ET SACRIFICES DRUIDIQUES.

Le temps, chez les Druïdes, se divisait toujours par périodes de trente ans; le mois, l'année, le siècle, commençaient, sans variation, le sixième jour de la Lune. C'était en ce grand jour que se célébraient aussi les solennités de leur religion, entr'autres la principale fête qui était celle du *Gui;* cette plante parasite, d'une espèce si singulière, était regardée alors comme ayant toutes les vertus possibles, lorsqu'elle venait à croître sur le tronc du chêne, leur arbre favori. C'était ordinairement en février que les Druides en faisaient la recherche: prêtres et peuple parcouraient l'étendue de la forêt désignée pour cet objet. Aussitôt que la plante chérie s'offrait à leurs regards, on n'entendait partout que des cris d'allégresse; bientôt la foule immense, avertie par ce signal, se rassemblait de toutes parts autour du chêne privilégié. Un Druïde en robe blanche, montait sur l'arbre sacré, et de sa serpette d'or détachait de la branche le précieux végétal, que ses confrères recevaient dans une serviette de fin lin, de peur qu'en touchant la terre, il ne fût en tombant souillé par un contact profane. La plante desséchée était réduite en poudre et distribuée aux dévots, comme un antidote précieux contre les maléfices et toutes sortes de maladies. La cérémonie était annoncée par cette formule: *Au Guilan neuf! Au Guilan neuf!* criée solennellement à plusieurs reprises. Cette fête avait toujours lieu au commencement de l'an-

née, époque qui, chez tous les peuples anciens et modernes, a toujours été accompagnée de réjouissances.

Malgré la quantité de siècles qui se sont écoulés depuis les Gaulois jusqu'à nos jours, il est indubitable que cette antique formule s'est transmise d'âge en âge, et de génération en génération, pour venir jusqu'à nous, en dépit des révolutions et autres vicissitudes qui agitent et bouleversent les sociétés humaines. Qui pourrait en effet, ne pas reconnaître, dans les chants de l'Aguilan neuf, le nom d'Aguilan, ou d'Aiguilan, que l'on donne encore dans tout notre Perche, comme dans bien d'autres contrées de la France, aux cadeaux ou étrennes du premier jour de l'an. *Tu viendras, disent les parens à leurs enfans, me souhaiter la bonne année, et je te donnerai ton Aiguilan.*

Les Druïdes, les pieds nus et en rampant, recueillaient aussi certaines herbes auxquelles ils attribuaient des propriétés merveilleuses et surnaturelles; mais il fallait les arracher et non pas les couper, sous peine d'annuller les prétendues vertus de ces plantes.

CULTE DES ARBRES, DES PIERRES ET DES FONTAINES.

Nos ancêtres, comme nous l'avons dit plus haut, divinisaient les arbres, les fontaines, les pierres, les lacs et les marais, etc. Ce culte grossier dont nous sommes loin de connaître tout le cérémonial, a laissé dans le Perche et dans tous les pays voisins, des traces profondes qu'il est encore facile de reconnaître, malgré le long espace de temps qui nous sépare de la domination druïdique. Ces usages du paganisme ont continué d'exister à travers la durée des âges en dépit des ordonnances de nos rois, des décrets des conciles et du zèle de nos

évêques, qui mirent toute l'ardeur possible à détruire ces superstitions absurdes dans l'étendue de la France entière, surtout après la conversion de Clovis à la religion chrétienne. Car, dans les premiers siècles de l'église, où le Christianisme naissant avait à lutter contre tant d'obstacles, au sein d'une population totalement idolâtre, sous la domination romaine et les premiers rois Francs, les ministres du Christ, n'osant se montrer à découvert, en butte aux plus horribles persécutions, n'avaient que bien peu de chances de pouvoir extirper ces croyances ridicules, enracinées par une longue habitude, et essentiellement liées avec l'esprit du paganisme. Mais après que Clovis, le fier Sicambre, eut courbé sa tête altière sous le joug de l'Evangile en recevant le baptême, la masse des habitans ayant abjuré l'idolâtrie pour embrasser la véritable religion, les ministres de l'Evangile n'eurent plus à combattre que des erreurs de détail, et à purifier le nouveau culte des erreurs hétérogènes qui s'y étaient glissées. Pour appuyer ce que j'avance, qu'il me soit permis de citer quelques passages qui, en faisant connaître les efforts réciproques et simultanés des rois et des évêques pour l'entière destruction du culte idolâtrique et l'abolition des cérémonies bizarres qui en étaient une suite naturelle, donneront à nos lecteurs une légère idée de ces sortes de superstitions.

Vers le milieu du 5e siècle, l'an 442, le 23e canon du second concile d'Arles proscrit nominativement le culte ou adoration des arbres, des pierres et des fontaines. Voici en quels termes est conçu ce canon ou ordonnance : « *Si un évêque néglige de détruire les superstitions* » *qui sont dans son diocèse, et qui consistent à porter* » *des torches allumées, ou à adorer des arbres, des* » *fontaines ou des pierres, il se rend, aux yeux de Dieu,* » *coupable de sacrilège. Quant à celui qui est l'auteur ou*

» *l'ordonnateur de ces superstitions profanes, s'il ne se* » *corrige, qu'il soit excommunié.* » *Si in alicujus episcopi territorio, infideles aut faculas accendunt, aut arbores, vel fontes, vel saxa venerantur, si hæc eruere neglexerit sacrilegii reum se esse cognoscat, etc.* (1)

Vers l'an 550, c'est-à-dire un siècle après, une charte du roi Childebert prouve que cette défense n'avait pas atteint son but, et que les cérémonies payennes étaient encore en vigueur dans nos villes et dans nos campagnes, « Comme il est nécessaire (dit ce monarque dans sa charte » latine) de corriger le peuple rebelle aux ordres des » évêques, nous envoyons, dans toute l'étendue de notre » royaume, cette ordonnance par laquelle nous enjoi- » gnons à tout particulier de faire disparaître prompte- » ment de son territoire, après un avertissement préa- » lable, toute espèce de simulacre ou d'idoles élevés en » l'honneur des démons... Quiconque, après l'injonction » des prêtres ou notre avertissement, continuera de se » livrer à ces pratiques sacrilèges sera puni, s'il est » serf, de cent coups de fouet, etc. »

Ces dispositions furent renouvelées, sans plus de succès, par un concile de Tours, tenu en 567, dont le 22.e canon parle de chrétiens qui, après la messe, retournaient aux cérémonies payennes, se rendant, par motif de religion, devant des pierres, des fontaines et des arbres, auxquels ils prostituaient leurs hommages. Il leur reproche encore de célébrer les Kalendes de janvier, en offrant des viandes aux morts le 18 de ce mois..... *et ad nescio quas petras vel fontes, vel arbores, designata loca gentilium perpetrant quæ ad ecclesiæ rationem non pertinent.* (2)

---

(1) Concil. Arelat. II. Can. 23. apud Sirmond. T. 1. § 1er p. 106.
(2) Concil. Tur. II. Apud Sirmond. *ibidem.*

L'auteur contemporain de la vie de saint Eloi, évêque de Noyon, rapporte une défense faite par le saint prélat aux chrétiens de son diocèse, d'aller offrir leurs vœux dans les temples des idoles, ou de les prostituer à des pierres, à des fontaines et à des arbres. *Nullus ad petras vel ad fontes, vel ad arbores, vota reddere præsumat.* En 744, le concile de Lestine renouvelle la même défense sous peine de 15 sous d'amende ; il condamne surtout l'usage sacrilége d'allumer des feux à certains jours et en certaines circonstances... *paganias ceremonias....... imprimis sacrilegos illos ignes quos nedrates vocant, etc.*

Pour abréger mes citations qui, tout en faisant plaisir à plusieurs savans lecteurs, pourraient devenir fastidieuses aux autres, je terminerai par l'ordonnance de Charlemagne, relative à l'abolition des mêmes abus. Voici les termes de cette pièce tirée du capitulaire tenu par ce grand roi à Aix-la-Chapelle en 789.

Quant à ce qui regarde les arbres, les pierres et les fontaines, devant lesquels quelques insensés vont porter des torches, allumer des feux ou observer quelques autres rits superstitieux, nous ordonnons expressément que ces pernicieux usages, exécrables aux yeux de Dieu, soient détruits et anéantis partout où on les verra pratiquer.

Item de arboribus vel petris vel fontibus, ubi aliqui stulti luminaria vel alias observationes faciunt, omninò mandamus, ut illi pessimi usus Deoque execrabiles.......... tollantur et destruantur. *

Malgré les progrès de la religion et des lumières de la civilisation, depuis le siècle de Charlemagne, l'on n'a pu encore jusqu'à ce jour, voir réaliser entièrement les vœux de ce religieux monarque et des rois ses prédécesseurs,

* Baluze (Cap.) Car. magni.

pour l'entière destruction des superstitions payennes. L'arbre qui portait ces fruits dangereux, avait jeté dans les Gaules de si profondes racines, qu'on ne parviendra peut-être jamais à les extirper entièrement du sol qui les nourrit depuis plus de 3000 ans. Le Perche, comme bien d'autres contrées, et peut-être plus que toute autre, nous offre dans toute son étendue des preuves non équivoques de ce que j'ose avancer. Il est peu ou point de communes dans ce pays, où il n'existe encore des vestiges bien remarquables des anciennes observances du paganisme, des restes bien patens des cérémonies religieuses de nos ancêtres idolâtres; le Christianisme eut beau changer les objets de croyance, il ne put arracher en son entier, du cœur de nos grossiers ancêtres, le germe des idées religieuses que faisaient naître dans leurs esprits les arbres, les pierres, et surtout les fontaines. Dans combien de lieux du Perche ne voit-on pas encore des chênes de la plus haute antiquité, des pierres et surtout des fontaines décorées d'images du Sauveur, de la Vierge et d'un grand nombre de saints, qui remplacent depuis un temps immémorial, les philactères qui y appendaient, et dont les décoraient les Percherons idolâtres? Tel est entre autres le vieux chêne de la Loupe (Eure-et-Loir), connu dans la contrée sous le nom de Chêne-de-la-Bonne-Vierge. Ce végétal dont les siècles ont rendu la tête chauve, en dépouillant sa cime de son feuillage, est depuis bien des années, en possession de l'hommage et de la vénération des nombreuses générations d'hommes qui se sont succédé et ont passé sous son ombrage plus que séculaire. (Quoiqu'il soit impossible d'assigner au juste l'époque reculée où cet arbre commença à être vénéré, je suis bien éloigné de la faire remonter au temps du paganisme... Je vois seulement dans cette espèce de culte, une suite naturelle de la propension qu'avaient nos ancêtres pour ces sortes de pratiques, émanées de l'ido-

lâtrie primitive des Gaulois leurs premiers pères, et qui s'est infiltrée parmi nous de génération en génération.)

Le nombre des arbres auxquels se rattachent des souvenirs du paganisme est aujourd'hui bien petit dans la contrée : à mesure que ces végétaux chargés du poids des années ont succombé naturellement à la destruction commune à tous les êtres vivans, le flambeau de l'Evangile et les progrès de la civilisation, ont insensiblement éclairé les peuples sur l'absurdité de ce culte insensé. Cependant, outre le chêne de la Loupe, il en existe encore quelques autres dans plusieurs localités du Perche ; il est à présumer que les restes de superstition qui s'y rattachent, prendront enfin un terme avec les objets qui leur donnèrent naissance.

Quant au culte des fontaines, il serait impossible d'en prévoir la durée : elles sont en très-grand nombre dans le pays. Je n'en finirais pas, s'il me fallait faire l'énumération des lieux renommés par leurs pélérinages aux sources dédiées à des saints ou à des saintes. Je me contenterai seulement d'indiquer quelques-unes de ces fontaines révérées, telle que celle de Saint-Jean-Pierrefixte, près Nogent-le-Rotrou ; celle de Saint-Germain, à Loisé, près Mortagne ; celle de Sainte-Ceronne, près la même ville ; celles de Sainte-Anne, à Fontaine-Simon, près la Loupe, et de Saint-Georges, à Souancé, près Nogent ; etc., etc. ; aux eaux desquelles on a, depuis un temps immémorial, attribué des vertus surnaturelles et des propriétés particulières à chacune, pour la guérison de telle ou telle maladie ; les unes pour les fièvres, les autres pour la vue, la colique, la grattelle, et toute la longue série des infirmités humaines. Aussi, n'est-il point d'années, point de mois, et peut-être point de semaines, où une foule de personnes n'aillent chercher un remède à leurs

maux dans quelques-unes de ces sources, ou en s'abreuvant à leurs eaux, ou en y trempant des chemises et autres linges, ou enfin, en y plongeant leurs enfans mal venans, dans la persuasion que ces innocentes créatures puiseront, dans ce bain *salutaire*, la force et la santé qui leur manquent.

Pour ne pas abuser de la patience du lecteur, je ne parlerai que d'un seul de ces pélérinages des Percherons à leurs fontaines dites miraculeuses.

A Saint-Jean-Pierrefixte, petite commune à une lieue Sud ou environ de Nogent-le-Rotrou, le concours des pélerins à la fontaine Saint-Jean, est tellement considérable le vingt-trois juin de chaque année, veille de la fête patronale, qu'un particulier de l'endroit paie annuellement une somme au propriétaire de la source, pour disposer de son eau en faveur des pieux voyageurs que j'ai vus moi-même y abonder de toutes les paroisses voisines et de la ville même. Arrivé sur le lieu, chacun fait remplir la bouteille ou le baril qu'il a apporté à dessein, et paie au locataire de la fontaine une rétribution proportionnée à la grandeur du vase. Après avoir fait leurs dévotions dans l'église, ils emportent chez eux l'eau merveilleuse, dans la ferme croyance qu'à ce précieux antidote ils devront leur guérison, si par malheur ils viennent à être attaqués, dans le cours de l'année, de la maladie dont cette eau est le remède. La fontaine, située en face de l'église, et devant sa principale porte, est entourée d'un mur formant une espèce de grotte couverte, décorée à l'intérieur de la statue du saint, vers laquelle les pieux visiteurs dirigent leurs hommages, persuadés qu'ils sont, que la protection du saint précurseur vaut à l'eau de la source limpide consacrée en son honneur, les vertus salutaires qu'ils lui attribuent. En vain, vous leur objectez que c'est tenter Dieu

d'en agir ainsi, ils vous répondent aussitôt: *Qu'il n'y a que la foi qui nous sauve!* et persistent toujours dans leurs premiers sentimens.

Malgré ce que ces pratiques religieuses paraissent avoir de superstitieux en elles-mêmes, comme Dieu est toujours, suivant le langage de l'Ecriture, admirable dans ses Saints, *mirabilis in sanctis suis Dominus*, je me garderai bien de faire à ces pieux chrétiens un crime de leur confiance dans la protection de ces amis de Dieu.

Quelque soit d'ailleurs le but de ces dévotions singulières, qui font déserter, chaque annnée, à des communes entières, leurs maisons et leurs travaux, il est impossible de ne pas reconnaître dans ces pratiques, dont l'origine se perd dans la nuit des temps, les vestiges de la vénération qu'avaient nos ancêtres pour les fontaines; de sorte qu'on est fondé à dire, suivant la judicieuse remarque de M. Renouard dans ses Essais historiques sur le Maine, que les images des saints, placées auprès de ces fontaines vénérées pour la plupart avant l'aurore du Christianisme, sont moins l'objet du pélerinage de ces bonnes gens que les fontaines elles-mêmes, et que ce ne sont pas les images qui ont accrédité les fontaines, mais que ce sont les fontaines qui ont dans l'origine donné de la célébrité aux pélerinages.

Outre le culte des arbres et des fontaines, on découvre encore dans le Perche les traces d'une foule d'usages civils et religieux qui semblent d'institution druïdique, et dont il est impossible d'assigner l'origine à aucune autre époque qu'au temps des Gaulois idolâtres: tels que la coutume d'allumer des feux au solstice d'été, la veille des fêtes de saint Jean-Baptiste, de saint Pierre, et de plusieurs autres saints, suivant les localités; céré-

monies bizarres et superstitieuses, mais que la religion chrétienne a purifiées du levain idolâtrique, en y offrant au vrai Dieu son encens et ses hymnes pieuses ; car, dans plusieurs diocèses, entre autres dans celui de Chartres, le clergé des paroisses se rend, croix et bannière en tête, sur le lieu de la cérémonie, où étant arrivé, le prêtre bénit l'encens, met le feu au bois recouvert d'herbes amoncelées autour d'un grand arbre qu'on appelle *Mai*, dont le sommet est couronné d'une guirlande de fleurs, donne trois coups d'encensoir, fait trois aspersions avec l'eau bénite, et, suivant le cérémonial prescrit dans le Processionnal du diocèse, il entonne l'hymne du saint, le cantique *Benedictus*, et rentre à l'Eglise en chantant le *Te Deum*. Pendant ces chants religieux, les assistans passent et repassent en récitant le *Pater* et l'*Ave*, à travers les globes d'épaisse fumée qui, dans ces belles soirées du mois de juin, s'élèvent en spirales majestueuses, par un temps calme et sans brise, et semblent vouloir suppléer aux nuages dont le ciel pur et azuré se trouve entièrement dégagé.

Cependant, malgré leur zèle et leurs efforts tant de fois réitérés dans la durée des âges, les évêques et les prêtres n'ont jamais pu réussir à déraciner entièrement l'esprit primitif de ces antiques superstitions, *naturam expellas furcâ tamen usque recurret*, car le feu à peine éteint, chacun emporte un tison chez soi comme un préservatif assuré contre le tonnerre. Il n'est pas rare de voir des gens d'ailleurs assez instruits, donner de la meilleure foi dans ces absurdités puériles.

C'est encore à l'époque druïdique que remonte indubitablement l'usage de planter le *Mai* à la porte de ceux qu'on veut fêter, de cueillir l'herbe Saint-Jean et autres plantes médicinales, à certains jours et à certaines heures mar-

qués, avec des observances ridicules, sous peine d'annuler les vertus de ces herbes ; les folies du Carnaval ou du Carême-Prenant, où les enfans promènent à travers les rues un mannequin garni de paille, ayant la forme d'un homme, après lequel ils courent en chantant à tue-tête des couplets bizarres, et qu'ils brûlent ensuite, la nuit du mardi gras au mercredi des cendres, d'après la sentence portée contre le prétendu criminel par le jury enfantin, comme cela se pratique encore dans plusieurs localités du Perche, surtout dans la partie du Midi. Enfin pour ne pas ennuyer le lecteur, par l'énumération d'une foule de pratiques gauloises encore usitées de nos jours, je terminerai cette nomenclature en appelant son attention sur les deux pratiques suivantes, encore dans toute leur vigueur dans certaines contrées du grand Perche, surtout dans les environs de Mortagne, sur les confins de la Normandie.

Voici quel est l'usage que j'ai vu pratiquer moi-même à Champs et dans les paroisses limitrophes, usage que les conciles cités plus haut, traitent de sacrilège et de superstitieux : *faculas accendere sacrilegos illos ignes*, etc., le cinq janvier de chaque année, veille de l'Epiphanie ou des Rois, des troupes d'enfans et même de grandes personnes munies de torches de paille de seigle, qu'ils appellent Coulines de glui, se répandent dans les champs voisins de leurs habitations, et vont mettre le feu à la mousse des arbres fruitiers, en criant de toute la force de leurs poumons et jusqu'à en perdre haleine, pour obtenir une abondante récolte de fruits,

Agueu (adieu) *Noi* (Noël)
Charge poirier, charge pommier,
Dans le coupeau,
Un boisseau,
Dans chaq p'tite branchette,
Plein mes pouchettes, (*bis.*)

Si tu n'm'apportes pas des pommes (ou des poires),
J'te brûle la barbe, la barbe, la barbe.

Dans d'autres endroits, les coulines, ou torches se fabriquent en forme de lanterne avec du papier qu'on ajuste à l'extrémité d'une longue gaule, cette lanterne renferme une chandelle allumée, dont la flamme, à l'abri du vent, permet aux enfans de prolonger plus long-temps leur course nocturne.

Dans d'autres cantons du Perche, notamment dans celui de Regmalard, le premier dimanche de Carême, appelé vulgairement Dimanche-des-Brandons, les enfans munis de ces lanternes ou flambeaux, parcourent les clos et les jardins avec des ustensiles de cuisine, tels que couvercles en fer-battu, poêles-à-frire et autres, sur lesquels ils frappent en criant à pleine voix : *taupes et mulots, sortez de mon clos, ou je vous brûlerai la barbe et les os*, prétendant par là, empêcher ces animaux d'endommager les légumes et autres plantes culinaires; je me rappelle avoir fait partie dans mon enfance, de ces singulières expéditions nocturnes. On ne peut douter que ces différens usages ne soient une continuation des rites du paganisme.

Enfin plusieurs expressions remarquables comme celles *d'annuit (hac nocte)*, fort usitée dans nos campagnes, pour dire *aujourd'hui*, annoncent et prouvent que les Gaulois nos ancêtres, comptaient par nuits et non par jours. *

SACRIFICES HUMAINS.

Les Druïdes au lieu d'abolir les sacrifices humains, en usage chez les Bretons leurs devanciers, les avaient au contraire multipliés; dans les cérémonies ordinaires, ils

* Renouard. Ess. Hist. sur le Maine Tom. 1.

se contentaient d'immoler des taureaux, mais dans les grandes calamités publiques, ou avant d'entrer en campagne contre un ennemi formidable, ils avaient introduit l'exécrable usage d'immoler des hommes à leur dieu *Teutatès*. C'était ordinairement au fond des sombres forêts que se continuaient ces horribles et monstrueux usages. Du sang des malheureuses victimes reçu dans des coupes, ils arrosaient les branches et rougissaient le tronc des arbres ; on ne peut sans frissonner d'horreur, se représenter ces bosquets ténébreux où l'on ne pouvait pénétrer que par des sentiers tortueux : c'est dans la profondeur de ces affreux repaires, que les regards attristés se fixaient avec horreur sur des monceaux d'ossemens humains, sur des cadavres mutilés, gisant ça et là entre les arbres dégouttant de leur sang. L'affreux silence de ces sanctuaires d'atroce barbarie n'était interrompu que par le croassement des corbeaux, le cri des oiseaux de proie, ou les gémissemens plaintifs, les hurlemens aigus des malheureuses victimes qui, après le trépas, devaient servir de pâture à ces oiseaux voraces et carnassiers. *

Ces prétendus Sages, Philosophes, Théologiens, en un mot, ces oracles de la gentilité gauloise restaient comme impassibles, sans se sentir aucunement émus par les cris perçans de la douleur ni par les convulsions d'une horrible agonie ; contemplant d'un œil sec et tranquille le malheureux qu'ils venaient d'égorger, prenant à tâche de le faire expirer lentement, observant avec la plus scrupuleuse attention sa chute, ses mouvemens, ses palpitations avant-courrières de la mort, et la manière dont le sang coulait, pour mieux prédire l'avenir, suivant les conjectures qu'ils prétendaient en tirer. Nous parlerons plus loin des autels sur lesquels étaient offerts ces abominables holocaustes.

---

* Marcel Hist. de l'orig. de la Monarch. française, T. 1. P. 15-54.

Tous les historiens s'accordent à reprocher aux Druïdes une autre cruauté qui pouvait avoir pour principe une basse flatterie : dans certaines circonstances extraordinaires, et souvent quand un grand était atteint d'une maladie dangereuse, on élevait dans une des forêts sacrées un colosse d'osier à figure humaine, on le remplissait de malheureux criminels condamnés dans les assemblées, et si le nombre des coupables était insuffisant pour remplir entièrement le tronc, les bras et les jambes du colosse, on choisissait des victimes parmi les innocens hors d'état de se défendre. On entassait du bois bien sec autour de cette horrible figure, un Druïde y mettait le feu en chantant, et bientôt la prison et les captifs disparaissaient parmi des flots de flamme et de fumée. Pendant cette atroce exécution, les Druïdes imploraient, pour le malade, la protection des dieux auxquels ils croyaient ces exécrables sacrifices agréables. (1)

L'histoire ne dit point si c'étaient les Druïdes qui présidaient aux massacres d'hommes, qui avaient lieu aux funérailles des grands. César dit qu'il n'y avait pas longtemps que cette épouvantable barbarie avait cessé, quand il arriva dans les Gaules. (2)

C'étaient encore les Druïdes qui jugeaient, non seulement les procès qui s'élevaient entre les simples particuliers, mais encore les contestations qui avaient lieu entre les habitans de chaque cité; ceux qui refusaient de se soumettre aux condamnations prononcées contre eux par ces prêtres-magistrats, étaient déclarés impies, et comme tels exposés au mépris général, porté à un tel degré qu'on fuyait même leur rencontre. Toutes les questions

---

(1) Marcel ibidem.

(2) Cesar de bello Gallico. Lib.

relatives au gouvernement général du pays, au spirituel comme au temporel, en paix comme en guerre, ressortissaient au tribunal de ces puissans despotes.

Les Druïdes étaient en crédit plus de six cents ans avant J.-C. ; leur destruction fut prononcée par l'empereur *Claude* vers le milieu du premier siècle de notre ère vulgaire. Ils paraissent avoir duré plus de huit cents ans. Les empereurs romains *Auguste*, *Tibère*, *Claude*, *Néron même*, portèrent pour l'abolition des sacrifices humains, des ordonnances qui eurent peu de succès, vu que ces affreux usages existaient encore dans certaines parties de la Gaule sous le règne de Dioclétien, mort l'an 313 de J.-C. L'anéantissement total de ce culte exécrable, fut l'ouvrage du Christianisme; dès son apparition dans les Gaules, cette grande lumière fit évanouir promptement, et tomber dans l'oubli, les odieux ministres de ces rits sanguinaires, en dissipant les épaisses ténèbres qui les dérobaient aux yeux des stupides et crédules victimes de leurs jongleries. Une fois éclairés, les peuples désabusés vouèrent à l'exécration la mieux méritée, ces abominables suppôts du prince des ténèbres, pour venir en foule se ranger sous l'étendard du dieu protecteur du pauvre, éternel et puissant appui du faible, et vengeur inexorable de l'innocent opprimé. Ce dieu qui proclama hautement l'égalité de tous les hommes à ses yeux, était Jesus-Christ, dont la divine morale devait briser plus tard les chaînes de tous nos frères, et faire disparaître jusqu'aux moindres traces de l'antique esclavage dans la Gaule, devenue libre en devenant chrétienne. Nous en parlerons plus amplement à l'article de l'établissement du Christianisme dans nos pays.

Tous les anciens historiens, s'accordent à dire que les Druïdes avaient élevé dans la Gaule, un sanctuaire

particulier, au lieu où est à présent la ville de Chartres; la tradition du lieu veut même que ce sanctuaire ait été une partie de celui où sont les chapelles de la cathédrale, du côté du Nord. Cet oratoire fut dédié par eux à une vierge qui devait enfanter. C'est en vertu de cette tradition qu'on lit l'inscription suivante, sculptée en lettres gothiques, sur le frontispice de la principale porte de l'église souterraine de la cathédrale de Chartres, bâtie sur l'emplacement de la grotte druïdique: *

Virgini parituræ.

L'esprit saint avait-il communiqué ses lumières à ces prêtres idolâtres, sur la venue du Messie? Non, sans doute; mais il paraît que c'était une tradition reçue des premiers habitans des Gaules, et qui avait passé à leurs descendans. Il est plus probable qu'ils avaient appris cette doctrine des Juifs, ou l'avaient puisée dans leurs livres saints où on lit au chap. 7 des prophéties d'Isaïe, ces paroles relatives à ce grand événement: « *Ecce virgo concipiet et pariet* » *filium, et vocabitur nomen ejus Emmanuel.* Voici qu'une » vierge concevra et enfantera un fils qui sera appellé » Emmanuel. » Cette opinion me paraît la plus vraisemblable et la mieux appuyée. Au reste, sans chercher à pénétrer ce mystère, l'intelligence humaine doit se contenter, comme dans une infinité d'autres choses qui surpassent infiniment sa faible portée, de s'écrier avec un sublime génie: *O altitudo...! Quàm incomprehensibilia sunt judicia ejus! et investigabiles viæ ejus. Quis enim cognovit sensum Domini, aut quis consiliarius ejus fuit?* « O hauteur...! ô profondeur de la science de Dieu! que

---

* Doyen, Hist. de Chartres. T. 1. p. 8.

» ses jugemens sont incompréhensibles, et les manières
» dont il les exécute impénétrables, car qui a jamais
» connu la pensée du Seigneur? ou qui est entré dans
» ses conseils? » *

Avant de sortir de l'antiquité avec ses obscurités impénétrables, pour entrer sur le domaine de l'histoire mieux connue, je dirai un mot des exploits de César dans les Gaules, exploits d'autant plus intéressans, qu'on y voit figurer les Percherons avec les autres tribus celtiques dont ils dépendaient.

Le génie politique et belliqueux de César devait faire céder à son ascendant, un état formé de plusieurs états presque toujours en proie à des divisions intestines. Les Gaules furent donc conquises et la nation subjuguée. Comme l'âme fière et indépendante des Gaulois ne pouvait supporter le nouveau joug, elle le secoua plusieurs fois, et, séduite par le prisme enchanteur de son antique liberté, elle essaya de tout pour la recouvrer, ne reculant pour cela devant aucun sacrifice; la révolte fut donc organisée de nouveau: mais César était là, et pour affermir sa conquête, il riva les fers de la nation indocile. Dans cette lutte à mort de la liberté contre l'oppression, nos pères ainsi que les autres Celtes, montrèrent ce courage national, et déployèrent cette intrépidité enthousiaste, dont les Romains ne triomphaient que par la supériorité de leur tactique militaire, et leur politique artificieuse qui divisait les esprits pour mieux les asservir.

Nous lisons dans les commentaires du vainqueur de nos pères, que Publius-Crassus, un de ses lieutenans, soumit à l'empire romain, l'an de la fondation de Rome

* Saint Paul sur Rom. C. 10. V 33 et 34.

696, et, 48 ans avant Jésus-Christ, les *Unelli*, peuples du Cotentin et plusieurs autres tribus de l'Armorique, parmi lesquels figurent les *Ossismi* (qui ne sont point les peuples de l'Hyesmois), les *Venètes* (habitans de Vannes en Bretagne), les *Curiosolites* (ceux de Quimper-Corentin), les *Rhedones* (ceux de Rennes), les *Nannètes* (ceux de Nantes), et les autres peuples voisins de la mer, et dont le pays forme aujourd'hui les cinq départemens de la basse Bretagne, les *Sessuvii* ou *Essui* (habitans d'Essey), en un mot, toutes les peuplades formant la confédération des AULERCES. *

Comme l'armée romaine manquait de provisions de bouche, *Crassus* dépêcha plusieurs officiers, chargés d'acheter des grains dans les villes voisines de l'Anjou où il était en quartier d'hiver. *Caius-Terrasidius* fut envoyé chez les *Essuins* (peuples d'Essey), *Trebius-Gallus* chez les *Curiosolites* (ceux de Quimper), *Quintus-Velanius* et *T. Silius* chez les *Venètes* (ceux de Vannes). Ces derniers les plus puissans de toute la confédération maritime de l'Ouest, pour recouvrer les ôtages qu'ils avaient donnés à Crassus, ne balancèrent pas à lever les premiers l'étendard de la révolte, en retenant prisonniers les envoyés du général romain, et comme les Gaulois, suivant l'expression de *César*, sont prompts à se déterminer *(ut sunt Gallorum subita et repentina consilia)*, leurs voisins à leur exemple retinrent Marcus-Trebius et Terrasidius, après quoi s'étant promptement envoyé des députés, ils s'engagèrent à agir de concert, et à courir ensemble la même fortune. Toute la côte s'étant entendue, ils dépêchèrent vers Crassus, pour lui déclarer qu'il eût à rendre les ôtages s'il voulait avoir ses officiers. Leurs propositions ayant été rejetées, ils

* Comm. Cesaris, lib. 2 et 3.

se disposèrent à la guerre, fortifièrent leurs villes, et invitèrent leurs voisins à joindre leurs efforts aux leurs pour briser l'odieux joug de leurs oppresseurs. Au nombre des Celtes qui répondirent à l'appel, César nomme expressément les *Aulerces* dont les Percherons faisaient partie (excepté la portion qui dépendait des *Carnutes*), les *Eburovices* (ceux d'Evreux), les *Lexovii* (ceux de Lisieux) et les *Cénomans* (les Manceaux). Ces peuples triomphèrent, en les mettant à mort, de la résistance de leurs sénateurs qui, prévoyant bien l'issue déplorable de cette levée de boucliers, s'étaient énergiquement opposés à la révolte. Après cette opération barbare, ils murèrent les portes de leurs villes, pour aller grossir le nombre des insurgés qui avaient à leur tête l'intrépide Viridovix, noble enfant de la Gaule. Malgré la justice de leur cause, la fortune toujours contraire aux Gaulois, continua ses faveurs aux Romains. Les *Venètes* qui avaient à lutter contre César en personne, sentirent de nouveau l'ascendant de son génie, et la pesanteur de son joug. Ils furent complètement battus en même-temps que les *Unelli* leurs voisins, et se virent défaits par les trois légions commandées par Sabinus, un des plus habiles généraux du vainqueur des Gaules. L'insurrection se termina cette fois par la soumission complète et apparente de tous les vaincus, déconcertés de tant d'efforts, toujours paralisés par la fortune acharnée à leur perte: car, suivant la remarque de César, « si les » Gaulois montrent dans l'attaque plus d'ardeur que de » réflexion, leur caractère léger ne peut, qu'avec grande » peine, supporter les revers » *; (reproche, soit dit en passant, qu'on peut adresser encore aujourd'hui aux

* César lib. 3.

Français leurs descendans, car il est généralement avoué, que si nos soldats sont des lions dans l'attaque et dans la prospérité, le moindre des revers énerve leur courage, éteint leur enthousiasme et les métamorphose en timides agneaux). La déroute fut générale du côté des Gaulois et le carnage horrible.

Un de nos historiographes (René-Courtin) qui, comme je l'ai dit ailleurs, plaçait mal à propos les *Unelli* dans le Perche, revendique pour ce pays, le champ de bataille, théâtre de cette déplorable défaite : suivant lui, Sabinus avait placé son camp sur une éminence nommée *la Tour-du-Sablon*, située dans la commune de *Saint-Cyr-la-Rosière*, à deux lieues de Bellême et à 1600 toises environ du bourg d'Igé. (1) Pour donner à son assertion toutes les couleurs de la vraisemblance, il raconte le fait en ces termes : « Le camp, » au rapport de César (2), était assis sur une éminence » s'élevant graduellement à la distance d'environ mille » pas, depuis le pied jusqu'au sommet ; or, à partir du » ruisseau de Gué-Gaslain et de l'antique manoir féodal » de *la Rosière* jusqu'au haut de cette butte, on compte » environ mille pas ; la pente en est si douce qu'à peine » s'aperçoit-on qu'on monte, ce qui porte à croire que » ce lieu est *véritablement* celui où était campé Sabinus. » Comme une simple réflexion suffit pour détruire cette assertion dénuée de fondement, je n'entrerai pas dans de longs détails pour démontrer la futilité des conjectures de notre ancien compatriote, je répéterai seulement que Sabinus campait dans le Cotentin, *(pays des Unelli de César)* ; ce pays était dans la Gaule-Armorique, et voisin de la mer, *Civitatibus quæ oceanum*

---

(1) René-Courtin. Hist. du Perche. M· liv. 1, chap. 5.

(2) César lib. 3.

attingunt, quorum in numero sunt Unelli. Il ne faut donc chercher l'emplacement du camp de Sabinus, ni dans le Perche, ni dans le département de l'Orne en général, mais à *Mont-Castres* (Mons-Castrorum), situé dans le département de la Manche, ancien pays des *Unelli.* Ce camp, suivant la lumineuse dissertation de M. *Louis Dubois*, réunit toutes les conditions requises pour faire prévaloir l'opinion du savant antiquaire. *Mont-Castres* est situé entre *Coutances* et *Valognes*, à une distance à peu près égale de ces deux villes, à une demi-lieue *Ouest* de l'ancienne route *d'Alauna* (Valognes) à *Constantia* (Coutances), dans l'arrondissement de cette dernière ville, et sur les limites des cantons de *Perriers* et de la *Haye-du-Puits.* Son enceinte très-vaste et parfaitement conservée, a précisément l'étendue nécessaire pour les trois légions que commandait Sabinus.

Pour quiconque voudra examiner le terrain, eu égard aux circonstances du récit de César, l'assertion de M. *Louis-Dubois* devient incontestable (1).

A l'appui de ces conjectures, *René-Courtin* rapporte encore que les Romains avaient élevé un château-fort sur l'emplacement de ce mont, et qu'en 1611, époque où il écrivait, on découvrait encore des vestiges de cette forteresse; ces restes consistaient dans une tour carrée, bâtie à *la Lybique*, et trois gros boulevards ou plate-formes de la largeur de deux ou trois arpens, entourés de vastes fossés. (2) Au milieu d'un de ces fossés ou retranchemens s'élevaient les majestueux débris d'une tour mutilée, ayant encore vingt-quatre pieds de hauteur et dix-huit de largeur; l'intérieur de cette tour renfer-

(1) Archives de la Normandie par Louis Dubois, vol. in-8°. 1824. page 100 et 101.

(2) René Courtin. *Ibid.*

mait une espèce de cheminée de forme circulaire ; la disposition des trois plate-formes figurait un triangle. Ces précieux restes d'antiquités romaines, dont M. *Courtin* ne vit que les débris, avaient affronté les orages et les révolutions pendant plus de quinze siècles, pour crouler enfin sous le marteau des Anglais, qui en 1420 les renversèrent, lors que maîtres absolus de nos malheureuses contrées, non contens d'abreuver le sol du sang de ses habitans, ils le jonchèrent encore des débris de ses plus précieux monumens. (1)

Le même écrivain avait entendu raconter à quelques anciens patriarches de la contrée, instruits à l'école de la tradition des lieux, qu'on lisait sur une pierre de la principale porte d'entrée de la tour dite du *Sablon*, l'inscription suivante, gravée en lettres gothiques : AVE CESAR *(Je te salue César)*, ou plus vraisemblablement, comme on le lit sur les médailles du même empereur, AVG CESAR, ou AUG. CES. (Augusto Cesari), (à César Auguste).

Vainqueur de la confédération gauloise de *l'Ouest*, César fit hiverner son armée, dans nos contrées, c'est-à-dire chez *les Aulerces, les Lexoviens, les Eburoviques*, etc. (2) Dans le cours de ses campagnes suivantes, il eut encore à lutter contre la résistance qu'apportèrent nos pères à l'établissement de la tyrannie romaine dans leur pays. L'amour si naturel de la liberté et la haine sans bornes qu'ils ressentaient pour le joug étranger, firent éclater de toutes parts de nouvelles insurrections. Voici quel incident donna naissance à cet ardent enthousiasme qui embrâsa tous les cœurs.

La Gaule paraissait tranquile, et comme muette de stu-

(1 René Court. *Ibid.*

(2) Comm. Ces. lib. VII.

peur au seul nom de César, comme autrefois l'univers en présence d'Alexandre *(siluit terra in conspectu ejus)*. Ce conquérant, comme il l'avait résolu, profita de ce calme apparent pour repasser en Italie et y rassembler les états. Ayant trouvé ce pays déchiré par les factions et dévoré par l'anarchie, à l'occasion du meurtre de *Clodius*, il fut obligé pour y rétablir l'ordre et comprimer la violence des différens partis, d'ordonner des levées d'hommes dans toute la contrée. Les Gaulois toujours aux aguets pour épier l'occasion favorable de sécouer le joug oppresseur, ne furent pas plutôt informés de cet état de choses, qu'ils sentirent renaître leur courage abattu et conçurent les plus douces espérances, persuadés que le cancer révolutionnaire qui rongeait le cœur de l'empire, en bouleversant Rome et tout son territoire, nécessiterait la présence de César dans ce pays, et serait un obstacle insurmontable à ce qu'il vînt rejoindre son armée dans les Gaules; il n'en fallut pas d'avantage pour leur inspirer la généreuse résolution de briser leurs chaînes et de s'affranchir à tout jamais, par un coup frappé à propos, de l'ignoble servage dont le poids commençait à courber leur noble tête, et que prétendait leur imposer le despotisme de Rome.

Retirés, pour mieux concerter leurs projets, dans le calme de la solitude que leur offraient leurs sombres et épaisses forêts, dont ils choisirent les lieux les plus inaccessibles, les premiers de la nation tiennent conseil entre eux, font une éloquente peinture des maux qui désolent la patrie, n'épargnent ni promesses ni récompenses à ceux qui les premiers commenceront la guerre, pour rendre au prix de leur sang la liberté à la Gaule; ajoutant qu'après tout, il était plus glorieux de mourir les armes à la main pour une cause aussi sacrée, que

de laisser flétrir leur ancienne renommée, et se voir lâchement arracher cette précieuse liberté qu'ils tenaient de leurs valeureux ancêtres. On s'occupa aussi, dans cette assemblée, des mesures à adopter pour rendre impossible l'accès de César vers les légions romaines qui étaient en garnison dans leurs villes. *

Tout étant ainsi réglé, *les Carnutes* (Chartrains) prennent l'initiative, s'offrent de grand cœur à commencer la guerre et à courir tous les risques pour le salut commun. Suivant la coutume générale de la Gaule, pour donner plus d'autorité au serment qu'ils vont prononcer, on apporte les étendards, c'est sur ces enseignes sacrées qu'ils jurent solemnellement de verser pour leur défense, jusqu'à la dernière goutte de leur sang.

L'exemple des Chartrains est bientôt suivi de tous, un si beau dévouement allume dans chaque cœur la même ardeur guerrière; chacun prête son serment, on désigne le jour où l'on doit commencer, après quoi on se sépare. Dès que le jour fixé eut commencé à poindre, fidèles à leurs promesses, *les Carnutes* ayant à leur tête deux intrépides guerriers *Cotuat* et *Conetodun*, se mettent en marche; au signal donné ils entrent dans *Genabum* (Orléans), et tous les citoyens romains qu'ils y trouvent, tombent inanimés sous le tranchant de leur fer. Bientôt le massacre devient général, une des principales victimes de cette réaction terrible fut un chevalier romain, Fusius Cotta, chargé par César de l'approvisionnement des troupes. Les Chartrains après cette sanglante expédition, procédèrent au pillage de tout ce qu'ils rencontrèrent ayant appartenu aux Romains. Bientôt la Gaule entière retentit du bruit de cette prouesse, chaque cité ne tarda pas à en être informée, car, lorsqu'il arrivait

* Comm. Cæsar. lib. VII.

une affaire importante dont la communication était jugée nécessaire à tous les habitans, voici le singulier moyen télégraphique que la nécessité, mère de toutes les découvertes, leur avait suggéré. Des personnes choisies à dessein, placées dans les plaines et sur les hauteurs, publiaient en criant de toutes leurs forces, et de distance en distance, ce qui venait de se passer, et la nouvelle ainsi communiquée de proche en proche, parvenait bientôt jusqu'aux lieux les plus éloignés; de sorte que les évènemens d'Orléans, qui avaient eu lieu au lever du soleil, furent connus en Auvergne avant neuf heures du soir, quoiqu'à une distance de plus de quatre-vingts lieues.

La connaissance de cette levée de boucliers devint le signal d'une nouvelle insurrection. Vercingétorix, jeune seigneur Gaulois, qui jouissait parmi les siens d'un très-grand crédit, ne put résister à l'enthousiasme qu'alluma dans son âme l'exemple des *Carnutes*; après avoir réuni ceux de son parti, il souffla dans leurs cœurs l'ardeur de la vengeance qui dévorait le sien, le mot magique de *liberté!* prononcé par une telle bouche, fit courir aux armes. L'insurrection, comme un vaste incendie, devint générale, bientôt *le Senonois*, *le Poitou*, *la Touraine*, les pays *d'Evreux*, *du Perche*, *du Maine*, *de Lisieux*, *de la Mayenne*, désignés par César, sous le nom générique d'*Aulerces*, et enfin les autres peuples de toute la région de l'Ouest, jusqu'à la mer, viennent grossir les rangs des mécontens. Tous, d'un consentement unanime, lui défèrent le commandement général. Investi d'une telle autorité, cet habile guerrier, pour se mettre en garde contre toute trahison et prévenir les graves inconvéniens qui pouvaient résulter de l'inconstance du peuple, exigea de chaque cité, outre les ôtages, un certain nombre de troupes, et la quantité d'armes nécessaires;

il eut soin surtout d'attacher à sa suite, un bon corps de cavalerie. Il établit dans son armée la plus sevère discipline, pour effrayer et retenir dans le devoir par la rigueur du châtiment, celui de ses soldats qui serait tenté de mollir ou de manquer de fermeté.

Le supplice du feu et d'horribles tortures étaient réservés aux fautes graves, il faisait arracher les yeux, ou couper les oreilles, à quiconque se rendait coupable de la moindre infraction à l'ordre établi. Ces infortunés ainsi mutilés, étaient renvoyés au sein de leurs familles, pour servir de leçon aux autres et les prémunir contre toute tentation d'imiter leur exemple.

Comme il n'entre point dans mon sujet, de suivre Vercingétorix dans toutes ses expéditions, je me contenterai de dire qu'après des efforts surhumains, et les plus brillans exploits pour expulser la tyrannie et rendre à la Gaule sa patrie, ses anciennes prérogatives, cet illustre preux essuya des revers si considérables, qu'il se vit contraint de s'enfermer dans Alexia *(Alise)*, place forte de la Bourgogne. César étant de retour dans les Gaules, après que la prudence de Pompée eut rendu le calme à l'Italie, la victoire abandonna l'intrépide général Gaulois, pour rejoindre les étendards de son favori. Le brave Vercingétorix tomba au pouvoir des ennemis, qui chargèrent ses nobles mains des chaines de l'esclavage; tous ses compagnons de gloire partagèrent ses malheurs et subirent le même sort.

L'entière défaite des Gaulois à l'affaire d'Alise, la captivité de l'illustre et malheureux Vercingétorix, que César malgré sa réputation de clémence, ne rougit pas de faire mettre à mort, après l'avoir fait servir à son triomphe, n'assurèrent pas pour cela aux Romains, la paisible jouissance de leur conquête. Bientôt dans certaines contrées, particulièrement dans le Perche, le Maine,

le pays chartrain, celui d'Evreux, etc., la haine invétérée qu'on portait aux oppresseurs, fit relever à la révolte sa tête menaçante; vains efforts, courage inutile, la cruelle fortune ne cessa de poursuivre nos malheureux pères; acharnée à leur perte, elle fit succéder pour eux les revers aux défaites et les échecs aux échecs, jusqu'à ce qu'épuisés de tant d'injustes rigueurs, ils se virent contraints de céder à la violence, et de courber leur tête altière sous le joug accablant des tyrans de leur pays. *

On peut lire dans Hirtius-Pansa, continuateur de César, les détails des fréquentes révoltes des Aulerces et des peuples de l'Armorique, pour se soustraire à l'esclavage de Rome; dernières et inutiles tentatives de la liberté expirante.

ÉTABLISSEMENT DE LA DOMINATION ROMAINE DANS LE PAYS.

Devenus maîtres absolus de la Gaule, les Romains y organisèrent leur nouvelle puissance en y établissant leur forme de gouvernement. Comme à cette époque le pays du Perche ne jouissait d'aucune importance politique, vu la division de son territoire entre quatre différens peuples: *les Aulerces Cénomans*, *les Eburoviques*, *les Essuins et les Carnutes*, je passerai rapidement sur cette époque, je donnerai seulement quelques détails relatifs à l'état politique du pays dont dépendait le nôtre, sous la domination Romaine.

ÉTAT CIVIL ET POLITIQUE DE NOS PÈRES, SOUS LA DOMINATION ROMAINE.

Chaque cité ou ville importante, renfermait dans ses murs, un sénat dont l'autorité s'étendait sur tous les

* Comm. Cesar. lib. VII.

cantons qui formaient son territoire et qu'on appelait en latin *pagi*. Le Perche, vu son morcellement, ne formait pas même un canton. Dans chaque ville décorée du titre de cité *(civitas)*, résidait un comte chargé spécialement de l'administration de la justice, de la police et des finances. La conduite de chaque comte, était subordonnée à la vigilance du gouverneur de la province, à moins que l'empereur, par une faveur spéciale, ne revêtit ce premier du pouvoir proconsulaire, dignité qui, en le rendant indépendant du gouverneur, ne le faisait relever que du souverain lui-même. Nous avons vu ailleurs, que le Perche faisait partie de la deuxième Lyonnaise sous la métropole de Rouen, pour la portion soumise aux *Eburoviques* et aux *Essuins*, de la troisième Lyonnaise sous la métropole de Tours, pour ce qui appartenait aux *Cénomans*, et enfin, de la quatrième Lyonnaise sous la métropole de Sens, pour la partie Chartraine. Les Romains après la consolidation de leur conquête, partagèrent les Gaules en dix-sept provinces. Les dix-sept archevêchés de France, qui ont subsisté jusqu'à la révolution, étaient une image de cette division, qui leur avait servi de modèle.

ÉTAT DES PERSONNES.

Trois classes différentes partageaient les hommes libres de la Gaule, sous la domination Romaine. Ces trois ordres étaient composés ainsi : *

Le premier, de familles sénatoriales, chaque cité ayant son sénat particulier, qui gouvernait tout le district, et y rendait la justice. Les citoyens les plus considérables

* Renouard. Ess. hist. sur le Maine.

par leur naissance, leur éducation et leurs richesses, étaient exclusivement appelés aux fonctions de sénateur, et toutes les familles sorties d'un de ces personnages, portaient le titre honorifique de familles sénatoriales; quoique jouissant de plusieurs prérogatives, elles n'étaient pas exemptes de contribuer, comme les autres classes, aux différentes charges de l'état.

Les propriétaires de terres, qui n'exercaient aucune profession pour vivre, composaient la seconde classe. Tous les citoyens ayant voix délibérative dans l'assemblée municipale de chaque ville ou bourg, formaient les clases curiales, ainsi appellées, de ce que chaque assembléé municipale portait le nom de *curie*, ou sénat inférieur.

Les citoyens, qui, quoique propriétaires de terres, ne possédaient ni les connaissances ni les autres qualités requises pour être admis dans les assemblées de la *curie*, ou municipalité, étaient désignés sous la simple dénomination de *possesseurs*, (*possessores ou possidentes*).

Le troisième ordre était composé de citoyens, exerçant pour vivre, un métier ou profession quelconque. Les différens arts et métiers étaient classés par corporations qu'on appellait *collegia opificum* (congregations d'ouvriers); l'établissement de ces corporations dans toute l'étendue de l'empire et par conséquent dans notre pays, est attribué à l'empereur Alexandre Sevère, qui florissait l'an de J.-C. 222. *

ESCLAVES.

Les esclaves étaient partagés en deux classes. Les

* Je possède de ce vertueux empereur, une médaille en grand brouze, trouvée sur l'emplacement de l'ancienne ville de Mont-Cacunne, à Sainte-Ceronne, près Mortagne.

esclaves Grecs ou Latins, étaient attachés à la maison ou à la personne de leur maître, qui les nourrissait et exerçait sur eux un pouvoir absolu, les autres, moins malheureux, étaient attachés à des terres que leur assignaient leurs maîtres pour les cultiver, ils pourvoyaient eux-mêmes à leur nourriture et à leur entretien; et, en payant à ces maîtres une redevance annuelle, ils pouvaient disposer des fruits de leur travail.

L'usurpation une fois consommée, nos ancêtres, comme toutes les autres victimes de l'ambition romaine, durent supporter leur part des charges établies dans toute l'étendue de l'empire; ces charges consistaient: 1.° dans l'impôt en nature qui pesait sur les terres; 2.° dans le cens, imposition ou cote personnelle, payée en argent; 3.° dans la milice ou obligation de fournir pour la guerre, un contingent d'hommes plus ou moins considérable, suivant la valeur de chaque propriété; 4.° dans les corvées ou péages, qui obligeaient à des prestations dont l'exigence et le besoin réglaient l'acquittement.

Pendant la longue période de cinq siècles, que dura dans les Gaules la domination romaine, nos ancêtres finirent par devenir Romains, la saie ou habit court fut remplacé par la toge ou longue robe que portaient les Romains. Bientôt les armes, les lois, les mœurs et jusqu'aux noms des vainqueurs, devinrent ceux des vaincus; la langue principale des Gaules qui était la celtique, dégénéra insensiblement, pour faire place à la langue latine, qu'on étudiait par l'attrait naturel des beaux modèles, qu'on ne trouvait pas chez soi; (les Druïdes, qui chez les Gaulois étaient seuls en possession de la science, n'ayant, comme je l'ai dit ailleurs, rien laissé par écrit). Tandis que Rome au contraire, offrait à quiconque avait le moindre attrait pour les sciences, les chef-d'œuvres en tous genres de ses génies im-

mortels : poésie, histoire, éloquence, tout était là : et la langue harmonieuse des Virgile, des Horace, des Ovide, des Tite-Live, des Saluste, des Cicéron, etc., s'étendant partout et faisant chaque jour de nouveaux et rapides progrès, par le charme ravissant et l'intérêt puissant qu'elle savait inspirer, la langue primitive finit par se corrompre, et ne laisser d'autres traces de son antique existence, que les locutions passées dans la langue romaine qui, plus tard, prit naissance à la cour des rois de France, d'origine Germanique. Les mariages devinrent communs entre les deux nations ; à la rivalité, aux haines invétérées, succédèrent dans la suite de siècles, avec l'oubli du passé, la sympathie et l'union, de sorte que dès le commencement du cinquième siècle, il n'y avait plus, suivant la judicieuse remarque de l'abbé Dubos (1), de Gaulois dans les Gaules. (2)

Si nos pères asservis à la domination étrangère, eurent à regretter la perte de leur liberté et les avantages qui y sont inhérens, ces graves inconvéniens se trouvèrent largement compensés, qar l'amélioration pue la civilisation des vainqueurs apporta à la nouvelle condition des vaincus, sous le double rapport physique et moral ; car ce n'est qu'à dater de la domination

(1) Histoire critique de l'établissement de la monarchie franc.

(2) Cependant comme il n'existe pas de règles sans exceptions, les habitans de l'Armorique (aujourd'hui Basse-Bretagne), qui dès le commencement de l'invasion, avaient apporté à l'établissement des Romains dans le pays, la plus héroïque résistance, enflammés d'un amour bien naturel pour leur patrie, et conservant toujours pour ses tyrans, un ressentiment inextinguible, ils restèrent fidèles aux traditions du passé, et ont jusqu'à nos jours conservé le langage primitif, c'est-à-dire le celtique pur, exclusivement parlé dans les campagnes de toute la Basse-Bretagne.

romaine, que les arts mécaniques, déjà en partie cultivés dans les Gaules, sortirent de leur enfance pour se perfectionner, et que de nouvelles découvertes y prirent aussitôt naissance. C'est à cette même époque que l'agriculture jusqu'alors si négligée, prenant tout-à-coup un rapide essor, amena les défrichemens d'une grande partie de nos immenses forêts, vieilles comme le sol qui les avait produites. Bientôt le besoin provoquant l'industrie, une grande partie du terrain débarrassé par des bras laborieux, des halliers stériles, de la ronce rampante, des buissons épais qui, depuis l'origine du monde, en obstruaient la superficie, en absorbaient la fécondité, offrit aux yeux émerveillés des cultivateurs en échange de leurs sueurs, de vastes campagnes couvertes d'épis ondoyans et des prairies vertes et fertiles, où de nombreux troupeaux de bœufs, de génisses grasses et de coursiers vigoureux paissaient, en bondissant, l'herbe tendre et épaisse, là où hurlaient naguère le loup carnassier et autres animaux féroces et nuisibles.

La vigne commença à couvrir plusieurs côteaux de la Gaule, dès le règne de Domitien (l'an de J.C. 81), mais, ce ne fut que sous Probus (l'an de J.-C. 282), qu'on la vit s'étendre sur toutes les localités susceptibles de sa culture. Naturellement peu fertile sur les parties élevées, et d'ailleurs trop ombragé, le terroir du Perche ne fut dans aucun temps propre à ce genre de culture, il renferma cependant quelques vignobles au moyen âge, comme les chartes de fondation de plusieurs monastères et les concessions de terrains plantés de vignes, faites à ces établissemens, comme on le justifiera par la suite, ne permettent pas d'en douter. Entre autres localités, la paroisse de Vaunoise, près Bellême, est surtout mentionnée comme possédant beaucoup de vignes ; la culture de ce végétal y fut continuée jusqu'en l'an 1777, où la gelée ayant

détruit la totalité de ce qui en restait, la mauvaise qualité du vin qu'elles produisaient, équivalant à peine à notre poiré, fut cause qu'elles ne furent point remplacées ; depuis cette époque on a totalement abandonné ce genre de culture dans toute l'étendue du Perche.

Nos pères furent encore redevables à l'industrie des Romains, de toutes les espèces de fruits dont nous sommes en possession depuis tant de siècles. Un pays froid et sauvage, couvert de forêts et de toutes parts imbibé d'eaux stagnantes, tel qu'était anciennement la Gaule, et principalement la contrée que nous habitons, était bien peu propre à ce genre de culture. Le pays ne produisait guère que le néflier, arbrisseau indigène et qui ne demande pas de grands soins ; sa culture produisait des variétés de fruits plus gros que ne le sont les fruits sauvages, et d'une saveur assez agréable. Quand aux autres arbres fruitiers, ils sont presque tous originaires de l'Asie ; le cerisier fut apporté du Pont, le pêcher, l'abricotier et l'amandier, nous sont venus de la Perse, et les bonnes espèces de pruniers, de poiriers et de pommiers, importés du Levant, embellirent et parfumèrent nos jardins, et chargèrent nos tables de leurs fruits délicieux. *

L'époque où nos pères, dépouillés de leur liberté, eurent le plus à gémir du changement apporté à leur ancien état, fut depuis l'an 14 de J.-C., jusqu'à l'an 98. L'exécrable domination du farouche Tibère, du furieux Caligula, de l'imbécile Claude, du cruel Néron, du brutal Vitellius, du lâche Domitien et des autres monstres couronnés, qui, tombés au dernier degré d'abjection, se déclarèrent publiquement les bourreaux des peuples et les ennemis acharnés de la vertu et des

* Histoire des Gaulois, *ubique*.

talens, durent leur faire sentir vivement l'énorme pesanteur de l'esclavage, et le prix du trésor qu'on leur avait ravi; mais comme il n'est point dans la vie de malheur sans terme et d'angoisses sans adoucissement, un siècle entier des plus douces jouissances, un état heureux et florissant dont on chercherait en vain un second exemple dans les annales du genre humain, vinrent, sous l'heureux empire des Nerva, des Trajan, des Adrien et des deux Antonins, ces vertueux empereurs, surnommés par leurs peuples, *les délices du genre humain*, consoler les enfans des malheurs de leurs pères, et métamorphoser pour eux, en guirlandes de fleurs, les pesantes chaînes de la servitude. *

ÉTAT MORAL DE LA SOCIÉTÉ AVANT L'APPARITION DU CHRISTIANISME DANS NOS CONTRÉES.

Pour mieux faire apprécier au lecteur la masse des bienfaits dont les sociétés actuelles sont redevables au Christianisme, je crois devoir mettre sous ses yeux un faible échantillon du profond degré d'abrutissement où était tombé le genre humain sous le sceptre de Rome, cette prétendue reine, ou plutôt cette grande prostituée des nations idolâtres, asservies à son joug et soumises à ses lois, lors de l'apparition du Christ sur la terre; apparition qui, humainement parlant, est le plus grand événement qui soit jamais arrivé chez les hommes, puisque c'est à partir de l'Evangile que le monde entier a changé de face, que la race humaine a été renouvelée, et a fait un pas immense vers la perfection. Il suffit, pour s'en convaincre, de jeter un coup d'œil sur la société plongée dans les ténèbres de l'idolâtrie, avant que la connaissance du vrai Dieu lui ait été communi-

* Ren. Ess. hist. Tom. 1.

quée. Quoique le ciel et la terre, l'ordre admirable qui régit l'univers et mille autres merveilles, annonçassent à l'homme, dans leur muet, mais éloquent langage, l'existence et la sagesse de leur créateur, l'homme cepen dant l'avait méconnu. Aveuglé par ses passions, abruti par des inclinations les plus basses, les plus animales, il en était venu au point d'adorer l'œuvre de ses mains de préférence aux œuvres de Dieu. Des fables plus ridicules que celles que l'on raconte aux enfans, firent sa religion. Il oublia totalement le noble privilége qui le distinguait de la brute, la raison: cette abnégation totale de tout raisonnement, cette domination absolue des sens, qui voulaient tout revêtir des qualités dont ils sont touchés, avaient donné naissance à l'idolâtrie. C'est par là que la divinité devint visible et grossière. Les hommes lui donnèrent leur figure, et, ce qui était plus honteux encore, leurs vices et leurs passions; le raisonnement n'eut point de part à ce renversement du bon sens; cette erreur si brutale, ce délire, cette frénésie, ce culte grossier et criminel prit naissance dans ce profond attachement que l'homme a pour lui-même; c'est ce qui lui fit inventer des Dieux semblables à lui; Dieux qui, en effet, n'étaient que des hommes sujets à nos passions, nos faiblesses et nos vices; de sorte que sous le nom des fausses divinités, c'étaient leurs propres pensées, leurs plaisirs et leurs fantaisies que les payens adoraient. * On adorait Vénus, parce qu'on était esclave de l'amour sensuel, et qu'on en aimait la puissance. *Bacchus*, dieu du vin, le plus enjoué de tous les dieux, avait des autels dans les temples et dans les cœurs, parce qu'on sacrifiait à la

* Bossuet, Discours sur l'hist. univ.

joie des sens, plus douce et plus enivrante que le vin. Chaque passion, chaque vice, avait sa divinité particulière. Tous les sens, toutes les passions, tous les intérêts, combattaient donc pour l'idolâtrie; elle n'était faite que pour le plaisir; les divertissemens, les spectacles, la licence, le débordement de mœurs le plus effréné, y faisaient une partie du culte public. Les fêtes n'étaient que des jeux, et il n'y avait nul endroit de la vie humaine d'où la pudeur fût bannie avec plus de soin, qu'elle ne l'était des mystères de cette abominable religion (1). Quelle plume pudique oserait raconter les cérémonies des prétendus *Dieux immortels*, leurs mystères impurs? Leurs amours, leurs cruautés, leurs jalousies, et toutes leurs autres infamies, étaient le sujet des hymnes qu'on leur chantait, et des peintures consacrées dans leurs temples. Ainsi, le crime était adoré et reconnu nécessaire au culte des *Dieux*. Platon, le sage des sages, permet de se livrer aux excès du vin, et de noyer sa raison dans cette liqueur, en l'honneur de Bacchus, pendant les fêtes de ce dieu. On ne peut lire, sans frissonner d'horreur, les honneurs qu'il fallait rendre à la déesse de l'impudicité, l'infâme Vénus, et les abominables prostitutions établies pour l'adorer (2). Solon, un des sept sages de l'antiquité, établit à Athènes le temple de Vénus la prostituée, ou de l'amour criminel. La Grèce et Rome étaient remplies de temples ouverts à tous les excès du libertinage le plus effréné (3). Tel était alors, d'après tous les historiens contemporains, le culte généralement et exclusivement reconnu par toutes les nations les plus civilisées, les plus sages,

---

(1) Bossuet, *ibid.* — (2) Platon de leg. liv. 6. — (3) Hérodote, liv. 1er p. 199. — Strabon, lib. VIII. — Anthenod. lib. XIII.

les plus éclairées, les Chaldéens, les Egyptiens, les Phéniciens, les Grecs et les Romains. Comme il s'agit ici de l'état de la société sous ces derniers, devenus les maîtres de nos pères, je donnerai une esquisse de leurs mœurs à l'époque dont je parle. Pour qu'on ne m'accuse point d'exagérer les choses, pour donner plus de relief à la religion chrétienne, je laisserai parler un homme dont l'autorité est irrécusable, et dont les sublimes écrits font les délices de tous les amis de la vérité et de la belle et saine littérature, en un mot, le génie de l'époque; c'est assez désigner M. de Châteaubriant.

« Le peuple romain (dit cet illustre écrivain) fut » toujours un peuple horrible, on ne tombe point dans » les fautes qu'il fit éclater sous ses maîtres, sans une » certaine perversité naturelle. Quand Rome eut des » vertus, ce furent des vertus contre nature; le premier » Brutus égorgea ses fils, et le second assassina son père. » Si Rome libre fut d'abord frugale, c'est parcequ'elle » était pauvre; si elle fut courageuse, c'est parceque » sortie d'une caverne de brigands, ses institutions lui » mettaient le fer à la main; elle était d'ailleurs féroce, » injuste, avare, luxurieuse; elle n'eut de beau que » son génie, son caractère fut odieux. » * A cette lâcheté de caractère, se joignait une corruption de mœurs la plus épouvantable qui fut jamais, il suffit pour s'en convaincre de consulter à cet égard les écrivains romains, qui, contemporains de ces affreux débordemens, n'ont voulu transmettre à la postérité, que les détails des scènes affreuses dont ils furent témoins. Tacite, Salluste, Tite-Live, Suétone et plusieurs autres historiens véridiques, nous racontent des

* Châteaubriant, Génie du Christianisme. T. 4.

traits qui font frémir d'horreur, et qui, comme ils le disent eux-mêmes, ne seront pas croyables pour quiconque n'en aura pas été témoin. *Nam quid ea memorem, quæ nisi his qui vidêre, nemini credibilia sunt.... Libido stupri, ganeæ, cæterique cultus non minor incesserat..... Viri pati muliebria, mulieres pudicitiam in propatulo habere..... Hæc juventutem, ubi familiares opes defecerant ad facinora incendebant. Animus imbutus malis artibus haud facile libidinibus carebat.* * « Parlerai-» je de Marius versant à grands flots le sang des no-» bles, et de Sylla celui du peuple; des triumvirs et » de leurs proscriptions; d'Auguste, ordonnant au père » et au fils de s'entre-tuer; du *Dieu Néron*, épousant » publiquement Pythagore, son esclave; et d'Héliogabale, » célébrant ses noces avec Hiéroclès, autre jeune » homme; des philosophes, parlant de vertu au sein » de la débauche; de Sénèque, excusant le parricide; » des prostitutions des jeux de Flore; des infamies des » Juvenales, que je n'ai point de termes pour exprimer, » tant elles sont exécrables et honteuses. La mort » faisait une partie essentielle de ces divertissemens, » elle était là pour contraste et pour rehaussement » des plaisirs de la vie; afin d'égayer les repas, on » faisait venir des gladiateurs, avec des courtisannes » et des joueurs de flûte. En sortant des bras d'une » infâme, on allait voir une bête féroce, boire du sang » humain; de la vue d'une prostitution on passait au » spectacle des convulsions d'un homme expirant. Quel » peuple que celui-là, qui avait placé l'opprobre à la » naissance et à la mort, et élevé sur un théâtre les

---

* Salust. bell. Catilin. C. VIII. — Sueton. In Aug. — Tacite. ann.

» deux grands mystères de la nature, pour déshonorer » d'un seul trait tout l'ouvrage de Dieu !

» Les malheureux esclaves qui travaillaient à la terre » avaient constamment les fers aux pieds, un peu de » pain, d'eau et de sel faisaient leur unique nourriture; » renfermés la nuit dans d'obscurs souterrains, ils ne « respiraient l'air que par une lucarne pratiquée à la » voûte de ces cachots. Si un paysan disputant sa vie » contre un lion d'Afrique, venait à tuer l'animal, il » était sévèrement puni. Quand déchiré dans l'arène par » les dents d'une panthère, les bois d'un cerf ou les griffes « de tout autre animal, un infortuné venait à périr, cer- » tains malades couraient se baigner dans son sang et le » recevoir sur leurs lèvres avides. Caligula, en attendant » les jeux du cirque, nourrissait ses lions de chair » humaine. Ce n'était pas une chose rare de voir » égorger cinq mille, dix mille, vingt mille personnes » de tout rang, de tout sexe, de tout âge, sur un » simple soupçon de l'empereur, et, les parens des » victimes ornaient leurs maisons de feuillages, bai- » saient les mains du *Dieu* et assistaient à ses fêtes (1). » Comme les suicides sont toujours communs chez les » peuples corrompus, et que l'homme réduit à l'instinct » de la brute, meurt indifféremment comme elle, on » vit sous le règne de Claude, (au rapport de Tacite, » qui admire ce spectacle) (2), dix-neuf mille hommes » s'égorger sur le lac Fucin, pour l'amusement de la » populace, et, avant d'en venir aux mains, les combat-

---

(1) Châteaubriant. Gén. du Christ. T. 4. in-8°. 1802. Preuv. just. pag. 322 etc.

(2) Tacit. ann. lib. XV.

» tans saluèrent l'empereur en ces termes : *ave impe-*
» *rator, morituri te salutant.* » César, ceux qui vont mourir te saluent. *

Je ne m'étendrai pas davantage sur les autres vices de la nation modèle; je ne parlerai pas de l'infanticide autorisé dans le principe par une loi de Romulus, et confirmée dans la suite par celle des XII tables: en voilà certes suffisamment pour montrer à tous les yeux, cette grande plaie du genre humain que toute la sagesse et l'habileté des hommes n'auraient jamais guérie: à Dieu seul appartenait cette merveilleuse cure que le Christianisme était chargé d'opérer, et qu'il opéra en effet par le renversement total de l'idolâtrie dont les doctrines empoisonnées avaient introduit, chez la race humaine, le déréglement le plus complet de la raison, en ce qui concernait les rapports de l'homme avec le vrai Dieu. Enchanté par ses idoles, le monde était devenu sourd à la voix de la nature qui criait contre elles. Il n'était donné, ni aux anciens prophètes, ni aux philosophes, de déraciner le grand arbre de l'idolâtrie, qui, à l'exception d'un petit coin du monde, avait étendu ses branches et jeté ses racines d'une extrémité de la terre à l'autre. Au Christ seul était réservée l'exécution de ce grand œuvre; le créateur des hommes pouvait seul ramener l'homme à son obéissance, en replaçant le genre humain sur sa base primitive. Tels furent en effet les fruits de la doctrine évangélique, de la *bonne nouvelle par excellence*, puisque c'est à dater de la prédication de l'évangile, que les sociétés modernes sont revenues au culte d'un seul dieu, au dogme plus fixe de l'existence de cet être suprême, à la doctrine moins

* Tacit. ann. lib XV et XII.

vague et plus certaine de l'immortalité de l'âme, ainsi qu'à celle des récompenses et des châtimens dans la vie future. C'est encore au même code divin qu'on doit attribuer une plus grande humanité chez les hommes, une vertu qui vaut seule toutes les autres, *la charité* ou l'amour de son semblable, qui donna naissance à tous ces établissemens ouverts à la douleur et à l'indigence, jusques-là sans secours et sans asyle.

Enfin, pour comble de bienfaits, outre un droit politique et un droit des gens, inconnus des peuples antiques, l'Evangile en prêchant la doctrine si morale de l'égalité des hommes aux yeux de leur créateur, nous procura encore la plus grande des faveurs, je veux dire l'abolition de l'esclavage. *

ÉTABLISSEMENT DU CHRISTIANISME DANS LE PAYS.

Il est à présumer que les nombreuses relations de la Gaule avec le siége de l'empire, la firent participer de bonne heure à la connaissance de l'Evangile que saint Pierre vint annoncer à Rome, l'an 42 de Jésus-Christ. La preuve pourrait s'en tirer des prétentions de plusieurs églises des Gaules, qui font remonter leur fondation jusqu'aux délégués des apôtres et de leurs premiers successeurs; mais, à défaut de monumens d'une authenticité suffisante, je ne pourrais, sans témérité, entrer dans aucun détail à ce sujet. Les premières notions que nous ayons, relativement à l'établissement

---

* Châteaubriant. Génie du Christ. T. 4. chap. 12, édit. de 1822.

du Christianisme dans les Gaules, nous viennent d'Eusèbe qui, au cinquième livre de son histoire ecclésiastique, rapporte (ce qui suppose que l'Evangile y avait déjà un grand nombre de disciples) que l'empereur *Marc-Aurèle* suscita contre les chrétiens une sanglante persécution, dans laquelle se trouvèrent enveloppées les églises de LYON (*capitale de la Celtique Lyonnaise*), et de VIENNE en Dauphiné (*Métropole de la Viennoise*), l'an de J.-C. 177, où quarante-huit chrétiens furent donnés en spectacle à l'amphitéâtre de Lyon, et soumis aux supplices des chevalets, du plomb fondu, des chaises de fer ardent et des lacérations par les bêtes féroces. Les principaux martyrs dont on nous a conservé les noms sont : saint Pothin, évêque de Lyon, vieillard vénérable qui, âgé de plus de quatre-vingt-dix ans, périt le premier dans les cachots, à la suite des horribles traitemens qu'il eut à essuyer de la part d'une multitude furieuse et égarée. Les deux autres principales victimes immolées à la suite de leur saint pasteur, furent : *Attalle et Blandine*, sur lesquelles la fureur populaire s'exerça davantage. La qualité de citoyen romain dont Attale était revêtu, avait empêché la populace de se porter contre lui aux dernières extrémités, avant d'avoir connu la décision de l'empereur; celui-ci, malgré sa modération habituelle, et la réputation de sagesse que lui attribuent tous les historiens, paya dans cette circonstance, un honteux tribut à la faiblesse humaine, en faisant, dans sa haine aveugle contre les disciples du Christ, une exception à la loi, qui défendait de faire subir à un citoyen romain, d'autre supplice que celui de la décapitation. Attale au lieu d'être décapité fut produit en spectacle sur une chaise de fer rougi au feu. Quant à Blandine, comme elle n'était qu'esclave, on épuisa sur elle tous les

genres de tortures et tous les rafinemens de cruauté qu'on peut attendre d'un peuple fanatique, abruti d'ailleurs par les vices les plus infâmes et les plus dégradans, et accoutumé chaque jour à des spectacles de sang. *

Vingt trois ans après, c'est-à-dire l'an 200, le siége de Lyon fut occupé par saint Irenée, successeur immédiat de saint Pothin. Irenée aussi recommandable par ses vertus que par ses écrits, avait été disciple de saint Polycarpe, disciple lui-même de l'apôtre saint Jean.

Dans le cours du même siècle, sept autres missionnaires envoyés de Rome, répandirent dans presque tout le reste des Gaules, la lumière de l'Evangile que les premiers y avaient introduite.

Saint Denis fixa son siége épiscopal à Paris, saint Saturnin à Toulouse, saint Paul à Narbonne, saint Trophime à Arles, saint Gatien à Tours, et saint Austremoine à Clermont; à l'exemple des Pothin, des Irenée et des autres apôtres, les persécutions, la mort, l'appareil terrifiant des horribles supplices, rien ne peut arrêter la ferveur de leur zèle apostolique. Successeurs de douze pauvres pêcheurs, ministres du dieu qui, pour renverser les obstacles les plus insurmontables aux yeux de la sagesse humaine, ne veut employer que les instrumens les plus faibles, ces champions de la foi nouvelle ont entrepris, sans aucun autre appui que celui de leur morale, tout à la fois si simple et si sublime, de convertir le monde à l'Evangile et d'arborer la croix sur les débris des temples du paganisme.

---

* Eusèb. Hist. ecclés. liv. 5. Fleury. Hist. eccl. liv. 4.

Ils moururent tous les sept au milieu des tourmens, et le sang qu'ils répandirent devint, pour la Gaule, comme pour les autres contrées, une semence féconde qui multiplia bientôt d'une manière prodigieuse le nombre des chrétiens.

PREMIERS APÔTRES DU PERCHE.

Les plus anciens historiens des Gaules, saint Grégoire de Tours et Sulpice-Sévère, nous apprennent que la lumière de l'Evangile, répandue d'abord dans les contrées méridionales de la Gaule, ne pénétra pas sitôt à l'extrémité de ce pays. Saint Germain de Paris et sept autres évêques français disent dans une lettre à sainte Radegonde, * qu'à la vérité la foi avait été implantée dans les Gaules, dès l'aurore du Christianisme, mais qu'elle n'y avait pas fait des progrès bien rapides avant l'arrivée du célèbre saint Martin de Tours (l'an 360), que la France regarde à juste titre, comme le saint Paul de nos contrées, et l'apôtre par excellence du royaume très-chrétien.

Saint Denis, un des sept missionnaires ci-dessus, envoyé par le pape saint Fabien, s'avança plus avant dans le pays que les autres, et vint fixer son siége à Paris. Animé du désir de donner à l'église naissante la plus grande étendue possible, il pénétra jusqu'aux frontières de la Celtique, accompagné de douze disciples. L'éminente sainteté de sa vie, les nombreux prodiges qu'il opéra, lui ouvrirent la voie de la prédication de l'Evangile. Après avoir arraché au culte

* Greg. Tur. lib. 9 chap. 39. Sulp.-Sev. hist. lib. 2.

hideux des idoles, un nombre assez considérable de payens, il en choisit plusieurs, après les avoir suffisamment instruits, pour partager avec lui les travaux du saint ministère. Il vint à bout, par ce moyen, d'établir une église composée de prêtres et de fidèles dont il fut le premier pasteur.

Pour procurer le même avantage aux villes et aux provinces limitrophes, il envoya, dans différentes autres contrées, les douze disciples qui l'avaient jusqu'alors si heureusement secondé dans ses premiers travaux.

Parmi ses compagnons, on compte surtout saint Santin qu'il donna pour évêque à l'église de Meaux. Saint Denis qui venait de fonder cette église rappela, pour le remplacer, avant son départ pour d'autres contrées, saint Santin qui jetait alors à Chartres et dans le voisinage, la première semence de l'Evangile. *Cum hinc discessit* (Dionysius) *Sanctinus episcopus institutus fuisse traditur, et ideo Carnutis ubi aliquandiu in evangelio laboraverat revocatus* (1). En mémoire de la mission de ce saint apôtre dans la ville de Chartres, il y avait dans la cathédrale de cette ville, une chapelle et un autel consacrés à Dieu sous l'invocation de saint Santin. *Est et Carnutis in principe sanctæ Dei genitricis ecclesiâ sacellum cum altari in monumentum et recordationem prædicationis ejus eâ in urbe Deo dicatum* (2). Quoique la légende du bréviaire de Séez où j'ai puisé ces renseignemens, ne fasse aucune mention que ce saint ait pénétré jusques sur les terres du Perche, on pourrait ce me semble, sans se faire taxer de témérité, vu la grande proximité des lieux, puisque notre

(1) Brev. Sag. Pars. Autum. p. 475. (2) *Ibid.* pag. *id.*

territoire s'étend jusqu'aux portes de Chartres, conjecturer que ce saint fit briller, dans cette partie du Perche, quelques étincelles de la véritable lumière. Cependant comme les actes de sa vie gardent à ce sujet le plus profond silence, chacun à cet égard peut resserrer ou étendre le cercle de ses conjectures.

Le premier apôtre connu, à qui le Perche fut redevable de la connaissance de l'Evangile, fut, sans contredit, saint Julien évêque du Mans, dont la mission fut (suivant l'opinion la plus accréditée) postérieure de quelques années à celles des saints précédens. Il y a tout lieu de croire, et c'est le sentiment du plus grand nombre, qu'il fut instruit par saint Gatien, évêque de Tours, quoiqu'on ne puisse en aucune manière lui contester la gloire d'avoir été le premier apôtre du Maine : il ne nous reste aucun monument qui constate avec exactitude l'époque précise où il a vécu, ni le temps de sa mort, que quelques auteurs placent à la fin du troisième siècle, ou au commencement du quatrième. Nous avons très-peu de connaissances sur les événemens particuliers de ces derniers siècles. Tout occupés à pratiquer les préceptes de l'Evangile, les fidèles se mettaient peu en peine de transmettre leurs annales à la postérité. Comme parmi les seules pièces qui nous restent de ces temps reculés, les légendes de nos bréviaires, rédigées par des hommes aussi sages que prudens sont, sans contredit, les plus dignes de confiance; je citerai ici celle du bréviaire de Séez. Voici les curieux détails qu'elle fournit sur le compte du saint apôtre : je suis persuadé d'avance, que les amateurs de l'antiquité liront ici ces lignes avec un plaisir infini. « Julien, premier évêque du Mans,
» convertit au culte du vrai Dieu le peuple de cette
» province qui habite la contrée située entre l'Huisne

» et la Sarthe. On connait encore de nos jours sur » l'extrême frontière du Maine, dans le *Sonnois* et dans » le *Perche*, plusieurs bourgs où la tradition rapporte » que le saint évêque, lorsqu'il annonçait la parole » de Dieu dans ces contrées, fit arracher des vieux » chênes et des hêtres antiques consacrés, depuis des » siècles, au culte des faux dieux par les superstitions » du paganisme. Le voisinage de l'Hyesmois et du » pays de Séez, nous porte à croire que les lieux de » notre diocèse, les plus voisins du théâtre des » instructions du saint apôtre, auront eu le bonheur » de participer à la connaissance des vérités saintes » qu'il était venu annoncer. Julien, ayant persévéré » jusques dans son extrême vieillesse, à accomplir la » tâche qu'on lui avait imposée pour la propagation » des lumières évangéliques, laissa des successeurs qui » continuèrent son œuvre. Les deux premiers qui » occupèrent immédiatement après lui le siége du Mans, » précédèrent l'arrivée de saint Martin de Tours, dans » ces contrées. *Julianus primus Cenomanensis episcopus,* » *ejusdem provinciæ gentem, quâ maxime Sartham inter* » *et Unellam porrigitur, ad veri Dei cultum convertit.* *Memoranturque hactenus ad ultimos ejus limites in pagis* » *Sagonensi et Perticensi, vici complures, in quibus,* » *veteres quercus annosasque fagos profanæ gentilitatis* » *superstitione consecratas eruisse traditur, cùm his in* » *partibus verbum Dei annuntiaret. etc.* » * Saint Julien et ses successeurs évangélisèrent la partie du Perche contigüe au département de la Sarthe, et située à l'extrême frontière des cantons du Theil, de Bellême et de Pervenchères; cette étendue de pays, forme

---

* Breviar. Sag. Pars. hyem.

aujourd'hui le territoire des paroisses de St.-Julien-sur-Sarthe, de Barville, Viday, Pervenchères, Montgaudry, Origny-le-Roux, Vaunoise, St.-Fulgent, Pouvray, Bellou-le-Trichard, Ceton, etc. Il paraît indubitable que les peuples de ces contrées, ainsi que ceux qui dépendaient anciennement du pays des Carnutes, reçurent la lumière de l'Evangile long-temps avant les autres qui habitaient le Nord et l'Ouest de l'ancienne province du Perche, puisque suivant l'opinion la plus probable et la mieux accréditée, saint Savinien et saint Potentien érigèrent, dès le deuxième siècle, un siége épiscopal à Chartres, où ils placèrent saint Aventin premier du nom *, et que saint Julien, premier évêque du Mans, vint établir son siége dans cette dernière ville vers la fin du troisième siècle, ou au commencement du quatrième, c'est-à-dire, au plus tard, l'an 300 de notre ère; tandis que les contrées dépendantes de *l'Hyesmois* et du pays des *Eburoviques* (Séez et Evreux), toujours plongées dans les ténèbres de l'idolâtrie, ne virent briller à leurs yeux les premières étincelles de la véritable lumière, que plus d'un siècle après, c'est-à-dire au commencement du cinquième: saint Latuin, généralement reconnu pour être le premier évêque de Séez, n'ayant fondé cette église qu'environ l'an 400 ou 410 de J.-C., en même-temps que saint Taurin vint fixer son siége à Evreux.

Plus de la moitié du Perche, principalement les contrées de l'Est et du Sud, soumises dès le berceau du Christianisme, à la juridiction spirituelle des évêques de Chartres, savoir: l'arrondissement de Nogent-le-

---

* Catalog. des évêch. de France, tom. 1. p. 236.

Rotrou en son entier, les cantons de Senonches, de Brésolles, de Brou, de Château-Neuf et d'Illiers, la portion *Est* de ceux de Regmalard, du Theil, de Tourouvre et de Longny, étaient donc en grande partie chrétiennes, près de deux siècles avant les contrées du Nord et de l'Ouest de la même province. Une preuve d'ailleurs incontestable, se tire du nombre des évêques qui ont occupé le siége de Chartres, nombre infiniment supérieur à celui des évêques de Séez et des deux autres siéges, puisque l'antique et vénérable église de Chartres compte cent quatorze évêques, tandis que Séez n'en compte que soixante-dix-huit, le Mans quatre-vingt-un, et Evreux quatre-vingt-six.

Voici les noms des premiers évêques, qui vinrent annoncer l'Evangile à nos pères, et que le Perche reconnait pour apôtres.

PORTION DU PERCHE DÉPENDANTE

DU DIOCÈSE DE CHARTRES.

Évêques et Apôtres.	Époques de leur mission.
S.t Aventin, premier du nom, évêque.	2.me *siècle.*
S.t Cheron (diacre),	*Idem.*
Sts. Santin, Optat, Valentin, apôtres.	*Idem.*
St. Martin-Candide ou Leblanc, évêque, (an)	201
St. Aignan, évêque,	245
Castor succéda à St. Aignan, en	290
Africain,	333
Possessor,	376
Polichronius,	416
Villicus,	439
Palladius,	450
Arbogaste,	458

Flavius I.er,	470
St. Solen,	483
St. Aventin II,	507
Ethère,	527 ou 28

Saint Lubin, originaire du Poitou, fut élu évêque de Chartres en 544, il était avant son élection, abbé du monastère de Brou dans le Perche. * Comme le flambeau de l'Evangile avait dissipé presque entièrement les ténèbres du paganisme dans cette contrée, et que le règne du Christ remplaçait celui des idoles à l'époque dont je parle, je ne m'étendrai pas davantage sur l'article des premiers missionnaires chrétiens dans cette partie du Perche. Je dirai seulement, qu'après avoir évangélisé les peuples des environs de Chartres, de la Beauce et du Thymerais, le zèle qui les dévorait, les porta à étendre le théâtre de leurs saintes prédications jusques dans le Perche-Gouet, et sur les confins du Maine, et dans l'intérieur du Grand-Perche vers les parages de Moutiers, Regmalard, Longny, Nogent (depuis surnommé le Rotrou), et enfin dans tous les cantons du pays qui appartiennent encore à l'évêché de Chartres et ceux qui, en 1790 en ont été séquestrés pour être réunis à l'évêché de Séez.

PARTIE DU MAINE.

Évêques et Apôtres	Époques de leur mission.
St. Julien, 1er. évêque du Mans,	3e. ou 4e. siècle.
St. Thuribe évêque,	4e. *id.*
St. Pavace, *id.*	*id.*

* Doy. hist. de Chartres tom. 2. — Catalog. des évêch. de Fr. t. 1. — Odolent-Desnos. Mém. hist. t. 1. introd. IV.

St. Liboire, *idem*,	4e. siècle.
St. Victur, *id.*	5.e siècle vers l'an 400
St. Victeur, *id.*	an 453
St. Principe, *id.*	474
St. Innocent, *id.*	511 ou 512
St. Domnole ou Anoley, *idem.*	519

C'est au zèle infatigable de ces neuf saints personnages, que la partie Sud-Ouest de notre Perche fut redevable du bienfait de la foi; tout entiers à l'accomplissement de l'œuvre sainte, leurs prédications soutenues par le don des miracles et l'exemple de vertus sublimes, jusqu'alors inconnues du monde payen, opérèrent des conversions sans nombre. Subjugués par la raison, cédant comme malgré eux à la douce persuasion qui coulait des lèvres de ces hommes divins, éclairés sur l'absurdité du culte de leurs idoles, les peuples en foule s'empressaient de briser à l'envi ces vains et ridicules simulacres auxquels ils avaient si long-temps prostitué leur encens, pour venir se ranger sous l'étendard de la foi, et rendre enfin au seul vrai Dieu, l'hommage qu'ils lui avaient si long-temps refusé, parce qu'alors il était encore pour eux le *Dieu inconnu*. Les actes des évêques du Mans, nous apprennent que saint Pavace employa tous les moyens possibles, comme ses deux prédécesseurs immédiats, pour l'anéantissement total des sacrifices idolâtres dans nos contrées, car le sang des victimes fumait encore dans les temples payens, surtout dans les campagnes, à l'époque de la mission du saint évêque, qu'on doit reporter vers le milieu ou vers la fin du quatrième siècle, c'est-à-dire, de l'an 350 à 400 de J.-C. L'arbre des superstitions ne fut totalement déraciné du sol qu'environ deux cents ans plus tard, grâce à la sainte ardeur des six apôtres, ouvriers évangéliques, qui continuèrent

son œuvre, et n'oublièrent rien pour consolider l'ouvrage de leurs prédécesseurs. *

PARTIE DE L'HYESMOIS PERCHERON,

DÉPENDANTE DU DIOCÈSE DE SÉEZ.

Saint Latuin, comme je l'ai dit plus haut, fut le premier apôtre qui répandit dans tout l'Hyesmois et dans les contrées adjacentes, dont la portion *Nord* du Perche faisait partie, les premières semences de l'évangile. Comme nous n'avons que fort peu de documens sur les événemens de ces premiers siècles, je suivrai encore ici de préférence, la légende du bréviaire de Séez, où il est dit que saint Latuin (que d'autres légendes appellent Lain), originaire de la Grande-Bretagne, fut envoyé à Séez par le souverain pontife, qui devait être S[t]. Sirice ou S[t]. Anastase I[er]., en même-temps que saint Taurin à Evreux. Il était chargé de fonder une église dans la cité de Séez, encore totalement idolâtre. Une fois arrivé dans cette ville, il s'occupa d'y jeter les premiers fondemens de son église, après quoi il se mit à parcourir les contrées voisines, pour y annoncer l'Evangile aux peuples idolâtres. Il commença ses excursions apostoliques par l'Hyesmois proprement dit, de là, il se rendit dans une contrée du diocèse, que la légende désigne sous le nom *d'Epicensis*, aujourd'hui totalement inconnue, même aux plus savans antiquaires, qui sont réduits, à cet égard, à des conjectures plus ou moins fondées: Odolent-

---

* Gallia Christiana. Courvoisier. Hist. des év. du Mans. Renouard. Ess. hist. tom. 1[er].

Desnos, appuyé sur un *peut-être*, présume que ce canton pouvait être la Marche (1). Je préférerais de beaucoup l'opinion de M. Auguste le Prévôt qui pencherait à voir dans le *Pagus Epicensis*, une petite lisière entre le Corbonnois et le Sonnois qui se prolongeait au Nord, entre la première de ces contrées et l'Hyesmois proprement dit. Il fonde ses conjectures sur le passage suivant d'une charte de Charles-le-Chauve en faveur de l'abbaye de St.-Lomer-de-Moutiers, sous la date de 860. *Item in pago Oximense et Epicense et Corbonisse villa Nugantus et Suriacus atque Aurmiacus (ou Auriniacus) cum omnibus possessionibus in præscriptis comitatibus pertinentibus*. Des trois localités, dit-il, dont les noms suivent, ceux des *Pagus*, la seconde *Suriacus* doit, d'après l'ordre dans lequel elles sont citées, appartenir au *Pagus Epicensis*, et la troisième *Auriniacus*, au Corbonnois ou Perche. Or, *Suriacus* est très-probablement *Suré*, d'autant plus que ce lieu a continué d'appartenir à l'abbaye de St.-Lomer après l'invasion normande, et *Auriniacus*, l'un des deux Origny, éloigné de Suré d'environ une lieue, l'un à l'Ouest, l'autre au Midi. Ces deux paroisses, situées dans le canton de Bellême, portent les surnoms, l'une d'Origny-le-Butin, et l'autre d'Origny-le-Roux (2).

De cette contrée inconnue qui, suivant l'opinion de M. le Prévôt, pouvait renfermer les cantons actuels du Mesle-sur-Sarthe et de Courtomer, formant dans la direction du Sud au Nord, une lisière étroite entre le Corbonnois ou le Perche et l'ancien Hyesmois, opinion qui, je le répete, n'a rien que de très-raisonable

(1) Odol.-Desn. Mém. hist. T. I. Introduct. p. XIII.

(2) Ancien. divis. territoriales de la Norm. par M. A. le Prévôt, p. 42.

et de très-fondé : saint Latuin continua ses courses évangéliques, parcourant les cantons de Mortagne, Bellême, Pervenchères, Nocé et tous les autres, dont le territoire a toujours fait partie du diocèse de Séez; il pénétra aussi jusqu'à l'extrémité du Grand Perche, aux portes même de Nogent-le-Rotrou, annonçant la bonne nouvelle aux peuples de la rive gauche de l'Huîne, qui faisait la délimitation des diocèses de Séez et de Chartres avant la révolution.

Si le saint apôtre eut à essuyer bien des traverses dans une entreprise aussi difficile que celle de faire goûter la morale si pure de l'Evangile, à des peuples aussi profondément corrompus, que l'étaient nos ancêtres, comme tous les autres adorateurs des impures divinités du paganisme, il eut aussi de grandes consolations, en voyant que la semence de la parole divine produisait des fruits abondans dans des cœurs si horriblement gangrénés par les vices que l'exemple des dieux eux-mêmes; ne favorisaient que trop puissamment. Les conversions opérées par le saint évêque, paraissent avoir été nombreuses, malgré les persécutions, les piéges et les embûches qui lui étaient préparés de toutes parts, par les fauteurs de l'idolâtrie expirante. Saint Latuin, suivant la même légende, réunissait aux qualités du cœur, tous les agrémens extérieurs qui constituent le bel homme; il avait les traits du visage charmans et empreints d'une certaine majesté, qui inspirait du respect pour sa personne, et donnait à ses paroles une autorité dont il savait tirer parti pour s'attirer l'affection des peuples de toutes les contrées qu'il parcourait, et les gagner ainsi à Jesus-Christ. *

---

* Brev. Sag. pars hyem. 19 januarii.

Latuinus ex Britanniâ majore oriundus..........
Christianam fidem per pagos Oximensem, Epicensem, et Perticensem magno labore, nec minori successu primus propagasse traditur. Nam cùm animi virtutibus adjunctam oris speciem et majestatem quamdam imperio dignam præ se ferret, summam statim auctoritatem prædicationi suæ per totam regionem conciliavit, etc.

Le Martyrologe français nous apprend que ce saint apôtre partit de l'Italie, accompagné d'une colonie d'ouvriers évangéliques qui, l'ayant suivi jusques dans nos contrées, partagèrent avec lui les fatigues et les consolations de son saint ministère. * Nous ne connaissons les noms d'aucun de ces pieux collaborateurs.

PARTIE DU PERCHE DÉPENDANTE DE SÉEZ.

Apôtres.		Époques de leur mission.
St. Latuin, commença à évangéliser vers l'an		400 ou 410.
St. Sigibold lui succéda en		440
St Landry siégea,	—	460
Hille ou Hilus,	—	480
Hubert,	—	500
Litarède,	—	511
St. Passif ou Passivus,	—	512
Leudebaud ou Leudebaudus, en		550
Hildebrandus,	en	575

PARTIE DU DIOCÈSE D'ÉVREUX.

Dix-neuf paroisses du Perche, situées au Nord-Est de ce pays, et dont la plus considérable est Chene-

* Martyrol. Gallic. 20 junii. propr. SS. eccl. sag.

brun, à l'Ouest de Verneuil, ont toujours dépendu de l'évêché d'Évreux. Cette petite contrée fut évangélisée par les évêques d'Évreux, dont le premier, saint Taurin, fut, comme je l'ai dit plus haut, contemporain de saint Latuin. Voici les noms des premiers apôtres de cette petite portion de notre antique province. *

Apôtres.	Époques de leur mission.
St. Taurin, siégea en	400 ou 410.

St. Gaud lui succéda; on ne sait en quelle année. Il mourut l'an 491 et eut pour successeur,

Maurusion,	491
Licinius,	512
Viator,	538
Landulphe, vers	560

A la voix de ces hommes divins, nos ancêtres éclairés sur l'absurdité du culte des idoles, et la futilité d'une religion dont les dogmes et la morale n'avaient d'autre fondement que des fables impies, extravagantes et licencieuses, reconnurent leur erreur et courbèrent à l'envi leurs têtes sous le joug de la foi nouvelle. Comme on voit les ténèbres de la nuit la plus obscure s'évanouir peu à peu devant les rayons du soleil, à mesure que cet astre monte sur l'horison, de même, à l'approche du Christianisme, le monde payen sortit graduellement des profondes ténèbres qui obscurcissaient son intelligence, et la morale, tout à la fois si sublime et si douce de l'Evangile, à mesure qu'elle s'insinuait dans le cœur de nos aïeux, leur faisait perdre insensiblement tout ce qui pouvait rester encore d'âpre et de sauvage dans leurs mœurs. Sectateurs d'une religion inhumaine et barbare, qui voyait

* Le Brasseur, hist. d'Évreux.

avec complaisance couler le sang humain sur ses autels, ils durent en devenant chrétiens, faire succéder la douceur à la violence, à l'exemple du Dieu de mansuétude qui, sous le touchant emblème du plus timide et du plus innocent des animaux, se laissa égorger sans proférer une plainte, *quasi agnus mansuetus qui portatur ad victimam et non aperuit os suum.* Et le Christ qui, en s'immolant lui-même pour le salut des hommes, recommandait ses bourreaux à la clémence de son père, loin de regarder le sang de l'homme comme un sacrifice agréable, prononçait par là-même, la réprobation la plus énergique de ces odieux holocaustes.

Enfin, la doctrine de l'Evangile, ayant seule prévalu sur tous les anciens systêmes religieux des Gaulois et des Romains, dans nos pays, en eut bientôt métamorphosé les habitans en hommes tout nouveaux, puisque de barbares, de sauvages, de féroces et d'impitoyables qu'ils étaient auparavant, le Christianisme en fit des hommes doux, humains, sociables, polis, bienfaisans et charitables, en un mot, une société de frères, où une tendre bienveillance remplaça le froid égoisme.

Les progrès immenses que fit l'Evangile dans les Gaules, surtout depuis la conversion de Constantin, eurent bientôt rendu le Christianisme la religion dominante. Partout sur les ruines des temples des faux dieux, s'élevèrent des églises chrétiennes. Lorsqu'il fut question de donner, à la nouvelle autorité religieuse, une organisation régulière, le gouvernement civil servit de type au gouvernement ecclésiastique. Les diocèses qui se formèrent, furent calqués sur les divisions que les Romains avaient faites du pays, lors de sa conquête; plusieurs des provinces de la Gaule étaient gouvernées

par des présidens, depuis la création d'un préfet du prétoire des Gaules, auquel, comme nous l'avons dit plus haut, chaque président était subordonné. Le président faisait sa résidence ordinaire dans la métropole ou ville capitale de chaque province. Chaque métropole commandait à une grande étendue de territoire, à peu près comme aujourd'hui nos Cours Royales. Les métropolitains ou archevêques furent établis dans les métropoles, et les évêques, dans le chef-lieu de chaque diocèse : on appelait alors *diocèse*, une étendue de pays soumise à la juridiction d'un officier inférieur au président ; cet officier habitait ordinairement la ville la plus considérable de chaque *diocèse*, comme aujourd'hui nos préfets ; et chacune des villes choisies pour être le siège d'un évêché, répondaient assez communément aux anciennes villes gauloises, qui avaient le titre de cité, *civitas*, ou ville capitale d'un peuple, avant l'invasion des Romains.

Le mot diocèse, n'est plus usité de nos jours, que dans le style ecclésiastique. Les archidiaconés et les doyennés, qui composaient les archevêchés et évêchés avant la révolution de 1789, servaient à quelques exceptions près, à faire connaître les peuples *subalternes* ou *cliens* de chaque cité, et l'étendue de leur territoire respectif. Le Perche n'ayant jamais eu de villes considérables, et son territoire étant morcelé entre les quatre peuples dont nous avons parlé, ne posséda par conséquent jamais d'évêchés ; il continua d'être soumis pour le spirituel, à la juridiction des évêques de *l'Hyesmois*, des *Carnutes*, des *Cénomans* et des *Eburoviques*.

Le Corbonnois, ou pays du Perche, qui jusqu'au commencement du neuvième siècle, n'aurait été en grande partie qu'une vicairerie de l'Hyesmois, forma, pour la portion du diocèse de Séez, deux archidia-

conés, celui du Corbonnois et celui du Bellêmois. Ces deux archidiaconés renfermaient trois doyennés, le doyenné de *Corbon*, celui de *Bellême* et celui de *La Perrière*; le premier comprenait quarante-cinq cures, le second trente-quatre et le troisième dix-neuf. Pour la partie dépendante de l'évêché de Chartres, le Perche formait deux doyennés d'une grande étendue; le doyenné du Perche proprement dit, dépendant du grand archidiaconé de Chartres et de l'archidiaconé de Dunois, et renfermait dans l'étendue de ses limites, quatre-vingt-une cures ou paroisses, à l'Ouest et au Midi du diocèse de Chartres; et le doyenné de Brésolles, sous l'archidiaconé de Dreux, comptait soixante-deux paroisses, au Nord-Nord-Est de la province du Perche. Sur les quatre-vingt-une cures du doyenné du Perche toutes les paroisses du Petit-Perche ou Perche-Gouet, qui y sont comprises, étaient du ressort de l'archidiaconé de Dunois; dix-neuf paroisses du Perche dépendaient du diocèse d'Evreux, et une vingtaine ou environ, appartenaient au diocèse du Mans. Je donnerai plus de détails sur cette nomenclature, à l'article de *l'Etablissement du clergé séculier*.

LE PERCHE SECOUE LE JOUG DES ROMAINS; — INSURRECTION DES PROVINCES ARMORIQUES DONT IL FAISAIT PARTIE.

(An de J.-C. 411.)

Ebranlé dans ses fondemens par tous les vices d'une administration faible, indolente, corrompue, cruelle et rapace, le colossal empire de Rome, qui avait naguère donné des chaines à l'univers entier, n'avait plus de force que pour opprimer ses sujets, et non pour les défendre contre les ennemis du dehors, qui, comme

autant de vautours affamés, voltigeaient de toutes parts autour de ce grand corps tombant en dissolution, pour s'en disputer à l'envi les lambeaux. A ces princes qui firent les délices du monde, avaient succédé sur le trône des Césars, des monstres de tyrannie : dans toute l'étendue de l'empire, depuis l'Orient jusqu'à l'Occident, on n'entendait qu'un cri de vengeance contre les déprédations journalières des gouverneurs, contre le despotisme sans entrailles des proconsuls, et les vexations sans cesse renaissantes des moindres officiers subalternes dans chaque province. Partout la misère du peuple était à son comble, son sang et ses sueurs étaient devenus un assaisonnement nécessaire et indispensable aux plaisirs de ses oppresseurs qui, saturés de jouissances de tous les genres, n'éprouvaient plus au sein des délices que leur procuraient les immenses richesses ravies aux nations conquises, d'autre besoin que celui que faisait naître chez eux l'absence d'un besoin réel. Pour donner à mon lecteur une bien faible idée de l'état de profonde abjection où était tombé le *Peuple-Roi*, je rapporterai ici quelques détails sur les prodigalités aussi révoltantes qu'insensées, que le désir criminel de venir à bout de ses richesses par des moyens quelconques, fit inventer au peuple romain, pour les consommer à tout prix, à défaut de pouvoir en jouir d'une manière conforme à la raison. Tous les historiens contemporains, s'accordent à dépeindre, sous les mêmes couleurs, la longue série de crians excès qui, minant insensiblement tous les ressorts du gouvernement, ne pouvaient que le conduire rapidement à une perte infaillible. Ce n'étaient pas seulement les grands de l'empire, qui, pour dévorer en un clin-d'œil, les tributs immenses imposés aux provinces conquises, le fruit de la sueur et du pénible labeur

de leurs populations gémissantes, se permettaient les plus scandaleuses et les plus extravagantes profusions: tel qu'un Edile-Scaurus qui, pour faire élever un théâtre, destiné à ses plaisirs de quelques jours seulement, ne balança pas à sacrifier à cette fantaisie, l'énorme somme de dix-neuf millions; tels que les affranchis de Néron, qui faisaient dorer les murs extérieurs de leurs somptueux palais, et enduire de pâtes parfumées les murailles de leurs salles de bains (1). Il n'était pas rare de voir se répéter l'exemple de l'épouse d'un Lollius, fonctionnaire subalterne, qui dans une fête ordinaire, ne rougit pas de paraître étincelante de diamans et de perles d'une valeur de huit cent mille francs. Un grand nombre de simples particuliers, ne se couchaient plus que sur des lits d'argent massif, recouverts de la plus belle pourpre de Tyr (2). Ne vit-on pas un jour chez le tragédien Esopus, servir dans un diner, un plat d'oiseaux à la voix la plus mélodieuse, les mieux chantans et les plus rares, pour procurer à ses convives le *piquant* plaisir de pouvoir se vanter d'avoir mangé d'un mets évalué à dix-neuf mille francs (3); et le fils de ce même tragédien, enchérissant sur les excès gastronomiques du *digne* auteur de ses jours, ne poussa-t-il pas l'abus de la raison, jusqu'à faire infuser des perles du plus haut prix dans sa boisson et dans celle de ses compagnons de débauches. L'or même, dans ces temps déplorables, était devenu aux yeux de ces sybarites, un métal trop vil et trop vulgaire pour qu'ils y attachassent du prix; quand ils daignaient l'employer, ce n'était que comme

---

(1) Plinius. lib. 14. Cap. 33 et 39. (2) *idem. ibid.*
(3) Plin. lib. 10.

accessoire, et très-souvent c'était aux usages les plus vils, comme à ferrer la chaussure de certains guerriers ou même des chevaux des courtisannes (1). Les mêmes excès, la même licence et les mêmes débordemens, après avoir inondé la cour et la ville, s'étaient introduits jusques dans les camps, où ils avaient totalement énervé la discipline militaire. Les Aigles romaines, dont le sang et la poussière avaient toujours fait le plus noble ornement, étaient à cette époque de dégradation, frottées d'essences odorantes et parées de fleurs. On voulait à tout prix, que ces glorieux symboles de l'antique gloire de Rome victorieuse du monde, participassent à la honte et à l'apostasie de ceux qui les déshonoraient (2). Des légions entières abandonnaient leurs postes pour la chasse et la pêche, afin de satisfaire la sensualité de leurs indignes chefs. Voilà où en était l'empire depuis plusieurs siècles, à différentes époques. Je ne m'étendrai pas d'avantage sur les autres excès qui, le rongeant au cœur, le précipitèrent loin de la raison, de la nature et de la vertu, et qui mirent à nos pères les armes en main, pour secouer un joug et s'arracher à une tyrannie qui n'étaient plus supportables.

INVASION DES BARBARES DANS LE PAYS.

Les provinces armoriques, c'est-à-dire les côtes maritimes de la Gaule, entre la Loire et la Seine, comprennant toute la Bretagne, le Maine, le Perche, le Nord de l'Anjou et de la Touraine, et presque toute

(1) *Idem*. lieu cité. — (2) Sueton. Cesar. lib. 67. — Pline. lieu cité.

la Normandie, étaient alors en proie aux fureurs et aux ravages d'une foule de pirates barbares, traînant à leur suite le pillage, l'incendie, la désolation et la mort. Ces pirates étaient les Saxons qui, dès la fin du 3.me siècle, vers l'an 285, avaient dévasté toute la Normandie et les contrées du Perche qui en sont limitrophes, suivant l'historien Eutrope qui florissait sous l'empereur Valens, vers l'an 365. * Cet écrivain contemporain raconte qu'en l'année 286, Dioclétien envoya Carausius à Boulogne-sur-Mer, pour nettoyer les côtes de l'Armorique et de la Belgique, que les saxons infestaient de toutes parts. Après quelques avantages remportés sur l'ennemi, Carausius aveuglé par l'ambition, au lieu de poursuivre le cours de ses conquêtes et de couronner ses beaux faits d'armes par l'entière extermination des barbares, se laissa séduire par l'appas des richesses et du pouvoir, et se révolta contre l'empereur. Le tyran Maxime, chargé d'un commandement pour les Romains dans la Grande-Bretagne, suivit ce funeste exemple, et se fit revêtir de la pourpre impériale plusieurs années après, c'est-à-dire l'an 383. Il quitta aussitôt après l'Angleterre pour venir débarquer à la tête d'une nombreuse jeunesse sur les côtes de la Basse-Bretagne, d'où il pénétra plus avant dans les Gaules, où les légions, mécontentes de l'empereur Gratien, le reconnurent. La victoire secondant son audace, il eut bientot soumis toute l'Armorique; pour récompenser les Bretons insulaires qui avaient secondé son entreprise et partagé ses travaux, il chassa les habitans naturels des extrémités de l'Armorique, pour établir à leur place ses

* Eutrop. Hist, rom. lib. 9.

compagnons d'armes, auxquels il donna pour chef; Conan, jeune Albanais qui l'avait suivi, et qu'il décora du titre de duc des Frontières (1). L'usurpateur Maxime, étant tombé au pouvoir de Théodose-le-Grand, eut la tête tranchée en 388; les Bretons insulaires n'en furent pas moins confirmés par cet empereur dans la possession des terres qu'ils tenaient de Maxime, dans l'Armorique (2).

Il est à peu près certain que les Saxons formèrent leurs premiers établissemens dans nos contrées, dès le règne de Dioclétien, vers l'an 284: c'est même vers cette époque que, suivant l'abbé Beziers et quelques autres savans antiquaires, et une ancienne chronique du Val-Dieu, ils ravagèrent l'ancienne ville de Mont-Cacune (aujourd'hui Sainte-Ceronne, près Mortagne), et qu'ils bâtirent la ville de Séez, dans le pays des *Essui* ou *Sessuvii*. Après avoir ruiné Essey, ancienne capitale de ces peuples, ils nommèrent la nouvelle ville *Saxia*, ou *Sagia*, du nom de la Saxe, leur patrie. Ce qui corrobore encore cette opinion, c'est que, suivant la notice des provinces de l'empire, dressée sous Honorius l'an 400 ou 401, la ville de Séez était déjà la plus considérable du canton, et tenait le cinquième rang parmi les villes de la 2.me Lyonnaise, sous le nom de *Civitas saiorum* (3).

Ces pirates profitaient, pour infester la Gaule, des fréquentes révoltes contre les empereurs qui, trop

---

(1) Dom. Maurice, Hist. de Bretagne, tome 1er. — Odol. Desnos, Mém. hist. sur Alençon, T. 1er.

(2) Hist. de Bret. *lieu cité.* — Odol. Desn. *ibid.*

(3) D'Orville, Becherches hist. sur la ville de Séez.

occupés à se défendre eux-mêmes contre leurs compétiteurs, ne pouvaient veiller suffisamment à la conservation de toutes les provinces de leur trop vaste empire. Le pays était donc presque toujours en proie aux fureurs des mêmes Saxons, surtout à partir de l'an 368, où il y eut une terrible recrudescence, jusqu'au commencement du siècle suivant, sans aucune interruption, sans le moindre intervalle de paix. *

Bientôt de nouvelles hordes de barbares, parmi lesquels figuraient les Suèves et les féroces Alains, pénétrèrent aussi, l'an 406 dans les Gaules, où elles exercèrent leur rage sur différentes provinces, entr'autres sur les malheureuses Armoriques, et sur les cantons déjà envahis par les premiers barbares Saxons.

Désespérés de se voir en butte à d'aussi longs et à d'aussi grands malheurs, abandonnés sans défense à la violence et à la rapacité des hordes farouches qui surgissaient de toutes parts, pour venir s'abattre sur ces contrées, comme sur un vaste charnier, devenu le rendez-vous général des oiseaux de proie de tous les pays; convaincus qu'il ne fallait plus compter sur les secours impuissans d'un empire épuisé par tous les genres d'excès, les Percherons, nos pères, mêlés aux autres tribus armoricaines, coururent aux armes, repoussèrent les barbares, et se réjouirent d'avoir aussi heureusement essayé leurs propres forces. Encouragées par ces premiers succès, les cinq provinces s'unirent en 411, et se confédérèrent dans l'intérêt de leur propre conservation. Elles donnèrent ensuite le signal de l'insurrec-

* D. Maurice, Histoire de Bretagne, *lieu cité*. — Odolent-Desnos, *lieu cité*.

tion, chassèrent les magistrats romains et établirent un gouvernement libre, qu'elles ne conservèrent pas long-temps (*tractûs Armoricani provinciæ, se liberarunt, ejectis romanis præsidibus propriâ quâdam republicâ, ex arbitratu suo constitutâ; id fuit circa annum CCCCXI*), (1) le caractère remuant, et les dispositions turbulentes des Armoricains étant incompatibles avec la servitude et avec la liberté absolue.

Cette révolution, dit l'auteur des essais historiques sur le Maine, détruisit de fond en comble tout l'édifice du gouvernement civil et militaire qu'avaient établi les Romains, dans toute la Bretagne et les autres pays formant aujourd'hui les départemens de l'Orne, de la Sarthe, de la Mayenne, de l'Eure, d'Eure-et-Loir, de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire. S'il faut en croire les historiens de la Bretagne, les peuples insurgés mirent à la tête de leur république fédérative, ce même Conan, que le tyran Maxime avait crée duc du rivage armorique (2).

L'état d'épuisement et de décrépitude où se trouvait l'empire, joint aux révoltes continuelles d'une foule d'ambitieux, et à l'envahissement du territoire de Rome par les Goths, ne permit pas aux Empereurs romains d'envoyer dans les Gaules, des troupes assez nombreuses pour faire rentrer dans le devoir] les Armoricains rebelles, seulement, après quelques efforts stériles, Exupérantius, préfet du prétoire, fit avec eux un traité qui rendit, pour quelque temps, la paix aux provinces;

---

(1) *Notitia dignit. imperii. Com. Panciroli. p.* 75. apud Renouard. T. 1er. hist. Rom. par Zozime. T. 1. p. 585.

(2) Odol.-Desnos. *lieu cité.*

mais les Armoriquains toujours remuans, ne tardèrent pas à la rompre (*).

Ennuyé de tant de révoltes et de l'indocilité sans cesse renaissante de ces peuples, Ætius, général en chef des armées romaines dans les Gaules, se voyant dans l'impossibilité de les réduire à l'obéissance, à défaut de forces militaires suffisantes, céda, vers l'an 441, les Armoriques à Eocaric, roi des Alains. Ce prince farouche et cruel annonça son arrivée dans les cinq provinces cédées à son ambition, en dévastant la majeure partie du territoire. Après y avoir exercé pendant six années consécutives, tout ce qu'on peut attendre d'un vainqueur féroce et sans entrailles, St. Germain, évêque d'Auxerre, qui revenait de la Grande-Bretagne, touché des malheurs de ces peuples, alla se présenter devant ce prince barbare, et mit tout en usage pour l'apaiser. Il fut d'abord sourd à toutes les prières. Le saint évêque, sans se déconcerter, saisit la bride de son cheval et l'arrêta à la tête de son armée. Etonné de ce coup de hardiesse, inspiré par un saint zèle, Eocaric s'adoucit peu à peu, et se prête enfin à des propositions de paix: il consent même à épargner le pays, et à retirer ses troupes, pourvu que les rebelles obtiennent grâce d'Ætius ou de l'empereur.

Saint Germain se chargea lui-même d'aller la demander, et dans cette intention, il se rendit à Ravenne, séjour ordinaire de Valentinien III. L'empereur professait une telle vénération pour les éminentes vertus du saint évêque, qu'il lui accorda de suite la grâce qu'il était venu solliciter, mais à des conditions que les habitans de l'Armorique, vu l'antipathie profonde qu'ils avaient

---

* Prosperi chron. Recueil des historiens de France. T. 2, p. 609.

pour la domination romaine, refusèrent d'accepter, ce qui paralysa l'effet de la protection de leur saint médiateur (1).

Les Alains formèrent dans le pays qui leur avait été cédé, un petit état gouverné par des rois. Quelques écrivains (2) ont prétendu que cette petite monarchie prit le nom *d'Alamania*, du nom des Alains, et qu'il s'étendait jusqu'à Alençon, qu'ils présument en avoir été la capitale. S'il faut en croire Mézerai, ce royaume était situé dans quelque coin de l'Anjou, vers les contrées du Vendomois, du Perche et de l'Alençonnais; il leur donne pour roi *Béorque*. Suivant lui, la Sarthe servait de borne aux Alains, et aux états des Bretons Armoricains, dont une portion de l'Anjou et du Maine dépendait. Audran, roi des Bretons, pour tirer vengeance des cruautés inouïes que les Alains avaient pendant si long-temps exercées envers les naturels du pays, parvint à se rendre maître des pays où ils s'étaient établis, et les chassa pour toujours de la contrée connue sous le nom *d'Alamagne*, qui, suivant mes conjectures et celles de plusieurs antiquaires, ne devait pas être éloignée du Perche, et pouvait être située dans le voisinage d'Alençon (3).

L'insurrection des Armoricains, qu'on doit remarquer comme un fait très-marquant dans les fastes de notre histoire, contribua puissamment à l'établissement de la monarchie française. La défection de cinq provinces

---

(1) Prosperi *chron. lieu cité.* (2) Buscherius *Belgium Rom.* Gallet, mém. sur l'origine des Bretons Arm. à la suite de l'histoire de Bretagne. Mézerai, hist. de France, t. 1.

(3) Odol.-Desnos, *lieu cité*. D. Maurice, hist. de Bretagne. L'abbé Gallet, *lieux cités*.

occupant une étendue de territoire très-considérable, en affaiblissant la puissance de Rome dans les Gaules, facilita aux Franks, les moyens d'envahir successivement un pays sans cesse en proie à la division et à l'anarchie. Peu d'années en effet s'étaient écoulées depuis que l'Armorique avait secoué le joug des Romains, quand les Franks vinrent à leur tour s'abattre sur la Gaule où ces nouveaux barbares signalèrent leur passage et les courses qu'ils faisaient, par la dévastation, l'incendie et la mort. Vers l'an 458, sous le règne de Childéric, ils avaient déjà pénétré vers l'extrémité de la troisième *Lyonnaise* jusque dans la capitale de l'Anjou.

En 464, Odoacre, autre barbare, entra dans la Loire, à la tête d'une nouvelle troupe de Saxons, et réunit ses forces à celles du comte Ægidius (Gilles), maître de la milice romaine dans les Gaules, pour chasser Childéric roi des Franks, qui harcelant de toutes parts l'armée romaine, avait remporté sur elle des avantages considérables. Ce nouveau renfort n'empêcha pas le comte d'être complétement battu par les Franks. Odoacre alla ensuite faire le siége d'Angers, et après la mort du comte Paul, arrivée peu après, il s'empara de la ville, d'où il fut chassé le lendemain par Childéric, qui était accouru pour la sauver *. Furieux de tant de revers, Odoacre pour s'en venger, ravagea toutes les contrées qu'arrose la Loire, et s'avança jusqu'à Orléans. Childéric qui le suivait de près ne tarda pas à l'atteindre ; le battre complétement et le mettre en fuite, fut pour lui l'affaire d'un instant. Le barbare voyant l'inutilité de ses tentatives, pour s'établir dans le pays, prit la résolution d'aller tenter la fortune ailleurs.

---

* Grégoire de Tours. Odol.-Desnos.

Des bandes saxonnes ayant pénétré dans le Perche et dans le Maine, fondèrent des établissemens dans ces deux pays ; ils laissèrent leur nom à un endroit considérable du Perche, désigné sous le nom de *Curia-Saxonica*, qu'on a rendu en français par *Cour-de-Saxe ou des Saxons*, complétement inconnu aujourd'hui malgré les plus actives recherches pour retrouver son emplacement ; et un canton du Maine limitrophe du Perche a pris le nom de Sonnois ou Saonnois, *pagus sagonensis* ou *saxonensis*, du nom de ces mêmes Saxons. Je suis porté à croire avec M. Odolent-Desnos, et plusieurs autres, qu'il ne s'agit pas ici de ces derniers Saxons qui partagèrent les revers et la mauvaise fortune de leur chef, mais des premiers Saxons du rivage armoricain, les mêmes qui fondèrent des établissemens à Caen et aux environs, et qui détruisirent la ville d'Essey pour la remplacer par celle de Séez, dans les dernières années du 3e. siècle.

ÉTABLISSEMENT DES FRANCS DANS NOS PAYS ; — LEUR ORIGINE.

L'empire aux abois, ne put au milieu des angoisses qui le pressaient de toutes parts, soutenir plus longtemps dans les Gaules son autorité chancelante : le colosse depuis tant d'années miné dans sa base, par tous les vices dont nous avons parlé, finit par crouler.

De toutes les hordes de barbares qui, nouvelles sauterelles d'Egypte, vinrent s'abattre de toutes parts sur les malheureuses Gaules, les Franks ou Francs, furent sans contredit les plus remarquables.

Il y a au moins, dit *Piganiol-de-la-Force* (dans sa nouvelle description de la France), douze opinions

différentes sur l'origine de ce peuple. Comme il n'y en a pas une seule qui soit démonstrative, j'adopterai de préférence avec cet auteur et plusieurs autres savans, celle qui est la plus glorieuse pour notre nation, savoir: que les Francs, étaient eux-mêmes originaires de la Gaule-Celtique, que nos pères avaient quittée sous la conduite des neveux d'Ambigat, Sygovèse et Bellovèse, du temps de Tarquin l'ancien, pour aller s'établir dans cette partie de la Germanie, qui, à cause d'eux, fut appelée *Vandalie*, c'est-à-dire pays des étrangers, situé entre le Rhin et le Weser, comprennant la Thuringe, la Hesse, la Frise et la Westphalie. Voici quelles sont les principales causes de leur irruption dans les Gaules. Asservis comme les Gaulois sous la pesanteur du joug de Rome dont les armes avaient fini par triompher, vu la supériorité du nombre, de la longue et opiniâtre résistance qu'avaient si long-temps opposée ces fiers Germains, à l'imposition de ce joug, ils résolurent, fatigués qu'ils étaient de la cruauté de leurs tyrans, de former une ligue, et d'aller conquérir les armes à la main, une meilleure et nouvelle patrie. Cette confédération renfermait *les Bructères*, *les Attuariens*, *les Chérusques*, *les Frisons*, *les Sicambres*, *les Saliens*, *et enfin les Ripuaires*; n'ayant d'autre objet, en réunissant ainsi leurs forces, que de mieux assurer leur liberté; ils prirent à cette occasion le nom de Franks, qui dans la langue *tudesque*, signifie homme libre. Ils avaient dès cette époque des rois dont la couronne était héréditaire, et dont la première vertu, aux yeux de ces peuples guerriers, était un courage à toute épreuve et une valeur indomptable (*).

* Mont-Faucon. Monum. de la monar. franc. T. 1.

Une révélation secrète, ou plutôt une tradition héréditaire, persuadait aux Francs que la Gaule était leur patrie primitive, loin de laquelle ils erraient depuis des siècles, comme des essaims d'abeilles dont ils adoptaient l'emblême. (*) Ils résolurent donc de rentrer en possession de ce délicieux pays, sur lequel ils se croyaient des droits, en vertu de leur origine primitive. Sous la conduite de leurs rois autant soldats que capitaines, ils commencèrent, dès le quatrième siècle, différentes incursions dans les Gaules, d'où, chassés par les Romains, ils rentraient dans leur pays chargés du butin qu'ils avaient pu faire dans le cours de leurs ravages.

Enhardis par la faiblesse où se trouvait le gouvernement, ils profitèrent comme les autres barbares de l'épuisement de l'empire, pour étendre leurs conquêtes et s'établir dans les Gaules. Commandés par Pharamond, ils firent en 420, une incursion plus importante que toutes les précédentes, sans pouvoir toutefois se fixer définitivement dans le pays : ce ne fut que sous Clodion, en 428, qu'ils se rendirent maîtres de Cambray et de tout le pays qui s'étend jusqu'à la Somme. Ils gagnèrent du terrain sous Mérovée, et sous le règne de Childéric, son successeur; ils pénétrèrent comme je l'ai dit, jusqu'aux extrémités de la 3e. *Lyonnaise* dans le Maine et l'Anjou. Une fois en possession de ces contrées, objet de tant de vœux, ils y établirent quelques petites monarchies. Plusieurs princes de la tribu des Saliens et de la famille de Clovis s'en constituèrent les chefs. Sigebert régnait à Cologne, Regnacaire à Cambray et Regnomer, son frère, au Mans.

---

* Chifflet, Diss. sur le tombeau de Childéric.

Clovis, fils de Childéric, était roi de la plus considérable tribu des Francs. Les Gaules, à l'époque de son avénement au trône, étaient partagées entre les Bourguignons, les Visigoths et les Romains; ces derniers étaient encore maîtres de toute la partie qui s'étend depuis le Rhin jusqu'à la Loire et l'Océan. Ce prince aussi ambitieux qu'adroit politique, résolu d'anéantir entièrement la puissance romaine dans ce pays, voulut commencer par un coup décisif; dans ce dessein il se rendit clandestinement à Soissons, résidence ordinaire de Siagrius, gouverneur des Gaules, le prit si bien au dépourvu, que n'ayant pas le temps de réunir ses troupes, il perdit la bataille que lui livra Clovis sous les murs de la ville: Syagrius se réfugia à Toulouse, entre les bras d'Alaric, roi des Visigoths, qui lui donna un asyle. L'armée romaine abandonnée de son chef ne cherche plus à défendre la place; Soissons et beaucoup d'autres localités ouvrent leurs portes au vainqueur, et se soumettent à lui. Clovis craignant que Syagrius ne tentât dans la suite de réparer ses échecs en ralliant ses troupes à son drapeau, envoya sommer Alaric de lui livrer son hôte; ce faible monarque craignant les suites d'une résistance inutile, eut la faiblesse de remettre Syagrius au pouvoir de Clovis qui, pour achever d'anéantir d'un seul coup le nom romain dans les Gaules, eut la lâcheté et la barbarie de faire assassiner son malheureux captif.

Comme on s'arrête rarement dans la carrière du crime une fois qu'on y est entré, et que d'ailleurs la soif qui dévore l'ambitieux est presque toujours inextinguible, Clovis entreprit de courber sous son joug tous les autres peuples de l'Armorique, que n'avaient pu subjuguer encore les autres chefs des Francs. La lutte fut longue et opiniâtre, et la possession du terrain

vivement disputée depuis 494 jusqu'en 497. Le Perche, la Normandie, la Bretagne, la Touraine et la partie de l'Anjou, qui n'était pas conquise, se soumirent au sceptre de Clovis, non par droit de conquête, mais à certaines conditions assez avantageuses aux habitans du pays. Ce qui contribua le plus à l'affermissement de son autorité dans ces contrées déjà presque entièrement chrétiennes, fut sans contredit, sa conversion au Christianisme. Fier de voir augmenter sa puissance dans tous les pays situés entre la Seine et la Loire, excepté le Maine où régnait Regnomer, Clovis voyait d'un œil d'envie l'élévation de plusieurs princes de sa nation, qui, comme lui et même avant lui, s'étaient formé dans les Gaules, des états indépendans; craignant ou feignant de craindre, que ces souverains, jaloux de l'ascendant qu'il prenait sur eux, ne se liguassent un jour pour contre-balancer sa puissance, ou même lui ravir sa couronne et la vie, il résolut de prendre les devants et de les prévenir. Comme le génie qui fait les conquérans suppléait chez lui, à l'expérience que donnent les années, il employa tous les moyens que lui suggérait la finesse de sa politique, pour renverser tous ses rivaux, et établir son trône sur les débris des leurs: C'est ainsi qu'après avoir écrasé les Allemands dans les plaines de Tolbiac, en 496, il parvint à force de ruses et de supercheries, à soumettre à ses lois, les deux autres parties de la Gaule occupées par les Bourguignons et les Visigoths, c'est-à-dire l'ancien duché de Bourgogne, la Franche-Comté, la Provence, le Lyonnais, le Dauphiné, la Savoie, enfin tout le midi des Gaules, depuis la Loire jusqu'aux Pyrennées; en forçant Gondebaud, roi des Bourguignons, à s'enfermer dans la ville d'Avignon pour sauver sa vie, victime de la fourberie de Clovis et de la trahison

de son propre frère séduit par les promesses de l'astucieux conquérant; et en tuant de sa propre main, en bataille rangée dans les plaines de Vouillé, près Poitiers, Alaric, roi des Visigoths, dont l'armée fut entièrement défaite.

Comme la religion du Christ que Clovis avait embrassée dans le principe, autant par politique que par devoir, n'avait point encore eu le temps de corriger la férocité de ses mœurs, et qu'il était de plus en plus dévoré par l'ambition, il employa les dix-huit derniers mois de sa vie à chercher les moyens quelconques d'abaisser ses rivaux, et d'assurer à tout prix la stabilité de la nouvelle monarchie qu'il prétendait laisser à ses enfans, sur les ruines des trônes de ses voisins. Poursuivant donc le cours de ses conquêtes, il suscita aux autres monarques Francs, les guerres les plus injustes, et qui présentent un tableau d'atrocités dont les annales des peuples les plus féroces peuvent seules offrir le modèle. Sous le plus vain prétexte il fait mettre à mort Cararic, roi des Morains (la Flandre Française), et s'empare de ses états. Par ses suggestions perfides, Clodoric assassina son père Sigebert, roi de Cologne et des Ripuaires; et, quand trop docile à ses exécrables conseils, le parricide a plongé le fer mortel dans le sein de celui qui lui a donné la vie, l'auteur du crime s'en présente comme le vengeur, et s'empare de ses états. Parcourant ensuite ceux de Regnacaire, roi de Cambray, et de Regnomer, roi du Maine, tous deux d'origine Franque, et du sang des Mérovée, il met tout à feu et à sang dans les campagnes, assiége les deux capitales, s'en rend maître, et le cruel monarque couronne sa honteuse et sanglante victoire par l'assassinat des deux rois frères, Regnacaire et Regnomer, dont il se fit lui-même le bour-

reau, et par l'usurpation de leurs états, il se vit ainsi à force de meurtres et de perfidies, seul et absolu maître de toute la Gaule.

Clovis ne jouit pas long-temps du fruit de ses crimes, le ciel qui ne laisse rien d'impuni, trancha le fil de ses jours au milieu de sa carrière, lorsqu'il voyait encore devant lui un long avenir, et qu'il se promettait ou de nouvelles conquêtes, ou du moins une paisible jouissance du fruit de ses victoires. Il mourut à Paris, l'an 511, à l'âge de quarante-cinq ans, et fut enterré dans l'église des saints apôtres Pierre et Paul, aujourd'hui sainte Geneviève, et que la révolution, a depuis métamorphosée en Panthéon pour y déposer les restes de *ses grands hommes*. Clovis avait commencé cette église que la reine Clotilde fit achever.

C'est à ce conquérant que la France est redevable de la rédaction plus régulière du code informe des *lois Saliques*, attribué à Pharamond. C'est encore à lui qu'il faut attribuer la diversité des coutumes qui a pendant tant de siècles existé en France, en vertu de la permission qu'il accorda aux habitans de chaque pays conquis, de conserver leurs anciennes lois.

Après la mort de Clovis, arrivée le vingt-cinq novembre, l'an 511, ses enfans partagèrent ses vastes états, qu'ils tirèrent au sort; le royaume de Paris comprenant l'Ile-de-France, c'est-à-dire les anciens comtés de Paris, de Melun, de Chartres, du Perche, les duchés de Normandie et de Bretagne, échoua à Childebert, qui fixa son séjour ordinaire à Paris. Thierry 1er., issu d'une concubine, eut l'Asturie ou France orientale, et fixa son séjour à Metz. Clodomir eut pour sa part la Sologne, la Beauce, le Blésois, le Gâtinois, l'Anjou, la Touraine et le Maine, et choisit Orléans pour

sa capitale; enfin, Clotaire obtint l'Artois, la Picardie et tous les pays où il pourrait s'étendre jusqu'à l'Océan; il s'établit à Soissons (*). Ainsi le pays du Perche se trouva encore appartenir à deux rois différens: Childebert, qui en eut la plus grande partie, et Clodomir, la petite fraction du Maine.

COUP D'OEIL SUR LES FRANCS, LEUR RELIGION, LEURS MOEURS, ETC. AVANT LA CONVERSION DE CLOVIS.

Quoique le cadre nécessairement borné d'une histoire locale, ne comporte guère les détails qui vont suivre, et qui n'appartiennent à proprement parler qu'à l'histoire générale, cependant comme le recueil de mes recherches, n'est pas seulement destiné aux savans et aux amateurs de l'antiquité, mais plus particulièrement à la majorité de mes compatriotes dont la plupart, vu leur position sociale ne sont pas à même de consulter les nombreux ouvrages que j'ai parcourus, pour en extraire différentes particularités historiques du plus haut intérêt; j'ai cru faire plaisir à la plus grande partie de mes lecteurs, en consignant ici ce petit précis sur la religion, les mœurs et les usages des Francs nos ancêtres, avant d'entrer définitivement sur le domaine de l'histoire particulière de notre pays du Perche.

Les Franks ou Francs, d'où est dérivé le nom de Français, avaient une taille élevée, la voix forte et terrible, les yeux étincelans; une épaisse moustache

---

* Anquetil, hist. de Fr. T. 1er. D'Exauvillez. *idem*.

comme celle du Brenn Gaulois, ombrageait leur lèvres (1), un réseau de fil d'or, ou un cercle de cuivre, retenait leur chevelure tressée sur le front, et la dépouille des bêtes fauves couvrait à demi leur corps à la peau d'albâtre (2); leur nourriture ordinaire était le laitage de leurs troupeaux; leur audace tenait du prodige (3). Ils choisissaient pour chef et non pour maître, celui d'entre eux à qui la vaillance donnait le plus de droits à cette prérogative. L'amour de la liberté était porté chez eux à un tel degré, qu'ils préféraient toujours la mort à l'esclavage (4). Les Romains étaient tellement persuadés que ces peuples périraient plutôt que de se soumettre, qu'ils avaient résolu de les exterminer pour faire de leur pays une province Romaine; et, Germanicus au milieu d'un combat où la victoire se déclarait pour lui, criait à ses soldats: *Point de prisonniers, on ne pourra jamais proclamer la paix que sur le tombeau des Francs.*

Quand les Francs allaient à l'attaque, ils poussaient le cri de guerre, faisaient voler la hache à deux tranchans, et, appuyés sur leur lance ou longue *framée*, ils s'élançaient en l'air pour venir tomber comme la foudre, devant leur ennemi surpris et tout déconcerté (5).

Les femmes vêtues de robes noires et le sein nu, la tête ceinte d'une guirlande de genet fleuri, paraissaient quelquefois dans la mêlée (6), elles ma-

---

(1) Sidon. Appolin. Paneg. Carm, 5.
(2) Pelloutier, hist. des Celtes. Cesar, de bello gall.
(3) Agathias. Pelloutier. Tacite.
(4) Dion. Cassiodor.
(5) Sidoine. Apollin. *lieu cité.*
(6) Plutarque.

niaient la lance avec une dextérité sans égale, et animaient les combattans de la voix et du geste; elles préféraient comme leurs époux, la mort à la moindre atteinte portée à leur liberté (1).

Le nom de *Francs* comme on l'a vu plus haut, indiquait des hommes indépendans et libres, c'est dans ce sens qu'on l'employait dans les premières lois données aux Français; on disait un lieu *franc*, pour indiquer un lieu libre et exempt d'impôt.

La religion des *Francs*, avant leur conversion au Christianisme, n'avait aucun rapport avec celle des autres peuples idolâtres. Ils reconnaissaient un être suprême, mais ce n'était ni Jupiter, ni *Teutatès*, ni aucune autre divinité de la mythologie payenne (2).

Le grand esprit *(Dieu)*, chez eux, n'avait point de nom, ni de figure, ni de forme, ni de temples. La vue seule des merveilles de la nature, le spectacle de l'univers suffisaient pour les conduire à la connaissance d'un être tout puissant, créateur de toutes ces belles choses qui, dans leur mystérieux mais éloquent silence, proclamaient hautement la grandeur et les bontés de celui dont la volonté leur avait donné l'être (3).

Ils voyaient dans les vieux arbres, dans les rochers escarpés, dans les eaux bruyantes des cascades et des torrents, les ministres de ce grand être. Pour eux, Dieu était l'ensemble de la nature animée; pour eux, la foudre grondante, l'aquilon mugissant, le fracas

---

(1) Dion. lib. 77.
(2) Mallet, hist. du Danemark, introduction.
(3) D. Pelloutier. T. 5. liv. 3.

des tempêtes étaient aussi la grande voix de Dieu. Ils aimaient à contempler sa gloire dans les rayons du soleil, dans les brillans météores, et dans les myriades d'astres étincelans dont il a parsemé la voûte des cieux, et qu'il a prodigués à la nuit.

Les noirs hivers de leurs climats, loin de nuire à ce culte, venaient au contraire y joindre les grandes impressions du silence et du mystère (1).

Quand la neige tombait à gros flocons, et que d'épais brouillards confondaient le ciel et la terre, le Grand-Être, suivant eux, était retiré au fond de son sanctuaire pour y méditer des miracles; mais il en sortait lorsqu'un rayon de soleil perçant l'épaisseur d'un nuage, faisait étinceler les givres et les glaçons suspendus aux branches des noirs sapins, ou quand la première verdure du printemps venait ranimer la nature et embellir leurs forêts (2).

Vainqueurs de leurs ennemis, les Francs suspendaient aux arbres, des armes et des colliers d'or. Rigides observateurs de l'hospitalité, ils plaçaient des coupes sur le bord des sources limpides, pour offrir aux voyageurs la facilité de se rafraichir (3). Un amas de pierres était un monument sacré qui rappelait un triomphe. Un historien Anglais *(Cambden)* rapporte, qu'un roi des Francs employa toute son armée et les bœufs de mille chariots, pour transporter sur le tombeau de sa mère, une pierre colossale objet de la vénération des peuples (4).

---

(1) Pelloutier. Cesar de bello gall.

(2) Marchangy. Gaule poét. Tom. 1er.

(3) Bede. Hist. liv. 2. chap. 15.

(4) Cambden. descript. du Cardinshire.

Leur respect pour la pudeur et l'innocence, était porté à un tel point, dans certaines circonstances, que sous la garde des dieux, la plus belle et la plus séduisante des jeunes vierges Franques, pouvait en toute sûreté, dormir sous l'ombrage d'un chêne sans avoir à redouter la moindre insulte du passant (1).

Observateurs attentifs des lois et des mystères de la nature, les mois chez les Francs désignaient les révolutions des saisons, ou rappelaient quelques habitudes champêtres : Janvier était le mois des *loups furieux*; Mars s'appellait *le flux de la lumière*, parce que les jours rallongeaient considérablement; Mai, *les trois mamelles*, parce qu'ils commençaient à traire leurs vaches trois fois par jour; Juillet, *le mois des grandes herbes*; Août, *le mois des blés*; Octobre, *le mois des vins*, Novembre *le mois des vents*; et Décembre celui *des glaces* (2).

Les Francs avaient des bardes ou poètes, prétendus inspirés des dieux, qui chantaient en vers, les exploits guerriers et les hauts faits de leurs peuplades, et comme tous les peuples superstitieux, ils n'allaient au combat qu'au récit de la gloire et des prouesses de leurs ancêtres. Animés par les hymnes de ces bardes, leur courage enthousiaste trouvait, dans ces chants guerriers, un nouvel aliment qui presque toujours les rendait invincibles (3).

ÉTAT CIVIL ET ECCLÉSIASTIQUE DE L'ANCIENNE PROVINCE DU PERCHE, SOUS LES ROIS DE LA PREMIÈRE RACE.

Nos ancêtres, quoique soumis au sceptre des rois

---

(1) Loi Salique.

(2) Marchangy, *lieu cité*.

(3) Eginhard, vita Car. Mag. liv. 1er. Chap. Dom Bouquet. Rec. des hist. de France.

Francs, ne furent cependant point contraints d'adopter leurs coutumes, leurs lois et leur genre de vie. Les anciens habitans du Perche comme les autres peuples de l'Armorique, continuèrent à être régis par le code Théodosien; les Visigoths suivaient le même code modifié par Alaric, et les Bourguignons la loi Gombette, *(de Gondebaut leur roi).* Quant aux Francs et aux barbares, ils observaient exclusivement la loi Salique et celle des Ripuaires, établies par les premiers rois Francs. Cette dinstinction entre les vainqueurs et les Gaulois soumis, ou plutôt cette liberté d'être jugé conformément aux lois de sa nation, était une mesure politique que le petit nombre des Francs, à l'égard des anciens habitans, leur rendait impérieuse s'ils voulaient conserver les fruits de leurs conquêtes. Clovis l'avait si bien senti qu'à l'instant même de la conquête, loin de chasser les naturels du pays, il ne les priva ni de leur liberté ni de leurs biens en totalité, car, dans le partage des terres dont il fit trois parts, les vainqueurs en prirent deux et laissèrent la troisième aux vaincus. C'est encore pour gagner les cœurs et se concilier l'affection de ses nouveaux sujets, qu'il employa toute son autorité pour mettre un frein à la licence du soldat, et arrêter le pillage des campagnes.

Il n'y eut donc autant que possible, d'autre changement dans les Gaules, que celui des personnes et des noms, pour ce qui concernait l'administration de l'état et des affaires du gouvernement nouveau. Partout dans la Gaule on vit les mêmes officiers, avec les mêmes charges et les mêmes attributions qu'auparavant, chacun conserva son territoire, son sénat, sa curie ou municipalité, et même sa milice ; seulement les comtes de l'empire romain furent remplacés par des Francs revêtus de la même dignité. On ne dévia en rien des

mœurs et usages en vigueur sous la domination précédente, on payait les mêmes impositions, on jouissait des mêmes prérogatives, chacun en acquittant les charges publiques cultiva en paix ses possessions (1). La langue latine qui, depuis la conquête de César, était exclusivement parlée dans les Gaules, continua à être seule en usage, parceque les Francs dispersés dans l'étendue du territoire de la monarchie, étant partout en minorité avec les anciens habitans, furent obligés d'entendre et de parler la langue du pays; le latin était d'ailleurs à cette époque, comme il a toujours continué d'être jusqu'à nous, consacré par la liturgie de la religion catholique et romaine qu'ils embrassèrent. Il est constant que nos premiers rois se faisaient un mérite de bien parler latin, et que tous les actes et tous les livres de leur temps sont correctement écrits dans cette langue (2).

De l'union des Francs et des Gaulois-Romains, il résulta (dit le judicieux auteur des essais sur le Maine), ce que produit le mélange de deux différentes couleurs qui, par leur amalgame perdent chacune leur nuance primitive, et forment une troisième couleur qui efface les deux autres, dont elle ne conserve qu'une nuance imperceptible. Ces deux peuples ainsi réunis, se communiquèrent mutuellement par la suite, les qualités et les défauts particuliers à chaque nation; les étincelles, de l'urbanité romaine qui brillèrent encore long-temps chez les Gaulois, contribuèrent puissamment, aidées de la divine morale de l'Evangile, à tempérer

(1) Histoire de France. *ubique.*
(2) Renouard. *lieu cité.*

la rudesse et la barbarie des Francs ; tout le profit tourna à l'avantage de ces derniers, car en s'identifiant avec leurs nouveaux maîtres, les Gaulois comme il arrive toujours, cédant à l'ascendant de l'exemple, perdirent peu-à-peu cette nuance de politesse et de courtoisie qu'ils avaient acquise dans la société du *Peuple-Roi*, pour revêtir cette teinte d'ignorance et de grossièreté sauvage, si naturelle aux anciens habitans des forêts de la Germanie. Ainsi les deux peuples formèrent un peuple neuf (si je puis parler ainsi), qui n'eut ni la grossièreté, ni la barbarie des Francs, ni la politesse, ni le degré d'instruction des Gallo-Romains.

L'ordre ecclésiastique ne subit également aucun changement, l'autorité des évêques sur leurs troupeaux respectifs, fut toujours la même. Les rois francs devenus catholiques, enrichirent et protégèrent les églises, fondèrent des monastères, en reconnaissance des immenses services que leur avaient rendus les évêques et les prêtres, et par leurs lumières et par le degré d'instruction qui les élevait au dessus des autres hommes, et par l'influence immense que produisaient sur l'esprit des peuples, le caractère sacré dont ils étaient revêtus, et la douce morale de l'Evangile qu'ils étaient chargés d'annoncer.

ÉTAT DES LETTRES AUX 5e. 6e. 7e. 8e. ET 9e. SIÈCLES.

MOEURS, COUTUMES, USAGES ETC.

Quand les Francs entrèrent dans les Gaules, les belles lettres y étaient en honneur, on y comptait plusieurs écoles très-florissantes ; la ville d'Autun entr'autres, pouvait sous ce rapport, rivaliser avec la Grèce et

l'Italie : mais, la passion des nouveaux conquérans pour la gloire des armes, la barbarie grossière dans laquelle ils avaient toujours vécu, sans soupçonner même que l'étude des lettres pût procurer le moindre charme, leur fit dédaigner ce genre d'occupation, comme indigne d'un homme courageux, et étant l'appanage exclusif d'un cœur lâche et efféminé. Privées de protection et du moindre encouragement, les lettres et les sciences déclinèrent rapidement, et les guerres atroces que se firent entr'eux les enfans et les petits-enfans de Clovis, à l'occasion du partage de la monarchie, contribuèrent puissamment à plonger notre France dans la plus déplorable ignorance, ignorance qui, de siècle en siècle jusqu'à Charlemagne prenait chaque jour un nouvel accroissement, de manière qu'à l'avénement du grand empereur, au trône des Mérovingiens, la barbarie était près d'atteindre son apogée. Dans le sixième siècle, sous les enfans de Clovis, les mœurs des Francs avaient entièrement prévalu sur celles des Gallo-Romains. Comme à cette époque, le peu de connaissances littéraires qui avaient survécu au naufrage universel, étaient le partage exclusif des ecclésiastiques; plusieurs évêques apportèrent tout le zèle possible pour soutenir l'édifice des sciences qui croulait de toutes parts, mais tous leurs efforts furent entièrement inutiles, le mal était trop grand et la base de l'édifice trop profondément minée. Cependant comme le véritable zèle et l'amour du bien ne connaissent point de bornes, ils ne voulurent rien négliger sinon pour rallumer entièrement le flambeau presque éteint des lumières, du moins, pour conserver une étincelle du feu sacré des sciences, ils établirent des écoles dans leurs cathédrales. Quoique notre petite province n'ait jamais renfermé de siége épiscopal, je

dirai cependant quelques mots sur ses écoles, où les Percherons, comme les autres, étaient obligés de se rendre, s'ils voulaient acquérir quelque teinture des lettres.

Ces écoles étaient dirigées par des prêtres et par des diacres qui avaient un *primicier* à leur tête; *primicerium scholæ clarissimæ militiæque lectorum;* ce titre de primicier, donné au régulateur de l'école, est le premier titre d'honneur bien marqué dans l'histoire, qu'on ait attaché aux personnes qui remplissaient la fonction de présider à une maison d'éducation. Le nom de primicier fut changé dans la suite, en celui d'écolâtre ou scholastique, Chevecier; titres qui, depuis la chute des écoles épiscopales, furent érigés en dignités ecclésiastiques. Les humanités et la philosophie étaient du ressort de ces écoles; quelques siècles après leur établissement, on ajouta, au nombre des professeurs, un théologal, spécialement chargé de l'enseignement de la théologie.

Les études, comme je l'ai dit, se ressentaient beaucoup de la barbarie de l'époque, la grammaire était mal enseignée et mal étudiée; la dialectique, la réthorique, la géométrie, l'astronomie etc. l'étaient plus mal encore (*). Les écoles du Mans, de Chartres, d'Evreux etc., durent comme dans les autres villes épiscopales qui en possédaient, offrir une éducation bien imparfaite; les livres et les maîtres, tout manquait pour arriver à un but désirable.

Les livres qui nous restent de ces temps reculés, n'offrent ni correction, ni pureté, ni élégance: saint

---

(*) Hist. littéraire de France, par les bénédictins. T. 2.

Grégoire de Tours, le père de l'histoire de France, et l'oracle de son temps, en convient, quant à lui-même et à ceux de ses contemporains qui voulurent s'adonner aux lettres (*). Les diverses éditions des œuvres du saint évêque ne nous sont parvenues que purgées des barbarismes et des solécismes dont elles fourmillaient.

Malheur à nous! disait-il, parce que l'amour des lettres a disparu parmi nous, *vœ diebus nostris! quia periit studium litterarum à nobis.*

De tous les établissemens destinés à la propagation des sciences dans ces siècles de ténèbres, je n'ai pu, malgré l'activité de mes recherches, en découvrir d'autres dans l'étendue des quatre diocèses dont dépendait le Perche, que l'école épiscopale du Mans, encore est-il impossible de fixer au juste l'époque précise de sa fondation. Si l'église de Chartres, une des plus anciennes de la France chrétienne, a joui de ce privilége à l'époque dont je parle (le cinquième et le sixième siècle), c'est ce qu'il est impossible d'assurer. La province du Maine était sous ce rapport beaucoup plus privilégiée que les autres, car suivant saint Grégoire de Tours déjà cité, il y avait dans le diocèse du Mans deux écoles célèbres, avant l'établissement de celle de la cathédrale. Le monastère d'Anille, qu'on a depuis appellé Saint-Calais, possédait la première. Chilpéric 1er., roi des Francs, qui connaissait parfaitement la langue latine, et se mêlait de vers et de théologie, envoya à Saint-Calais, son fils Mérovée,

(*) Greg. Turon. lib. 1. C. 11. lib. 10. Ozeray, histoire de la cité des Carnutes. T. 1er. p. 86.

pour y puiser les connaissances convenables à son rang, et aux dignités ecclésiastiques auxquelles son père le destinait, *ut ibi sacerdotali erudiretur regulâ* (1), preuve incontestable de l'existence de cette école.

Saint Domnole, évêque du Mans, établit la seconde dans le monastère qu'il avait fondé sous le nom de Saint-Pavin-des-Champs ; on y admettait tous les jeunes gens qui aspiraient au bienfait de l'éducation (2).

C'est dans le sixième, siècle en 540, que la règle de saint Benoît, qui éclipsa toutes les autres et, qui recommande expressément l'étude et l'établissement d'une bibliothèque dans chaque monastère, passa de l'Italie dans les Gaules, où des religieux du mont Cassin, appelés par saint Innocent, évêque du Mans, la firent connaître, suivant le rapport du chroniqueur Aimoin ; c'est en effet dans ces paisibles asiles, qu'au milieu des guerres continuelles, des bouleversemens de tout genre qui agitaient les royaumes et les peuples, que furent conservés les livres des siècles antérieurs, dont les religieux, voués exclusivement, dans le silence du cloître, à la prière et à l'étude, avaient un soin particulier de renouveler les précieux exemplaires ; et, sans ces bibliothèques, les plus beaux chefs-d'œuvre des immortels génies de l'Italie et de la Grèce, ne seraient jamais parvenus jusqu'à nous ; car on peut défier les plus furieux adversaires de ces précieux établissemens, ouvrage du Christianisme, de révoquer en doute que de là sont sortis les excellens manuscrits qu'on voit aujourd'hui en Europe, et qui ont servi depuis

(1) Greg. Tur. lib. 5. chap. 14.
(2) Mabillon. Act. Benédict. T. 1er. p. 271 et 274.

l'invention de l'imprimerie, à donner au public tous ces monumens précieux en tout genre de littérature sacrée et profane, qui ont fait naître et qui ont fixé parmi nous, le vrai goût des lettres et de la belle littérature (1); et s'ils ne procurèrent pas tous les avantages qu'on pouvait en attendre, s'ils n'arrêtèrent pas les progrès de l'ignorance dans ces siècles de fer, ils arrachèrent du moins au naufrage et à l'anéantissement qui les attendait, les inappréciables dépôts de la science et des beaux modèles de l'antiquité.

Pour donner au lecteur une légère idée du degré d'ignorance et de grossière barbarie où la France était tombée au berceau de la monarchie, et dans les siècles suivans, il suffit de citer quelques textes de la loi Salique, code législatif des Francs. Chaque crime si monstrueux et si préjudiciable qu'il fût à la société, se rachetait à prix d'argent : l'assassinat, l'empoisonnement, le parricide, l'adultère, en un mot tous les forfaits avaient leur tarif : quiconque blessait un homme à la tête était condamné à payer quinze sous d'or (2); pour avoir dépouillé un cadavre, l'amende était de soixante-deux sous d'or ; celui qui tuait un Franc, devait payer à ses parens deux cents sous d'or; celui qui tuait un Gallo-Romain, n'était tenu de payer que cent sous d'or, et même quarante-cinq, si ce naturel du pays était tributaire; si un Gallo-Romain enchaînait un Franc, il devait trente sous d'or, et si un Franc commettait le même délit envers un Gaulois, il n'en devait que quinze,

(1) Renouard. *lieu cité*, p. 118 et 119.
(2) Le sou d'or valait 15 francs de notre monnaie actuelle.

ainsi de suite pour les autres délits. On voit par-là, que si la loi Salique avait laissé une sorte d'égalité entre les vainqueurs et les vaincus, sous le rapport politique, il n'en était pas de même en matière criminelle, où elle consacrait entre les anciens habitans et les nouveaux conquérans, des différences injustes et inhumaines. Il y avait sans doute dans ces dispositions quelque profondeur politique; le législateur prétendant par-là, amener les vaincus à abandonner la législation romaine pour celle des vainqueurs, et à opérer ainsi la fusion des deux peuples.

Un article des lois Saliques condamne à quinze sous d'or, celui qui serrera la main d'une femme libre, et à trente sous, s'il porte la témérité jusqu'à lui serrer le bras. La peine de mort n'était jamais prononcée, la plupart des crimes ne donnant lieu qu'à des amendes pécuniaires, ou à des coups de fouet pour ceux qui n'avaient pas le moyen de payer. L'or était le baptême qui effaçait tous les forfaits. Ces peines nommées *composition* n'étaient, en quelque sorte, que des dommages-intérêts alloués à la partie lésée, c'était un vrai tarif de blessures avec l'énumération de toutes les parties du corps humain. Injurier quelqu'un par paroles, voler un animal quelconque, écorcher un cheval, empêcher un homme de passer par un chemin etc., étaient autant de délits sujets à l'amende.

Les lois Saliques ne permettaient pas d'emprisonner un homme libre pour refus de payer ses dettes; la punition qu'elles prescrivaient était bien plus efficace, pour réprimer l'agiotage de ces hommes sans honneur, qui font métier de s'enrichir aux dépens des familles trop confiantes. La loi ordonnait le pillage des biens du coupable, il était défendu de lui donner asile, ses parens et ses amis ne pouvaient même le faire sous

peine d'une punition sévère, l'exil était la seule ressource qui s'offrit à lui dans sa détresse. La famille d'un meurtrier répondait pour le coupable: cette disposition quoique basée sur l'injustice, n'avait d'autre but que d'intéresser chaque membre d'une famille à la bonne conduite des autres.

Ces lois, dit un écrivain moderne déjà bien des fois cité, malgré ce qu'elles ont de singulier, d'absurde et de tranchant', avaient cependant cet avantage sur les nôtres, que les formes judiciaires étaient simples, et qu'on ne voyait point comme aujourd'hui, de ces causes multipliées à l'infini, qui s'engendrent les unes des autres, et qui, à force d'être débattues, deviennent chaque jour plus incertaines au grand détriment des plaideurs, toujours assurés d'une ruine presque certaine, lorsqu'une fois entrainés par la haine ou l'ambition, dans l'inextricable labyrinthe de la chicane, ils ont mis leur fortune à la merci d'avides spéculateurs qui, armés d'une plume ruineuse, exploitent à qui mieux-mieux cette mine féconde, tout en riant de la sottise de leurs imbéciles cliens (*).

Le nom de Saliques donné à ces lois, vient du mot *sala* qui, chez les Francs signifiait maison; la terre salique était la terre qui environnait la maison de chaque propriétaire.

La décadence des lettres augmenta de jour en jour dans une période de près de deux siècles, c'est-à-dire pendant toute la durée du septième, jusqu'en l'an 780; les ténèbres de la plus affreuse barbarie enveloppèrent de leur noir réseau, la France toute entière; ces

---

* Renouard. *lieu cité.*

deux siècles furent les plus stériles en tout genre de connaissances, qu'on ait peut-être jamais vus dans notre antique patrie.

Cependant au milieu de cette nuit profonde, où étaient ensevelis la nation toute entière et la majeure partie du clergé, les lettres avaient encore conservé un sanctuaire dans l'esprit de quelques grands évêques et de quelques religieux érudits. Le siége épiscopal du Mans fut illustré dans le plus stérile des siècles, par plusieurs prélats d'un grand mérite, sous la houlette desquels, l'église et l'école épiscopale brillèrent encore d'un certain éclat. Fortunat cite entre autres l'évêque saint Bertrand qui gouverna cette église, depuis l'an 586 jusqu'en 623, comme un littérateur distingué, cultivant avec succès les lettres et la poésie (1): un de ses successeurs, Aiglibert ou Engilbert qui siégeait au Mans, vers l'an 680, était très-érudit, et favorisait avec zèle l'étude des lettres parmi le clergé de la ville épiscopale. Le goût pour les lettres, disent les actes des bénédictins, se répandit dans les campagnes du diocèse (2). Les habitans de notre Perche, dans la portion contigüe au Maine, et les paroisses dépendantes de ce siége épiscopal, purent donc jouir du privilége si rare alors, d'acquérir quelques connaissances, pour peu qu'ils en eussent le désir, et que leur position sociale leur permît de faire les démarches nécessaires pour être admis, soit à l'école épiscopale, soit à celle de Saint-Calais, appelée alors Anisole, et où le célèbre saint Siviard qui en était

(1) Fortunat, lib. 3. chap. 22.
(2) Acta benedict. T. 1er. p. 273.

abbé dans ce siècle, s'était acquis la réputation d'homme très-versé dans toute espèce de sciences, *doctissimus in cunctis salutaribus disciplinis* (*).

Charlemagne une fois sur le trône des faibles et insoucians Mérovingiens, dissipa pour quelques années les profondes ténèbres où errait la nation; à la lueur du flambeau de son génie, il voulut éclairer son peuple et le rendre digne du souverain qui le gouvernait. Pour arriver à ce but si désirable, il résolut de ranimer le feu sacré des sciences et des lettres, depuis trop long-temps éteint. Comme il sentait bien ce qui lui manquait à lui-même, sous le rapport des connaissances littéraires, il désirait trouver un homme capable de seconder ses projets. Comme la France d'alors, malgré sa réputation de *pays de sapience*, ne possédait pas ce trésor, le grand roi le chercha ailleurs, et le découvrit. Cet homme était le fameux Alcuin, diacre de l'église d'York en Angleterre, où il enseignait les sciences ecclésiastiques. Charlemagne une fois en possession de ce trésor, le prit pour son maître, et devint son premier disciple; il lui adjoignit pour collègues, les plus doctes personnages qu'il jugea capables de seconder ses vues, et qu'il avait fait venir de l'Italie, de l'Irlande et de l'Angleterre: bientôt le flambeau des lettres jeta un brillant éclat, les sciences furent cultivées, chacun à l'exemple du grand roi, voulut étudier et sortir de l'ornière où les avait plongés la barbarie. Alcuin, sous les auspices du monarque, fonda plusieurs écoles, à Aix-la-Chapelle, à Tours, etc. L'élan une fois donné, une circulaire du roi, datée de l'an 787, prescrivit à tous les archevêques et aux évêques d'établir des écoles dans

---

* Bolland. 1er. mars. p. 65 et 66.

toutes les cathédrales et dans les monastères du royaume; il renouvela deux ans après la même ordonnance, en y ajoutant le détail des sciences qu'on devait enseigner dans ces écoles publiques, savoir : la grammaire, le calcul, le chant, la dialectique, la rhétorique, la théologie et les autres sciences ecclésiastiques : il n'y eut pas jusqu'aux petites écoles qui ne devinrent l'objet de sa paternelle sollicitude. Charlemagne possédait le latin et le grec aussi parfaitement que sa langue naturelle; aucune science d'ailleurs ne lui était étrangère, pas même la théologie qu'il avait étudiée en même-temps que les autres sciences, pour se mettre à même de juger par lui-même, les affaires ecclésiastiques dirigées par les évêques qui jouaient alors le principal rôle dans l'administration de l'état. Son propre palais devint le siége d'une académie dirigée par Alcuin, et dnot le roi voulut être le premier membre (*).

Malgré tous les soins, toute la prévoyance et toute l'habileté du grand roi, ses nobles efforts pour ressusciter ses sujets à la vie intellectuelle, furent présqu'infructueux. Tant que l'astre de son génie brilla sur l'horizon de la France, les lettres furent en honneur, mais à peine eut-il disparu, que l'épaisse nuit de la barbarie aussi noire et aussi profonde que jamais, enveloppa de nouveau le vaste empire des Francs, et la rouille de la première ignorance eut bientôt enlevé le peu de brillant et de poli que l'éducation était parvenue à donner à nos pères. Les circonstances qui suivirent le coucher du grand astre, détruisirent son ouvrage ; car, le partage de ses états, l'imbécillité et la faiblesse de ses successeurs, les divisions intestines, les guerres

* Bollandus. Capitul. T. 1er.

dévastatrices des Normands, pouvaient-elles opérer d'autre résultat, que d'étouffer entièrement le germe naissant des sciences qu'il avait essayé de féconder. La France retomba donc dans la même stupidité léthargique que sous les prédécesseurs du grand homme; que dis-je! les tenèbres de l'ignorance redoublèrent à un tel degré qu'elles pénétrèrent même jusque dans le fond des cloîtres, ces asiles uniques et naturels des connaissances humaines; c'est dans ce dernier sanctuaire que le flambeau des lettres jeta ses dernières clartés, pour disparaître pendant des siècles, de l'horizon de notre patrie: car, à l'exception d'un fort petit nombre de maisons religieuses où on conserva une étincelle des sciences, toutes les autres payèrent un honteux tribut à la plaie du siècle. De grands monastères se virent réduits à n'avoir pour toute bibliothèque qu'un seul missel (1), et l'on vit, ô douleur! le moine illettré raturer sur le parchemin ou sur le papyrus, devenus d'un prix excessif, les chefs-d'œuvre immortels d'un Tacite, d'un Tite-Live, d'un Virgile, d'un Horace, etc., pour les remplacer par une légende ou par un cantique. Bientôt enfin, toute la science d'un Français se resserra autour du lutrin, et quiconque alors pouvait atteindre jusqu'à lire ou à chanter des psaumes, était *un prodige de science, et un miracle d'érudition.*

Etrangers aux premiers principes des sciences et des connaissances humaines les plus indispensables, à peine les plus instruits d'entre les hommes de ce temps, savaient-ils épeler les prières du chrétien (2). Les

---

(1) Mémoires de l'acad. des inscriptions et belles lettres T. 9. p. 325

(2) Duchesne, T. 2. p. 76. D. Rivet, Hist. littéraire de la Fr. T. 4. p. 6.

nobles signaient avec le bout de leur gant trempé dans l'encre et appliqué sur le parchemin, leurs engagemens grossièrement rédigés par un clerc ou par un ecclésiastique quelconque, attaché à leur personne. Ils scellaient, avec le pommeau de leur épée, les actes qu'ils défendaient avec la pointe de cette arme, en disant : *voilà ma loi.* On doit cependant ajouter à la louange de la noblesse d'alors, que si le gentilhomme était abruti par l'ignorance, il pouvait compenser autant que possible, son défaut d'éducation par une bravoure à toute épreuve, et que s'il avait dégénéré de la politesse et de l'érudition de ses ancêtres Gallo-Romains, il était toujours le digne et intrépide héritier de ces indomptables guerriers sans cesse affamés de victoires, qui, sous la bannière de Charles-Martel, avaient dans les plaines de Tours fait mordre la poussière aux trois cent mille Musulmans, compagnons du fier Abdérame.

Les Francs dans le principe, parlaient exclusivement la langue germanique ; lorsqu'ils se furent établis dans les Gaules, le latin mêlé de franc devint la langue vulgaire ; mais pendant le cours du neuvième siècle on parvint à former des débris des trois langues celtique, latine et tudesque, une langue particulière qu'on appela la langue romaine, parce que le latin qui était la langue des Romains y dominait ; cette langue devint dans le dixième siècle et les suivans, l'idiome particulier des Français, il n'a fallu rien moins que la longue période de huit à neuf siècles, pour l'amener à ce degré de perfection qui la fit adopter par toutes les cours étrangères, et par toutes les nations polies, pour être la langue de toute l'Europe civilisée.

MOEURS DES FRANÇAIS AUX 5e. 6e. 7e. 8e. ET 9e. SIÈCLES, —ORIGINE DE PLUSIEURS COUTUMES CIVILES ET RELIGIEUSES ENCORE USITÉES DANS LE PERCHE.

Les mœurs de nos pères à cette époque d'abrutissement intellectuel, étaient en harmonie avec leurs connaissances, c'est-à-dire, qu'elles étaient aussi grossières que leur ignorance était profonde. Leur crédulité était extrême, la croyance aux devins, aux sorciers, aux fées, aux loups-garous et à toutes sortes d'opérations extravagantes, enfantées par la superstition la plus absurde, obtenait alors une vogue immense. On voulait à tout prix sonder l'abîme de l'avenir, et pénétrer au moyen de certaines observances ridicules, les profondeurs mystérieuses qui dérobent aux regards des faibles mortels la connaissance des événemens futurs. Héritier de l'orgueil de son 1er. père, l'homme malgré l'expérience de son néant, voulait partager avec l'éternel arbitre de ses destinées, un de ses plus imprescriptibles priviléges. Se soumettre en ce point aux desseins de la providence, et renoncer à cette prérogative divine, était une idée trop élevée pour l'imagination grossière de nos pères dans ces temps reculés. C'est pour remédier à ce mal que les évêques défendaient dans un grand nombre de conciles, et sous les peines les plus sévères, de s'appliquer à l'astrologie judiciaire et autres genres de divination (*), c'est ce que porte expressément le 30e. canon du premier concile d'Orléans, tenu l'an 511, et auquel souscrivirent trois de nos évêques : Litarède,

---

* Concilium Aurelian. anno 511. Can. 30.

de Séez, saint Principe du Mans et saint Aventin II de Chartres. Ce canon retranchait de la communion des fidèles, quiconque serait convaincu de s'être adonné à ces opérations criminelles. Les lois civiles, de leur côté, sévissaient contre les auteurs ou fauteurs de semblables abus.

On lit les dispositions suivantes, dans le code des lois saliques, publié par Clovis 1er., environ un an avant sa mort, et que Sigebert attribue sans fondement à Pharamond qui, selon ce chroniqueur, dut les promulguer en 424.

« Celui qui sans fondement légitime, en appellera » un autre sorcier, ou l'accusera d'avoir porté la *chaudière au sabbat* où les sorciers se rassemblent, s'il ne » peut le prouver, sera condamné à une amende de » 2500 deniers qui font soixante-deux sous et demi (*).

Si quis alterum hereburgium clamaverit hoc est stirioportium aut qui æneum portare dicitur, ubi stiriæ concinnunt, et convincere non potuerit bis mille et quingentis denariis qui faciunt sexaginta solidos et dimidium solvere tenebitur :

« Si quelqu'un traite une femme libre de sorcière, » ou de prostituée, sans être en état d'en fournir la » preuve, qu'il soit condamné à une amende de 7500 » deniers qui font cent quatre-vingt-sept sous et demi » d'or. » *Si quis ingenuam mulierem stiriam clamaverit, aut meretricem et convincere non potuerit etc.*

« Si une sorcière a mangé un homme, et qu'elle en » soit convaincue, elle sera condamnée à une amende

(*) Le lecteur se rappellera que le sou d'or dont il est ici question, valait 15 francs de notre monnaie actuelle.

» de 8000 deniers, qui font 200 sous d'or : » *Si stiria hominem comederit et convicta fuerit, octo mille denariis... Culpabilis judicetur* (*).

Je répéterai ici que les lois Saliques ne prononçaient presque jamais la peine de mort, même pour les plus grands crimes; celui qui, atteint d'un délit, ne pouvait payer l'amende faute d'argent, était puni à coups de fouet.

Le sixième siècle surtout, fut fécond en prodiges qui ouvrirent un vaste champ aux conjectures dont nos ancêtres étaient si curieux. Tous les écrivains qui nous ont laissé quelques renseignemens sur cette époque, ont écrit leur histoire, comme on écrirait des contes; il est impossible d'en lire quelques pages sans y rencontrer des miracles à chaque passage, des possessions, des résurrections par myriades, des sorciers luttant avec des prêtres, etc. Tous ces écrits sont si fades, si dénués de vraisemblance et de preuves satisfaisantes, que l'homme le moins judicieux reconnaîtra sans peine que tous ces ouvrages sont marqués au coin de la crédulité la plus puérile et la plus excessive.

Le peuple n'était pas le seul qui ajoutât foi à toutes ces sortes d'inepties; les grands du royaume, à commencer par la cour, et toutes les plus fortes têtes du temps, payaient le tribut à la maladie intellectuelle de leur siècle. Le moindre dérangement dans le cours de la nature, l'apparition d'une comète, le débordement d'un fleuve, une éclipse de soleil, un tremblement de terre répandaient, dans tous les cœurs, la consternation et

---

(*) Histoire de la magie, par J. Garnier, 1 vol. in-8°. p. 6. Lex Salica.

le désespoir. On ne balançait pas à attribuer ces phénomènes et ces dérogations à l'ordre de la nature, aux sorciers ou magiciens; on les rendait responsables des maladies épidémiques et des autres malheurs, effets naturels de causes purement physiques. C'est ainsi qu'on leur imputa les dérangemens extraordinaires que subit la nature dans les deux années 579 et 580, où plusieurs fleuves se débordèrent, et causèrent d'horribles ravages, où les arbres se couvrirent de fleurs en automne, où il parut dans la Touraine une comète accompagnée de bruits effrayans, dont on ne put découvrir la cause. Un violent tremblement de terre ébranla Bordeaux, et tous les habitans se virent au moment d'être ensevelis tout vivans dans les entrailles de la terre, comme ceux de l'antique Pompéïa. Orléans et d'autres villes furent consumées par le feu du ciel; à Chartres, du sang pur avait coulé (dit-on) de quelques pains rompus; à la suite de tous ces fléaux, arriva la peste, bientôt la dyssenterie devint épidémique, elle était accompagnée de fièvres et de vomissemens; tout fut mis bien entendu sur le compte des sorciers et des sorcières.

Il en était de même des autres phénomènes naturels auxquels on donnait les interprétations les plus ridicules et les plus dénuées de fondement. Ainsi, par exemple, des fruits d'une forme irrégulière, des animaux à deux têtes, à six ou à huit pattes, des météores sillonnant les nues étaient *infailliblement* les précurseurs de grands malheurs, la tête des souverains était menacée, et la tranquillité future des états, était gravement compromise (*).

Malheur aux infortunés que l'on soupçonnait de sor-

---

* Gregor. Tur. Hist. libri. 6. 7. et 4.

tilèges ou d'opérations magiques ! surtout quand il arrivait quelque dérangement dans l'ordre des saisons ou dans l'état sanitaire des peuples ; car, dans la persuasion où l'on était, que les maladies épidémiques, les sécheresses, les trombes, les grêles et autres fléaux qui ont de tout temps affligé l'humanité, étaient exclusivement l'œuvre des sorciers et des sorcières : tout individu soupçonné le moins du monde de sorcellerie ou de prestige, pouvait s'attendre à la punition la plus sévère, quoique souvent la moins méritée ; en vain un accusé de ce genre de délit, aurait cherché à démontrer sa parfaite innocence, et à se disculper d'une accusation aussi injuste qu'elle était odieuse et absurde, bon gré malgré, il fallait qu'il s'avouât sorcier, et qu'il subît comme tel, la peine infligée, qui, tant que dura la loi Salique, était une forte amende ou force coups de fouet; et, dans la suite, après que cette loi eut été abrogée, cette punition fut *commuée* en tortures horribles, telles que la roue, le feu et autres atrocités semblables. Comme le fanatisme et la superstition rendent ceux qui en sont atteints, inaccessibles à tout sentiment d'humanité, en vain les malheureuses victimes de l'ignorance des temps avaient beau *se condouloir*, et jurer leurs grands dieux qu'il n'y avait eu chez eux *ne cause*, *ne cognoissance*, *ne intention de commettre tel grand méchief*, en vain ils criaient : *Merchi à Diex et à justice ; les moindres gens étaient exécutés et brûlés, aucuns autres plus riches et plus puissans se rachetaient à force d'argent.*

Quoiqu'arrivés dans le siècle des lumières par excellence, et sous le millésime de 1838, on peut dire, sans crainte d'avancer un paradoxe, qu'à l'exception de la simplicité et de la douce bonhomie de nos aïeux, les habitans de nos campagnes et même bon nombre de citadins appartiennent encore, sous le rapport de l'igno-

rance et de la sottise, aux premiers siècles de la monarchie ; car les absurdes et superstitieuses croyances des Francs du cinquième siècle, exercent encore aujourd'hui un empire immense dans une infinité de familles du dix-neuvième.

La ridicule terreur qu'inspirait à nos pères le prétendu pouvoir dont leur imagination grossière se plaisait à revêtir les personnes soupçonnées de sorcellerie, était telle, aux siècles dont je parle, que chacun croyait sans cesse avoir des sorciers à sa poursuite, qu'on ne les désignait que du bout du doigt, sans oser prononcer leur nom. Ces croyances puériles avaient obtenu une telle vogue dans les esprits, et jeté dans notre Perche de si profondes racines, que rien n'est plus commun que de rencontrer, surtout dans nos campagnes, une foule de personnes qui, de la meilleure foi du monde, partagent la frayeur qu'éprouvaient leurs ancêtres, de la part des donneurs de sort et de maléfices. Cette terreur, transmise de génération en génération, est portée à un tel degré, que je ne crains pas d'avancer que s'il était possible qu'une sentence judiciaire donnât aujourd'hui en spectacle, *au peuple civilisé de notre époque de progrès*, un malheureux quelconque condamné à mort *pour crime de sorcellerie*, les barbares *du siècle des lumières*, applaudiraient au supplice de la victime avec autant de chaleur, que l'ont jamais fait ceux des siècles ténébreux dont j'esquisse ici l'histoire.

Si quelqu'un en lisant ces lignes prétendait m'objecter qu'il n'est plus question aujourd'hui ni de sorciers ni de devins, je lui répondrais en lui offrant pour garant, et l'expérience journalière, et la connaissance parfaite des mœurs de nos campagnes, que le nombre des sorciers et des devins est beaucoup moins rare qu'on pourrait le croire, dans l'esprit des villageois, dont la

croyance et la persuasion à cet égard, sont aussi vivaces qu'elles le furent jamais aux siècles antérieurs; puisqu'il n'est point d'année où je n'entende dire, à la suite d'une bourrasque ou d'une tempête violente : *Ah! ça n'est pas surprenant, c'est le devin qui est cause de ça, il est venu dans le quartier chez tel ou tel, pour découvrir celui qui lui a volé tel objet.* En vain vous emploieriez toutes les ressources de la dialectique pour leur persuader que ce prétendu devin est étranger à cette commotion de la nature, effet purement physique d'une cause physique, on vous rirait au nez, et on vous répondrait que l'on croyait cela avant vous, et qu'on le croira encore après, *vu que c'est la vérité.*

Parmi les individus que nos villageois se plaisent à signaler comme sorciers, figurent au premier rang, les vieux bergers, et les vieux mendians; de là cette vénération et cette courtoisie extraordinaires que les gens du peuple témoignent aux bergers parvenus à un certain âge, surtout dans la partie orientale du Perche, contigüe à la Beauce, où il est généralement reçu qu'un berger ou un sorcier, ne peuvent être qu'un seul et même individu, l'art magique étant inhérent à la profession de berger dans ces contrées. Les pères et les mères ont bien soin d'ailleurs d'avertir leurs enfans de cet état de choses, pour les prémunir du danger qu'ils courraient, si, venant à passer devant un personnage aussi redoutable, ils allaient le traiter comme un pâtre ordinaire, et par là, s'attirer son animadversion. Combien de fois dans ma jeunesse n'ai-je pas entendu raconter d'œuvres surprenantes et merveilleuses, opérées par des bergers de la Beauce ; par exemple : un cavalier passe-t-il le long de la route, sans adresser un salut au gardien d'un vaste troupeau de moutons paissant dans la plaine contigüe au chemin,

aussitôt le pasteur, justement irrité de ce manque de respect envers sa personne, jette *un sort* sur le cavalier et sur sa monture qui restent là, plantés au beau milieu de la route, sans pouvoir non plus bouger que la borne voisine. Je pourrais citer même mésaventure arrivée à un corps de troupes resté stationnaire pendant quatre heures entières sur la route de Chartres à Courville, pour même discourtoisie envers un berger, et mille autres chroniques populaires, propagées de siècle en siècle, et tout aussi fondées les unes que les autres. La crainte que ces prétendus arbitres *du sort des passans*, suivant leur plus ou moins d'obséquiosité, inspire aux peuples de ces parages, les rend on ne peut plus révérencieux envers ces espèces de satyres ou nouvelles divinités champêtres, qu'ils saluent toujours du nom de *mon pasteur*, seule qualification capable de mériter la bienveillance, et d'éviter le courroux du *redoutable enchanteur*.

Les revenans, les spectres, les esprit follets ou lutins, ont aussi joué de tout temps, un très-grand rôle dans la superstitieuse imagination des habitans de nos campagnes ; leur ferme croyance dans l'existence de ces êtres fantastiques, a donné naissance à une foule de récits fabuleux, qui, transmis fidèlement dans chaque famille, de siècle en siècle, et de génération en génération, exercent encore une influence immense sur les esprits grossiers et peu capables d'un raisonnement quelconque. Il n'est presque point de carrefour, point d'antique maison seigneuriale, point de ruine de château féodal, point de cimetière, point de vieux souterrain, point de masure abandonnée, point de chapelle solitaire, qui, fréquentée par des fantômes effrayans, ne retentisse du bruit de chaînes traînées, ou dont l'écho tour-à-tour gémissant, ou terrible, ne

redise les profonds soupirs et les accens plaintifs d'une âme en peine, qui revient de l'autre monde, pour solliciter auprès des vivans, ou l'accomplissement d'un vœu inexécuté, ou la réparation d'une injustice, ou quelqu'autre œuvre satisfactoire, pour fléchir en sa faveur la justice divine, et lui procurer enfin l'entrée du séjour des bien-heureux, objet depuis long-temps, de ses ardens désirs. Délà vient l'origine des nombreuses croix, ou *mariettes*, élevées en l'honneur de la Vierge, qui s'offrent çà et là, à l'œil du voyageur, comme un signe de paix et d'expiation, presque à chaque endroit où viennent se croiser les différens chemins de nos campagnes, surtout dans les lieux où, suivant une tradition immémoriale, l'ombre gémissante d'un voyageur, ou de quelqu'autre individu assassiné, revenait se rendre chaque soir sous la forme d'un fantôme, pour demander vengeance de son sang répandu, et requérir instamment, auprès des passans, l'expiation des fautes dont une mort tragique et inopinée, l'empêcha de se purifier avant que de paraître au tribunal redoutable.

Il faudrait un volume entier pour passer en revue toutes les histoires plus ou moins effrayantes, que l'on raconte sur l'apparition de ces ombres légères, et redire à la curiosité du lecteur, toutes les métamorphoses ridicules qu'on leur fait subir, et les formes plus ou moins étranges sous lesquelles une imagination déréglée aime à représenter ces âmes infortunées, pendant la durée de leur pérégrination expiatoire, parmi les habitans de ce monde. Sans croire à la doctrine de la métempsycose dont ils n'ont nulle idée, les bonnes gens vous racontent avec le plus grand sérieux du monde, que dans tel carrefour, ou auprès de telle rivière, ou de telle fontaine, leurs pères et eux-mêmes ont vu depuis des

siècles, un revenant, tantôt sous la forme d'un lapin ou d'un lièvre apprivoisé, tantôt sous la forme d'un mouton, etc.: ces animaux restent immobiles jusqu'à ce que la personne qui les aperçoit avance la main pour les saisir, mais au moment où on croit les tenir, ils s'échappent toujours, et vont un peu plus loin recommencer le même manége; mais si l'on continue à les poursuivre, ils finissent par s'évanouir et à disparaître comme l'ombre, aux yeux du poursuivant; souvent aussi ils consentent à se laisser prendre, mais pour jouer un tour au chasseur nocturne; car, à peine a-t-il fait une lieue, plus ou moins avec sa capture, que le prétendu gibier, empruntant tout-à-coup la voix humaine, commande impérieusement à son malencontreux geôlier, de le reporter où il l'a pris, sous peine d'encourir un châtiment terrible. Il faut bon gré malgré, les cheveux hérissés sur la tête, la sueur coulant en abondance, la pâleur sur le front et la terreur dans l'âme, obéir à l'ordre; et, une fois arrivé sur le fatal théâtre, recevoir pour récompense, une mercuriale des plus sévères, qui se termine par une invitation bien formelle, *de ne rien dire désormais à qui ne nous dit rien*: les croix des carrefours sont les témoins les plus ordinaires de ces sortes de scènes.

Pour ce qui est des lutins ou esprits follets, ce ne sont pas des âmes de morts, ce sont simplement des espèces de génies familiers, dont l'occupation la plus ordinaire est de soigner les chevaux pendant la nuit, de les étriller, de tresser artistement les crins de leur cou; et si par malheur pour le pauvre animal, le maître vient à détruire les tresses, l'innocent pâtit pour le coupable; car le cheval est battu et rossé d'importance quand le lutin trouve les tresses détruites; si au contraire le maître est assez raisonnable pour respecter

l'ouvrage de l'ouvrier invisible, le cheval, objet de ses attentions, est toujours le plus gras et le plus fringant de l'écurie : le lutin ou follet chérit beaucoup les enfans, il les berce, les endort, mais, par un caprice inconcevable, il lui arrive aussi de les lutiner en les chatouillant outre mesure, etc.

Au nombre des êtres fantastiques dont l'imagination de nos pères aimait à se repaître et à peupler notre globe, les loups-garous tenaient dans le Perche une place importante dans le domaine des superstitions, des enchantemens, de la magie, de la sorcellerie, et des autres opérations sataniques. Combien de fois, dans les quinze premières années de ma vie, assis en famille auprès du foyer paternel, autour de la flamme pétillante, n'ai-je pas entendu mon père nous transmettre les traditions de la famille, concernant les loups-garous : c'était surtout durant les longues et brumeuses soirées de l'Avent, qu'il aimait à faire part à ses enfans, de l'histoire de tels ou tels personnages métamorphosés en garous, à la suite de l'anathême qu'ils s'étaient attiré pour tels ou tels crimes. Voici le fond de ces histoires, de ces chroniques populaires, dont l'origine se perd dans la nuit des âges, et qui obtenaient de leurs crédules auditeurs une croyance aussi ferme que l'Evangile même.

Depuis une longue suite de siècles, et jusqu'à la révolution française, il était d'usage dans le royaume, lorsqu'on ne pouvait découvrir l'auteur d'un crime considérable, assassinat ou autre, que la partie plaignante sollicitât un monitoire auprès de l'évêque diocésain; si la demande était fondée, le prélat ordonnait à son official, d'adresser des lettres monitoriales aux curés des lieux où le crime avait été commis, ainsi qu'à ceux des paroisses limitrophes; ces lettres portant commandement à tous les fidèles (excepté aux parens des

criminels), de révéler ce qu'ils pouvaient connaître sur les auteurs de l'attentat, et sur les circonstances propres à le faire découvrir ou à mettre la justice sur leurs traces, étaient lues pendant trois dimanches consécutifs aux prônes des messes paroissiales. Si après ces trois avertissemens désignés par le peuple sous le nom de *quérémonies*, on ne pouvait obtenir aucune révélation, chacun des curés chargés de la publication du monitoire, employait alors toutes les ressources de son éloquence, pour engager les personnes intéressées, à satisfaire à la justice et aux lois. Il leur mettait sous les yeux toute l'horreur de la position morale où ils allaient être réduits par leur désobéissance, une fois frappés des anathêmes de l'église, bannis de son sein maternel, retranchés de la communion des fidèles, privés des sacremens, des fruits du saint sacrifice, des suffrages publics et de la sépulture en terre sainte. Après cette exhortation pathétique, le prêtre les larmes aux yeux, le cœur profondément ému, au milieu des sanglots de l'auditoire terrifié, prononçait l'anathême en y joignant le lugubre cérémonial usité en pareille circonstance, c'est-à-dire qu'il laissait tomber un ou plusieurs cierges allumés et les éteignait avec le pied, et pendant cette opération qui bouleversait les âmes de fond en comble, on sonnait dix ou douze coups de cloche d'une manière entrecoupée, comme on sonne le glas des morts; figurant par là, la mort spirituelle des enfans rebelles aux ordres de l'église, leur mère. Cette cérémonie aussi touchante que lugubre, ébranlait fortement les imaginations faibles, et fournissait à nos villageois, le texte de mille et mille commentaires du dernier ridicule: loin de regarder ce châtiment de l'église comme opérant des effets purement spirituels, il était reçu chez nos pères, comme article de foi: que tout particulier atteint par

l'anathème, était à l'instant possédé du démon qui prenait physiquement possession de son corps.

Chaque soirée d'Avent, aussitôt que le soleil disparaissait de l'horison, une force invisible entraînait le malheureux démoniaque hors de sa maison, d'où étant sorti, il quittait ses vêtemens ordinaires, les déposait dans le tronc d'un arbre creux, puis endossait la haire qui était un espèce de manteau fait d'une peau de loup ou de bouc, costume indispensable dont le revêtait son hôte infernal, pour aller le fouetter cruellement au milieu de tous les carrefours, au pied des croix qui s'y trouvaient, ou pour le promener toute la nuit dans le vide des airs, à une telle hauteur, qu'un de ces loups-garous, dont on me cita le nom, avait dans le trajet d'une de ses promenades *nocturno-satanico-aériennes*, heurté du pied contre la croix du grand clocher de Chartres, qu'il avait tout bonnement prise dans le moment, pour une souche ou une pierre. Après avoir ainsi parcouru au moins une centaine de lieues, le soleil à son lever éclairait en même temps le départ de Satan, du corps de sa victime, qui, ramenée dans son domicile, revêtait ses habits ordinaires, et reprenait ses occupations accoutumées. Le temps de la pénitence des loups-garous, était celui de l'Avent : ils restaient en repos le reste de l'année. Sept Avents consécutifs étaient le terme fixé pour la satisfaction imposée à toute personne atteinte par un monitoire, ou *quérémonie*. Pendant ce laps de temps, si quelqu'un de la connaissance du malheureux loup-garou, venait à le rencontrer dans son costume pénitentiel, il devait éviter de l'appeler par son nom ; car, autant de fois que cet incident arrivait, la pénitence passée devenait inutile, et il lui fallait recommencer un nouveau bail de sept nouveaux Avents

avec l'esprit infernal, eût-il déjà endossé la haire pendant six Avents, même jusqu'à la surveille de Noël, du dernier.

Un moyen efficace à employer, pour procurer à ces infortunés une entière délivrance, était de les guetter au passage, lorsqu'ils venaient, pendant certaines nuits, se baigner dans les mares de leur village, et de leur asséner adroitement un coup d'un faisceau formé de sept clefs. Dans les contrées du Perche, contigües à la Normandie, le remède était encore plus violent, il fallait pour délivrer le patient, qu'un homme courageux parvînt à tuer le Diable, en appliquant trois coups de couteau au milieu du front du loup-garou. Le peuple était tellement infatué de ces stupides niaiseries, que pendant tout le temps de l'Avent, une foule de personnes ne sortaient de leurs chaumières, qu'avec le frisson de la peur, surtout à l'approche de la nuit, lorsqu'il faisait brouillard, croyant toujours avoir à leurs côtés, quelqu'un de ces loups-garous, dont de trop crédules parens avaient tant de fois offerts la peinture à leur imagination si faible et si légère, en donnant à leurs récits fabuleux, toutes les apparences de la réalité; car, souvent les narrateurs ne se contentaient pas d'un ouï-dire, ils avaient vu de leurs propres yeux, des loups-garous en costume d'ordonnance, et entendu de leurs deux oreilles, les beuglemens qu'ils poussaient après leur nouvelle métamorphose. Quel moyen après cela, de refuser sa croyance à l'autorité d'un père qui vous tient ce langage !

Je parlerai ailleurs des autres superstitions adoptées dans le Perche, telles que : *le feu-follet*, *la chasse hennequin*, ou *mère harpine*, *le sabbat*, *etc.*

Je ferai observer au lecteur, que le plus grand nombre des pratiques superstitieuses, et des croyances

ridicules dont je viens de parler; n'étaient point particulières à nos pères les Francs, et n'avaient point été introduites par eux dans les Gaules, car il n'est personne, tant soit peu familier avec l'histoire, qui ne sache que *la magie*, *la divination*, *la sorcellerie*, *la foi aux songes*, *aux présages*, *aux augures*, *aux aruspices*, *etc.*, ne remontent aux premiers âges du monde, et n'aient été en usage chez tous les peuples de la plus haute antiquité, tels que les Juifs, les Egyptiens, les Médes, les Perses, les Babyloniens, les Grecs et les Romains. Les livres de l'ancien testament, et tous les ouvrages profânes de ces temps reculés, fourmillent d'exemples de ces sortes de détails.

Quant à la croyance aux visions, aux apparitions, aux revenans, etc., qui a pris naissance dans la doctrine de l'immortalité de nos âmes, chacun sait que cette croyance remonte également à la plus haute antiquité (1); sans parler de l'apparition de l'ombre de Samuel au roi Saül, consignée dans les livres saints, je citerai l'autorité de Cicéron : cet illustre auteur payen, rapporte dans son premier livre *de divinatione*, un singulier exemple d'apparition nocturne (2). A l'appui de ce premier exemple,

---

(1) *A l'égard des visions et apparitions*, *etc.*, *il n'appartient qu'à un scepticisme déhonté*, *de nier qu'il en ait jamais existé de véritables*, *puisque l'écriture sainte en fournit mille exemples*, *tant dans l'ancien que dans le nouveau testament*, *entr'autres*, *celles qui sont arrivées à Abraham*, à *Jacob*, à *Joseph*, à *Pharaon*, à *Daniel*, à *Nabuchodonosor*, à *Balthasar*, à *Héliodore*, à *S. Pierre*, à *S. Paul*, à *S. Joseph*, *etc.*

(2) Cicéron, qui n'était *pas un esprit faible*, rapporte comme très-réelle, l'aventure arrivée dans la ville de Mégare, à deux amis voyageurs, dont l'un assailli pendant la nuit, par le maître de l'hôtel où il était logé, apparut deux fois à son ami, logé ailleurs; la première fois pour implorer son secours, et la seconde, pour l'informer de sa mort et

je me contenterai d'en citer un second, tiré de la Fable et choisi entre mille autres. Virgile, au sixième livre de son chef-d'œuvre immortel, raconte en détail l'apparition de Créuse à Enée son époux, à qui elle explique les différentes circonstances de sa disparition et de son trépas (Virgile et Cicéron florissaient plus de 150 ans avant Jésus-Christ). Certains personnages ont donc bien mauvaise grâce, d'insinuer que le Christianisme fut le berceau de toutes les aberrations de l'esprit humain, et l'église catholique, la mère de toutes les superstitions, puisque ces croyances, et les autres vaines observances, précédèrent d'un grand nombre de siècles l'aurore du Christianisme.

Seulement les peuplades franques, et les autres barbares du nord, qui, au cinquième siècle, inondèrent les Gaules, agrandirent beaucoup le domaine de l'erreur, en y apportant toutes les superstitions d'un paganisme, encore plus grossier que ne l'avait été l'idolâtrie des Gaulois indigènes, des Grecs et des Romains. Je reviendrai ailleurs sur cet article.

---

des circonstances de son assassinat, en lui indiquant qu'on avait enfoui son cadavre sous un monceau de fumier, où il le trouva effectivement le lendemain : l'hôte convaincu du crime, fut condamné à mort. Je dirai donc à cet égard, avec M. Collet : *Quand on veut tout croire, on croit bien des sottises, et quand on ne veut rien croire, on en dit beaucoup;* et avec le docte Gerson : *Qu'en fait de visions, il y a danger à les approuver, parce qu'il y en a beaucoup d'illusoires, et à les rejeter, parce qu'il y en a de vraies et d'importantes. Voyez Trublet, Essais de littérature : à la fin du tom. 2, se trouve l'intéressante lettre de M. Mollinger, à M. Schœpflin de l'académie des inscriptions, à la date du 1er. Janvier 1747; elle roule sur cette matière, et cite un fait irrécusable.*

MOEURS ET COUTUMES DE NOS PÈRES, SOUS LA DOMINATION DES FRANCS.

Les Francs étaient hospitaliers; ils considéraient l'arrivée d'un hôte comme une bonne fortune: ils cherchaient par des fêtes et par des festins, à lui rendre agréable le séjour dans leur maison: ils lui indiquaient la route à son départ, l'accompagnaient même, et ne le quittaient qu'après lui avoir désigné quelque habitation où il devait trouver l'hospitalité. Vivement attachés les uns aux autres, ils prenaient autant d'intérêt à la prospérité particulière de leur tribu, qu'aux intérêts généraux de la nation: ils punissaient rigoureusement tout acte jugé contraire à sa prospérité, ou à son honneur. On pendait aux arbres des forêts, les transfuges et les traîtres; et les hommes infâmes pour leurs mœurs, ainsi que ceux qui se rendaient coupables de lâcheté, étaient étouffés dans la fange des marécages. Ces sortes de délits n'étaient point punis par des amendes, la mort seule pouvait les expier.

Le Franc, au caractère ardent et impétueux, s'exerçait de bonne heure au maniement des armes, l'embonpoint était considéré comme une preuve de mollesse, les magistrats essayaient annuellement une ceinture aux jeunes gens; celui qui ne pouvait la ceindre était condamné à l'amende.

Une des grandes et mémorables époques de la vie des familles franques, était celle où l'adolescent, parvenu à l'âge fixé par la loi, recevait de son père le bouclier héréditaire. Le jeune homme par cette investiture, était déclaré majeur, soldat et citoyen Français; on observait

dans ces circonstances, des cérémonies et des solennités, où brillaient la joie la plus pure et la plus franche gaîté (1).

CÉRÉMONIES DU MARIAGE CHEZ LES FRANCS.

Lorsqu'il s'agissait d'unir deux jeunes gens par les liens de l'hyménée, voici les formalités qui étaient alors d'usage: le consentement des pères et des mères était, dès cette époque, une condition essentielle; tout étant réglé pour le mariage, on accomplissait les fiançailles, en faisant boire les futurs époux dans la même coupe, en signe d'union et d'amour. Comme aux beaux siècles de la Génèse, aux temps d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, on voyait se renouveler les riantes, simples et aimables scènes des campagnes de Sichem et de Bethel.

Le père de la future épouse, présentait au nouveau Jacob, la belle et naïve Rachel, en lui disant: *Je te donne ma fille pour être ton bonheur et ta femme, pour garder tes clefs et partager avec toi ton lit et tes biens, au nom du Père et du Fils, etc.*

Des troupeaux et des armes formaient la dot de l'épouse, ce ne fut que beaucoup plus tard qu'on exigea des sommes d'argent (2).

Le premier dimanche après les accords, on présentait aux parens du jeune homme la nouvelle fiancée, et là, sous les yeux des deux familles, les deux jeunes gens, osaient pour la première fois, laisser s'épanouir leurs

---

(1) Marchangy, Gaule poétique. T. II.

(2) Mém. de l'academ. celtique.

cœurs, et parler ouvertement de leur tendresse mutuelle ; cela s'appelait faire le beau *dimanche*, mot naïf, qui, *(comme l'a dit avec tant de justesse, le savant auteur de la Gaule-Poétique)* (1), « distinguant un seul jour entre » tous les jours de la vie, nous rappelle combien la » part du bonheur est faible en ce monde (2).

Avant de quitter la maison paternelle, la jeune fille lui faisait ses adieux ; elle flattait, en versant de douces larmes, les bœufs et les chevaux, compagnons des travaux champêtres du laboureur, ces animaux dociles qu'elle guetta tant de fois à leur retour des champs, pour préparer le repas de ses frères. Pour la dernière fois, elle appelait autour d'elle tous les oiseaux de la basse-cour, et leur versait du grain en abondance. Les meubles de la maison, et tous les objets inanimés, recevaient même tour à tour, ses touchans adieux ; pour la dernière fois aussi, elle saluait en les baisant ces muets témoins de son paisible bonheur.

Les fiancés, accompagnés de leur famille, se rendaient ensuite au pied des autels pour y recevoir la bénédiction nuptiale.

C'est à ces temps simples et de douce bonhomie, qu'on doit faire remonter les cérémonies religieuses encore usitées de nos jours dans les fêtes nuptiales, tels que ces mots proférés d'une voix tremblante et modeste, et qui expriment le consentement réciproque des deux amans, et les autres usages symboliques, tels que la couronne virginale, l'anneau d'alliance, la pièce d'argent, et le voile blanc dont on couvre les époux.

---

(1) Marchangy, *ibid.*

(2) Mém. de l'académie celtique. T. 4.

Le prêtre unissait les deux futurs, jetait des fleurs sur leur front, et célébrait ensuite les divins mystères (1).

Les fidèles de l'assemblée allaient après la messe, déposer sur l'autel le pain et le vin, qui étaient les présens d'usage, en descendaient à travers des nuages d'encens, et se donnaient ensuite le baiser de paix; comme autrefois les premiers chrétiens dans les catacombes et dans les forêts, où ils venaient prier pendant la persécution.

Si pendant la messe du mariage, un des deux flambeaux qui brûlaient sur l'autel, venait à s'éteindre, ou à jeter une lumière moins vive, on voyait quelques assistans pâlir aussitôt, et une mère désolée essuyer une larme furtive; car, selon la superstition d'alors, celui des époux du côté duquel se trouvait le flambeau fatal, devait assurément précéder l'autre dans la tombe (2). Malgré la longue période de treize à quatorze siècles, cette superstition a conservé toute sa force dans notre Perche: aussi ne se passe-t-il guère de cérémonies nuptiales, où les yeux d'un père ou d'une mère, ne se portent avec une indicible anxiété, sur les cierges de l'autel, oracles infaillibles, selon eux, de la mort prématurée de l'un des époux, si par malheur la lumière de l'un des flambeaux est moins active que celle de l'autre.

Au sortir de l'église, le cortége nuptial se rendait vers une petite chapelle dédiée à la sainte vierge, dont l'image grossièrement sculptée, faisait l'unique

---

(1) Struve. Syntagma hist. Germ 1730. Marchangy, *lieu cité*.

(2) Mémoires de l'académie celtique.

décoration. Arrivés dans ce lieu, les parens recevaient à l'autel une quenouille chargée de chanvre, qui s'y trouvait consacrée ; l'épouse l'ayant prise des mains de ses parens, devait filer un peu de ce chanvre. Cette cérémonie indiquait à la jeune femme, que le ciel ordonne et bénit le travail de la compagne de l'homme (*).

Cet usage existe encore dans presque toutes les paroisses du Perche, où dans chaque église on trouve, à l'autel de la vierge, la quenouille nuptiale, entourée de chanvre, et ornée de rubans de diverses couleurs : les jeunes épouses l'emportent chez elles, filent le chanvre qui s'y trouve, et rapportent à l'église cette quenouille chargée de nouvelle matière, avec l'écheveau de fil produit de leur travail. Le plus souvent, elles remettent la quenouille aussitôt qu'on la leur a présentée, et prennent l'engagement d'apporter à l'église l'offrande accoutumée.

De retour au logis, de longues tables dressées sous l'ombrage des arbres de la métairie, attendaient les convives dont le nombre excédait quelquefois trois à quatre cents, même aux noces des plus pauvres ; comme le froid égoïsme ne glaçait pas le cœur de nos bons ancêtres, dont le Christianisme naissant avait fait un peuple de frères, chaque voisin, chaque ami, contribuait de son avoir au plaisir de la fête.

Alors, comme cela se pratique encore aujourd'hui en partie dans nos campagnes, une joyeuse troupe de jeunes filles, allaient offrir à la mariée, un bouquet et un pigeon, puis, au milieu du silence qui succédait tout à coup à la brillante allégresse du groupe folâtre,

---

* Montfaucon, antiq. expliquée. T. 2. p. 443.

une voix douce et naïve adressait le compliment à la reine de la fête; lorsqu'il était achevé, deux bardes entonnaient aussitôt le chant d'hymen. La première nuit du mariage une fois passée, la couche nuptiale admettait par la suite, dans ces temps de simplicité et de naïve candeur, sans rien perdre de son innocence et de sa pureté, les parens, les amis, et même les étrangers; c'était alors un grand honneur, dit saint Grégoire de Tours, de partager son lit avec quelqu'un (1). La barbarie du temps, l'ingénuité de nos pères et l'innocence de leurs mœurs, nouvellement modelées sur le type évangélique à son aurore dans nos contrées, pouvaient seules rendre excusables les abus de ce genre, que la civilisation actuelle flétrirait à juste titre; et si quelques familles du Perche ont conservé cet usage jusqu'à nos jours, le nombre en est infiniment petit.

Le lendemain du mariage, les deux époux, vêtus de leurs habits de deuil, se rendaient escortés de leurs parens et amis, au pied des autels témoins de leurs sermens de la veille, pour entendre la messe qu'ils faisaient célébrer pour les trépassés des deux familles (2). Cette louable et pieuse coutume, s'est toujours perpétuée jusqu'à nous, surtout dans la partie du Perche dépendante du diocèse de Chartres; car dans la fraction relevant du siége épiscopal de Séez, on se rend à l'église, en habits ordinaires, pour assister au saint

---

(1) Le Gendre, Mœurs et coutumes des Fr. Greg. Tur. Hist. Sainte-Foix, Essais historiques, t. 4. Sauval. antiq.

(2) Sauval, *lieu cité*. Legendre, *id*. Sainte-Foix, *id*.

sacrifice qui n'est point appliqué aux parens défunts de la famille des époux.

FESTINS, REPAS, ETC.

Les Francs attachaient un grand prix aux jouissances de la table : dans les grandes occasions, ou dans les galas de cérémonie, les tables étaient couvertes de fleurs ; les murs de la salle du festin, étaient tapissés de lierre et de rameaux verdoyans ; le sol était jonché de lis, de roses, ou d'autres fleurs et herbes odorantes. Les deux sexes étaient réunis à la même table, et quel que fût le rang, la condition des convives, on n'était assis que sur des bancs, d'où est dérivé notre mot *banquet*, pour dire festin ; un plat particulier était servi à chaque couple ; de là est venue chez nous, l'expression familière : *manger à la même écuelle*. Dans la belle saison, la table était toujours dressée devant la maison, ou sous les berceaux du jardin, ou sous l'épais feuillage d'un gros arbre de la cour (1). Le principal repas était le souper, qui se prolongeait fort avant dans la nuit, à la lueur des flambeaux que tenaient de jeunes esclaves (2). On mangeait beaucoup, et on buvait jusqu'à l'ivresse. Comme les guerriers ne quittaient jamais leurs armes, les festins se terminaient souvent par des querelles sanglantes.

Le jeu était pour nos pères un de leurs passe-temps favoris ; ils y mettaient une sorte de frénésie ; quelques-uns, après avoir tout perdu, allaient jusqu'à

---

(1) Greg. Tur. Hist. lib. 5, c. 19.
(2) S. Martin, Hist. des Gaul.

jouer leur propre personne, et faisaient ainsi le sacrifice du plus précieux de tous leurs biens, la liberté: et, si la fortune continuait à leur être contraire, ils se laissaient lier et vendre comme une pièce de bétail (1).

COSTUMES ET MODES.

Les Francs n'avaient pour habit, qu'un sayon fait de gros drap ou de peaux, dont le poil était en dehors; il s'attachait avec une seule agrafe; quelques-uns y ajoutaient une espèce de pantalon fort étroit, qu'on appelait *rochet*.

Leur coiffure était le capuce ou le chaperon, c'était un bonnet qu'on enfonçait sur la tête; il faisait partie de l'habillement et se terminait en pointe comme celui des moines, qui ont conservé jusqu'à ce jour, la forme des vêtemens d'alors. On ajouta par la suite un bourrelet au capuce, c'est-à-dire qu'on en releva le bord sur le front, et que ce bord devint un ornement, quand il fut fait d'une étoffe plus riche que le reste du capuchon. Cette coiffure appartenait à tous les états; seulement, la forme, l'étoffe et les ornemens, variaient suivant les rangs; celui des paysans, des bourgeois, des gens sans titres, était d'un étoffe modeste, étroit, pointu et sans fourrure; celui des grands seigneurs, des hommes de qualité, était plus ample, d'une étoffe plus riche, et bordé de velours, d'hermine ou de noir, pour les distinguer des bourgeois, et des paysans. C'était donner une grande preuve de politesse ou de soumission, que d'ôter son chaperon devant quelqu'un (2).

---

(1) Hugo. France histor. et mon. t. II, p. 30.

(2) Miss. Mary. Hist. des costumes, etc.

La chevelure longue était le signe ostensible de la noblesse chez les Francs. Pour que les chefs fussent distingués des soldats, il fallut que ceux-ci se coupassent les cheveux, courts par derrière et longs par devant. *Khlovigh* (Clovis) et ses compagnons d'armes, offrirent *quelques cheveux de leur tête* aux évêques; c'était suivant ces nouveaux Samson, leur laisser par là, un signe de force et un gage de protection. Ils partageaient leur chevelure sur le front, la laissaient tomber sur leurs épaules, la faisaient friser et l'entretenaient avec de l'huile. Le petit peuple avait les cheveux coupés en rond, et il ne lui était pas permis de les laisser croître; les esclaves étaient, ce qu'on appelle aujourd'hui à la Titus.

On prêtait serment sur ses cheveux; à douze ans, on coupait pour la première fois la chevelure aux enfans de la classe commune; la famille faisait une fête appelée *capitolatoria*, ou fête de la chevelure.

Les ecclésiastiques étaient tondus, comme *serfs ou vassaux de Dieu;* de là vient l'origine de la tonsure des prêtres et des moines.

Les conspirateurs étaient condamnés à se couper mutuellement les cheveux.

Un canon du concile de Tolède déclare, que celui qui se sera fait couper la chevelure, ne pourra jamais devenir roi (*).

Les souliers à cette époque, étaient faits de cordes tressées, et étaient ronds par le bout, à peu près comme les chaussons de lisières que l'on porte au-

(*) France Hist. et Mon. tome 2, lib. 1er. ch. 2, p. 28 et 29.

jourd'hui; de là est venu aux fabricans de chaussures, le nom de *cordonniers* qu'ils ont toujours porté depuis (1).

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE, SOUS LES ROIS DE LA PREMIÈRE RACE.

Rien de plus bizarre que la législation qui régissait nos pères, aux premiers siècles de la monarchie.

On traitait toutes les affaires importantes dans des assemblées générales, présidées par le roi et désignées en langue tudesque, sous le nom de *mâls*; les questions de paix et de guerre, les intérêts généraux de la nation et les principales affaires judiciaires, étaient toujours l'objet de ces réunions solennelles (2). Deux autres juridictions étaient subordonnées à celle du *mâl* général; celle du *grafionat* ou comté, et celle de la bourgade. Au *grafion* ou comte était dévolue la première, et la seconde, au centenier ou *tunghin* en langue tudesque; ces deux magistrats étaient assistés dans l'exercice de leurs attributions respectives, par un nombre déterminé d'assesseurs, élus *ad hoc*, et qui prenaient ordinairement le nom de *rachinbourgs*, équivalant à celui de conseillers. Chaque juge portait toujours au côté, sa fidèle épée; un bouclier symbole de protection, était placé au milieu de l'assemblée (3).

Le juge pour avertir le témoin du serment qu'il allait prêter de dire la vérité, lui tirait l'oreille, et

(1) Hist. des costumes de France.

(2) Ces assemblées se tenaient tous les ans au mois de mars.

(3) Lex Salica.

lui donnait un petit soufflet. La justice se rendait gratuitement et sans délai, la cause de la veuve et de l'orphelin était toujours appelée la première. La position précaire de ces sortes de personnes, placées sous le patronage spécial des évêques leurs protecteurs naturels, les rendait comme sacrées aux yeux des magistrats, et une bienveillance sans bornes leur était acquise (1). En faisant réflexion sur ce sujet, on est naturellement porté à se demander si, de nos jours, les justiciables de cette classe n'ont pas quelque chose à regretter de la justice de nos pères?

Des magistrats ambulans parcouraient les provinces pour rendre la justice, écouter les plaintes de tous les malheureux quels qu'ils fussent, et terminer les différens entre les particuliers. Le perron d'un château, les bords verdoyans d'une fontaine, ou l'ombrage d'un chêne antique, étaient les lieux que choisissaient de préférence ces envoyés du prince, pour exercer leur juridiction patriarcale. Les églises, les tombes des cimetières étaient tour-à-tour le théâtre des sentences qu'ils prononçaient, comme voulant prendre à témoin de l'intégrité de leurs décisions, et le souverain juge des juges, et les ombres revérées des morts (2).

Cette simplicité admirable, digne des premiers âges du monde, ne régnait cependant pas sur toutes les parties de la législation; l'humanité devait payer son tribut à l'époque, car souvent cette législation était flétrie par la barbarie et l'ignorance des temps; ainsi par exemple, les causes douteuses se décidaient par les sermens, les épreuves et les combats singuliers;

(1) Mém. de l'Acad. celtique, chap. 2. p. 97.
(2) Marcul. Form. 7. Ducange. Gloss.

crédulité sacrilége ! qui croyant rendre hommage à l'Être-Suprême, le déshonorait en l'associant à ces cruautés révoltantes, en rendant responsable des actes les plus iniques, le Dieu de bonté, de douceur et de justice.

ORDALIES, OU ÉPREUVES JUDICIAIRES: — LEUR ORIGINE.

Les premiers exemples des *ordalies* ou épreuves judiciaires, remontent au berceau du Christianisme, alors que les apôtres les plus zélés, brûlaient du saint désir d'allumer dans tous les cœurs, le flambeau de la foi qui enflammait le leur.

L'éloquence et les préceptes de l'Evangile, n'étaient pas, dit l'illustre auteur de la Gaule-Poétique (*), des moyens assez persuasifs, pour soumettre à la sublime doctrine de l'Evangile, des barbares ou des incrédules peu disposés à se laisser prendre aux charmes du langage, ou à l'onction d'une morale parfaite qu'ils n'eussent point appréciée.

Alors pleins de confiance en celui dont ils se croyaient les ministres et les serviteurs, les orateurs du Christianisme, entraînés par cet enthousiasme qui provoque les miracles, se communique aux auditeurs, les exalte et les prépare à des prodiges, excités d'ailleurs par le souvenir de Daniel vivant dans la fosse aux lions, et des trois jeunes hommes chantant des hymnes dans la fournaise, ils osaient demander à Dieu qu'il opérât les mêmes merveilles en leur faveur, pour donner à leurs néophytes, des garanties incontestables de la vérité qu'ils publiaient en son nom.

(*) Marchangy. tom. 2. p. 123.

Souvent pleins d'un pieux délire, pour prouver à la foule étonnée, qu'ils avaient reçu leur mission d'en haut, ils traversaient des bûchers allumés, marchaient sur une couche de charbons ardens, se plongeaient dans l'eau bouillante, dont ils ne sentaient pas plus les atteintes, vu l'ardeur de leur exaltation, que le guerrier sur le champ de bataille, ne ressent la blessure qui le lendemain doit le retenir sur le lit de douleur.

Les épreuves tentées avec succès par les saints et les confesseurs de la foi, consacrées dans l'histoire de l'église avec les caractères d'authenticité qu'il est impossible de nier, acquirent par degrés, une autorité respectable: par elles, les nations du moyen âge s'accoutumèrent à voir dans l'Eternel, le défenseur de la vérité, et de là on conclut, qu'il devait étendre la même sollicitude à toute personne injustement accusée (1).

Saint Grégoire de Tours rapporte, dans son ouvrage de *la gloire des confesseurs*, l'exemple de plusieurs évêques qui, dans la persuasion que Dieu n'abandonnerait jamais l'innocence aux complots des hommes pervers, pratiquèrent des premiers, les épreuves du feu et de l'eau, pour s'absoudre en face du peuple des imputations calomnieuses dont ils étaient l'objet; il cite entr'autres évêques, Simplice, évêque d'Autun (2), et saint Brice, successeur de saint Martin de Tours (3).

La grossière simplicité des temps fit donc adopter les *ordalies*, comme un moyen infaillible de soustraire

(1) Marchangy. *lieu cité.*
(2) Gregor. Tur. de glor. confess. c. 76.
(3) *Id. lib.* 1. c. 1.

l'innocence à la perversité des méchans. Voici un échantillon de ces épreuves, dont je parlerai plus amplement à l'article du moyen-âge.

Souvent on mettait un bandeau sur les yeux de l'accusé; il devait en cet état courir, les pieds nuds, dans un espace où on avait disposé çà et là des socs de charrues rougis dans la fournaise : s'il évitait leur atteinte, on le reconnaissait *innocent*. Quelquefois on lui faisait plonger le bras dans l'eau bouillante, et l'impression qu'il éprouvait donnait le degré du crime ; *ô temps! ô mœurs! ô misère humaine!* (1)

HABITATIONS SOUS LA PREMIÈRE RACE DE NOS ROIS.

Le lecteur aura une idée de la simplicité des mœurs du temps, et pourra juger de l'état des peuples, par celui de leur chef, dans l'intérieur de la vie privée. Les rois francs préféraient de beaucoup le séjour de la campagne à celui des villes : ils tenaient habituellement leur cour dans de vastes fermes voisines des rivières, la plupart, sur la lisière, et quelques-unes, au centre des immenses forêts mutilées par la civilisation, et dont nous admirons encore les restes. Ils avaient pour tout jardin quelques arpens, où la culture peu recherchée, mêlait aux légumes destinés à la cuisine, les roses, les romarins, les lis et les pavots que les rois semaient eux-mêmes (2). Un groupe de pommiers qu'on n'émondait jamais, quelques cerisiers du Portugal, des néfliers,

---

(1) Duclos, Mém. de l'acad. des inscript. t. 15. p. 617. Le Brun, hist. critiq. des supers. t. 2, liv. 6.

(2) d'Aussy. hist. de la vie privée des Francs. t. 1er.

seuls arbres produits par le sol de la Gaule, un berceau de vignes et de figuiers, une source limpide pour les besoins de la maison ; tels étaient les ornemens de ces royales solitudes. Comme il n'y avait alors qu'une seule horloge en France, ouvrage du célèbre Boèce, à qui Théodoric l'avait commandée, pour en faire hommage à Gondebaut, roi de Bourgogne, on semait dans les jardins une grande quantité de tournesols (ou soleils), pour indiquer les divisions de la journée : les cours étaient remplies de volailles, les écuries, les étables, les bergeries et autres bâtimens, renfermaient une quantité de chevaux, de bœufs, de vaches, de moutons etc., pour l'exploitation du royal domaine. Ces bâtimens à moitié cachés par les grands arbres de la cour, étaient à peu de distance de l'habitation principale, autour de laquelle se trouvaient disposés les résidences ou logemens des officiers du monarque, ou chefs de bandes, qui avec leurs guerriers, s'étaient mis sous la *truste* du roi, c'est-à-dire sous un engagement spécial de vasselage ou de fidélité : un grand nombre de familles exerçant toutes sortes de métiers, depuis l'orfévrerie, jusqu'à la grossière préparation de la laine, occupaient des maisons de moindre apparence; toutes ces familles appelées à coloniser le domaine du roi, étaient désignées par le nom de *fiscalins*, c'est-à-dire attachés au fisc. Avec les bâtimens d'exploitation agricole, les masures des cultivateurs et les cabanes des serfs ou esclaves du domaine complétaient le village royal, et servait de modèle aux habitations des notables ou principaux chefs francs. Ces derniers, à l'exemple du roi, réunissaient dans leurs domaines, autour de leurs maisons, un cortége de guerriers dévoués, et une nombreuse troupe de serviteurs et d'esclaves propres à tous les travaux de l'agriculture

et à tous les genres de métiers; car alors le peuple étant esclave, ne pouvait jouir du fruit de ses travaux, qu'à certaines conditions onéreuses, et il n'y avait d'autres habitations dans les campagnes, que celles qui étaient groupées autour des résidences royales ou seigneuriales, comme je l'expliquerai plus amplement à l'article de la féodalité, où je renvoie ce qui concerne la question de l'état des personnes et des propriétés.

Les plus grands seigneurs avaient comme les rois, des mœurs de la plus grande simplicité: l'évêque Fortunat envoyait à sa mère et à ses sœurs, dans une corbeille de jonc tressée de ses propres mains, des prunes sauvages qu'il avait cueillies lui-même, dans la forêt: saint Rémi, archevêque de Rheims, laissa par testament, des cochons à partager entre ses deux frères (1).

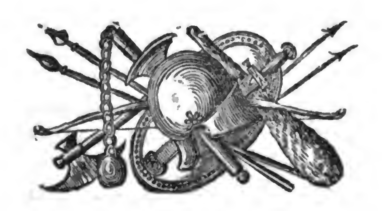
FUNÉRAILLES.

Dans ces premiers temps, les funérailles avaient un caractère antique et solennel; on n'inhumait pas encore dans l'intérieur des villes; les tombeaux étaient placés le long des chemins publics, on plantait des rosiers à l'entour, et ils étaient gardés avec un soin et un respect tout particulier, comme les trésors de la patrie (2). On suivait le convoi, les cheveux épars et couverts de cendre; on ensevelissait le noble avec ses éperons d'or, son épervier et ses armes: avant l'établissement de la monarchie française, et jusqu'aux derniers temps du paganisme, on brûlait les corps; mais dès les premiers temps du Christianisme on commença à les

(1) Anecd. ecclés. t. 1.er p. 371.
(2) Struv. p. 170. apud Marchangy. *lieu cité.*

inhumer. Nos pères, comme cela se pratique encore aujourd'hui, étaient ensevelis les pieds tournés vers l'Orient, pour que leur simulacre ou image, sculptée sur leur tombe de pierre, et la tête élevée sur un coussin de même matière, parût regarder l'Orient, contrée où Jésus-Christ est mort et ressuscité, et où doit avoir lieu le jugement général; cet usage se pratiquait dès avant Charles Martel, puisque les ecclésiastiques qui inhumèrent ce héros, voulant le punir d'avoir pillé les églises et les abbayes, dont il avait partagé les biens à ses troupes, placèrent son sépulcre, de manière à ce que son visage regardât vers le couchant (*).

(*) Chroniq. de saint Denis. L'abbé Lebœuf, Dissert. t. 1.er p. 262.



II.

Est nitidus, vitroque magis pellucidus amnis.
OVID.

Labitur et lenis per valles volvitur amnis.
SIL. ITAL.

Silva coronat aquas cingens latus omne, suisque
Frondibus ut velo, phœbeos submovit ignes :
Frigora dant rami, varios humus humida flores.
OVID.

Non liquidi fontes gregibus, non gramina desunt.
Quique frequens herbis, et fertilis ubere campus.
VIRGIL.

ASPECT DU PAYS, — RIVIÈRES, — FORÊTS, — RÈGNE ANIMAL ET VÉGÉTAL.

L'ancienne province du Perche, dont j'ai décrit plus haut la situation topographique, la forme, les dimensions et les limites (*), offre dans son ensemble, l'aspect le plus pittoresque ; c'est une des contrées de la France, que l'admirateur de la belle nature, aime le plus à

(*) Voyez la page 7.

parcourir. Jamais l'œil n'y est fatigué par une ennuyeuse monotonie ; son territoire agréablement accidenté, offre à chaque pas un spectacle varié ; le sol est tellement inégal, qu'on ne peut faire une lieue sans avoir à gravir et à descendre ; ce ne sont de toutes parts, que collines et vallons, d'antiques et majestueuses forêts, de nombreux taillis, de hautes futaies, ou des bruyères rougeâtres couvrent partout la cime des hauteurs ; des terres labourées, des champs de froment, de seigle, d'orge, d'avoine et d'hivernache, plantés de nombreux poiriers et pommiers, occupent le versant des collines et les terres plates ; le fond des vallées est presque partout couvert de vastes et fertiles prairies, coupées en mille sens différens, par de limpides ruisseaux qui, après les avoir arrosées, vont payer tribut aux deux principales rivières du pays, l'Huisne et la Sarthe, qui roulent leurs ondes limpides, au milieu d'une verdure perpétuelle ; la première, dans un espace de douze lieues, depuis sa source jusqu'au dessous de la Ferté-Bernard, et la seconde dans la direction de l'Est au Sud-Ouest, dans l'espace de cinq lieues, à partir de la commune de Soligny jusqu'à celle de Barville, où elle sort du département. Si les chaînes continues de coteaux qui coupent le pays dans toute son étendue, n'offrent parfois qu'un terrain sablonneux ou glaiseux, inculte et déshérité par la nature ; l'œil d'un autre côté, dédaignant le sol aride, se promène avec délices à travers un horizon presque sans bornes, sur les mille beautés, et les scènes les plus variées qui se déroulent à ses regards, surtout dans les beaux mois de l'année ; là, ce sont des rians côteaux qui dominent les vallées et les prairies verdoyantes, surtout dans les contrées de Mauves, de Boissy-Maugis, de Regmalard, de Condé, de Nogent-le-Rotrou, du Theil, d'Avezé et de la Ferté-Bernard.

Plusieurs castels modernes, et d'antiques maisons seigneuriales, dominent majestueusement la hauteur des collines, et s'harmonisent admirablement avec la cime touffue des hauts arbres qui les entourent. Ailleurs, ce sont d'autres campagnes couvertes de vergers, à travers lesquels on aperçoit, disséminées dans toutes les directions, les maisons des habitans; partout enfin on peut remarquer combien les Percherons sont laborieux, tous les endroits susceptibles de culture, étant cultivés avec soin.

RIVIÈRES ET RUISSEAUX.

Le Perche donne naissance à six rivières principales, à dix-sept rivières secondaires, à plus de quarante ruisseaux, et à une infinité de courans d'eau; toutes ces rivières ou ruisseaux alimentent des usines de différentes espèces. Voici les noms des six grandes rivières: l'Huisne, la Sarthe, l'Eure, l'Avre, l'Iton et le Loir.

L'HUISNE.

Cette rivière désignée dans les chartes de fondation de nos anciens comtes et seigneurs, sous les noms latins *d'Unella*, *Yognia*, *Hiogina*, *Idonea*, *Eucania* (*), prend sa source dans l'ancienne commune de Saint-Hilaire-de-Soisai, à trois lieues Sud-Ouest de Mortagne, passe à Saint-Denis, se grossit du ruisseau sortant des étangs de Prulay et de Montbertrand; se rend à Comblot, où elle reçoit le ruisseau sortant de l'ancien étang de Mortagne; coule ensuite au Sud de Mauves, à

(*) Bry-de-la-Clergerie, liv. 1.er

Corbon, à Saint-Maurice, au dessous de Boissy-Maugis où elle reçoit la Commauche, à Bellou, à Regmalard, à Dorceau; de cet endroit, elle prend les eaux de Vaugiron qui alimentent le moulin de Guillebaud, passe ensuite au dessous et à l'Est de Saint-Germain-des-Grois, le long du parc du château de Villeray dont les anciens seigneurs jouent un grand rôle dans notre histoire, à Condeau, à Condé, où elle reçoit les eaux de la Corbionne ou Sonnette; ensuite elle parcourt en formant mille sinuosités au milieu des prairies, une des plus pittoresques vallées du royaume, jusqu'à Margon, au-dessous duquel elle reçoit l'Osée qui se jette dans son lit à gauche; se rend à Nogent, où elle sert de limite aux départemens d'Eure-et-Loir et de l'Orne; reçoit les eaux du ruisseau du Ronne, qu'a chanté Remi Belleau; elle prend à droite celles de la petite rivière d'Erre, se rend ensuite à Mâles, au Theil, à Avezé, arrose les murs de La Ferté-Bernard, où la Mesme, vient lui payer tribut; de là elle continue à rouler ses eaux à Conneré, à Pontlieue-lès-le-Mans, où, après s'être enflée d'une quantité d'autres petits ruisseaux, elle se jette dans la Sarthe au lieu appelé Bouches-d'Huisne, à un demi quart de lieue de la ville du Mans, après un cours de 64700 toises, ou 28 lieues et plus, à cause de ses sinuosités. Les eaux de cette belle rivière ou *Nymphe du Perche*, comme l'appelle notre vieil historien René Courtin, sont claires, blanches et diaphanes; on y pêche d'excellentes truites, du brochet, de l'anguille, du barbeau, du gardon, du meunier, du goujon, de la carpe et de l'écrevisse: elle est fort poissonneuse.

LA SARTHE.

> Est fluvius, Sartham Galli dixêre priores.
> Perticus hanc gignit, et Meduana bibit.

La Sarthe prend sa source au village de Somme-

Sarthe, commune de Soligny, à deux lieues et demie Nord de Mortagne; à peu de distance de sa source elle disparaît et coule sous terre environ l'espace de 300 toises, pour reparaître au-dessous de l'église de S.[t] Aquilin; elle a toujours fait la séparation du Perche d'avec la Normandie, et limite, jusqu'au ruisseau de Pervenchères, les arrondissemens de Mortagne et d'Alençon. Après avoir reçu les eaux des moulins de Vaux, de Drouet et de la Queurie et celles du ruisseau de Fay, elle prend à gauche la rivière d'Hoësne, passe à Long-Pont (village célèbre pour avoir été un lieu de plaisance des comtes du Perche et le séjour du roi saint Louis, en 1258, lorsqu'il vint prendre possession du comté), coule au Sud-Ouest, prend l'Erine, passe à Buré, au Mesle où elle sépare encore le Perche d'avec la Normandie, et à 1400 toises de sa source, elle reçoit le ruisseau de Pervenchères, qui dans la majeure partie de son cours, sert de limites aux départemens de l'Orne et de la Sarthe, puis coule à Alençon, à Fresnay-le-Vicomte, à Beaumont-le-Vicomte, prend à gauche la petite rivière d'Orne, se rend au Mans chef-lieu du département auquel elle a donné son nom, de là, à la Suze, à Sablé, à Château-Neuf, à l'embouchure du Loir, et se jette enfin dans la Loire, après un cours de plus de 60 lieues; les eaux de la Sarthe sont sombres et noirâtres; les poissons qu'elle produit sont la truite, l'anguille, la carpe et le Brochet.

L'EURE.

L'Eure, en latin *Ebura*, *Audura* ou *Autura*, prend sa source dans la paroisse de la Lande, canton de Longny, dans les nombreux étangs qui s'y trouvent,

passe à Neuilly, à Manou, reçoit les ruisseaux de Vaupilon et de la Loupe, passe par Belhomer, Pontgouin, Courville, Chartres, Maintenon, Nogent-le-Roi, prend la Blaise qui traverse Dreux, coule par la forêt de cette ville, où elle reçoit l'Avre, va ensuite à Anet, à Ivry, à Pacy, à Acquigny où elle prend l'Iton, de là à Louviers, et se rend enfin dans la Seine, près le Pont-de-l'Arche, après un trajet d'environ 30 lieues; cette rivière qui a donné son nom à deux départemens, commence à porter bateau dès la petite ville de Maintenon, dont le magnifique aqueduc fut commencé en 1684, mais la guerre qui survint quatre ans après, força Louis XIV d'interrompre les travaux qui ne furent jamais repris; un canal conduit une partie de ses eaux à Versailles. On y trouve de la carpe, du brochet, de la tanche, de la perche et du gardon.

L'AVRE OU AURE.

Parva licet, fines Francorum dividit Abra.

On a traduit ce vers par les deux suivans, qui ne sont pas l'ouvrage d'un habitué du Parnasse :

L'Avre, faible en son cours, divise en deux les champs,
Et des braves Français et des fameux Normands. (*)

L'Avre, en latin *Abra*, prend sa source au ruisseau du Grés, dans la forêt du Perche, environ une lieue Est du célèbre monastère de la Trappe, passe à Bresolettes, petite commune située au fond de la même forêt, qui l'environne de toutes parts, coule ensuite à Conturbie ou

---

* *Affiches du Perche*, 1788, N.° 14.

Contrebie, qui a donné naissance à un dicton populaire toujours en usage depuis un temps immémorial (*); va ensuite à Randonnay, où elle alimente les fourneaux à fonte de Gaillon, le moulin de Randonnay et la forge du même nom, de là, elle passe à Iray, à Beaulieu, à Chenebrun, à Saint-Victor, à Verneuil, à Tillières, à Nonancourt, gagne la forêt de Dreux, et se jette dans l'Eure au dessous de Montreuil, après un cours de quatorze ou quinze lieues.

L'Avre fait la séparation de la Normandie d'avec l'ancien Grand-Perche, les terres françaises et le Thimerais; elle sert aussi de limites, aux deux départemens d'Eure, et d'Eure-et-Loir. L'anguille, le meunier et l'écrevisse, sont les poissons qu'on y trouve.

L'ITON.

L'Iton a deux sources différentes, dont l'une à la Ferrière-au-Doyen, et l'autre dans la commune de Prépotin, à une lieue Sud de la Trappe; le ruisseau de Prépotin traverse le local de l'abbaye dont il alimente le moulin à farine, et va rejoindre le ruisseau de la

(*) Cette petite commune, depuis long-temps supprimée, était si peu considérable, qu'elle renfermait tout au plus six ou sept maisons en y comprenant le presbytère: environnée de bois, d'étangs, de marécages, on n'aperçoit de tous côtés qu'une nature sombre et triste, en arrivant dans ce lieu. Le sol, à l'exception du bois, ne produit presque rien, ce qui a fait dire aux habitans des paroisses voisines, en parlant de ce chétif endroit: *Conturbie, douze habitans, treize voleurs en comptant le curé*; parce que le pasteur et le troupeau étaient tellement pauvres, qu'on les supposait contraints pour pouvoir vivre, de se dispenser d'observer le septième commandement de Dieu: Ventre affamé, n'ayant ni conscience ni oreilles.

Ferrière, entre Bons-Moulins et la Trappe; réunis ensemble, ces deux ruisseaux forment ce qu'on appelle la rivière d'Iton, elle dirige son cours vers le Nord-Est, passe à Saint-Martin-d'Apres, à la Chapelle-Vielle, à Tubœuf, à Chanday, entre dans le département de l'Eure, arrose Bourth, Bréteuil, Evreux, et se jette dans l'Eure à Acquigny, après un cours d'environ vingt-deux lieues. On y trouve du brochet, de la truite, de la carpe, de la perche, de l'anguille, du goujon et de l'écrevisse. Une branche formée de l'Iton, partant de Bourth, se rend dans l'Avre par Verneuil.

LE LOIR.

Le Loir, *Lidericus*, prend sa source dans la commune des Corvées, canton de la Loupe, et tire son nom de l'ancienne abbaye du Loir et de ses étangs, dépendant de la terre de Saint-Laurent-de-la-Troche, d'où il descend par les étangs de Cernay, près Villebon, passe à Illiers, fait la séparation du Perche-Gouet, d'avec la Beauce, descend par Alluyes, Bonneval, Châteaudun, Cloyes, Vendôme, Lavardin et Montoire, au dessous duquel il reçoit les eaux de Labraye, passe par la Châtre, Château-du-Loir, le Lude, la Flèche et Duretal, va rejoindre à l'île Saint-Aubin, près d'Angers, la rivière de la Sarthe, où il se perd, après un cours de quarante à quarante-cinq lieues.

RIVIÈRES DE SECONDE CLASSE, OU PETITES RIVIÈRES.

Elles sont au nombre de dix-sept, savoir :

La Mesme, *l'Erre*, *Chêne-Galon*, *la Chyppe*, *la Com-*

mauche, la Villette, la Corbionne ou Sonnette, la Maroisse, l'Hoësne, l'Erine, l'Orne (petite), la Jambée, la Coudre, l'Osée, la Blaise, la Meuvette et la Thironne.

La Mesme (Maximus), prend sa source dans la paroisse de Saint-Martin-du-vieux-Bellême, près le Tertre, au bord méridional de la forêt, à un petit quart de lieue de la ville de Bellême ; passe à Igé, à Marcilly ; reçoit au dessus le ruisseau de Gémage ; va à Gatineau, à Souvigné, et se jette dans l'Huisne, à un quart de lieue ou environ, au dessous de la Ferté-Bernard.

L'Erre prend sa source près le lieu du Pressoir, commune de Nocé ; passe à Préaux, à Saint-Aignan ; reçoit le ruisseau de Berdhuis, et va se perdre dans l'Huisne, entre Saint-Hilaire et la Rouge, après un cours de 6800 toises.

Chêne-Galon doit son origine à la fontaine d'eaux minérales du même nom, dans la forêt de Bellême ; passe à Eperrais ; alimente quatre moulins, et se jette dans l'Huisne, après un cours de 4800 toises.

La Commauche prend sa source au village de la Houllière en Bubertré, à deux lieues Nord-Est de Mortagne ; passe à Bivilliers, et faisait, avant la révolution, la séparation des diocèses de Séez et de Chartres, jusqu'à son embouchure ; va à Autheuil, reçoit le ruisseau du Renouard, coule au Sud, alimente les moulins à papier de Brochard et de la Frette ; passe à Saint-Victor, à Monceaux, à Maison-Maugis, et va se rendre dans l'Huisne, au dessous de Boissy-Maugis, après un cours de 13400 toises.

La Chyppe sort des fontaines qui sont au bas de la

ville de Mortagne, *Nord*, au lieu appelé le Pissot, coule au Sud, passe à Loisail, à Courgeon, et se jette dans l'Huisne, après un cours de 5200 toises.

La Villette, prend sa source dans la paroisse de Feings, près le lieu de Memoussu, dirige son cours au Sud, passe à la Chapelle-Montligeon, et se rend dans l'Huisne, au Sud, par Est de Corbon, après un cours de 6400 toises.

La Maroisse prend sa source à l'extrémité occidentale de la commune de Ceton, coule à l'Ouest, reçoit les eaux du moulin du Chêne, et se perd dans l'Huisne, après un cours de 5600 toises. Son embouchure sert de limites aux départemens de l'Orne et de la Sarthe.

La Corbionne, Corbion ou Sonnette, prend sa source aux mêmes étangs que l'Eure, coule au Sud, arrose Feillet, reçoit à droite le ruisseau des Jaunets qui, venant du Mage, se rend à Moutiers (c'est sur les bords de la Corbionne ou Corbion, que saint Lhomer fonda, en 563, au fond d'un vallon, le célèbre monastère, qui a donné naissance au bourg de Moutiers; nous en parlerons ailleurs): la Corbionne passe ensuite à *la Bonne-Chère*, traverse la route du Mans à Paris, se rend au Moulin-Renault, alimente l'antique fourneau à fondre la mine de fer, reçoit à Brétoncelles les eaux des Moulins-Petit, Vieil, Neuf, Courvoisier, Thivaux et Haute-Planche, à trois quarts de lieue Sud-Ouest de cette dernière commune; elle prend à gauche les eaux du ruisseau de Coulonges, coule au dessous de Rivray, ancienne forteresse détruite par les Anglais, en 1428, et va ensuite se décharger dans l'Huisne, au dessous du bourg de Condé, après un cours de 12801 toises.

L'Hoësne est formée de deux ruisseaux dans les communes de Champs et de Sainte-Ceronne ; l'un alimente les moulins à blé et à foulon de la première de ces deux communes ; l'autre, qui porte le nom de Coulliet ou Migergon, vient rejoindre celui de Champs, à un quart de lieue au dessus de l'église de Sainte-Ceronne, et sur le territoire de la première des deux communes ; réunis ensemble, ces deux courans d'eau forment la rivière d'Hoësne : elle dirige son cours à l'Ouest, arrose le jardin presbytéral de Sainte-Ceronne, dont elle alimente le moulin, va à Saint-Hilaire, à Bazoches, et se rend ensuite dans la Sarthe, à Long-Pont où elle perd son nom, après un cours de 4600 toises.

L'Orne, différente de celle qui a donné son nom à notre département, prend sa source dans la commune de Montgaudry, coule au Sud, sépare les départemens de l'Orne et de la Sarthe, pendant une certaine distance; rentre ensuite dans l'arrondissement de Mortagne, au pont d'Orne, passe à Origny-le-Roux, y reçoit les eaux du ruisseau de Maupertuis, sort de l'arrondissement, et après s'être grossie des ruisseaux de Chemilly, de Saint-Fulgent, des moulins de Bray et de Pouvray, se joint à la Dive près Tyronneau, pour aller ensemble payer tribut à la Sarthe, après un cours d'environ 25000 toises.

La Jambée ou *l'Iambie* prend sa source à 900 toises Est, de l'église de la Ventrouse, traverse l'étang de la Motte-d'Yversay, ancienne maison seigneuriale, près des ruines de l'antique château de Ganne ; prend les eaux des ruisseaux de Brotz et de celui provenant des étangs de Marchainville, passe à Moulicent, reçoit le ruisseau de Vaugelé, arrose Longny et se perd dans la Com-

mauche au dessus de Monceaux, à 10600 toises de sa source.

La Coudre doit son origine aux fontaines du Haut-Noyer, près la vallée Aubry, commune d'Appenay, près Bellême; elle coule au Sud-Est, passe à la Chapelle-Souef, prend à droite les eaux des Moulins-Neuf et de l'étang, s'enfle à gauche des eaux du ruisseau de Dame-Marie, passe à Gémages et à Saint-Germain, auquel elle donne son nom, va enfin se perdre dans la Mesme, après un cours de 5600 toises.

L'Erine prend sa source à Courgeout, près le lieu de la Butte, se dirige d'abord à l'Ouest, ensuite à l'Ouest par Nord, reçoit à droite les eaux du moulin de Douvain, passe sous les ponts de Montisambert, construits en 1613, par l'ordre de l'aïeul du célèbre Catinat, sur la route de Paris à Brest, et va de là, se perdre dans la Sarthe, au dessous de Buré, après un cours de 4500 toises.

L'Osée prend sa source dans la commune de Monthireau, arrondissement de Nogent-le-Rotrou, donne son nom à un village de la paroisse de Marolles, dirige son cours à l'Ouest, et ensuite au Nord, traverse sous un beau pont, la route de Paris à Nantes, à quelques pas au dessous de l'église de Margon, pour aller de là, se perdre dans l'Huisne, à très-peu de distance Ouest de la même commune. Cette petite rivière abonde en truites excellentes.

La Blaise tire son origine de l'étang de Dampierre-sur-Blevy, canton de Senonches, département d'Eure-et-Loir, se grossit de plusieurs sources et ruisseaux qu'elle rencontre dans les communes de Maillebois et Saint-

Martin-de-Lezeau, passe à Saint-Ange, à Saulnières, à Fontaine-les-Ribouts, à Crecy, à Tréon, à Garnay, à Vernouillet, traverse Dreux, pour aller se jeter dans l'Eure, entre Cérizy et Frémincourt.

La Meuvette prend naissance aux étangs situés dans la paroisse des Ressuintes, canton de la Ferté-Vidame (Eure-et-Loir), elle coule du Sud-Ouest au Nord-Ouest, passe aux Châtelets, à Brézolles, à Saint-Lubin-de-Cravant, à Revercourt, à la Mulottière, reçoit le ruisseau de Gervaine et va se jeter dans l'Avre à Dampierre, après un cours de 2700 mètres.

La Thironne prend sa source à Thiron, aujourd'hui chef-lieu de canton d'Eure-et-Loir, cette petite rivière qui donna son nom à la célèbre abbaye de bénédictins, bâtie sur ses rives, l'an 1109, par Rotrou III dit le Grand, coule de l'Ouest à l'Est, passe à Chassant, à Montigny-le-Chartif, et va se jeter dans le Loir, à un quart de lieue au dessous d'Illiers.

Outre les vingt-trois rivières dont je viens de décrire la source et le cours, le Perche donne encore naissance à plus de soixante autres petites rivières ou ruisseaux, qui alimentent un grand nombre de moulins à blé et autres usines, dont la description et la nomenclature deviendraient fastidieuses, et que pour cette raison j'ai passés sous silence.

Le Perche renferme dans l'étendue de son territoire une grande quantité d'étangs, le seul arrondissement de Mortagne en compte plus de quatre-vingts pour la partie de l'Orne ; ils sont également nombreux dans celle d'Eure-et-Loir, principalement dans les cantons de la Loupe, de Brou, d'Illiers, d'Authon, etc. ; tous ces étangs sont en général fort poissonneux ; l'espèce de

poisson qu'ils renferment sont presque exclusivement, la carpe, le brochet, la tanche, la perche et le poisson blanc. La pêche s'en fait ordinairement dans le Carême de chaque année, pour en vendre le produit dans les villes et les marchés voisins.

Aucune des rivières du Perche ne se fait remarquer par la force de son cours d'eau; la Sarthe n'a été canalisée que dans une contrée assez distante du Perche; elles sont néanmoins d'une grande utilité au pays qui leur donne naissance, puisqu'elles fertilisent les contrées où elles passent, font mouvoir les usines, répandent sur leurs rives la fraicheur et la vie, en même temps qu'elles contribuent à donner au sol un coup d'œil plus pittoresque; elles renferment dans leurs lits, une quantité des plus délicieux poissons qu'on chercherait vainement dans plusieurs fleuves renommés du royaume.

FORÊTS DU PERCHE.

Le Perche dans le principe, ne possédait qu'une seule forêt qui a donné le nom au pays; cette forêt était suivant le rapport d'Aimoin, moine de l'abbaye de Fleury, qui florissait à la fin du dixième siècle, la plus belle et la plus étendue de toutes celles qui à cette époque, couvraient une grande partie du territoire français, *silvæ multæ, sed eminentior cœteris Perticus*. Elle appartenait aux quatre peuples dont j'ai parlé ailleurs, c'est-à-dire: aux *Carnutes*, aux *Aulerces Cénomans*, aux *Eburoviques*, et aux *Essuins*, *ou peuples de l'Hyesmois.*

A mesure que les différentes portions de cette vaste forêt, se trouvaient essartées et peuplées, les premiers évêques des quatre siéges sus-dénommés, y annoncèrent l'Evangile, chacun dans la partie de territoire soumise

à sa juridiction comme on l'a vu plus haut. Son étendue était immense. Le mont Romigny où se retira sainte Céronne, où est maintenant l'église de la paroisse qui porte son nom, à une lieue Nord de Mortagne, était encore, sur la fin du cinquième siècle, en 490, une vaste forêt (1). Saint Avit, abbé de Pitiac, mourut en 558, dans une solitude de la forêt du Perche, où est aujourd'hui la paroisse du nom de ce saint, canton de Brou au Perche, à une demi-lieue d'Illiers, à sept lieues de Chartres, dans le Dunois, *Avitus abbas carnotensis pagi quem Pertensem vocant.* Saint Calais habita d'abord ce monastère *(in Pertico)*, d'où il passa dans le Maine, *Avitus.... Beato Carilepho comitante, vastas loci Pertici solitudine ut sese iterum occultarent expetierunt* (2). Les Normands, ayant dans le cours de leurs fureurs, détruit le monastère de saint Avit, il fut rétabli l'an 1045 par Wanclon, trésorier de saint Martin de Tours, qui lui donna de nouveaux droits dans la forêt où il était bâti, et qui furent confirmés par Alexandre III, *in silvâ meâ quæ vocatur Perticus....., et lucum Pertici datum ei à Wanclone thesaurario* (3). Saint l'Homer ou Laumer, prêtre de l'église de Chartres, fonda deux monastères dans la forêt du Perche, le premier où est maintenant l'église de Belhomer, canton de la Loupe *in inferiori parte agri Perticensis* (4); mais le pieux solitaire, s'y voyant découvert, et se trouvant

---

(1) Odol.-Desnos, Dissert. t. 1er.

(2) Bolland, Hist. ss. 17 junii. Gregor. Tur. de glor. confesso. lib. 1.er c. 30.

(3) L'abbe. Bibl. Nov. t. 2, pages 582 et 588. Recueil des histor. de France, t. 3.

(4) Acta sanctorum ordin. S. Benedicti. Adrien. Val. notit. Galli.

importuné des fréquentes visites que lui attirait sa réputation de sainteté, voulut se dérober à la présence des gens du monde; et pour cette raison, il pénétra beaucoup plus avant dans la forêt du Perche, en tirant vers le couchant, *saltum Perticum et abditissimam solitudinem silvæ quæ Perticus dicitur petiit*; se fixa sur le ruisseau de Corbion, où il bâtit un monastère qui a donné le nom au bourg de Moutiers au Perche (nous en parlerons plus amplement ailleurs); la légende de saint Béthaire, évêque de Chartres, mort en l'an 623, fait aussi mention de cette belle et spacieuse forêt. Suivant le recueil des historiens de France, Saint-Julien, proche le Mesle-sur-Sarthe, était encore regardé en 869 comme faisant partie de cette forêt.

La forêt du Perche joue un grand rôle dans l'histoire de France, comme ayant été le théâtre de divers événemens militaires et autres, surtout dans les premiers siècles de la monarchie française; j'en citerai quelques exemples. Clotaire III, défait par Thierry, se réfugia dans la forêt du Perche; *Lotharius fugâ lapsus usque Perticam silvam pervenit* (1). Le roi Charles-le-Chauve s'y réfugia également en 842, pour se dérober à la fureur de Clotaire, son aîné, et mettre son armée à l'abri de toute surprise, *Carolus partem exercitûs sequanam trajecit, et in silvâ quæ Pertica vulgo dicitur, direxit, et Lotharius eum insectari statuit sed frustra, nam exercitus Caroli omnis ab eo salvus evasit* (2).

Bernon, chef d'une troupe de Normands, ayant réuni ses forces à celles de Sydroc, autre barbare du Nord,

(1) Niathard. Hist. lib. 3.

(2) Chroniques manuscrites du Perche, en 1656. Recueil des hist. de France, t. VII.

qui commandait une autre bande, ils mirent, le 15 des calendes de septembre 855, tout à feu et à sang jusqu'à la forêt du Perche, *usque ad Perticum saltum*. Le roi Charles-le-Chauve qui était à leur poursuite, les ayant rencontrés sur les bords de cette forêt, en fit un horrible carnage : *Berno Normannus cum validâ classe ingressus est, deinde junctis viribus usque ad Perticum saltum plurimam stragem ac depopulationem fecerunt. Quo in loco Carolus, rex eis cum exercitu occurrens maximâ eos strage percussit* (1).

Les chartes de fondation des différens monastères élevés par la piété de nos anciens comtes, font presque toutes mention de cette forêt, comme on le verra dans la suite. Une charte de Robert-de-France, qui avait épousé Harvise d'Evreux, veuve de Rotrou III dit le Grand, et qui prenait le titre de comte du Perche, pendant la minorité de Rotrou IV, fait mention de cette forêt, en disant qu'une partie qui s'étendait du côté de Nogent, en était séparée par des terres cultivées, et se nommait Perchet ou Petit-Perche, *in nemore quod dicitur Perticulum*. Suivant la chronique en vers de Guillaume-le-Breton, historiographe du roi Philippe-Auguste, le Perche était encore couvert de forêts sous le règne de ce monarque.

Pertica Rotroldo gaudet nemorosa recepto (2).

Les besoins de la population devenue plus nombreuse, nécessitaient de siècle en siècle, une quantité de céréales proportionnée au nombre des habitans de chaque contrée ; on fut obligé d'essarter plusieurs portions de la

(1) *Ibid.*
(2) Guill. Britan. Philippide.

forêt du Perche, pour en livrer le sol à la culture des végétaux nécessaires à la vie : sur son emplacement défriché, on vit graduellement éclore de nouveaux pays qui prirent chacun un nom particulier. Le premier fut le Dunois, ainsi appelé du château-fort, assis sur une éminence que les Celtes appelaient *Dun*, nom commun à tous les lieux élevés, et autour duquel vinrent se grouper les habitations des vassaux et des serfs, jusqu'à ce que le nombre en devint insensiblement assez considérable pour former une ville. C'est de cette manière, que ce sol, naguère désert et inculte, n'ayant pour habitans que des animaux sauvages et les bêtes fauves, auxquels il servait de repaire, fut par la suite des temps, transformé en une des plus jolies petites villes du royaume. Le Dunois dont Châteaudun était la capitale, forma un vicomté, dont nos comtes du Perche furent long-temps les titulaires (*).

Guillaume Gouet, quatrième du nom, un des principaux seigneurs du Perche, donna son nom à une grande portion de cette province, dont tout le territoire était presque entièrement occupé par cette forêt avant son essartement. Ce sont les cinq anciennes baronnies d'Authon, de Montmirail, d'Alluyes, de Brou, et de la Bazoche. Le Thymerais, autre partie du Perche, qui tire son nom de Thymer, ancienne place forte qui soutint un siége sous le roi de France Henri I.er, et qui n'est plus aujourd'hui qu'un simple village, avait pour capitale la petite ville de Château-Neuf, dont les seigneurs jouent un grand rôle dans notre histoire. Le Thymerais fut ensuite partagé : Château-Neuf en a toujours fait la prin-

---

(*) Dreux du Radier, journal de Verdun.

cipale partie; Senonches et Brésolles furent érigés en principautés sous le nom de Mantoüe, en faveur de Ludovic-de-Gonzague, duc de Nevers, dont un des fils porta le titre de prince de Thymerais; on les distinguait sous le nom de *terres démembrées.* Les *terres françaises* composaient ce qu'on appelait, le Ressort français de la Tour-Grise de Verneuil (*).

De toute cette immense forêt, il n'y eut que quatre faibles portions qui ne furent point essartées; elles forment aujourd'hui les quatre forêts du Perche, de Bellême, de Réno et de Senonches, sans compter les autres petites parties disséminées çà et là dans l'étendue du territoire de l'ancienne province, et qu'on ne désigne que sous la simple dénomination de bois, vu leur peu d'étendue.

Forêt du Perche.

La forme de cette forêt qui, à cause de son étendue, a conservé le nom de forêt du Perche, est très-irrégulière, sa situation est élevée et montueuse, son sol glaiseux est généralement gras; elle est plantée de beaux chênes, dont l'essence y domine; le hêtre, le tremble et le bouleau, y sont en grand nombre: elle contient 7868 arpens, y compris les bois de la Trappe, de la Ventrouse, de Bubertré et de la Guimandière. Elle sert de retraite à plusieurs bêtes fauves, tels que sangliers, cerfs, daims, chevreuils, et autres animaux sauvages, qui procurent le plaisir de la chasse aux heureux du jour, qui, à défaut d'autre occupation, ont acheté du

(*) Dreux du Radier, *ibid.*

gouvernement la permission exclusive de déclarer la guerre aux paisibles habitans de cette sombre retraite. C'est à l'extrémité occidentale de cette forêt qu'est situé le célèbre monastère de la Trappe.

Forêt de Bellême.

Cette autre fraction de notre antique forêt offre une forme oblongue; elle est remplie de sinuosités dans toute sa longueur; la plus grande partie de son sol est argileux et le reste pierreux; la route de Mortagne à Bellême la traverse. Elle est pour ainsi dire la seule qui mérite le nom de Forêt-à-Futaie. Le gouvernement en tire un grand nombre d'arbres d'une beauté rare, exclusivement destinés à la construction des vaisseaux. La partie de futaie est plantée de chênes et de hêtres; les autres portions renferment, avec le chêne, des bouleaux et des trembles: on les appelle parties de taillis. C'est dans cette forêt que se trouve, sur la droite, à quelques pas de la route de Mortagne à Bellême, l'antique fontaine d'eaux minérales dite de la Herse; elle renfermait aussi le monastère de Chêne-Galon. (Je parlerai ailleurs de ces deux monumens). L'étendue de cette forêt avec les bois de Chêne-Gallon, contient environ 4854 arpens.

Forêt de Réno.

La forme de cette forêt est très-irrégulière, le sol en est médiocre, aride et très-pierreux. Assise sur le sommet d'une montagne extrêmement escarpée, elle donne son nom aux deux paroisses de Saint-Marc et

de Saint-Victor, dites de Réno. C'est dans son enceinte que furent jetés, le 29 juin 1170, par Rotrou IV, comte du Perche, les fondemens de la magnifique Chartreuse du Val-Dieu, renversée de fond en comble par les révolutionnaires de 1793. L'antique, célèbre et seigneuriale maison des trop fameux Gruels-de-la-Frette, dont la tradition, encore vivace dans le pays, trace un si hideux portrait, était adossée à cette forêt, du côté du levant. Elle produit les mêmes espèces de bois que celle du Perche; elle contient, avec la partie dite du Val-Dieu, les bois de la Frette, de la Magdeleine et de Cavry, 3498 arpens; elle est traversée par le grand chemin de Mortagne à Longny : ce chemin faisait la séparation des deux parties de la forêt, dont la portion à droite portait le nom de Réno, et celle à gauche celui du Val-Dieu, quoique dans le principe ce fût une seule et même forêt; mais, depuis l'établissement de la Chartreuse, à laquelle le fondateur donna cette seconde partie, elle a toujours porté le nom de la maison. Outre le couvent des Chartreux, la forêt de Réno renfermait encore le prieuré de la Magdeleine, qui était un bénéfice simple, consistant dans une petite chapelle qui est encore debout.

Forêt de Senonches.

Cette forêt présente comme la précédente, une surface irrégulière; le terrain en est médiocre; l'essence dominante est le hêtre; le chêne, le bouleau et le charme y sont en quantité. Elle contient 2000 arpens.

Celle de la Ferté-Vidame, qui est de forme oblongue, produit à peu près les mêmes espèces de bois que la précédente, et contient 1600 arpens; celle de Château-Neuf en contient 650.

Les bois des Clairets, à une lieue Sud-Ouest au dessous de Nogent-le-Rotrou, dans la commune de Mâles, canton du Theil, où était bâti le beau monastère de ce nom, habité par des religieuses Bernardines de l'étroite observance de Citeaux, soumises à la juridiction de l'abbé du monastère de la Trappe, dont elles pratiquaient les austérités, contiennent 445 arpens. Ils sont traversés par la route de Nogent-le-Rotrou à la Ferté-Bernard.

Outre les forêts dont je viens de parler, le sol du Perche est dans toute son étendue, couvert de futaies ou hauts bois, et d'un nombre considérable de taillis, surtout sur les hauteurs, où ils occupent des terrains impropres à la culture, et dominent de toutes parts, les prairies ou les terres labourables. Ces nombreux bosquets, mariant leur verdure aux autres richesses de la nature, offrent de tous côtés un coup-d'œil enchanteur. Ils remplissent une surface de plus de 45,000 arpens.

PRODUCTIONS ANIMALES ET VÉGÉTALES.

Histoire naturelle.

Comme le principal but que je me suis proposé en entreprenant ce travail, est de remettre sous les yeux de mes compatriotes, la longue série des faits curieux et intéressans dont notre commune patrie a été le théâtre dans la durée des âges, je parcourrai succinctement la partie relative à l'histoire naturelle, qui n'offre rien de nouveau à l'habitant du Perche, familiarisé, dès sa tendre jeunesse, avec les différentes productions naturelles du territoire qu'il habite.

Les animaux naturels au sol, élevés ou employés dans ce pays, sont exactement ceux des environs de Paris, tant parmi les mammifères, les oiseaux, les poissons, que parmi les insectes, les mollusques, les annélides, les crustacées et les arachnides, les papillons et les insectes, dont voici les principales espèces: Myriapodes (à grand nombre de pieds), coléoptères (dont les ailes sont recouvertes d'une espèce d'étui, par exemple, les hannetons, etc.), parasites, suceurs, orthoptères (à quatre ailes), hémiptères (dont les ailes sont épaisses comme l'étui des coléoptères), névroptères (à quatre ailes nues avec des nervures en réseau), hyménoptères (à ailes membraneuses), lépidoptères (à ailes écaillées, par exemple, le papillon); enfin, les dyptères (insectes à deux ailes).

Les chevaux seuls avaient cela de particulier qu'ils étaient inappréciables pour la chasse et la selle: désignés sous le nom de *Percherons*, on les employait surtout pour le service des postes et des messageries; leur courage, leur force, leur longévité, les rendaient extrêmement précieux, et, quoique leur taille n'allât guère au-delà de quatre pieds neuf pouces, ils étaient propres à toutes sortes de travaux. A leur excellente constitution, ils joignaient des jambes parfaites et des pieds inusables; mais le défaut de haras aurait fini par amener l'anéantissement presque complet de cette précieuse race (*), si, depuis quelques années, l'arrondissement de Nogent-le-Rotrou n'avait commencé à élever quelques poulains. Le gouvernement,

---

* Chorographie, par M. Delestang. — Odol. Desnos, Description du département de l'Orne.

qui a su apprécier combien l'extinction de cette race de chevaux était préjudiciable au pays, a consenti à envoyer du haras du Pin, des étalons qui stationnent à Nogent pendant cinq mois: cette sage mesure contribue insensiblement à l'amélioration et à la conservation de la race des chevaux du Perche.

Règne végétal.

Je dirai de ce régne ce que j'ai dit du précédent; c'est-à-dire que le Perche, à l'exception d'un très-petit nombre de plantes spéciales, produit à peu près les mêmes que les départemens circonvoisins. On peut les classer ainsi: Plantes de la plaine, 500 variétés; des montagnes, 500; des collines, 400; des eaux, 180; de culture ou de jardin, environ 200. Cette contrée, au reste, qui n'a peut-être jamais été suffisamment explorée par les botanistes, doit offrir, par la nature de son territoire montueux et varié, une multitude d'agrémens à l'herboriste et à quiconque s'occupe de l'histoire naturelle. Je suis persuadé qu'en l'explorant avec soin on parviendrait à découvrir, surtout dans les bois et dans les vallons, plusieurs plantes précieuses, dont on n'aurait peut-être jamais soupçonné l'existence dans le pays. Nous renvoyons pour plus de détails, à la *Flore normande* de M. Alph. de Brébisson.

Minéralogie.

Le Perche renfermait autrefois une grande quantité de mines de fer qui commencent à s'épuiser: les principaux lieux d'exploitation étaient Longny et Moulicent, où l'on n'en trouve plus, les bois du Saussay, commune de Bretoncelles, Tourouvre, La Poterie, Beau-

lieu, La Fonte, Fillemain, Villiers près Mortagne, La Fulletière, Neuilly, La-Lande-sur-Eure, Le-Pas-Saint-Lomer et Digny (Eure-et-Loir). La forêt du Val-Dieu renferme aussi des mines de fer, mais jusqu'à présent tous les efforts tentés pour le rendre bien malléable, ont été infructueux. Il existe dans la commune de Soligny-la-Trappe, des indications de mine d'or, surtout au-dessous du cimetière, au Nord-Est, où l'on trouve une assez grande quantité de petites paillettes très-brillantes; mais, comme les essais tentés pour en tirer parti ont été bien loin de couvrir les frais de l'entreprise, on a pris le parti de l'abandonner.

Les communes de Mortagne et d'Igé, près Bellême, renferment des carrières de pierres calcaires, très-propres à la construction des édifices: Pouvray, Feings et Saint-Marc-de-Réno, en possèdent de nature de grès, très-propres au pavage des cours, des routes et des villes. Loizé et Loizail en offrent de nature marneuse, dont on fait un grand usage pour les bâtimens. Le grison et le grès sont en grande quantité dans les sablonnières au Sud de Mortagne. Les carrières de Sainte-Gauburge-de-la-Coudre, près Bellême, contiennent une espèce de pierre à grain très-fin, imitant parfaitement le liais, et dont les sculpteurs pourraient tirer un parti avantageux. C'est de ces carrières que furent extraites, aux 10.e, 11.e, 12.e, 13.e et 14.e siècles, les pierres qui ont servi à la construction des églises du voisinage. Le défaut de chemins praticables devint un obstacle à ce qu'elles fussent exploitées; mais aujourd'hui qu'il existe une route de communication entre Bellême et Nogent, passant par Sainte-Gauburge, il est très-probable qu'elles seront ouvertes de nouveau, au grand avantage de tous ceux qui tiennent à la solidité des édifices qu'ils font élever.

Plusieurs communes des cantons de Regmalard et de Longny, notamment Moutiers, Brétoncelles et le Mage, ont des carrières de pierres dites de sable, de forme plate et oblongue; on les emploie presque exclusivement et avec avantage à la construction des maisons, toutes en général très-solides.

Enfin, le canton de Bellême offre, dans plusieurs de ses communes, des carrières de pierre très-dure et de nature caillouteuse; il a cela de commun avec les cantons environnans, suivant la nature des terres.

EAUX MINÉRALES.

La Herse.

Le Perche renferme quatre sources d'eaux minérales: la première et la plus célèbre, est la fontaine de la Herse, dont j'ai parlé ci-dessus, située dans la forêt de Bellême, commune de Saint-Martin-du-Vieux-Bellême. Voici ce qu'en dit Bry-de-la-Clergerie, page 12 de son Histoire: *Au milieu de ladite forêt, sur le grand chemin de Bellême à Mortagne, est une fontaine nommée* LA HERSE, *d'eauës salubres au corps humain, autant estimées à présent par les médecins et autres experts, que celles de* Pougues *et de* Forges, *tant on y a veu en ces dernières années de guarisons presque miraculeuses, ien ai fait faire l'espreuve par les médecins de Paris, ensemble de celles de Chesne-Gallon, qui sont pareilles.* Les eaux de cette fontaine sont froides et ferrugineuses, convenables aux personnes attaquées d'affections dartreuses, provenant d'embarras dans les conduits bilieux, d'obstructions au foie, de maladies des reins, occasionnées par des calculs; elles en ont fait rendre d'assez considérables

à des graveleux; et, beaucoup d'estomacs délabrés leur ont dû un parfait rétablissement, et peut-être, comme l'ajoute M. Odolent-Desnos (petit-fils de l'auteur des Mémoires historiques sur Alençon, etc.), que si elles étaient vantées par quelque médecin célèbre, elles pourraient opérer des effets aussi salutaires que beaucoup d'autres qu'on va chercher fort loin. Ces eaux sulfureuses ont encore, comme celles de Loches, la propriété de donner une couleur jaune d'or aux pièces d'argent qu'on y laisse tremper vingt-quatre heures. Elles contiennent une assez forte quantité d'hydrochlorate de chaux, et probablement un peu de sulfate de soude.

Cette fontaine fut découverte en 1607, du temps de l'historien René Courtin, qui s'y trouva avec plusieurs personnes pour analyser ses eaux et en faire l'essai (*).

L'Épine.

Les eaux de cette fontaine, éloignée d'un quart de lieue Ouest de la ville de Mortagne, sont ferrugineuses, chargées de carbonate de fer, froides, propres à fortifier l'estomac et à dégager les premières voies, quand il se rencontre de l'inertie dans leurs fonctions. Plusieurs personnes, dit M. Delestang dans sa Chorographie de l'arrondissement de Mortagne, ont dû aux eaux de cette fontaine, la guérison d'obstructions invétérées, jusqu'alors rebelles à tous les secours de l'art, et de maux d'estomac qui les tourmentaient depuis longues années. Elles furent analysées quelques temps avant la révolution de 1789 ; l'acide vitriolique y fit découvrir plusieurs

---

(*) La France, description géographique, etc., publiée par M. Loriol, 1834 (Orne), page 11. — Annuaire de l'Orne, 1811.

grains de mars en dissolution. Cette source, aujourd'hui peu fréquentée et dont on ne parle plus, coule dans un ravin et va se perdre dans la petite rivière de Chyppe (1).

Saint-Marc-de-Coulonges.

Les eaux de la fontaine minérale de Curée, ancienne commune de Saint-Marc-de-Coulonges, à 2 lieues Nord-Ouest de Mortagne, sont sulfureuses, froides, et contiennent quelque peu de fer. On s'en sert utilement dans les affections de la poitrine, où il existe un empâtement visqueux, accompagné de spasmes et d'une espèce d'étranglement; elles rétablissent l'épiderme dans sa tension ordinaire, en faisant renaître la transpiration: n'ayant point été analysées, elles sont plus connues par leurs effets en médecine, que par leurs réactifs et l'évaporation (2); elles furent ordonnées par les célébrités médicales de Paris, il y a 74 ans, à M. de Catinat, neveu du célèbre maréchal de France, qui habitait alors le château des Forges, contre la phthisie pulmonaire, dont il était attaqué; on ne dit pas quel en fut le résultat.

Fontaine de la Ferté-Vidame.

La quatrième source minérale ferrugineuse se trouve dans le parc de la Ferté-Vidame. M. d'Aligre, pair de France, propriétaire du château de la Rivière, près

(1) Chorographie de l'arrondissement de Mortagne, page 33.

(2) Mémoires mss. du docteur Grancher de Mortagne.

Pont-Gouin, et possesseur d'un grand nombre de terres et d'usines dans le Perche, a fait faire des travaux, et a employé les moyens nécessaires pour conserver dans toute leur pureté, les eaux de cette source, que les gens du pays nomment *la Bonne-Fontaine-de-la-Rivière.* Voici les renseignemens que donne sur cette fontaine l'annuaire du département d'Eure-et-Loir, page 333, année 1820 : placée sous un vase de marbre blanc, le filet de ses eaux tombe dans une cuvette du même marbre, ce qui met plus à portée de distinguer la quantité de résidu ferrugineux qu'elle y dépose. Sa surface se couvre d'une espèce de crême, ou pellicule jaunâtre ou violette, également dans toutes les saisons. Exempte de l'influence des temps de pluie ou de sécheresse, et coulant perpétuellement, cette source a été mise à découvert au dessous du niveau même du lit de la rivière, et se trouve garantie par les constructions les plus soignées, de toutes les infiltrations qui pourraient lui nuire dans la cour où elle est placée; elle sort au milieu de deux bras de la rivière d'Eure: cette situation prouve son isolement. Sa saveur, sa couleur, sont absolument dissemblables des eaux de la rivière, avec lesquelles elle ne se mêle pas. Une circonstance particulière qui ne laisse pas l'ombre du doute sur sa pureté, c'est que deux autres sources, dont les eaux n'ont aucune similitude avec les siennes, coulent à côté d'elle, et chacune de ces sources est recueillie dans un réservoir disposé à cet effet.

L'analyse des eaux de cette fontaine a démontré qu'elles sont ferrugineuses, acides, vitrioliques, martiales, nitreuses, alcalines, et légèrement sulfureuses. Il suit de la réunion des expériences pratiquées, que ces eaux contiennent par peinte :

Muriate de chaux,	1/2 grain.		Environ 14 centigrammes, ou 2 grammes 5/8.
Sulfate de magnésie,	1/4	*id.*	
Carbonate de chaux,	5/8	*id.*	
Muriate de magnésie,	1/8	*id.*	
Fer oxidé,	1/2	*id.*	

Indépendamment des parties ferrugineuses, elles tiennent encore en dissolution, du fer vitriolique martial, une très-petite portion de nitre et de sel marin, enfin, une portion de gaz sulfuré, qu'on n'a pu déterminer.

Si les principes gazeux et ferrugineux des eaux de cette fontaine, s'opposent à leur transport éloigné, on peut cependant, en submergeant entièrement une bouteille, et en la bouchant avec force dans l'eau, puis goudronnant immédiatement le bouchon, en étendre l'usage à quelques lieues (*).

MÉTÉOROLOGIE, — CLIMAT.

Le climat du Perche est en général tempéré, excepté à Mortagne et dans ses environs où il est extrêmement vif et sec; ce qui fait que les poitrines délicates le supportent difficilement sans danger. La disposition du sol, partout montueux et inégal, fait que les vallées se couvrent assez souvent d'épais brouillards, surtout dans les lieux où coulent les rivières, et où se trouvent les étangs; cependant malgré ces vapeurs brumeuses, l'absence de marais et d'eaux croupissantes empêche que ces exhalaisons n'exercent une influence nuisible à la santé, l'air du pays est en général très-sain, et peu sujet à se

(*) La France, Eure-et-Loir, 1836, par M. Doublet de Boisthibault. — Annuaire d'Eure-et-Loir 1820.

charger de miasmes délétères; aussi les habitans jouissent-ils de la faveur de n'être presque jamais exposés à des maladies contagieuses ni à des épidémies d'un caractère alarmant. Le mémorable et triste fléau qui en 1832 porta dans toute l'Europe la désolation et la mort, le *Choléra*, s'y est à peine fait sentir, excepté dans le Val, faubourg de Mortagne, où il moissonna une trentaine de victimes; le reste de la province en fut quitte pour la peur.

Les octogénaires sont très-nombreux dans le Perche, si les tempéramens faibles supportent avec peine l'activité de l'air qu'on y respire, il est d'un autre côté, extrêmement favorable aux constitutions robustes.

Les vents qui soufflent le plus ordinairement dans ce pays, sont ceux du Sud-Ouest, de l'Ouest, du Nord-Ouest et du Nord.

Les vents d'Ouest et de Nord-Nord-Est soufflent constamment: les premiers, en octobre, et les seconds, en janvier et février.

Depuis la mi-avril, jusqu'à la mi-mai, les vents alisés, venant de l'Est, et connus sous le nom de *Vingtaines*, s'y font trop souvent sentir, et exercent une influence funeste à la végétation; ils nuisent surtout à la floraison des arbres; à peine sont-ils ornés de leur riche et odorante parure, que les gelées blanches qui surviennent à cette même époque, leur portent un coup mortel; car, outre ces vents alisés, un vent du Nord desséchant, souffle pendant quelques instans de la matinée; il est aussitôt suivi d'un temps brumeux qui couvre chaque fleur de légers glaçons; le soleil venant ensuite sur le midi, darder ses rayons enflammés sur les arbres, l'effet de sa chaleur fond trop promptement les glaces, et détruit l'espoir naissant du propriétaire, en brûlant les

étamines des fleurs, et avec elles, anéantit la récolte. Des pluies journalières, ainsi que des coups de soleil produisent quelquefois le même dommage, en pourrissant les fleurs, ou en les brûlant par une dessication trop précipitée.

Très-souvent aussi, dans les années avancées, la présence des gelées blanches du mois de mai, fait un tort considérable aux légumes des jardins, surtout aux pois de mai, qui dans une seule nuit sont complétement détruits.

Je renvoie à la fin de l'ouvrage, ce qui concerne l'agriculture, le commerce, la constitution physique des habitans, le commerce du pays, les mœurs, les costumes, etc., en un mot, tout ce qui est relatif à la situation actuelle du pays ; ces différens détails n'offrant à nos lecteurs qu'un intérêt bien minime, comparé à la soif qu'on éprouve de connaître ce même état de choses appliqué à nos pères des siècles antérieurs. Seulement, avant de passer à l'étude spéciale des antiquités du Perche, j'exposerai ici le tableau des mœurs percheronnes, au dix-septième siècle, tracé par notre honorable compatriote René Courtin, à l'époque où il écrivait son histoire, c'est-à-dire en 1606. L'auteur parlera lui-même, je craindrais en changeant le tour de ses phrases, de ne pouvoir exprimer dans le style actuel, avec autant de naïveté et de vérité que lui, dans son vieux et simple langage, ce qu'il pensait de nos bons aïeux, sous le rapport moral, industriel et intellectuel. Remontons de deux siècles et demi le cours des âges, et lisons attentivement le portrait suivant :

« Quant aux mœurs, les Percherons sont assez gracieux » ou débonnaires gens, qui sont fort retenus à dire, et » pensent plus qu'ils ne disent, il y a eu de tout temps, » en cette province des hommes recommandables, les

» uns, pour les sciences, les autres, comme guerriers; » il faut reconnaître que la plupart des Percherons sont » paresseux, appesantis sur leurs cendres, et à la douceur » et commodité du pays auquel ils s'attachent, faisant » valoir et mesnageant chacun sa petite *closerie* ou mé- » tairie, sans pousser leur fortune plus outre, encore » qu'ils soyent de fort belle venue, et qu'ils pourraient » faire quelque chose de bon; tellement qu'il est tenu en » proverbe d'eux: *Ce sont les poulains du Perche, ils se » défont au croître* »: *(proverbe trivial signifiant que les jeunes gens du pays, nés avec les plus heureuses dispositions, et la plus grande aptitude aux sciences et aux arts, ne répondaient pas à la flatteuse espérance que faisaient concevoir d'eux, ces dispositions naissantes; car par un attachement mal entendu à la terre natale, ils refusaient opiniâtrement de concourir au développement de ce germe fécond, en se rendant sur les lieux où ils auraient pu donner l'essort à leurs talens, et cultiver par l'étude, et avec le secours des maîtres, les premières étincelles de génie qu'on voyait briller en eux; refus qui rendait infructueux ces précieux dons de la nature;)* « ce qui ne s'entend » pas, continue l'auteur, que l'âge venant, rabaisse leur » esprit, et les rende imbéciles; l'expérience nous rend » la preuve, de ceux qui se sont tirés du pays et ont » brusqués la fortune aux autres provinces, hanté la cour » ou le palais, où ils se sont fort avancés chacun en la » vocation qu'il avait entreprise; mais c'est qu'ils sont » chatouilleux des délices du pays, et s'y amusent non » de vérité en oisiveté, mais en la culture et ménage- » ment de leur patrimoine, dont ils se contentent, sans » désirer ni autres grandeurs ni richesses qu'ils pour- » raient trouver aux autres provinces; de vérité, c'est » une grande félicité de se contenter d'une médiocre for- » tune, vivre et mourir en cultivant l'héritage paternel. »

Le même historien fait dans les vers suivans, l'éloge de cette simplicité de mœurs patriarcales qui, suivant lui, procure à l'homme exempt d'ambition, la plus grande somme de bonheur qu'on puisse espérer sur la terre.

Trois fois bienheureux est celui,
Qui pauvre, mais libre d'ennui,
Ainsi que ceux du premier âge,
Quitte de dette, avec ses bœufs,
Va cultivant les champs herbeus
De ses ancêtres l'héritage (*).

(*) René Courtin, hist. du Perche. manusc. liv. 2, chap. 3.



Vieux monumens d'un peuple enfant;
Vestiges des races passées.

VICT. HUGO.

. . . .
Et que vois-je partout! la terre n'est couverte
Que de palais détruits, de trônes renversés,
Que de lauriers flétris, que de sceptres brisés!
Où sont, fière Memphis, tes merveilles divines?
Le temps a dévoré jusques à tes ruines.

RACINE fils.

PÉRIODES GAULOISE ET ROMAINE.

§ Ier.

PIERRES CELTIQUES ET DRUIDIQUES.

C'est au milieu des bois, d'arides et stériles bruyères et de terrains infertiles, que l'on rencontre les *dolmens* ou *menhirs*, dont je vais parler, et dont notre Perche possède encore quelques restes. Le nom de *menhir*, décomposé, indique clairement la forme et l'origine de ces monumens, car dans la langue bretonne, qui, comme on l'a vu plus haut, paraît être l'ancienne

langue celtique que parlaient nos pères du temps des Druïdes, *men* signifie pierre, et *hir*, long, c'est-à-dire: pierre longue. C'est surtout dans les contrées de la Bretagne, que l'œil du voyageur rencontre fréquemment ces monumens grossiers de la barbarie des premiers âges, dont l'origine se perd bien avant dans la profonde nuit des siècles. Ces monumens ont long-temps exercé et exercent encore aujourd'hui la sagacité des savans, surtout des antiquaires, et ont donné lieu à une infinité de conjectures plus ou moins fondées, et sur les motifs qui ont présidé à leur érection, et sur les hommes qui les ont élevés. L'opinion la plus générale, la plus vraisemblable, la seule, en un mot, qui soit admise parmi les hommes les plus versés dans la science de l'antiquité, veut que ce soient les Druïdes qui les aient érigés à l'époque où leur religion était exclusivement pratiquée dans toute l'étendue des Gaules.

C'était comme je l'ai dit, dans les profondeurs des forêts sacrées, que s'accomplissaient les horribles et sanglans mystères du druïdisme; là, le sang des hommes coulait sur les autels de l'odieux Theutatès, et ces autels n'étaient autre chose que les pierres, dont il est ici question, et que l'on nomme ordinairement *dolmens*, en langue bretonne, *tables de pierre*. Ces autels consistent dans une ou plusieurs pierres verticales, qui, soutiennent une ou deux pierres plates d'une dimension colossale, placées horizontalement; on a remarqué sur quelques unes, un déversoir pratiqué à dessein, pour faciliter l'écoulement du sang des victimes. Souvent en faisant des fouilles près de ces autels, on trouve des monceaux d'ossemens quelquefois calcinés, des cendres, des espèces de coins creux d'airain, dont la destination a jusqu'à ce jour exercé la perspicacité des amateurs d'antiquités, sans qu'ils aient pu parvenir à en expliquer l'usage d'une

manière satisfaisante pour la science. On y trouve également des haches faites de silex ou de caillou, qui étaient sans doute, l'instrument de supplice des trop infortunées victimes.

Quoiqu'il en soit de ces obscurités désespérantes pour l'antiquaire, ces ossemens, ces cendres, ces haches, la forme des autels, les traces de feu qui y sont empreintes, semblent témoigner hautement que ces lieux furent le théâtre de sanglans sacrifices.

Les menhirs ou *peulvans*, pierres longues, étaient probablement élevés par les Druïdes, ou en l'honneur de leurs fausses divinités, ou plus vraisemblablement, pour désigner les tombes des personnages importans. Le respect que les anciens avaient pour la mémoire de leurs morts, le soin extrême qu'ils prenaient d'élever des monumens en leur honneur, le plus souvent sur les lieux où étaient enfermées leurs dépouilles mortelles, donnent une grande consistance à cette opinion. On est porté à croire, que les endroits où s'élèvent un certain nombre de ces pierres, que le temps et les hommes ont respectées, pendant peut-être plus de quarante siècles, au milieu des plus violentes tempêtes politiques, et de mille révolutions qui ont tant de fois bouleversé la surface du globe, et renversé les plus florissants empires, n'étaient autre chose que des cimetières privilégiés.

Le voisinage et même la contiguité du Perche avec les sombres et mystérieuses forêts des environs de Dreux et du pays Chartrain, où se rassemblaient si souvent les Druïdes, pour qui les grandes scènes d'une nature sauvage, si parfaitement en harmonie avec leur culte cruel et barbare, avaient un charme tout particulier, fait que l'on trouve encore dans notre pays, quelques

monumens druïdiques de l'espèce de ceux dont je viens de parler. Il semble hors de doute que le nombre en fut jadis plus considérable ; mais dans le cours des âges, la cupidité et l'ignorance leur auront donné une destination contraire à leur objet primitif, en les faisant entrer dans la construction des nombreux édifices qui se sont élevés sur ces plages aujourd'hui si animées, et jadis si tristes et si silencieuses.

Malgré cet inconvénient, le sol offre encore aujourd'hui, à l'œil de l'observateur, environ vingt-quatre ou vingt-cinq de ces monumens, si chers à l'antiquaire, à cause des mystérieux cachets dont les a revêtu la vénérable antiquité.

La première pierre de ce genre que j'ai examinée sur les lieux, est située à environ dix pas sur la droite du chemin de Longny à Regmalard, dans un taillis appelé, à cause de ce monument, le bois de la Pierre ; ce bois, dans l'origine, faisait partie de la forêt de Réno, ou plutôt de celle du Perche, dont cette dernière n'est comme je l'ai dit qu'une faible portion. Voici ce qu'on lit à ce sujet, dans l'annuaire de l'Orne, pour l'année 1808 : Le Dolmen dont nous parlons ici, est une table en poudingue de silex, de cinquante centimètres, d'une épaisseur assez uniforme (un pied 4 pouces 8 lignes), sa figure présente un ovale festonné, dont le grand diamètre, est de cinq mètres (15 pieds, 5 pouces environ), et le petit, de trois mètres (9 pieds 3 pouces environ), soutenue par les deux extrémités de sa longueur ; ce dolmen est élevé de quelques décimètres au dessus du sol ; il existe au dessous une cavité dont la table forme le toit, et dans laquelle, pendant les nuits et le mauvais temps, plusieurs animaux vont chercher un abri.

La seconde pierre celtique se trouve dans la commune de Saint-Cyr-la-Rosière, canton de Nocé, arrondissement de Mortagne, sur la fameuse butte du Sablon déjà citée, cet espèce d'obélisque, ou *menhir*, est une énorme pierre brute, dressée sur trois autres pierres également brutes; les habitans du pays lui donnent le singulier nom de *Pierre-Procureuse;* j'ignore quelle raison a pu donner lieu à cette dénomination qui semble se refuser à toute interprétation satisfaisante.

Le troisième monument de ce genre, existe dans la commune de Margon, près Nogent-le-Rotrou; il est placé dans une pièce de terre dépendant de la ferme de la Borde: ce dolmen, comme le premier, est couché horizontalement sur d'autres pierres placées verticalement, et peu éloigné des prairies, au milieu desquelles serpente la rivière d'Huisne.

Notre savant et laborieux confrère, M. *Le Jeune* de Chartres, classe ainsi les vingt autres pierres celtiques que l'on trouve sur le sol percheron, ou sur la frontière, dans plusieurs communes de l'arrondissement de Châteaudun:

1°. Dans la commune de Saint-Avit, à environ cinquante pas au dessous du moulin de Quincampoix, sur la rive gauche du Loir, on voit un *dolmen* composé de grosses pierres brutes, dont les trois principales, ont neuf ou dix pieds de longueur, sur six ou sept de largeur, et environ deux pieds d'épaisseur.

2°. Sur le chemin d'Illiers à Bonneval, vers Saumeray, se voient encore les restes d'un *dolmen*, en grande partie détruit.

3°. Dans une prairie de la commune de Montemain, se trouve un *dolmen* incliné; sa longueur est de huit pieds, sa largeur de sept, et son épaisseur de deux.

4°. Entre Alluyes et Saumeray, s'élevait un *peulvan* ou *pierre fichée*, de sept à huit pieds de hauteur.

5°. Dans un terrain inculte, de peu d'étendue, appelé *la Garenne-des-Clapiers*, à trois cents pas du bourg d'Alluyes, s'élèvent encore plusieurs *peulvans*.

6°. Derrière la ferme de *la Basse-Cour*, à Alluyes, on voit un *dolmen* incliné, d'une dimension plus colossale que les précédens; sa longueur est de quatorze pieds, sa largeur de huit pieds et demi, et son épaisseur vers la base d'environ trois pieds et demi.

7°. A cent pas du moulin de *Baudoin*, commune de Saint-Germain-les-Alluyes, se trouve un autre *dolmen* incliné, long de douze pieds, large de huit ou neuf à sa base, de cinq pieds à sa partie supérieure, et d'environ deux pieds et demi d'épaisseur.

8°. En sortant du moulin de Baudoin, à gauche, sur le bord du chemin qui conduit au Houssay, est un *dolmen* circulaire et horizontal; il ne reste en place qu'une seule pierre, formant la moitié de sa table, longue de dix pieds, large de six, et d'une épaisseur considérable.

9°. A quatre ou cinq cents pas de celui-ci, sur la rive droite du Loir, on remarque dans le milieu d'une prairie, deux *peulvans*, hauts de six pieds, ayant onze pieds de circonférence, à deux pieds du sol.

10°. Un autre *peulvan* de huit pieds de haut sur onze de circonférence, s'élève à l'entrée méridionale du bois dit de l'Ile, sur la rive gauche de la rivière ci-dessus, à deux cents pas du pont conduisant d'Alluyes au Houssay.

11°. A trois cents pas plus loin, à gauche du chemin qui conduit à la ferme de l'Ormorice, s'élève encore un *peulvan* ayant les mêmes dimensions que le précédent.

12°. En suivant le chemin qui conduit à Moriers, à un demi quart de lieue, à l'Est, on trouve à droite un *dolmen* de cinq pieds de largeur, sur dix de longueur.

13°. Presque sur le chemin de Bonneval au hameau de Chambonneau, sur la droite et après un petit bois, se trouve un *dolmen* incliné, d'environ dix pieds de long, sur sept ou huit de large, et de deux pieds d'épaisseur; on le désigne, dans le pays, sous le nom de *Pierre-Couverclée*.

14°. Un autre *dolmen* incliné, existe au milieu des champs, dans la commune de Montainville, vers l'Ouest et à trois ou quatre cents pas de l'endroit; il est formé de deux *gros ladères plats*, long de huit ou neuf pieds, large de cinq ou six, et d'environ deux pieds d'épaisseur.

15°. Sur les bords de la petite rivière d'*Ozanne*, au dessus de son confluent avec le Loir, on trouve dans une prairie, vis-à-vis le pré de la *Planche* dite *de Beaumont*, un *dolmen* colossal, presque circulaire; sa table, dont la circonférence est de quarante-deux pieds sur une épaisseur d'environ trois pieds, est d'une seule pièce; c'est un des plus beaux monolithes que l'on connaisse dans tous les pays d'alentour.

16°. Quatre autres monumens celtiques bien caractérisés, se trouvent dans une pâture inculte, en face de la ferme du *Baignon*, au bas d'une colline distante d'un demi-quart de lieue de la commune de Saint-Maur-sur-Loir, à trois lieues Est de Châteaudun; ils consistent: 1°. dans un *peulvan* ou *pierre dressée*, s'élevant à la hauteur de seize pieds au dessus du sol; sa largeur est de six pieds vers la base, et son épaisseur, de deux pieds. Un peu plus loin, est un *dolmen* horizontalement placé. A peu de distance de ces deux premiers, s'offre un troisième monument, qui était un *berceau* ou autel

destiné au sacrifice des animaux ; puis enfin un *dolmen* circulaire, formé d'une seule pierre, ayant dans un sens, trois pieds de diamètre, et quatorze dans l'autre.

17°. En face et tout proche du château de la Brosse, s'offre un autre monolithe gigantesque, c'est un *dolmen*, à qui sa forme colossale a valu de la part des habitans du pays, le singulier surnom de *palet de Gargantua* ; cet hercule des temps modernes, qu'enfanta la bonhomie facétieuse, ou la superstition grotesque de nos ancêtres, revenant un jour de jouer sa partie dans la contrée, laissa tomber en chemin ce palet, *qu'il maniait aussi facilement*, que nous manions aujourd'hui un décime en pareille circonstance.

18°. On rencontre un monument celtique, dont la destination était différente des précédentes, sur la route de Molitard à Châteaudun ; c'est un de ces *dolmens* inclinés, du haut desquels les victimes désignées, se précipitaient sur des épées ou sur des lances ; il est appuyé sur deux simples bornes ; il a neuf ou dix pieds de hauteur, six de largeur, et deux d'épaisseur.

19°. Sur la route de Châteaudun à Brou, non loin de Saint-Lubin-d'Isigny, s'élève un *peulvan* de neuf pieds de hauteur, large de cinq à sa base, et de six, vers le milieu. On le nomme, *Pierre-de-Merlise*.

20°. Enfin, près le moulin de Ville-Provers, existe un dernier *dolmen*, de forme circulaire ; sa table posée en équilibre, à trois pieds et demi du sol, est supportée sur la pointe de trois pierres qui lui servent d'appui (*).

On m'objectera peut-être, qu'une partie de ces pierres druïdiques, étant situées sur le territoire chartrain,

(*) Dissertation de M. Le Jeune, insérée dans le t. 1er. de la société royale des antiquaires de France.

je n'aurais pas dû les donner ici comme appartenant au pays dont j'écris l'histoire: je répondrai que ces monumens, vu leur grande proximité de la frontière percheronne, sur la rive du Loir, dans un lieu où cette rivière sert de limites aux deux pays, et leur parfaite ressemblance avec ceux qui sont situés sur notre sol, ne sont consignés ici que pour faire connaître au lecteur, que ces lieux, vu la grande quantité de monumens du même genre, et ayant la même destination, qui se trouvent réunies sur les deux frontières, et à si peu de distance, s'ils ne furent pas, suivant l'opinion de notre savant confrère *(M. Le Jeune)*, le lieu des assemblées générales des Druïdes, indiqué par César, *in finibus Carnutum* (sur les frontières des Carnutes), ils furent au moins le théâtre de fréquentes réunions, et témoins d'un grand nombre de cérémonies et de sacrifices religieux, suivant le rit prescrit par la religion de ces antiques hiérophantes qui, pendant une période de sept ou huit siècles, inondèrent souvent de sang humain, ces grossiers autels, instrumens de leur culte barbare, croyant, dans leur stupide aveuglement, honorer, par d'aussi exécrables holocaustes, l'auteur de la nature, tout en violant ses lois les plus sacrées: *Non occides.*

FONTAINE DE LA HERSE ; — INSCRIPTION ROMAINE.

Une des plus curieuses antiquités du Perche est sans contredit, la fontaine de la *Herse*, située, comme je l'ai dit plus haut, dans la forêt de Bellême, à cinquante pas environ, de la route de cette ville à Mortagne ; cette source d'eaux minérales est entourée de

pierres, où sont gravées deux inscriptions romaines. Ce monument depuis sa découverte a fixé l'attention d'un grand nombre d'amateurs que la curiosité a conduits sur les lieux, et dont plusieurs ont voulu expliquer à leur manière le sens des deux fameuses inscriptions, sur des conjectures plus ou moins fondées. On lit sur la première pierre, le mot suivant, en regard de la fontaine, vers le Nord :

APHRODISIVM.

Suivant M. Baudelot, de l'académie des inscriptions, qui, dans un voyage au Perche, en 1717, alla visiter la fontaine, cette première inscription, composée du seul mot *Aphrodisium*, ferait présumer qu'à l'époque de la domination romaine, s'élevait dans cette partie de la forêt de Bellême, un temple ou sanctuaire quelconque consacré à la déesse Vénus, nommée par les Grecs *aphrodite* du mot grec *aphros*, écume, parce que suivant la mythologie, cette déesse était sortie de l'écume de la mer lorsqu'elle parut à Cythère, c'est-à-dire lorsque les Phéniciens établirent son culte honteux dans cette île.

A l'appui de cette première opinion, qui me semble assez raisonnable, M. Peuchet prétend que cette fontaine voisine du temple détruit, portant le nom de *Erse* ou *Herse*, qui exprimait l'amour, en langue gallique, à peu près la même que la celtique, pourrait avoir été consacrée dans le principe, à quelque divinité génératrice, sous le nom de *fontaine de l'amour*, comme semble l'indiquer l'inscription : cette seconde conjecture, parfaitement en harmonie avec la première, me paraît, sinon incontestable du moins très-admissible.

La seconde inscription est conçue en ces termes, je l'ai copiée sur le bord de sa source, en août 1835 ; la

pierre est placée verticalement vers l'Orient; les mots gravés sur sa surface, sont rangés dans l'ordre suivant:

DIIS INFERIS
VENERI
MARTI ET
MERCVRIO
SACRVM

Le même M. Baudelot, dit M. Odolent-Desnos, dans la dissertation qui précède ses mémoires (*), pour donner l'explication de cette dernière inscription, prouve que les payens reconnaissaient deux Vénus, l'une habitant l'Olympe *(Cœlestis)*, et l'autre le sombre empire *(Venus inferna ou libitina)*, la première présidait à la création de l'homme, et était la déesse des plaisirs et de l'amour sensuel; la seconde avait un emploi tout opposé; déesse des soupirs et des larmes, elle présidait aux funérailles et au départ des âmes pour le royaume de Pluton. Comme on ne voit figurer nulle part le dieu Mars parmi les divinités des enfers, je partage l'opinion de l'auteur précité, en ajoutant avec lui que Mars, en sa qualité de dieu des combats, pouvait à plus juste titre que tous les autres, revendiquer une place parmi les dieux de cette classe, étant le plus zélé recruteur du royaume infernal, vu les nombreuses levées qu'il est en possession d'expédier depuis des siècles, sur les sombres rivages de l'Achéron. Son culte était d'ailleurs très-répandu dans cette contrée du Perche; il avait à Mamers, ou dans ses environs, un temple que

(*) Odol.-Desnos, *lieu cité.*

le Christianisme trouva encore debout. C'est de lui que la ville de Mamers, distante de trois lieues, a emprunté son nom (1).

Quant à Mercure, personne n'ignore qu'en sa qualité de messager des dieux, une de ses principales fonctions était d'évoquer les âmes qui devaient sortir de l'enfer, et d'y conduire celles qu'on y envoyait.

Animas ille evocat orco
Pallentes alias sub tristia tartara mittit (2).

Qui maîtrise à son gré la parque obéissante,
Rouvre quand il lui plaît, les portes du tombeau,
Imprime de la mort, le redoutable sceau (3).

Le pays doit un honorable souvenir à la mémoire de feu M. Geoffroy, grand-maître des eaux-et-forêts de la généralité d'Alençon, qui, en 1770, fit réparer et décorer cette fontaine, beaucoup plus précieuse sous le point de vue historique et monumental, que sous le rapport hygiénique.

Six pierres calcaires, dont les deux principales portent les inscriptions ci-dessus, composent la maçonnerie de cette fontaine. Sa largeur est d'environ deux pieds un pouce, sur à peu près un pied neuf pouces 1/2 de profondeur. Son onde est claire et limpide. L'administration forestière a soin d'entretenir ce monument et les accessoires qui l'environnent, dans le meilleur état possible. Ce délicieux bocage offre, surtout dans la belle saison, une solitude riante et tranquille, très-favorable

(1) Mém. de l'acad. des inscriptions.
(2) Virgile, Æneid, lib. 4, vers 242.
(3) Delille, Æn. liv. 4.

aux inspirations poétiques, et aux douces et paisibles rêveries des âmes mélancoliques et tendres.

§ II.

ANCIENNES VILLES RUINÉES.

CORBON.

A deux lieues Sud de Mortagne, et à quatre cents pas à l'Est du bourg de Mauves, se trouve un mince et chétif village: c'est CORBON, bâti sur l'emplacement de l'ancienne ville de ce nom, qui, dans les premiers siècles de la monarchie, fut très-importante et bien fortifiée. On ne peut révoquer en doute son antique existence, et le rôle qu'elle a dû jouer en sa qualité de capitale du pays.

Cette noble cité, dont il ne reste pas aujourd'hui pierre sur pierre, élevait ses créneaux et ses fortes murailles dans un riant et fertile vallon, sur les bords de l'Huisne qui roule, en décrivant mille sinuosités, ses eaux transparentes au milieu des vastes prairies où paissent çà et là de nombreux troupeaux. Dès les temps les plus reculés, lorsque l'immense forêt du Perche couvrait presqu'en entier le sol de l'ancienne province, se trouvait, comme je l'ai déjà dit, à l'Ouest et au midi de ces amples solitudes, une circonscription de pays, borné à l'Est par la Commauche et l'Huisne, et au Nord par la Sarthe; cette circonscription portait le nom de Corbonnais, de celui de sa principale ville. La fertilité du territoire, cultivé dès le temps des Gaulois, la beauté du site, sa situation au centre du pays, auront fait choisir ce lieu pour l'emplacement de la capitale de la province. Les ténèbres qui enveloppent l'origine de Corbon sont trop impénétrables pour nous permettre de découvrir rien de positif à cet égard. Les Gaulois

ou les Romains furent-ils ses fondateurs? Dieu seul s'en est réservé le secret; toujours est-il qu'elle fut la capitale du Perche avant le château de Mortagne. Une première preuve de ce que je ne crains pas d'avancer ici, c'est que tous, ou presque tous les historiens du pays, qui furent contemporains de cette ville, ou qui écrivirent peu de temps après sa destruction, ne désignaient le Perche que sous le nom de pays de Corbon, *regio Corbonensis*, et ses habitans que sous celui de peuples du Corbonnais. Je citerai entr'autres le célèbre Orderic Vital, qui dans son Histoire ecclésiastique de Normandie, n'emploie jamais d'autre terme en parlant des Percherons que celui de *Corbonienses* (habitans du Corbonnais), et en parlant d'un comte du Perche, c'est toujours ou presque toujours *Comes Corbonensis*, ou *Corboniensis* (1).

Une seconde preuve qui jette un nouveau jour sur cette question, c'est que la ville de Corbon fut le premier siége de l'archidiacre du Perche, établi dans le pays à une époque immémoriale par l'évêque de Séez, sous le titre d'archidiaconé de Corbonnais. Ce titre survécut à la ruine de la ville, puisqu'il a existé jusqu'à l'abolition des dignités ecclésiastiques, en 1790.

Une preuve d'un autre genre, qui vient confirmer ce que j'ai dit de l'importance primitive de cette ville, est que ses comtes ou seigneurs étaient investis du privilége quasi-régalien de faire battre monnaie. Les pièces frappées à Corbon portaient pour inscription, suivant le savant antiquaire Bouteroue, *Moneta Corbonensis*, ou *Curbanno fit.* (2) Différentes chartes de fondation,

---

(1) Orderic Vital, *ubique.*

(2) Bouteroue, Recherches curieuses des monnaies de France, etc. Paris, in-folio, 1666.

émanées de nos anciens comtes, ainsi que quelques transactions passées entre des maisons religieuses de la province, font mention de cette monnaie. Je citerai entr'autres, la transaction qui eut lieu, en 1234, entre les moines de Saint-Denis de Nogent-le-Rotrou, et les Mathurins de Saint-Eloi de Mortagne, où ces derniers s'engagent à payer à ceux de Nogent une redevance annuelle de 50 sous en monnaie courante dans le Corbonnais, *Ita tamen quod nos singulis annis in crastino Sancti Remigii, Priori Sancti Dionysii de dicto Nogento, vel ejus mandato, quinquaginta solidos* MONETÆ *currentis in* CORBONETO *solvere tenebimur.* « A la charge » cependant de payer, par chacun an, le lendemain de » la Saint-Remi, au prieur dudit Nogent, ou à son » ordre, la somme de cinquante sous en monnaie ayant » cours dans le Corbonnais. » (*) La monnaie de Corbon est aujourd'hui totalement inconnue, ou du moins extrêmement rare.

Après avoir long-temps fait partie du comté d'Hyesmois dont il n'était qu'une vicairerie, le Corbonnais fut dans la suite érigé en comté; il portait déjà ce titre avant l'an 853. Il avait sous sa dépendance le Bellêmois, le canton de la Ferté-sur-Huisne, aujourd'hui Ferté-Bernard, et très-probablement la vicairerie de Sonnois, quoique ces deux derniers relevassent pour le spirituel de l'évêché du Mans. En 853, le roi Charles-le-Chauve envoya en qualité de commissaires, pour visiter cette partie du royaume, l'évêque Dudon, Chrobert et Osbert. Ces commissaires royaux sont désignés par les auteurs du moyen-âge sous le nom de *missi dominici*

(*) René Courtin, Hist. du Perche. — Bry, p. 252.

(envoyés du souverain). *Dudo episcopus, Khrobertus et Osbertus, missi in..... Corboniso et Sagiso* (1).

La barbarie de ces temps, les guerres intestines sans cesse renaissantes, l'invasion des Normands, la confusion, l'ignorance et les désastres qui en étaient la suite, sont les principales causes qui nous ont privés de renseignemens plus étendus sur cette époque de notre histoire. Les premiers comtes ou seigneurs de Corbon, nous sont totalement inconnus. Nous lisons seulement dans la Notice des Gaules, qu'en 861 le même Charles-le-Chauve, ayant revêtu Robert-le-Fort du titre de duc de France, le comté de Corbonnais ainsi que celui de Chartres relevèrent du duché de France, et la nomination des comtes était dévolue aux ducs. En voici la preuve, empruntée d'une charte que cite Adrien-de-Valois: *Miles Giruardus in Corbionensi territorio quemdam Alodum emisse ab Anoberto dicitur, unde charta facta est à duce Hugone (Magno), atque à comite præfati territorii Corbonensis corroborata.* « Le chevalier Girouard est dit avoir acheté d'Anobert certain alleu (fond de terre patrimoniale exempt de droits féodaux), situé sur le territoire du Corbonnais; la charte (ou contrat de vendition) fut faite par le duc Hugues dit le Grand, et ratifiée par le comte du susdit pays » (2).

Je reviendrai sur ce sujet à l'article des comtes du Perche.

Corbon, à l'époque de sa gloire, voyait tous les ans se réunir dans ses murs les états de la province; cette mémorable assemblée connue sous le nom de *Calende*

---

(1) La Martinière, Dict. Géog. — Baluze, Capitul., tome II, cap. 69, apud. — Odol. Desn., t. I.er, p. I, Diss.

(2) Notitia Gallic. p. 159. apud. — Odol. Desn., *ibid.*

du Corbonnais, et composée de l'élite du clergé, de la noblesse et du tiers-état, était annuellement convoquée dans la capitale pour traiter des affaires du pays, veiller à l'intérêt général, et débattre les droits de chacun. Ces réunions ou parlemens avaient également lieu à pareille époque, dans les autres provinces, et particulièrement dans le pays chartrain. Des lettres patentes de nos rois avaient confirmé et autorisé l'établissement de ces états-généraux, où chaque contrée du royaume pouvait régler ses affaires comme bon lui semblait. Si nos pères à cette époque avaient à gémir sur une foule de crians abus contraires à leur liberté, du moins, sous ce rapport, ils étaient libres des entraves d'une humiliante centralisation; Paris alors n'était qu'une ville comme une autre, et ne se trouvait pas investie comme aujourd'hui, du droit exhorbitant d'imposer son joug à tout le reste de la France.

Cet état de choses resta sur le même pied jusqu'à la ruine de Corbon, que quelques écrivains présument, avec quelque vraisemblance, avoir été détruit par les féroces Danois ou Normands, lorsqu'au neuvième siècle, ils débordèrent sur la France, l'inondèrent du sang de ses enfans, dont les nombreuses dépouilles enrichirent tant de fois les stériles contrées qui avaient vomi sur nos côtes ces hordes barbares et dévastatrices.

Malgré ce que cette opinion paraît avoir de raisonnable, je suis néanmoins fort porté à croire, avec Hugues de *Cleriis*, ou de *Clers*, dont le sentiment est plus en harmonie avec les autres documens que j'ai consultés au sujet de cette catastrophe, que la ville de Corbon fut ruinée en 1027, par Robert, roi de France, fils de Hugues-Capet, ce qui paraît, sinon certain, du moins très-probable; car, comme je le dirai par la suite, le célèbre Fulbert, évêque de Chartres, chancelier du roi

de France, se trouvant en butte aux vexations journalières de Geoffroy I.er, comte du Perche, qui promenait sur les terres de l'église de Chartres le ravage et l'incendie, porta ses plaintes au roi Robert, et à Eudes, comte de Chartres, comme l'attestent différentes lettres, où ce grand prélat fait la peinture la plus touchante de sa malheureuse position vis-à-vis de son persécuteur, pour engager le monarque et le comte à venir à son secours, et à tirer vengeance de l'odieuse tyrannie dont il était la victime. Le roi, après plusieurs sollicitations très-pressantes, crut enfin devoir se rendre aux instantes prières de l'évêque opprimé, et déclarer la guerre au comte du Perche. Il avait d'ailleurs beaucoup à se plaindre de ce dernier, ainsi que de son père, ayant déjà été obligé, pour réduire à l'obéissance cet indomptable vassal, d'assiéger en personne le château de Mortagne, dont il se rendit maître dès l'an 987, et de détruire de fond en comble, quelques années plus tard, le château de Galardon, appartenant au même seigneur. L'opinion de Hugues-de-Clers sans être irréfragable, offre donc, suivant moi, autant de probabilités qu'on peut en désirer dans une matière aussi obscure. Les lettres de Fulbert, et les termes dans lesquels il s'exprime, viennent jeter un grand jour sur le fond de la question. Voici ce qu'on lit dans la 70.me épître de ce prélat, adressée au comte Eudes-de-Chartres, relativement aux vexations de Geoffroy-du-Perche: *Gravi ad præsens difficultate detineor, malefactor ille Gaufridus quem pro multis facinoribus excommunicaveram..... Incertò utrùm desperatus, an versus in amentiam, collectâ multitudine militum... villas nostras improviso incendio concremavit nobis quantas potest machinatur insidias, etc.* « Je me » trouve pour le moment dans une position bien déplo- » rable: ce méchant Geoffroy, que ses nombreux atten-

» tats m'avaient contraint d'excommunier, je ne sais si » c'est frénésie ou désespoir, après avoir réuni une » multitude d'hommes d'armes, s'est jeté sur nos mé- » tairies, qu'il a aussitôt livrées en proie à l'incen- » die. » (1)

Le comte de Chartres, soit impossibilité, soit mauvaise volonté, ne se rendant point aux instances de Fulbert, ce dernier écrivit en ces termes au roi Robert, pour le supplier d'accourir à son secours: *Scribimus vobis multis nos ad præsens incommodis urgeri quæ nobis infert Gaufridus..... Refecit enim ante natale domini castellum de Galardone quod olim destruxistis, et ecce tertiâ die post Epiphaniam cœpit facere alterum castellum apud Isleras intra villas Sanctæ Mariæ.......................... si illi (Henricus, filius regis Roberti, et Comes Odo,) nos in tantis adversitatibus non adjuverint, ad vos, post Dominum, respicimus ut per vos ab hujusmodi oppressione liberemur* (2).

« Nous vous écrivons pour vous informer de la » grandeur des maux auxquels nous sommes en butte » de la part de Geoffroy: il a rétabli avant Noël le » château de Galardon, que vous avez autrefois détruit, » et voilà que trois jours après l'Epiphanie, il a com- » mencé à en élever un nouveau à Illiers, sur les » terres de Notre-Dame.................... » Si ceux-ci (*Henri, fils du roi Robert, et Eudes,* » *comtes de Chartres,*) ne nous secourent pas au milieu » d'aussi grands dangers, c'est sur vous, après Dieu, » que nous jetons les yeux pour nous délivrer de l'op- » pression qui nous accable. »

---

(1) Fulbert. Domino suo Odoni, epist. 70.

(2) Fulberti, epist. 105. — Domino suo. Roberto. Regi.

La position du célèbre prélat était d'autant plus critique à l'époque dont nous parlons, qu'il avait à faire face à des dépenses énormes qu'entraînait la construction de la magnifique cathédrale, qui attire encore aujourd'hui l'admiration de tous ceux qui la visitent, et qu'il faisait bâtir alors. Le pillage des biens de son église ajoutait donc encore à son embarras, lorsqu'il était déjà obligé, pour couvrir des frais aussi immenses et continuer son œuvre, de recourir à la générosité des rois et des principaux seigneurs de l'époque.

Pour concilier l'opinion de Hugues-de-Clers avec la précédente, on peut supposer, sans blesser la vraisemblance, que les premiers coups furent portés à Corbon par les Normands, et que le roi Robert, un des plus pieux qui aient occupé le trône de France, pour secourir l'évêque, son chancelier et son ami, et punir les attentats d'un vassal toujours relaps, se détermina à détruire la capitale d'un pays dont le seigneur faisait un si criant abus de la puissance et de la force.

En 1090, suivant Bar-des-Boulais, l'assemblée ou calende du Corbonnais, fut transférée au prieuré de Chartrage de Mortagne, par ordre de Rotrou II, comte du Perche, qui venait de fonder cette maison. La ville de Corbon n'offrant plus qu'un amas de ruines informes depuis plus d'un demi-siècle, rendait cette translation indispensable. (*)

Quel qu'ait été l'état florissant de Corbon, avant que cette ville n'eût subi le sort de tant d'autres, bien autrement importantes, que la fureur des hommes plus redoutable que la faux du temps a fait disparaître du sol,

(*) Bar-des-Boulais, Antiquités du Perche.

théâtre de leur ancienne gloire, et rentrer dans le néant; cette antique capitale du Perche n'est plus depuis bien des siècles, qu'un pauvre et obscur village, placé dans ces lieux comme une sentinelle vigilante, pour rappeler aux différentes générations, témoins de sa misère, l'instabilité des choses humaines, la futilité des ouvrages de l'homme, et crier bien haut, à travers les siècles, qu'à Dieu seul appartient l'imprescriptible privilège d'une éternelle durée.

L'architecture de son église, simple, mais fort jolie, et qui semble appartenir au 13.me siècle, porterait à croire que Corbon en aurait été privé pendant près de deux cents ans. La cloche de cette église est peut-être la plus ancienne de France, ayant été fondue en l'an 1230, très-probablement à l'époque même où fut construit l'édifice auquel elle appartient (*).

On aura une idée du degré d'abaissement où est tombée l'antique capitale du Perche, quand on saura que ce chef-lieu primitif de l'archidiaconé du pays, ne possède pas même aujourd'hui le titre de paroisse secondaire ou de succursale. Son temple, désert depuis près d'un demi-siècle, ne retentit plus des chants sacrés. La commune, composée d'environ 350 habitans, est réunie pour le spirituel, à la paroisse de Mauves, son ancien faubourg. La menace d'un prophète à l'infidèle Jérusalem s'est accomplie à la lettre, sur cette malheureuse ville: *Ecce relinquetur domus vestra deserta.*

Corbon n'offre aujourd'hui à l'antiquaire aucun monument ni vestige dignes de fixer un instant son atten-

---

(*) Jules Patu de Saint-Vincent, Notice communiquée en 1825, à la Société des antiquaires de Normandie.

tion. Il ne reste pas une seule pierre qui n'ait été arrachée à sa destination primitive.

Sic transit gloria mundi.

ANCIENNE VILLE DE MONTCACUNE,

Commune de Sainte-Ceronne.

A une lieue Nord de Mortagne, le long du chemin de cette ville, au bourg de Soligny, sur le plateau d'une colline exposée à l'orient, s'élevait dès les temps les plus reculés, une ville considérable, que la tradition des lieux, d'accord avec un ancien manuscrit de la chartreuse du Val-Dieu, désigne sous le nom de Montcacune *in monte Cacuna*. Elle était située dans l'espace contenu entre le grand village de *Poix*, et le bourg de Saint-Hilaire. Des restes d'édifices voûtés, des fondemens de maisons construites en briques de grande dimension, posées en agrafe les unes sur les autres, et que lie ensemble un ciment très-dur; des fragmens de briques et de tuiles romaines, des morceaux de poterie d'un grain très-fin, recouverts de vernis de plomb luisant, et de couleur rouge pâle, épars ça et là sur le sol; une quantité de pièces de monnaies en grand et en petit bronze, trouvées à différentes époques, portant d'un côté l'effigie d'un empereur couronné, et de l'autre un soldat en faction, armé d'une espèce de hallebarde, avec l'inscription d'Auguste, de Vespasien, de Titus, de Nerva, de Trajan, d'Antonin, d'Alexandre-Sevère, de Trajanus-Décius, de César-Hostilien, second fils de ce dernier, des impératrices, et autres, jusqu'après l'an 250 de J.-C., avouent hautement la présence des Romains dans cette ville: le

genre de construction, la nature des matériaux ne laissent aucun doute qu'ils en furent si non les fondateurs, du moins les possesseurs, à l'époque de leur domination dans les Gaules.

Si l'histoire et la tradition gardent un profond silence sur l'époque précise ou même présumée de la fondation de cette antique cité, il n'en est pas de même à l'égard des mœurs de ses habitans, sur lesquels le flambeau de l'Evangile n'avait pas encore jeté ses premières lueurs, et qui plongés dans les ténèbres de l'idolâtrie, ils n'avaient d'autres dogmes religieux et d'autres principes de morale que les fables impies et dissolues de la Grèce, adoptées par les Romains; Montcacune était comme les autres villes de l'empire, à cette époque de dégradation morale et de décadence politique, un vaste foyer de corruption, dont l'infection était telle, que seize ou dix-sept siècles n'ont pu encore dissiper les restes des exhalaisons fétides et meurtrières qui en émanaient; car le souvenir de ses crians désordres, perpétué d'âge en âge, par la tradition des lieux, et conservé dans la chronique précitée, est encore si vivace dans le pays, qu'il n'est pas aussi rare qu'on pourrait le croire, d'entendre un habitant de la contrée, vous parler de ces désordres à l'occasion de *Montcacune*. Adorateurs d'Osiris, de Teutatès, de Tarann ou Taranus, de Mercure le voleur, de Vénus la prostituée, de Bacchus l'ivrogne et d'autres divinités de même *aloi*: les Percherons, nous dit la chronique confirmée par la tradition, se réunissaient annuellement dans cette ville pour y célébrer certaines fêtes, et y rendre à leurs dieux, des hommages en harmonie avec les passions dégradantes dont chacune de ces infames divinités était le type. « C'étaient des bacchanales et des orgies qui duraient » huit jours; il s'y passait des indécences révoltantes,

» comme il était d'usage dans le culte de l'idolâtrie (*). »
Esclaves de l'erreur, ils se vouaient à un culte dégradant, qui ne parlait qu'aux sens, sans donner à l'âme aucune élévation, et qui, au lieu de flétrir le crime, et d'opposer un frein salutaire aux plus abrutissans excès, les préconisait au contraire, en offrant pour modèle aux citoyens, l'exemple des dieux mêmes; le lecteur peut se faire une idée des horribles désordres dont ces lieux furent jadis le théâtre.

Je n'ai pu malgré mes recherches, découvrir aucun autre détail sur l'ancien état de cette ville; sur le rang qu'elle occupa dans l'empire, sur l'importance politique dont elle pouvait jouir; en un mot, sur aucun des faits qui s'y passèrent. La chronique anonyme citée ci-dessus, nous apprend seulement qu'elle était importante par son étendue: « Près de la ville de Mortagne, existe une mon-
» tagne, appelée de tout temps le mont de *Cacune*, sur
» laquelle, suivant la tradition des anciens, était bâtie
» une grande ville qui portait le nom de Cacune.

A défaut de documens positifs qui puissent nous aider à découvrir l'origine de cette ville, et nous faire connaître le peuple qui en posa les premiers fondemens, les médailles trouvées sur son emplacement, et appartenant à différentes époques éloignées de plus de deux siècles les unes des autres, sont les seules pages de l'histoire qui puissent diriger notre marche à travers le dédale obscur d'une antiquité aussi reculée, et amener un résultat aussi satisfaisant qu'on puisse le désirer dans une question aussi embrouillée.

(*) Abrégé de l'hist. du Perche, sur le mont Cacune. Chron. Mss.

Les médailles à l'effigie d'Auguste qui florissait quelques années avant J.-C.; celles de Tibère, de Vespasien et de Titus, contemporains de cette époque, ne permettent pas de douter un seul instant que Montcacune n'existât avant la conquête de la Gaule par les Romains. Peut-on en effet présumer que ce premier empereur eût bâti, dans si peu de temps, une ville aussi considérable?

Ma conjecture est d'ailleurs confirmée par le manuscrit du Val-Dieu, où on lit, que cette ville, vouée au culte de Taramis, et d'Osiris, divinités gauloises, fut ruinée au temps des Druïdes, par les empereurs romains.

On peut donc assurer que l'antique Montcacune était une cité de la Gaule, antérieure à la domination romaine dans ce pays. Les fondemens d'édifices qu'on trouve encore, bâtis à la manière des Romains, et les autres monumens qui indiquent d'une manière incontestable leur présence dans ces lieux, montrent seulement, que pendant le long espace de temps où elle fut en la possession de ces maîtres du monde, ils y construisirent différens édifices, restaurèrent et embellirent à leur manière cette cité gauloise, dont les constructions grossières et informes en usage chez les indigènes, ne répondaient nullement aux besoins et au goût des enfans de la superbe Rome, surtout au siècle d'Auguste.

Je trouve en consultant les mêmes médailles, que Montcacune resta plus de deux siècles et demi au pouvoir de ces nouveaux maîtres, puisque l'on y a découvert des pièces de monnaie portant l'effigie d'empereurs romains, postérieurs à Auguste de plus de deux cents ans, celles, entr'autres, d'Alexandre-Sévère, de Maximin, de Gallus et de Décius, j'en ai vu une en 1833, portant l'image de César-Hostilien, second fils de l'empereur Trajanus-Décius, qui florissait l'an 251 de

notre ère. Comme je n'ai pu découvrir aucune médaille remontant jusqu'au quatrième siècle, et que les plus modernes, ne vont pas au-delà de l'an 260 de J.-C., je pense, et c'est à mon avis la seule conjecture vraisemblable, que la ville de Cacune, ou Montcacune, fut ruinée, comme je l'ai insinué ci-dessus, sous le règne de l'empereur Dioclétien, par les pirates Saxons, lorsque ces barbares fondirent sur les Armoriques dont le Perche faisait partie, et la dévastèrent vers l'an 284 ou 285 de J.-C., à l'époque où ils détruisirent la ville d'Essey, distante de cinq lieues de Montcacune, pour la remplacer par la ville de Séez.

On peut se faire une idée de l'étendue de cette ville, en parcourant le plateau allongé qui s'étend du Nord au Sud, depuis le village de *Poix*, jusqu'auprès de Saint-Hilaire, et depuis son sommet à l'Ouest, jusqu'à la base du mont Romigny au Sud-Est, dont la petite rivière d'Hoësne fait la séparation. Le village de Saint-Marcel était renfermé dans l'enceinte de Montcacune.

Sur le plateau opposé, nommé le Mont-Romigny, *Mons-Romaniacus* ou *Romanus*, à l'Ouest de l'église de Sainte-Ceronne, bâtie sur sa croupe, à la fin du neuvième siècle, était le cimetière de l'antique Montcacune, l'espace de terrain contient environ quatre arpens. Comme les Romains plaçaient leurs tombeaux hors de l'enceinte de leurs villes, et le long de la voie publique, le cimetière dont je parle se trouvait aussi sur le bord d'une voie romaine; ce chemin, comme l'a observé notre savant confrère M. Vaugeois, partant de Condé-sur-Iton, passait par Lignerolles et Champs, arrivait par ce côté à leur *Mons-Cacuna*, où il ne s'arrêtait pas; car à partir de la ville il passait au-delà de l'église de Sainte-Ceronne, se dirigeait au Sud-Est, par le hameau de la Bellefilière, commune de Saint-Hilaire, puis continuait

vers Mortagne et l'intérieur du Perche, où les Romains avaient une ligne de postes militaires; il devait passer par la fontaine de la Herse dans la forêt de Bellême, où était un établissement romain (*).

J'ai été à même, vu la proximité des lieux, d'examiner des vestiges de cette voie romaine, bien reconnaissable, surtout dans ma paroisse, à l'Ouest du village des *Marres*, en allant à celui de *Poix*, commune de Sainte-Cerónne.

Le champ de sépulture des anciens Gallo-Romains de Sainte-Ceronne, renfermait et renferme encore un grand nombre de cercueils en grison, dont la forme est absolument la même que celle des sarcophages d'aujourd'hui: on ne peut guère creuser le terrain sans en découvrir. En l'an 1600, (comme le mentionne une petite notice extraite d'un vieux manuscrit sur le Perche, par feu M. Hoyau, curé de Sainte-Ceronne, et insérée à la fin d'une brochure in-12, contenant l'office de la patronne du lieu, publiée par lui en 1820), on trouva dans cet asile de la mort, un cercueil en grès très-fin, renfermant un corps entier et les cendres d'un autre cadavre dont il ne restait que la tête; un casque, des gantelets, une épée et quelques pièces de monnaie à l'effigie d'Auguste, indiquant suffisamment la dernière demeure d'un guerrier romain, qui aura été accompagné dans son voyage d'outre tombe, par un de ses enfans en bas âge, mort en même temps que lui, et dont on déposa les dépouilles mortelles auprès de celles de l'auteur de ses jours.

(*) Coup d'œil sur quelques voies romaines, etc. Brochure in-8°. 1830, par M. G. Vaugeois, 1830, Caen, imprimerie de Chalopin.

En 1780 on en découvrit plusieurs, contenant des cadavres seulement ; vers la même époque, un Monsieur Taffin, alors curé de Saint-Marc-de-Coulonges, nous apprend, dans une lettre adressée en 1800, à feu M. Delestang, sous-préfet de Mortagne, qu'à la suite des fouilles pratiquées par son ordre dans le même lieu, le résultat de l'opération fut la découverte de dix ou douze cercueils dans un étroit espace de terrain ; sur ce nombre, trois étaient côte à côte, dont deux de grès contenant des squelettes humains, ayant comme aujourd'hui les pieds tournés vers l'Orient ; le troisième tourné dans un sens opposé était placé entre les deux autres, les pieds à l'Occident, il paraissait avoir été d'une composition artificielle très-poreuse ; son tissu était anguleux et rougeâtre. Un squelette de grande taille, recouvert d'une poussière jaunâtre, un fer de lance, quelques pièces de monnaie très-altérées, portant l'empreinte d'un soleil rayonnant, et dont l'inscription était détériorée au point de la rendre indéchiffrable, étaient tout ce qui restait de cette grandeur éclipsée ; car, la position du cercueil, la tête vers l'Orient, et au milieu des deux autres, sa composition artificielle et la matière dont il était formé, tout semble indiquer un rang plus élevé, une position sociale plus brillante que celle de ses deux satellites de la tombe. Comme l'église catholique, pour gagner les cœurs des idolâtres, adoptait dans le principe quelques-uns de leurs usages ou rites, lorsqu'ils n'avaient rien que d'innocent, je penche à croire que ce personnage de distinction était un pontife ou prêtre des Romains, et peut-être même un Druïde, vu que de tout temps les évêques et les prêtres chrétiens ont été inhumés, sans doute à la manière des premiers, dans une position opposée à celle des simples fidèles, c'est-à-dire les pieds à l'Occident. Comme ce n'est qu'une

conjecture, je laisse à mes doctes confrères à décider la question d'une manière plus satisfaisante pour la science.

En 1813, on en découvrit un dont le dessus, tout d'une pièce, était garni de charnières et fermé d'un cadenas. Il est hors de doute qu'une naissance illustre ou un poste éminent, pouvaient seuls valoir une distinction si marquée, à cette espèce de majesté du tombeau.

L'année suivante, continue la même Notice, lorsqu'on tirait la pierre employée à l'escalier du cimetière actuel de Sainte-Ceronne, on déterra un sarcophage en grès, bien plus large du milieu que tous les autres : il renfermait les restes d'une personne adulte; deux petites têtes d'enfans très-jeunes étaient placées sur les os des cuisses; ce qui semble indiquer, comme le fait observer l'auteur de la brochure, que ce cercueil fut façonné à dessein pour renfermer le corps d'une femme de qualité, morte en donnant le jour à deux jumeaux, dont les faibles débris étaient mêlés à ceux de l'infortunée, à qui leur entrée dans le monde avait coûté la vie. Différens autres sarcophages, dont la construction ou les accessoires qu'ils renfermaient, tels que celui dans lequel un nommé *Piégas*, maréchal à Sainte-Céronne, trouva au cou d'un cadavre une chaine en cuivre d'environ six pieds de long, à l'extrémité de laquelle était attachée une agrafe en même métal, de forme oblongue, aplatie et ciselée, d'environ quatre pouces de longueur sur un pouce et demi de largeur (*), semblent indiquer qu'il y avait dans cet asile

---

(*) MM. Jules Desnoyers, Frédéric Galleron et Patu de Saint-Vincent, qui ont visité ces lieux, obtinrent du maréchal *Piégas*,

mortuaire une place distinguée pour les célébrités de la cité; car, c'est à peu de distance les uns des autres, qu'ont été découverts tous ces cercueils. En creusant dans d'autres directions, on trouve seulement des ossemens sans aucune trace de tombeau, ou, peut-être étaient-ils en bois.

Les cercueils, dans certains endroits, sont à si peu de distance de la surface du sol, que le soc de la charrue suffit pour les découvrir, comme il arriva, en octobre 1833, à un nommé Saugeron, cultivateur, au village de Saint-Marcel, qui sentant en labourant dans une partie de ce vieux cimetière, sa charrue arrêtée par un corps dur, voulut en connaître la cause, et découvrit un cercueil en grès fin, recouvert d'une seule pierre, qu'il brisa en la déchargeant dans sa cour. Passant dans ce village environ deux mois après cette découverte, il me prit fantaisie de mesurer ce cercueil, dont la longueur est de six pieds et demi, la largeur de la tête est d'un pied huit pouces six lignes, et dans la partie inférieure, il n'a qu'un pied, trois pouces, trois lignes, la profondeur est d'un pied quatre pouces: il ne renfermait que peu d'ossemens, presque réduits en poussière; une petite ouverture de forme circulaire est pratiquée au pied du cercueil: j'ignore dans quel dessein.

Ces anciens cercueils sont tellement communs dans les alentours, que plusieurs fermiers et propriétaires ont

---

chacun un fragment de la chaîne. Quand à l'agrafe, qui est encore à ma disposition, je présume qu'elle servait d'ornement ou d'accessoire au baudrier d'un officier militaire. Je désirerais pouvoir communiquer ce morceau d'antiquité à mes savans confrères de la Société des antiquaires de Normandie.

adossé, à la maçonnerie de leurs puits, ceux qu'ils ont déterrés; et, la dernière demeure d'un haut et puissant seigneur, d'un ancien favori de la fortune, d'un fier et opulent dignitaire, dont la présence suffisait jadis pour faire trembler le pauvre et pour porter l'effroi dans le cœur de ses subordonnés, s'est vue enfin, métamorphosée en auge pour abreuver les bestiaux... ô néant des grandeurs humaines!

L'emplacement de Montcacune est depuis grand nombre de siècles, livré à la culture. Dès le temps où Sainte Céronne vint fixer sa demeure en ces lieux, il ne restait que quelques débris de cette ville, parmi lesquels les ronces et les broussailles croissaient en quantité. Quand la population eut pris de l'accroissement, on arracha les terres au ravage de ces plantes parasites pour les cultiver; on déblaya le sol qu'on a toujours labouré depuis. Au premier aspect, on ne pourrait jamais soupçonner qu'il eût existé une ville en ces lieux; mais, en creusant dans certains endroits, on trouve à six ou sept pouces de profondeur, quantité de briques et de ciment, posés sur des fondemens en pierre, à chaux et à sable: ces murs ont au moins six pieds d'épaisseur. Les débris arrêtent quelquefois le soc de la charrue, et les blés dépérissent assez ordinairement sur l'étendue de terrain occupée par ces fondemens.

Les pièces de terre où s'élevait Montcacune sont bornées, au Midi, vis-à-vis du village de Saint-Marcel, par un énorme ravin de quinze pieds de profondeur, sur vingt de largeur: au sommet de ce ravin existe une fontaine connue de tout temps, sous le nom de fontaine de la *Bonne-Sainte-Ceronne*. Quoique située à 13 ou 14 pieds au-dessus du niveau du fond du fossé, elle est toujours remplie d'une eau claire et limpide, que viennent

chercher les habitans des lieux circonvoisins, pour se préserver ou se guérir des fièvres; seulement, dans les grandes chaleurs de l'été, l'eau y est assez rare, quoique cependant elle n'ait jamais été entièrement à sec. Je donnerai plus loin les détails concernant Sainte-Ceronne, sous le rapport religieux.

A partir de ce ravin est un chemin tendant à Saint-Marcel, connu depuis un temps immémorial sous le nom de *Chemin-des-Potiers*.

Une particularité assez singulière, et que j'ai remarquée, comme M. Vaugeois dans sa brochure sur les voies romaines du Perche, c'est que la tradition conserve à travers seize siècles, chez les paysans des environs, la prononciation latine de l'antique *Mons-Cacuna* des Romains: l'*a* final seul est changé; mais les habitans en parlant du lieu, prononcent *Mons-Cacune*, en faisant sonner l'*s* et jamais le *t*, qui est la terminaison française.

Je terminerai cet article en disant, qu'outre les médailles, on a également découvert, en différens temps, des urnes ou amphores romaines, des débris de fioles en verre, et autres ustensiles en usage dans les siècles où existait cette ville.

ANCIENNE VILLE DE RIVRAY,

Commune de Condé-sur-Huisne,

Canton de Regmalard.

Bar-des-Boulais est le seul chroniqueur qui fasse mention de Rivray, c'est du moins l'unique que j'aie pu dé-

couvrir. Cet écrivain prétend, avec la tradition religieusement conservée jusqu'à nos jours, que ce chétif hameau était dans le principe, une ville considérable avec un château-fort; il cite, en témoignage de son assertion, une vieille porte de ville par sous laquelle on passait, pour se rendre de Bretoncelles à Nogent. Le couronnement de ce portail, depuis long-temps tombé, existait encore à l'époque où Bar écrivait; les murs de cette porte ont au moins six pieds d'épaisseur; comme presque toutes les ruines, ils sont tapissés de lierre, d'autres plantes grimpantes et de graminées. Cette ville était fortifiée du côté du Nord, et ceinte de murailles baignées par les eaux de la rivière de Corbion, et, du côté du Midi, elle avait pour remparts l'ancien château-fort assis sur la montagne qui dominait la ville; des murs et des retranchemens dont on voit encore les restes, la défendaient au Levant et au Couchant. La nuit des temps couvre son origine: dut-elle son existence aux Gaulois, aux Romains ou aux Francs? c'est ce qu'il est impossible de déterminer. L'incursion rapide que j'ai faite sur les lieux au mois de Juin 1837, ne m'a procuré aucun document pour diriger mes pas à travers ce labyrinthe; je n'ai rien aperçu qu'un énorme pan de muraille solidement maçonné, et dans lequel sont encore pratiquées quelques ouvertures; mais ce bloc de pierre et de ciment dominant les champs voisins à une grande élévation, appartenait à la clôture du château seigneurial, bien postérieur à la ville, et n'indique rien de relatif à son existence. Je n'ai jamais appris non plus qu'on ait découvert, à quelqu'époque que ce fût, aucune médaille romaine, qui témoigne le moins du monde que ces conquérans de la Gaule aient habité Rivray; de manière que privé de toute espèce de documens à ce sujet, et n'ayant pour unique guide que le témoignage de Bar et la tradition populaire,

je ne puis m'appuyer que sur des conjectures plus ou moins vraisemblables. Quant à l'existence de Rivray, comme ville, on ne peut la contester: l'emplacement, la superficie, les murailles et les restes de retranchemens, indiquent hautement dans leur muet langage, qu'il exista sur cette localité autre chose qu'un simple château-fort et ses dépendances; on peut donc présumer que Rivray put être bâti comme ville par les Francs, après leur établissement dans la Gaule, et détruit par les Saxons, ou plus probablement par les Normands, à l'époque de leurs ravages dans nos contrées, pendant le cours du 9.me siècle.

Cependant, quoiqu'aucune pièce de monnaie des empereurs de Rome, si communes partout ailleurs où les Romains ont eu des établissemens, n'attestent leur présence en ces lieux, il peut fort bien se faire que l'ignorance des habitans, leur incurie et le peu d'importance que les paysans attachent généralement à cette sorte de monnaie, soit l'unique cause, par le peu de cas qu'ils en font, qu'on n'en connaisse aucune, vu qu'ils n'auront pas daigné ramasser ou conserver celles qu'ils auraient trouvées: ce qui me porte à faire cette réflexion, c'est l'existence d'un grand chemin d'environ 20 pieds de largeur, aboutissant à Rivray même, et que les habitans appellent *Chemin-de-César;* il se dirige, au Levant, vers la route royale de Paris à Nantes, et au Couchant, vers Regmalard, Maison-Maugis et autres anciennes forteresses du pays. Comme la tradition relative à ces anciens chemins romains est rarement infidèle, on approcherait peut-être de la vérité en conjecturant que Rivray, comme plusieurs autres, dut son existence primitive aux Romains, qui choisissaient toujours pour l'établissement de leurs villes et de leurs forteresses, une éminence dans

le voisinage d'une rivière, ce qui se trouve à Rivray. Dans cette seconde supposition, qui me paraît plus vraisemblable que la première, vu l'existence de plusieurs autres voies romaines dans la contrée, ma première conjecture relativement à sa destruction et aux peuples qui l'opérèrent, conserve toute sa force, car elle ne put être détruite que par les Saxons ou par les Normands, aux 5.me ou 6.me siècle pour les premiers, ou au 9,me pour les derniers.

Rivray, dépouillé de son titre de ville, n'en continua pas moins d'exister comme château-fort, un des plus considérables de l'ancienne province. Il était possédé par un des plus puissans seigneurs du Perche: les sires de Rivray, ainsi que ceux de Villeray, figurent dans les chartes, à la cour des premiers comtes du Perche, dont l'histoire fasse mention. Compagnons assidus de leur suzerain, ils le suivaient partout, en paix comme en guerre, et partageaient ses plaisirs et ses fatigues, ses lauriers et ses revers; investis de sa confiance et participant à ses œuvres pieuses, ainsi qu'à ses exploits militaires, comme on le verra dans les différentes chartes de fondations et autres, où les châtelains de Rivray, de *Riveriaco*, sont toujours ou presque toujours, nominativement désignés (*).

La place de Rivray était extrêmement fortifiée, comme

(*) Une particularité digne de remarque, quoiqu'elle n'ait peut-être aucun trait à l'histoire, c'est que le principal propriétaire du hameau de Rivray porte encore le nom de l'illustre maison de ces anciens comtes du Perche: la famille Rotrou possède, de père en fils, les principaux restes de la forteresse, qui ont survécu à sa dernière destruction.

on peut encore s'en convaincre par la simple inspection des lieux. Une charte de Rotrou IV, relative à la reconstruction du prieuré ou monastère de Moutiers-au-Perche, parle de Rivray en ces termes, à l'occasion des bienfaits, dons, exemptions et priviléges que le comte accordait aux religieux de Saint-Laumer-de-Moutiers: *Nullam omninò retinens inquisitionem, nullam exactionem, prœter mandatum trium dierum ad reparanda fosseta de Riveriaco tantummodo.* « Ne faisant aucune réserve, et » ne stipulant d'autre redevance que celle de trois jour- » nées de travail par chacun an, pour les réparations » des fossés de Rivray. — Donné à Blois, dans le cloître » des moines de Saint-Benoît, l'an de Notre-Seigneur 1159. » Ecrit de la main du chancelier du comte. »

L'ancienne demeure des sires de Rivray, de ces fidèles compagnons d'armes de nos illustres et vaillans comtes du Perche, continua de dominer majestueusement du haut de la montagne où s'élevaient ses énormes tours et ses murailles colossales, toute la vallée où serpente la Corbionne, et à projeter, sur les champs d'alentour, l'ombre gigantesque de ses remparts crénelés, jusqu'à l'époque à jamais déplorable où, sous la conduite des Bedfort et des Salisbury, les Anglais devenus maîtres de la France presqu'entière, et en particulier de la province du Perche, détruisirent cette forteresse, et la renversèrent de fond en comble en 1428. La place fut vigoureusement défendue par son seigneur, un des plus zélés défenseurs de l'indépendance nationale; mais comme le courage n'est pas toujours un garant suffisant contre un nombre trop inégal, elle fut obligée de céder, sous les efforts multipliés des nombreux assaillans. Une fois maîtres de l'intérieur, ils portèrent l'acharnement et l'irritation à un tel point, que le génie même de la destruc-

tion semble avoir présidé en personne à l'anéantissement de cette antique forteresse, puisque malgré son étendue et son importance première, il n'en reste presque pas pierre sur pierre.

La tradition du lieu a conservé intact le souvenir de cette catastrophe. Ayant différentes fois interrogé moi-même les habitans de Rivray sur l'époque de la démolition de leur château, et sur les auteurs présumés de ce désastre, ils m'ont toujours répondu qu'il avait été détruit par les *Beauxforts*, sans pouvoir toutefois m'en dire davantage, ni me fournir aucun autre détail sur ces *Beauxforts*, et sur le siècle où ils exercèrent leurs ravages. Ils gardent seulement un souvenir confus de l'invasion anglaise au 15.me siècle, sous le régne de Henri VI, encore enfant. L'Angleterre ayant pour régent, pendant la minorité du jeune roi, le duc de Bedfort ou Beaufort, les Anglais reçurent le surnom de *Beauxforts*, parce que ce prince était à cette époque, l'âme de toutes leurs entreprises contre notre malheureuse patrie, qu'ils inondèrent de sang et jonchèrent de ruines, sous Charles VII, roi de France.

Le détachement de troupes qui fit le siége de Rivray, avait pour général en chef le comte de Salisbury.

De tous les édifices qui composaient l'ensemble du château de Rivray, un seul échappa au marteau destructeur; la rage anglaise s'arrêta à ses portes: c'est la chapelle; elle fut fondée par les châtelains du lieu en l'honneur de Saint Jean-Baptiste, elle était située dans l'enceinte même de la forteresse, au pied d'un monticule artificiel qui s'élève derrière le sanctuaire. Ce monticule ou cavalier, était probablement l'emplacement du donjon, ou de la tour du beffroy, dont on n'aperçoit

plus aucunes traces. Sous cette antique chapelle existe une grande et belle salle à voûtes ogivales, et soutenues sur plusieurs pilastres qui, régnant dans la partie du milieu de tout l'appartement, le divisent en deux bas-côtés qui présentent le même aspect que les nefs latérales de nos églises. Depuis trois à quatre ans, le propriétaire a fait construire un mur de refend qui partage cette grotte en deux, dans toute sa largeur. Cette espèce de crypte ou appartement souterrain, était très-probablement le caveau réservé à la sépulture des sires de Rivray.

Avant 1790, cette chapelle où l'on disait la messe à certains jours de l'année, était un bénéfice simple à la présentation des religieuses Bénédictines d'Arcisses.

Immédiatement avant le bouleversement social opéré par notre première révolution, un bon ermite en vénération dans toute la contrée, avait choisi cette grotte solitaire pour y passer ses jours dans le silence et la paix que procure l'éloignement du monde et de ses vices, pour y offrir à Dieu le parfum de ses prières et l'encens d'un cœur pur, séjour de paix et d'innocence! L'obscur asile du serviteur de Dieu était un lieu de pélerinage pour les habitans des hameaux voisins, qui, dans leurs promenades du dimanche, dirigeaient de préférence leurs pas vers la grotte mystérieuse du pieux anachorète. Chaque famille aisée des environs, alors que le froid égoïsme n'avait pas encore glacé les cœurs, se faisait un devoir de subvenir aux besoins du bon ermite; les mères de famille, accompagnées de leurs enfans, allaient offrir au saint homme, par les mains de leurs chers nourrissons qui se faisaient un grand plaisir d'être les distributeurs des aumônes maternelles, chacune son modeste tribut de pain bis, de beurre, de lait, de fromage et de fruits, mets simples et salutaires, tels que

les produisait la nature, et en parfaite harmonie avec les besoins d'un homme mort au monde, et qui, content du strict nécessaire, attachait beaucoup plus de prix à la nourriture de l'âme qu'à celle du corps. Après avoir déposé cette offrande aux pieds de l'homme de Dieu, la bonne mère ne demandait d'autre reconnaissance qu'une part aux prières de l'ermite, dont elle sollicitait la bénédiction pour l'aimable et innocent cortége dont elle était si fière de se voir entourée.

Mais depuis près de cinquante années, anachorète, pieux pélerinages, douces et agréables récréations dont la charité était l'âme, tout a disparu dans la tempête qui, pour la troisième fois, souffla sur ces lieux. Le vieux solitaire, comme l'aigle de la montagne, prit son essor vers le ciel; la maison de Dieu qu'avait respectée la fureur des Anglais, fut profanée et dévastée par les énergumènes de 1793. Vendue à un particulier de l'endroit, il la convertit en une misérable grange; des mains pieuses sauvèrent de la mutilation la statue du saint précurseur représenté prêchant dans le désert, et fort bien exécutée. Quand le calme eut succédé à la violence de l'orage, et qu'à la voix du Génie réparateur qui musela l'anarchie frémissante, les temples furent rouverts, et les autels relevés, cette statue fut portée dans l'église de Condé, où elle est encore. Quant à la grotte de l'ermite, elle n'offre plus depuis ce temps aux yeux attristés du pélerin, qu'un misérable cellier, dont l'écho loin de retentir comme autrefois, des pieux accens de son ancien hôte, ne redit plus aujourd'hui que les sons rudes et agrestes de la voix du paysan, qui vient y chercher chaque jour une partie de sa subsistance, sans penser peut-être à celui dont elle émane.

Au retour de chaque printemps, dans le beau mois des fleurs, à l'époque des Rogations, l'antique chapelle

de Rivray voyait se réunir dans son enceinte les habitans de chaque paroisse limitrophe, qui s'y rendaient processionnellement. Le jour désigné pour cette station, voyait toujours doubler le nombre des fidèles du pieux cortége, tant était grand l'empressement qu'on mettait à s'y rendre; tant cet asile consacré à Dieu, depuis des siècles, dans ces lieux encore empreints d'une certaine majesté, avait d'attraits pour cette foule simple et candide, à laquelle ils rappelaient, en parlant tout à la fois aux sens et à l'âme, et la brièveté de notre passage ici bas, et la grandeur exclusive du Dieu dont ils venaient implorer la bonté.

En face de Rivray, existait une autre chapelle fondée par les mêmes seigneurs, en l'honneur de Sainte-Catherine: elle était située au Nord-Ouest de la forteresse, sur la rive droite de la Corbionne: ce petit bénéfice était à la présentation d'un particulier de Nogent-le-Rotrou, qui nommait le titulaire. Moins favorisée que celle de Saint-Jean, elle tomba sous le marteau révolutionnaire: il n'en reste plus aujourd'hui que quelques ruines informes.

Le hameau de Rivray, sous lequel existent encore quelques souterrains, est situé dans la commune de Condé-sur-Huisne, à sept lieues Sud de Mortagne, à deux lieues Est de Nogent-le-Rotrou, à deux lieues Sud de Regmalard, sur le chemin de Bretoncelles à la commune chef-lieu.

MÉZIÈRES,

Commune de Tourouvre.

A une demi-lieue Est du bourg de Tourouvre, se trouve le hameau de *Mézières*, bâti sur l'emplacement d'une an-

cienne ville détruite depuis un grand nombre de siècles. La tradition du pays, jointe aux nombreuses découvertes qu'on a faites à différentes époques, ne permettent pas de douter que si Mézières ne fut pas une ville dans toute l'acception du terme, du moins il fut une place plus considérable par son étendue que beaucoup de nos localités actuelles décorées du titre de ville; car, partout où l'on fouille dans l'espace contenu entre la butte de *Bellegarde*, le hameau des *Croix-Chemins* et le pied de la côte qui borde la rive gauche du ruisseau du *Renouard*, des fondemens de murailles, des restes de caves et des débris de toute espèce s'offrent aux regards.

Comme je n'ai pas exploré en entier l'emplacement de l'ancienne Mézières, je prendrai pour guides deux amateurs d'antiquités qui, à différentes reprises, ont visité les lieux et fait opérer des fouilles avec tout le zèle dont est ordinairement animé un véritable antiquaire. Le premier de ces deux honorables amis de leur pays, M. Taffin, ancien curé de Saint-Marc-de-Coulonges, s'y étant pour la première fois transporté le 17 septembre 1801, rencontra, dit-il, des ouvriers occupés à fouiller le sol pour construire des fourneaux aux forges du lieu (*); ils trouvèrent beaucoup de fondemens de murs de quatre pieds et demi de largeur sur autant de profondeur au-dessous du sol qui les recouvrait: il en existe d'autres qui, autant qu'il en peut juger, ont plus de cent pieds de long, sans mur de refend, dans

(*) Lettre de M. Taffin à M. Delestang, insérée dans la Chorographie de l'arrondissement de Mortagne, in-12, 1803.

Le fourneau de Mézières, appelé la *Fonte*, détruit depuis plusieurs années, est changé aujourd'hui en moulin à farine.

la direction de l'Orient à l'Occident ; ces murs, du côté du Midi, ont des fondemens saillant en dehors, qui annoncent l'existence de sept ou huit petits bâtimens de sept pieds carrés, dont les portes répondaient à l'intérieur d'un grand édifice, au milieu duquel était une base d'environ huit pieds de maçonnerie en long sur six de large.

Cet édifice pouvait, suivant l'auteur de la Notice où je puise ces renseignemens, avoir été un temple consacré aux faux dieux, et les petits bâtimens contigus, destinés à loger les sacrificateurs et les autres ministres. Je laisse à la sagacité de mes doctes confrères, beaucoup plus habiles et plus versés que moi dans cette espèce d'étude, à apprécier le plus ou le moins de justesse de la conjecture de M. Taffin.

Les fouilles opérées dans l'intérieur de ces appartemens, amenèrent la découverte d'une quantité d'ossemens, de charbon, de tuiles à rebords cassés, de fragmens de poteries et de clous.

Ces mêmes ouvriers lui firent remarquer les traces des anciennes rues de la ville, allant la plupart du Nord au Midi, et les autres, de l'Ouest à l'Est. Il est très-facile de les reconnaître à la couleur jaunâtre des blés qui, vers le mois de mai, commencent à dépérir, à cause du peu de terre végétale qui recouvre l'emplacement de ces rues. M. Vaugeois, de Laigle, le second explorateur des ruines de Mézières, fait la même observation dans la brochure où il parle de cet endroit ; il enchérit encore sur la quantité de débris et d'antiquités romaines dont parle le premier, puisque dans les différentes excursions qu'il a faites sur les lieux depuis une quinzaine d'années, il a découvert, outre les fragmens de tuiles, de poteries, etc., altérés par l'action du feu, plusieurs autres objets, tels que creusets, tenailles,

marteaux, de grands amas de gros charbon de bois, le tout enfoui sous plusieurs pieds de terre et de décombres; il a vu en outre, des meules de moulins à bras, des fragmens d'urnes et d'amphores romaines, des restes de fourneaux dont les murs étaient traversés par des tuyaux en terre cuite. Il a conservé une clef romaine pareille à celles qu'il a vues à Lyon, au Musée des Antiquités, ainsi qu'un mors brisé, à peu près semblable à ceux dont on fait encore usage pour contenir les mulets difficiles à conduire. Il a également dans son cabinet, quelques-unes des nombreuses médailles ou pièces de monnaie à l'effigie des César, trouvées sur cet emplacement, entr'autres, trois des plus récentes, savoir: un *Licinius* et deux *Constantin* (l'ancien et le jeune). Un autre de nos confrères, M. Léon de la Sicottière, trouva au même hameau, en 1836, quelques objets antiques appartenant à l'époque romaine, entr'autres, un reste d'amphore assez bien conservé, quelques pièces de monnaie, un Trajan, etc. Quelques amateurs ont aussi différentes fois acheté de ces médailles aux habitans de l'endroit, qui en découvrent assez souvent dans le cours de leurs travaux agricoles. On a reconnu dans ce nombre des Nerva, des Trajan, des Vespasien, et autres pièces à l'effigie d'empereurs, antérieures de plus de deux siècles à celles que possède M. Vaugeois.

La nuit des temps cache d'un épais voile, dans ses obscures profondeurs, l'origine de Mézières et l'époque précise de sa destruction. La position du lieu au milieu des bois et des mines de fer, l'immense quantité de laitier ou scories employées à la confection et au pavage des voies romaines, pendant cinq à six lieues, ont fait conjecturer à M. Vaugeois que cette antique localité eut pour fondateurs les Gaulois indigènes, qui avaient établi dans ce lieu une de leurs grandes usines pour la fabri-

cation du fer, et que César appelle dans ses Commentaires *magnæ ferrariæ.* La nature du pays ayant perpétué jusqu'à ce jour le même genre d'industrie, l'extraction des mines de fer des terrains environnans faisant encore la principale occupation de plusieurs habitans du hameau: l'allégation ci-dessus n'a donc rien que de très-raisonnable, de très-fondé et de très-admissible. Quant au séjour des Romains à Mézières, la présomption se change en certitude absolue: les monnaies et les autres objets précités sont des témoins que le scepticisme le plus éhonté et l'ignorance la plus crasse pourraient seuls récuser. Les Romains, après la conquête de la Gaule, laissèrent donc à l'établissement de Mézières sa destination primitive; on continua sous leur domination, à y fabriquer du fer, comme du temps des Gaulois; seulement, il est probable qu'en l'utilisant à leur profit, ils y firent les augmentations et les améliorations qu'une civilisation bien plus avancée que chez leurs devanciers purent leur faire juger indispensables, pour le perfectionnement de la méthode d'extraire le fer de la mine, qui était dans son enfance sous nos premiers pères.

Situé sur la rive droite du Renouard, Mézières est dominé au Sud, par une petite montagne de forme oblongue, dont la Commauche baigne le pied au Midi: on appelle cette éminence la *Butte-de-Bellegarde;* à son extrémité occidentale s'élève un petit château portant le même nom. Cette dénomination de *Bellegarde* semble avoir perpétué le souvenir d'un poste militaire, placé sur cette hauteur au temps des Romains, pour la sûreté de Mézières et la garde des esclaves condamnés à travailler aux mines.

A peu de distance du château, sur le bord oriental du petit vallon qui partage la butte en deux, existe un autre monticule artificiel destiné à la même époque, à l'em-

placement d'un fort; cette motte depuis des siècles couverte de bois, est environnée de retranchemens ou fossés, dans lesquels on a abattu, depuis une trentaine d'années, un certain nombre de chênes plus que séculaires.

La quantité de laitier ou scories de fer, provenant des usines gauloises et romaines établies dans ce lieu, était si considérable, que les champs de Mézières en sont partout couverts, principalement sur les bords du ruisseau. Toutes les anciennes rues en sont construites et pavées, particulièrement la grande rue ou voie romaine qui traversait la ville dans toute sa longueur, de l'Occident à l'Orient, se dirigeant vers Orléans à travers le pays Chartrain, passant au-dessus de Lhosme, de Brotz, de Marchainville; et, à partir de l'ancien château de la Rosière, commune de Tourouvre, jusqu'à Neuilly-sur-Eure, ce chemin est de distance en distance, ferré en laitier; j'en ai fait moi-même l'observation en le parcourant, je l'ai surtout remarqué en sortant du village de la Lande-sur-Eure, où des scories compactes et chargées de beaucoup de fer, à cause de la méthode imparfaite des anciens dans ce genre d'industrie, ont rendu cette route si solide, qu'après 15 ou 16 siècles d'existence, sans avoir jamais exigé de réparations, elle se trouve encore en bien meilleur état que nos routes royales les mieux entretenues, quoiqu'elle soit journellement pratiquée par les cultivateurs et les voyageurs assez nombreux qui passent et repassent avec des chevaux et des voitures le long de cette voie, destinée à perpétuer le souvenir des anciens maîtres du monde dans nos contrées.

Quant à l'époque présumée où Mézières disparut du sol où elle s'élevait pour rentrer dans le néant, le seul genre d'argumentation qu'on puisse employer, est celui

qui résulte des médailles. Comme dans les différentes fouilles ou découvertes fortuites on n'a jamais trouvé de pièces de monnaie postérieures aux règnes des deux Constantin, dont le dernier mourut l'an 340 de J.-C., on peut conjecturer que cette antique cité cessa de faire partie des villes vers le milieu du 4.me siècle. Les nombreuses couches de laves que renferme le sol, les tuiles, les briques, et autres fragmens calcinés, les caves remplies de terres brûlées et de cendres amoncelées, enfin, tous les autres débris portant l'empreinte de la flamme, semblent ne laisser aucun doute que Mézières n'ait été réduit en cendres à la suite d'un violent incendie, très-probablement à l'occasion des guerres et des dévastations en tout genre dont nos pays furent le théâtre pendant les invasions des barbares, si multipliées dans les temps orageux de la fin de l'empire, à l'époque du bas empire; et, ces barbares ne purent être que les Saxons ou les premiers Francs (1).

M. Odolent-Desnos est porté à croire dans la dissertation qui précède ses Mémoires historiques sur Alençon, que Mézières avait pu être l'ancienne cour de Saxe, *curia Saxonica*, établissement fondé, dans les quarante dernières années du 5.me siècle, par les Saxons, dans le comté d'Hyesmois, vicairerie de Corbonnais, où l'on avait fabriqué au nom de Charles-le-Chauve, de la monnaie d'argent, portant pour inscription *Curte Saxoniæ*. J'ignore sur quel fondement ce savant et estimable écrivain avait pu appuyer un sentiment qu'il n'aurait pas émis, s'il eût eu connaissance de plusieurs découvertes qui rendent sa conjecture absolument insoutenable (2).

---

(1) Gab. Vaugeois, Coup-d'œil sur quelques voies romaines, etc., brochure in-8°, Caen, T. Chalopin, 1830.

(2) Odol. Desnos, Mém. hist., t. I.er, Diss., p. LIX.

Mézières n'est plus aujourd'hui qu'un obscur hameau de la commune de Tourouvre, et tellement déchu de son ancienne importance, qu'il serait impossible, sans la tradition et les débris d'antiquités qu'offre son territoire, de soupçonner qu'une ville eût jamais illustré ces lieux. Non loin de Mézières, il existe un autre hameau placé sur le bord de la Commauche: il porte le nom de *Moulin-de-la-Ville.*

MARCHAINVILLE,

Canton de Longny (Orne).

Marchainville, autrefois *Marcheville*, était comme l'indique ce dernier nom, une ville de guerre, frontière du Perche et du pays Chartrain, le mot *marche* étant dans l'ancien langage synonyme de *frontières*. L'origine de Marchainville et de sa forteresse, une des plus importantes du pays, s'enfonce trop avant dans la nuit des temps pour qu'il me soit possible d'en préciser l'époque. Cependant (comme le fait observer M. Patu de Saint-Vincent, à qui j'emprunte la plus grande partie des détails que je donne ici), la maçonnerie à chaux vive et les arcades à plein cintre formant les ouvertures de quelques-unes des six tours, dont les ruines sont encore debout, ne laissent aucun doute que *Marcheville* existait avant l'époque des Croisades, dont la 1.re eut lieu en 1095. Deux portes, dont le haut se peut encore apercevoir au-dessous des décombres, et que les barres de fer qui en garnissent l'entrée, ont fait résister jusqu'à ce jour à la faux destructive du temps, semblent indiquer clairement qu'ici, comme dans toutes les autres constructions féodales du même genre, ont existé des souterrains ou

chemins dérobés, pour la facilité des correspondances secrètes avec l'extérieur, en cas d'état de siége, ou de toute autre situation critique et dangereuse.

La tradition du pays, d'accord avec la présomption la plus légitime, veut que plusieurs guerres meurtrières aient, pendant le cours du moyen âge, ensanglanté le territoire de *Marcheville*, dont les épaisses murailles et les énormes tours ont, durant plusieurs siéges mémorables, résisté aux coups du bélier et aux assauts redoublés des autres machines de guerre. De tous ces exploits un seul nous est parvenu par le canal de l'histoire: voici le fait, rapporté par le chroniqueur *Froissard*.

C'était en 1364, Charles V, à qui ses grandes qualités et son habileté politique valurent le beau surnom de Sage, venait de succéder, sur le trône de Saint-Louis, à Jean, son père, surnommé le Bon, prince brave et loyal, mais dont l'impéritie et le défaut de discernement avaient plongé la France dans toutes sortes de malheurs. Tout l'Ouest du royaume, travaillé par les plus violentes convulsions politiques, était infesté par une foule de brigands en armes, connus dans l'histoire sous le nom de *Grandes-Compagnies*. Cette tourbe effrénée, dirigée par des factieux, traînait à sa suite la désolation et les plus exécrables désordres; l'anarchie était à son apogée; chaque province craignait la présence de ce fléau redoutable, suspendu sur le pays comme une nuée orageuse, dont les flancs recèlent des foudres aussi subites qu'exterminatrices. L'âme de toutes ces horreurs était le trop fameux comte d'Evreux, Charles, roi de Navarre, que l'histoire a justement flétri du surnom de *Mauvais*: ce monstre ne reculait devant aucun forfait, pourvu que ce lui fût un moyen de fomenter en France la conflagration, et d'y susciter toute espèce de troubles et de

bouleversemens pour parvenir à ses fins ambitieuses et criminelles. Les Navarrois et autres bandes enrôlés sous la bannière du perfide monarque, s'étaient, dans le cours de leurs excursions, jetés dans *Marcheville*, dont ils firent un de leurs repaires, après s'en être rendus maîtres. Philippe, duc de Bourgogne, escorté de l'élite de ses guerriers, vint les y assiéger. La forteresse malgré sa ceinture d'épaisses et robustes murailles, fut serrée de si près, et les preux Bourguignons déployèrent dans l'attaque une si héroïque bravoure, que malgré la vigoureuse résistance des assiégés, la place ne put tenir long-temps contre les balistes colossales qu'on avait amenées de Chartres, et qui, lançant de toutes parts une grêle d'énormes pierres contre les tours et les murs, en faisaient crouler de larges pans. Réduits à l'extrémité, et dans l'impuissance de prolonger plus long-temps une lutte si inégale, les rebelles n'eurent d'autre ressource que de rendre les armes et de livrer la ville au vainqueur qui, en possession de cette place délabrée, y mit aussitôt une garnison.

Quelques ouvertures ogivales pratiquées dans les restes des tours, annoncent que le château fut réparé après la catastrophe dont je viens de parler, mais il n'échappa à ce désastre, que pour succomber, environ soixante ans plus tard, sous les coups des Anglais qui, après un dernier siége, renversèrent cette forteresse par le fer et la flamme vers l'an 1424, comme ils firent de toutes les autres, qui dans l'espace de huit à dix ans, disparurent pour jamais du sol où elles avaient si long-temps élevé leurs têtes altières et menaçantes. Le coup fut si terrible, la rage anglaise si furibonde, que Marcheville ne put survivre à cette dernière catastrophe qui termina son existence politique.

Les malheureux habitans réduits, après le sac de leur

ville, à la plus affreuse indigence; sans toit, sans pain et sans patrie; n'osant d'ailleurs réclamer auprès d'un vainqueur sans entrailles, les débris fumans de leurs demeures, n'eurent d'autre ressource que d'aller s'établir à Verneuil, où ils portèrent leur industrie qui était la bonneterie. Ils se trouvèrent encore sous le joug de leurs oppresseurs, car Verneuil alors, comme tout le reste du Perche, était au pouvoir des Anglais; mais il fallait à tout prix se soumettre aux lois impérieuses d'une dure nécessité. Le marché de *Marcheville* qui se tenait le mardi fut transféré à Longny, qui commença dès-lors à acquérir de l'importance, tandis que Marchainville fut réduit à l'état du plus pauvre village (1).

Marcheville au onzième siècle renfermait dans son enceinte un monastère de religieux, ainsi que l'indique une charte de donation citée par Orderic Vital, historien contemporain; l'église actuelle, construite en grisons noirs, fut bâtie par les religieux de Saint-Evroult, dans la dernière moitié du onzième siècle à partir de l'an 1060, sans pouvoir au juste préciser l'année, mais elle était terminée avant l'an 1100, voici à quelle occasion:

Foucher de Chartres (2), historien des croisades, et

---

(1) Vues pittoresques du Perche, avec un texte, par M. Jules Patu-de-S.-Vincent. 4e. livraison, p. 29.

(2) Foulques ou Foucher de Chartres, chapelain de Baudoin 1er., roi de Jérusalem, a écrit une histoire de ce qui s'est passé depuis l'an 1095, jusqu'en 1117: il suivit à la croisade, le comte de Blois; accompagna Baudoin à la conquête d'Edesse; quoiqu'ecclésiastique, il maniait aussi bien l'épée que l'encensoir; il avait même plus de propension pour la vie aventureuse des camps, que pour le silence et le recueillement du sanctuaire: il fut témoin oculaire des faits militaires qu'il raconte dans son histoire: il avait été marié et avait des enfans.

possesseur de vastes domaines, fit don à l'abbaye de Saint-Evroult en Ouche, de la terre, du monastère et du moulin de *Marcheville;* voici quelques passages de cette pièce intéressante, dictée par le donateur, à un nommé Robert-André, qui était peut-être secrétaire de Foucher, et qu'Orderic Vital cite comme un écrivain érudit.

« Moi Foucher, fils de Gérard, chanoine, quoiqu'in-
» digne de l'église de Sainte-Marie de Chartres, ayant
» souvent réfléchi en moi-même sur ma propre condi-
» tion et celle des autres mortels, j'ai reconnu . . . .
» qu'il n'y a rien sur la terre qui puisse rendre les
» hommes heureux après les angoisses de cette vie, si ce
» n'est de faire du bien pendant qu'ils existent . . . . . .
» effrayé d'ailleurs de l'énormité de mes fautes, puisque
» chacun doit un jour rendre compte à Dieu de ce qu'il
» a fait, j'ai jugé convenable, pour le salut de mon âme
» et de celles de mes amis, de faire don de ce que je
» possède, au bienheureux saint Evroult, afin que mes
» frères, qui habitent le monastère d'Ouche, puissent
» faire mémoire de moi après ma mort.

» Qu'il soit donc connu de tous les fidèles de la sainte
» église, que librement et spontanément, afin de pour-
» voir à mon salut pour l'avenir, je donne à saint
» Evroult et à ses serviteurs, toutes les choses que je
» vais désigner ici, savoir : l'église de Moulicent, (près
» Longny), le cimetière et trois acres de terrain qui se
» trouvent derrière ; en outre, *l'arcage (arcagium, enclos)*
» du monastère, autant qu'en a tenu Goscelin. . . . . . .
» Tout moine qui habitera à Moulicent ne devra jamais
» de mouture de sa provision. . . . . Qu'il aille
» moudre à mon moulin, et qu'il garde toute sa mouture.
» Tout ce que je possède à MARCHEVILLE, terres, mo-
» nastère et moulin, je le leur donne à perpétuité. Dans

» le village qu'on appelle la Lande je leur donne, en » outre une terre et un moutier ou monastère, *monasterium*; je leur donne aussi la dime de ma forêt, c'est-» à-dire du panage des abeilles et des bètes sauvages » qui y seront prises. Les porcs des moines ne paieront » aucun panage (*panagium*, *pacage*) dans mes bois, et » les moines ne seront en aucun temps, ni envers moi, » ni envers mes descendans, tenus à aucun travail, » service ou expédition quelconque..... J'offre sponta-» nément au bienheureux Evroult, toutes les donations » quelconques que je viens de spécifier. S'il est quel-» qu'un d'assez lâche ou envieux, pour amoindrir, vio-» ler ou enlever de force ou secrètement, quelques-» uns de ces objets, que frappé d'un éternel anathème, » il ne voie jamais les biens du seigneur, si ce n'est » après avoir fait une très-digne satisfaction, de s'être » sincèrement repenti de son audace et de son injus-» tice. A ma prière, le seigneur Robert (Ier. du nom » qui commença à siéger en 1060, et mourut en 1067), » évêque de Chartres, dans le fief duquel sont les » objets donnés, rapportés ci-dessus, a bien voulu con-» firmer cette donation de notre pauvreté. »

Peu de temps après cette donation, des moines de saint Evroult vinrent prendre possession du monastère et des autres biens que leur avait concédés Foucher; Orderic Vital cite notamment Aimery, Raoul, Hugues l'anglais et Guillaume-du-Merle qui, parmi plusieurs autres, se distinguèrent également par leur éloquence, leurs vertus et leurs talens. Ce furent ces premiers religieux qui, n'ayant trouvé qu'une chapelle insuffisante, jugèrent indispensable de bâtir une église plus convenable et plus décente. Honorés de la bienveillance des évêques de Chartres, Robert, Geoffroy Ier., Yves, etc., et aidés de la protection et du concours des gens de bien, ils bâ-

tirent l'église actuelle, qu'ils dédièrent, dit l'historien ci-dessus, « à Marie, sainte mère de Dieu, par laquelle s'opéra le salut du monde (1). »

Cette église fut, suivant le style du temps, élevée avec un bas-côté, et une toiture d'une grande élévation; la tour des cloches présentant une surface carrée, et d'une architecture assez remarquable, était placée sur le milieu de l'église à l'entrée du chœur, comme cela s'est toujours pratiqué pour toutes les églises de monastères.

En 1723, le curé de Marchainville, nommé le Fleuriel, trouvant indécent qu'un si petit village eût une si grande église, eut l'inconcevable idée de faire abattre le bas-côté, et d'abaisser la toiture de quinze ou vingt pieds, pour proportionner le temple à la population de la paroisse (2).

Marcheville qui depuis quelque-temps, avait changé son nom en celui de Marchainville, prit pendant le cours du dix-huitième siècle, un tel accroissement, qu'on ne tarda pas à s'apercevoir de l'impardonnable sottise qu'avait commise le pauvre abbé le Fleuriel. L'église devint insuffisante pour les habitans; M. l'abbé Dubois, alors curé du lieu, et aujourd'hui curé-doyen de Longny, tout en déplorant l'impéritie de son ancien prédécesseur, ne vit d'autre moyen de parer à cet inconvénient, que

---

(1) Orderic Vital, tom. II, liv. 5, pages 408 409 410 et 411; traduction de M. Ls. Dubois, annotee par M. Guizot. Paris, Brière, lib., 1825.

(2) Quelqu'un a fait à ce sujet une réflexion qu'on peut traduire ainsi:

Si le Fleuriel eut la manie
De son église rabaisser,
C'est qu'il voulut la niveler
A la hauteur de son génie.

de faire rouvrir quatre des arcades du bas-côté détruit. Une souscription volontaire, ouverte par les soins du zélé pasteur, fournit aux frais de l'entreprise; bientôt l'église augmentée put facilement contenir la totalité du troupeau. Cette amélioration eut lieu en 1810.

Les choses restèrent en cet état jusqu'en 1820, on travaillait à réparer la tour des cloches, lorsque dans la nuit du quinze au seize mars, la secousse d'un tremblement de terre la renversa entièrement; la position de cette tour au milieu de l'édifice entraîna la ruine du haut de la nef et de la partie inférieure du chœur. Le dommage était considérable, et réclamait des frais immenses eu égard aux ressources des habitans. A cet inconvénient vint s'en joindre un second d'une autre nature: un particulier, mort depuis long-temps, connu par ses idées anti-religieuses et sa haine pour tout ce qui tenait au culte divin, ne rougit pas d'apporter toute espèce d'entraves secrètes à la restauration du lieu saint, comme si ses décombres eussent pu ensevelir ses remords...; mais grâce au zèle éclairé et à l'infatigable activité du même pasteur dont j'ai déjà parlé; grâce au bon esprit de la grande majorité des habitans qui étaient loin de partager les sentimens *philosophiques* de leur concitoyen, l'asile de la prière et des cœurs purs ne tarda pas à sortir de ses ruines. Le troupeau marchant sur les traces du pasteur ne recula devant aucun sacrifice. Le vénérable évêque de Séez, monseigneur Alexis Saussol, d'heureuse et sainte mémoire, qui donnait à l'époque une mission évangélique dans la pauvre paroisse de la Lande, et qui se retirait à Marchainville, offrit à M. l'abbé Dubois, une certaine somme en or pour l'aider à relever son église. A la place de l'ancienne tour, on construisit à la façade du temple une autre tour carrée, simple, mais svelte et élégante, surmontée de trois petits dômes cou-

ronnés d'une lanterne. Les travaux furent achevés en 1823 ou 1824 (*).

Marchainville est à six lieues Est de Mortagne, cinq de Verneuil, deux de Longny, et à égale distance de La-Ferté-Vidame.

On a pu voir par la charte de donation ci-dessus, que l'ancienne église de Moulicent était antérieure à celle de Marchainville, et qu'il y avait aussi un monastère, ainsi qu'à la Lande; preuve que les maisons religieuses étaient très-communes au 10.e et 11.e siècle dans nos contrées, puisqu'on en comptait trois, à peine distantes de cinq quarts de lieue l'une de l'autre.

Je renvoie à l'article des villes et des bourgs encore existans, les détails relatifs à l'antiquité de certaines localités qui jouissaient autrefois du titre de ville, et ne sont plus, depuis des siècles, que de simples villages ou bourgades.

VOIES ROMAINES OU GRANDS CHEMINS QUI TRAVERSENT UNE PARTIE DU PERCHE.

Le territoire du Perche, partout sillonné de montagnes et de vallons, présentant une surface presqu'entièrement ombragée de bois et de forêts, était on ne peut plus propre à faciliter la résistance. Aussi, dit M. Vaugeois, les conquérans du monde, lors de leur irruption dans les Gaules, y formèrent-ils de toutes parts des établissemens, et y multiplièrent-ils les moyens de communication. Il n'est guère de contrée dans le Perche

---

(*) M. Patu-de-Saint-Vincent, Vues pittoresques, etc. Renseignemens verbaux communiqués par M. le curé de Longny.

où l'on n'aperçoive encore des traces et des restes bien remarquables des anciennes routes établies par César et ses successeurs, au temps de leur domination dans le pays. Comme il m'eût été impossible de connaître par moi-même ces différentes routes que je n'ai pas parcourues, et que mon inexpérience eût été un obstacle insurmontable à ce que j'eusse pu faire la distinction de ces anciennes routes d'avec la plupart des chemins établis depuis, je prendrai pour guide un savant, expert dans la partie, qui a examiné l'état des choses sur les lieux mêmes qu'il a parcourus, c'est assez désigner M. Gabriel Vaugeois, auteur de la brochure ayant pour titre: *Coup d'œil sur quelques-unes des voies romaines qui traversent l'arrondissement de Mortagne.*

L'inscription de la fontaine de la Herse, dans la forêt de Bellême, semble, dit l'écrivain ci-dessus, annoncer que les Romains avaient là une route militaire et commerciale, puisqu'au fond de cette forêt et auprès de cette source qu'ils croyaient utile à leur santé, ils honoraient en même temps, avec la déesse qui présidait à la propagation de la race humaine, les dieux de la guerre et du commerce, dont ils attendaient des faveurs, et les divinités des enfers, dont ils redoutaient le courroux.

On trouve sur la route du Mans à la Ferté-Bernard, à Duneau, près Connerré, des fondemens d'édifices, des tuiles à rebords et autres débris romains, des rochers taillés pour former des escarpemens, des camps munis de grandes redoutes, et encore environnés de fossés que l'on nomme dans le pays *Châteaux-de-César:* ils formaient une ligne militaire depuis la butte du Sablon, vis-à-vis de Préaux, jusqu'aux rives de l'Huisne, sur les hauteurs, entre Bellême et la Ferté-Bernard. On a également découvert aux environs de Nogent-le-Rotrou, des

restes d'édifices romains et des fragmens de mosaïques, entr'autres, au village des *Salles*, ancienne maison de plaisance des comtes du Perche, qui s'y rendaient souvent pour se procurer le plaisir de la chasse. Ce hameau, autrefois environné de bois et situé à peu de distance de Nogent, possédait une forteresse dont les fossés ou retranchemens existaient encore en 1613, du temps de Bar-des-Boulais. On y trouva à cette époque de belles mosaïques composées de grands pavés de diverses couleurs, rouges, verts, blancs, jaunes, et autres nuances (*); des fragmens de murailles étaient encore debout, et dans le meilleur état de conservation; ils appartenaient à un corps de logis dépendant de l'ancien château renfermé dans les retranchemens. Peut-être y avait-il eu en ces mêmes lieux une *villa romaine*, ou ancienne maison de plaisance d'un haut fonctionnaire du temps: le site et l'agrément de l'endroit sembleraient le faire présumer.

Aux côtés Nord et Sud des hauteurs qui divisent les bassins de la Seine et de la Loire, à partir d'Orléans, l'ancienne *Genabum*, entrepôt général du commerce romain dans l'intérieur des Gaules, deux grandes routes à peu près parallèles, conduisaient aux bords de l'Océan. Celle du Sud, sortant du pays des *Carnutes*, traversait le Perche et s'enfonçait dans l'Armorique, en suivant la direction ci-dessous indiquée.

A Chuisnes, près Courville, à quatre lieues de Chartres, on reconnait parfaitement cette route, sans pouvoir toutefois déterminer le point précis de son départ: elle paraissait venir de *Bailleau-le-Pin*, d'où elle pouvait

(*) Bar-des-Boulais, man.

aller par le *Gaut-en-Beauce* et *Villars*, joindre l'ancien chemin qui conduit de Chartres à Orléans, par *Patay*, le *Gaut* et *Villars*. On trouve entre ces deux communes, quelques pièces de terre jonchées de débris de tuiles et de poteries romaines. Les habitans du pays prétendent que sous ces champs écartés des villages, se trouvent des caves bien construites et parfaitement conservées: le lieu s'appelle *Massonville*. En sortant des plaines de la Beauce à Chuisnes, la route remontait la rivière d'Eure, d'abord sur sa rive droite par le bois des Fourches, vis-à-vis de la chapelle de Saint-Marc, le Favril et le vieux château de la *Plesse*, jusqu'aux environs de Belhomer et de Fontaine-Simon, où elle traversait la rivière; à la *Ferrière-au-Val-Germond*, où se voient encore les ruines d'une forteresse considérable qui, dans les temps anciens, dut servir à protéger le passage.

Suivant ensuite la rive gauche, le long de la forêt de Senonches, elle se rendait, par Manou, Neuilly et la Lande, à Marchainville; et après avoir jeté un embranchement près le moulin de *Longlée*, commune de Lhosme, elle arrivait à l'*Harsonnière*, d'où elle descendait à l'ancienne ville de *Mézières*, qu'elle traversait dans toute sa longueur. Delà, passant par les *Croix-Chemins*, les *Touchets*, les *Vergers*, la *Chauvilière* et la *Rosière*, commune de Tourouvre, elle arrivait à une hauteur où était anciennement la chapelle de Saint-Gilles, à un quart de lieue Ouest de Tourouvre. De cette élévation, d'où l'œil se promène avec ravissement sur un des plus beaux horizons qu'on puisse désirer, on découvre une étendue de pays à perte de vue. Les anciens avaient élevé sur cette butte une fortification dont on voit encore les vestiges aujourd'hui.

Des hauteurs de Saint-Gilles, la route passait à Bubertré en longeant la forêt du Perche, à l'extrémité de

laquelle elle faisait un détour au Nord, pour suivre les hauteurs par *Montchauvet*, les *Châtelets*, le *Grand-Buat* (en Lignerolles), Soligny, Saint-Aquilin et Moulins-la-Marche. Elle se dirigeait de nouveau à l'Ouest, passait à *Gâprée*, vers la source de l'Orne, d'où elle s'enfonçait de plus en plus dans l'Armorique, et conduisait à *Vieux*, ou même plus loin, vers le Cotentin.

Les Romains avaient employé à la confection et au pavage de leurs routes, le caillou ou silex si abondant dans le Perche et les pays limitrophes. Divers endroits du Perche offrent beaucoup de restes de cette sorte de pavage; il en existe entr'autres une portion assez considérable sur la route de Lignerolles à Soligny, vis-à-vis du *Grand-Buat;* mais la partie la mieux conservée de cette ancienne voie est celle qui se prolonge du *Favril*, auprès de Pontgouin, jusqu'au bois des Fourches, près Chuisnes: elle est presque aussi entière qu'au temps des Romains. Sur toute cette longueur, dans l'espace d'environ une lieue, elle a presque partout conservé sa largeur de dix-huit pieds, si l'on en excepte quelques endroits où la charrue des riverains en a endommagé les côtés. On a vu qu'à Mézières et dans certaines autres portions jusqu'au delà de la Lande, on a employé le laitier ou scories de fer.

FORTERESSES QUI ONT EXISTÉ LE LONG DE CETTE ROUTE.

Une ligne de forteresses très-multipliées dont on voit encore les ruines où dont les dénominations de *Camp*, de *Grand-Camp*, de *Castel* (*Castellum*, *forteresse*), de *Châtelet* rappellent l'ancienne existence, a régné le long de la route dont il s'agit ici. Les guerres sanglantes, continuelles et exterminatrices entre les châtelains du

moyen-âge, ont sans doute présidé à l'origine de la plupart de ces forteresses; quelques unes aussi doivent remonter à une époque plus ancienne. Ces forteresses ainsi que les camps dont on voit encore les restes au bois des Fourches, près Chuisnes et à Saint-Gilles, près Tourouvre, auront été indispensables pour la garde de la route et du pays.

Sur l'emplacement de ces forteresses ruinées se trouvent plusieurs hameaux portant le nom de *Châtel* ou *Châtelets*; un entr'autres se trouve au-dessus de Chuisnes (Eure-et-Loir), sur la rive droite de l'Eure, à l'endroit où la route sort des plaines de la Beauce pour entrer dans le Perche. En revenant à l'Ouest, à l'endroit dit le Bois-des-Fourches, sur la croupe d'une petite montagne, d'où l'œil découvre toute la vallée, existe un parallélogramme qu'entourent quatre grands fossés; une longue rampe, taillée en pente douce, conduisant à la rivière, se trouve à l'un des angles des fossés, ce qui porte à croire que cette rampe servait à conduire à l'abreuvoir les chevaux de la cavalerie qui occupait cette hauteur: on appelle Champtier-du-Grand-Camp, les terres plates que domine ce monticule. (Le champtier, en terme du pays, désigne la réunion des champs voisins).

En face du château de la Rivière, à l'Ouest du bourg de Pontgouin, s'offrent encore sur la même route, les ruines d'une ancienne forteresse appelée le Château-de-la-Plesse. Des tranchées très-profondes et toujours remplies d'eau, entourent cette enceinte. En remontant à l'Ouest, on trouve au passage de l'Eure et sur la rive gauche de cette rivière, les restes du vieux et célèbre château de la Ferrière-au-Val-Germond, d'où l'on arrive bientôt aux ruines de celui de Marchainville, distantes d'environ trois lieues à l'Ouest.

EMBRANCHEMENT DU CHATEAU DE GANNES.

Au couchant de Marchainville commençait, comme je l'ai dit plus haut, un nouvel embranchement de la route au moulin de Longlée, dans la commune de Lhosme. En remontant le ruisseau voisin, cet embranchement conduisait d'abord au château de Gannes, forteresse autrefois très-considérable comme on peut en juger en en contemplant les décombres ; puis en reprenant les hauteurs, pour se diriger par un autre hameau nommé le *Châtelets*, au château de la *Ventrouse*, et ensuite à celui de la Rosière, en passant par une éminence entourée de retranchemens : l'ancienne forteresse qui s'élevait sur cette hauteur lui a fait donner le nom de *Butte-du-Châtel*. De vieilles traditions populaires relatives à la destruction de Mézières, se rattachent à cet endroit. L'antique manoir féodal de la Rosière, dont la construction remontait au moyen-âge, n'a été détruit que depuis la révolution. C'est à la Rosière, ou à très-peu de distance, que se réunissaient les deux parties de la voie romaine pour franchir ensemble les hauteurs de Saint-Gilles, et longer le bord méridional de la forêt du Perche. Un terrain connu depuis des siècles sous le nom de *Champ-du-Prieur*, et depuis long-temps aussi couvert de bois, se trouve à l'extrémité orientale de l'ancien emplacement de la chapelle Saint-Gilles, on y trouve des restes d'une ancienne fortification. C'est un carré long qu'environnent de grands fossés, aux quatre coins desquels existaient des tours : la forme arrondie des retranchemens en cet endroit, semble ne laisser aucun doute à ce sujet.

Des journaliers découvrirent il y a quinze ou seize ans, en arrachant un bouquet de bois sur la propriété de

l'ancien château de la Ventrouse, un chemin pavé tendant vers le Billot, les Chatelets et le château de Gannes, c'était une partie de l'embranchement dont je parle, communiquant d'une forteresse à l'autre.

En reprenant la route où nous l'avons quittée, c'est-à-dire sur le coteau qui domine le moulin de Longlée (coteau désert, aride et d'une telle stérilité que sa surface n'est couverte que d'une espèce de lichen ou mousse blanchâtre; la bruyère même ne pourrait trouver dans ce terrain maudit du ciel, un aliment suffisant pour ses chétifs rameaux), elle arrivait delà, comme je l'ai dit tout à l'heure, au hameau de l'Harsonnière, d'où elle descendait à Mézières au moyen d'une coupure pratiquée dans la côte, vers le milieu de l'espace occupé jadis par un ancien étang depuis long-temps à sec.

Des hauteurs de Mézières, surtout de la butte de Bellegarde on apercevait le poste de Saint-Gilles, d'où l'œil se promenant sur un horizon délicieux et immense, planait à perte de vue le long de la belle vallée qui se prolonge indéfiniment vers l'Ouest.

A partir de Saint-Gilles, toujours dans la même direction, se trouvaient les châteaux forts de Bubertré, dont les seigneurs jouissaient d'un grand crédit au moyen âge, ainsi qu'on le verra par la suite; l'enceinte de cette forteresse dont on voit encore les retranchemens et quelques restes de tours, était très-étendue; des bouquets de bois couvrent partout sa surface. Après Bubertré se trouvaient à peu de distance, toujours le long de la forêt du Perche, les châteaux de Montchauve, des Châtelets et du Grand-Buat (commune de Lignerolles); venaient ensuite la forteresse de Soligny, dont il restait encore une tour, détruite depuis dix ou douze ans, et où on a trouvé des médailles romaines, entr'au-

tres d'Auguste et d'Agrippa (on en parlera ailleurs); enfin, les châteaux de Moulins, de Bonsmoulins. On voit par cette multiplicité de forteresses, combien les anciens avaient attaché d'importance à assurer la défense de cette grande communication. Depuis Orléans et au-delà, jusqu'aux bords de la mer régnait, le long de cette route, principalement sur les hauteurs, une continuité de forêts qui servait de limites à plusieurs peuples, et dont nos forêts actuelles ne sont que de très-faibles restes.

VOIES ROMAINES PARTANT DE CONDÉ-SUR-ITON, POUR SE RENDRE DANS LE PERCHE.

Plusieurs communications, dit M. Vaugeois, existent entre la voie romaine qui passait par Condé, et celle dont je viens de parler; deux sont encore très-reconnaissables, elles partent de Condé en suivant une direction différente, l'une par le Sud-Est, l'autre par le Sud-Ouest, vers les extrémités de la forêt du Perche pour aller aboutir aux deux anciennes villes ou établissemens qu'avaient les Romains dans le voisinage de cette forêt; celle du Sud-Ouest conduisait à Mézières, et l'autre au Mont-Cacune, aujourd'hui Sainte-Ceronne: ces deux routes portent dans le pays le nom de *Chemin-Perré* ou *pierreux*; le premier de ces chemins en entrant dans le Perche, passait par Mandres, Saint-Christophe et Chenebrun, suivant à peu près la direction actuelle de la route de Paris à Brest.

L'autre *Chemin-Perré* partant aussi du Vieux-Condé, longeait la rive droite de l'Iton, et remontait jusqu'au-

près de la source de cette rivière; il passait par Chandey, Cruslay, la Barre au-dessus de la Chapelle-Viel, par Apres et le Châtelet, hameau à l'entrée des forêts; il traversait l'Iton au-dessus des Genettes au moulin à tan, longeait l'abbaye de la Trappe, gagnait Soligny, les Châtelets (en Lignerolles), Montchauvet, et au-delà, Lignerolles, Champs et enfin Mont-Cacune. Cette voie romaine dont le pavé en silex est encore presque entier entre le Theil (Eure) et Chandey (Orne), sur une assez grande longueur, offrait une surface bombée (*).

QUELQUES ANTIQUITÉS ROMAINES DÉCOUVERTES A LA CHAMPINIÈRE ET A LA MAURIE, COMMUNE DE BUBERTRÉ, CANTON DE TOUROUVRE, OUEST.

Curieux de voir par moi-même les débris d'antiquités romaines dont parle l'auteur qui me sert ici de guide, je résolus de faire une excursion jusques sur les terres de la Champinière et de la Maurie, éloignées tout au plus de cinq quarts de lieu de Champs; c'était le lundi 25 septembre 1834, après avoir examiné l'emplacement de l'ancien château de Bubertré, je me rendis dans la pièce de terre située au Nord de la maison manable et des autres bâtimens de la ferme de la Maurie, et le jeudi, 2 octobre suivant, à celle de la Champinière, plus proche de Tourouvre que la première; arrivé sur

(*) Coup d'œil sur quelques voies romaines, etc., par M. Vaugeois.

les lieux, je remarquai comme l'avait fait M. Vaugeois, quantité de débris de tuiles à rebords, de grandes briques, des pavés en terre cuite d'environ un pied carré, et beaucoup de fragmens de poterie couverte d'un vernis luisant et rougeâtre; le haut de la pièce de terre où je m'arrêtai en était jonché, je pris dans un mouchoir, à défaut de panier, quelques-uns de ces débris que je possède encore. Des cultivateurs me dirent avoir découvert, en enlevant les terres, quelques ustensiles de cuisine tels que pelles à feu, pincettes, etc., ainsi que quelques pièces de monnaies dont ils n'avaient fait aucun cas. Dans mon excursion à la Champinière, je trouvai, comme à la Mauric, des débris de tuiles et de pavés, etc., ainsi que des restes de tuyaux de terre cuite et d'enfaîteaux plus étroits; les propriétaires de la ferme me dirent avoir trouvé plusieurs morceaux de vaisselle blanche et transparente, sur laquelle étaient empreintes différentes figures. Frappés de la singularité de cette vaisselle, ils en avaient ramassé quelques fragmens et les avaient déposés, comme objets curieux, sur le manteau de leur cheminée: cédant à mes instances ils consentirent volontiers à m'en faire la concession; on s'empressa de les chercher, mais inutilement, car on se rappela les avoir jetés dans la cour d'où ils avaient disparu pour toujours.

Deux sources abondantes, à l'onde transparente, et d'une excellente qualité, se trouvent non loin de la ferme, tout proche d'un herbage; la source sort d'une côte sablonneuse, contigüe à la grande voie romaine. Ces deux fontaines ont dû, suivant M. Vaugeois, servir à l'établissement qui existait dans ces lieux. Je trouvai dans une petite rigole provenant d'une de ces fontaines, creusée pour arroser l'herbage, une tuile à deux

rebords dans toute son intégrité, elle avait onze pouces de large, sur environ dix-sept de longueur, et servait de petite pale dans la rigole, pour empêcher l'eau de suivre le cours de la petite tranchée, et la faire déborder à travers l'herbage.

J'oubliai de me rendre dans le champ voisin de la ferme, pour examiner les scories de fer que notre confrère précité y trouva en grande quantité, en 1828; il en a remarqué de deux espèces bien différentes: l'une de ce laitier antique, pesant et compact, n'étant qu'à moitié fondu, vu l'imperfection de la méthode suivie par les anciens qui n'avaient alors que des forges à bras; l'autre fort poreux et pareil au mâchefer qui sort aujourd'hui de la forge de nos maréchaux (*).

Il est évident, d'après ce qui précède, que la *Maurie* et la *Champinière* ont été jadis habitées par les Romains. Indépendamment (dit M. Vaugeois), des motifs d'agrémens qui ont pu déterminer le choix des localités, les habitans se trouvaient à l'abri de toute surprise de l'ennemi, car, outre la beauté du site, le vaste horizon qui se déroulait à leurs yeux leur donnait la facilité d'apercevoir de loin toute espèce d'embûches, tandis que d'un autre côté ils avaient au-dessus d'eux, à l'entrée de la forêt, sur la butte Saint-Gilles, un petit camp fortifié dont on voit encore les restes.

Les tuyaux de terre cuite, tout d'une pièce, formant un parallélipipède creux, et dont un bout est coupé en

(*) Vaugeois. Coup d'œil etc. p. 29 et 30.

biais, et servant à conduire les eaux sous terre dans plusieurs directions; les amas de scories et de sornes qu'on remarque dans ces deux endroits, autorisent à croire que là, ont existé des usines, soit pour la confection ou la réparation des armes, soit pour celle des autres objets nécessaires aux voyageurs qui parcouraient cette route. En 1829, l'auteur de la brochure sus-mentionnée, découvrit dans les mêmes lieux, une grande quantité de fragmens de demi-cylindres de deux à trois pouces de diamètre, et plusieurs fers à mulets, ils étaient percés de six trous, et entièrement pareils à ceux d'aujourd'hui, si ce n'est qu'ils n'avaient pas de crampons (*).

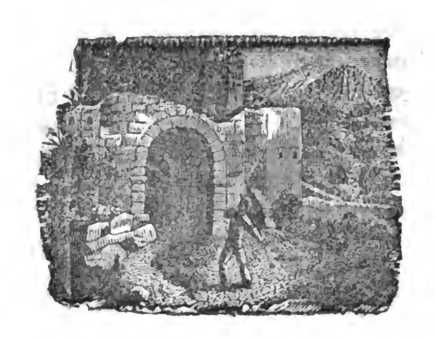
Outre les voies romaines dont je viens de faire la description, il existe dans le Perche un certain nombre d'autres chemins de ce genre, un entr'autres qui, partant d'Orléans ou de ses environs, passait par Brou, longeait l'emplacement d'une ancienne forteresse depuis long-temps en ruines, et qui porte encore aujourd'hui le nom de *Vieux-Murs*, commune de Brunelles, canton de Nogent-le-Rotrou; cette ancienne route, désignée sous le nom de Chemin-de-César, traversait les vastes bruyères de la Chênaye, commune de la Gaudaine, passait à Nogent-le-Rotrou pour se diriger ensuite vers l'intérieur du Maine, où elle allait rejoindre d'autres voies de ce genre.

Comme l'énumération de ces différentes routes finirait par devenir fastidieuse à la plupart des lecteurs, si je lui donnais une plus grande extension, je terminerai

---

(*) Vaugeois, Coup d'œil, etc., p. 31 et 32.

ici ce paragraphe pour passer à l'histoire des maisons souveraines du Perche, qui doivent nécessairement précéder celle des villes, des bourgs, des forteresses, des monastères et autres établissemens, afin de donner connaissance des hommes puissans auxquels ces différens monumens durent leur existence ou leur embellissement.



« J'aimais le beffroi des alarmes,
» La cour où sonnaient les clairons,
» La salle où déposant leurs armes
» Se rassemblaient les hauts barons.
. . . .
» Les preux, sourds au vent qui murmure,
» Dorment couchés dans leur armure,
» Comme la veille d'un combat.
. . . .
» Des héros peuplent ces décombres,
» Si ce ne sont plus que des ombres,
» Ce sont des ombres de géants.

Vict. Hugo.

MAISONS SOUVERAINES DU PERCHE.

ANCIENS SEIGNEURS ET COMTES, — FÉODALITÉ, etc.

NOTIONS PRÉLIMINAIRES.

ORIGINE DE LA NOBLESSE.



Lors de la conquête des Gaules par les Francs, ils confisquèrent tout le territoire dont ils firent trois portions différentes, et ces trois portions constituèrent trois

sortes de propriétés territoriales, savoir : les terres *allodiales*, les terres *saliques* et les terres *tributaires*.

Les premières, connues sous le nom d'*Alleux*, étaient celles qui étaient restées aux Gaulois et aux Romains, après le partage ; toutes celles des Armoriques qui n'avaient pas été partagées, celles enfin des villes qui ne se soumirent aux Francs qu'après les Armoriques, et par un traité : ces terres étaient libres de toutes redevances, les femmes en prenaient leur part.

Les terres *saliques* étaient celles qui étaient échues aux Francs, après la conquête, et que le roi distribuait à ses compagnons d'armes, à titre de présens, soit comme encouragement, soit comme récompenses à la charge du service militaire, on les nommait bénéfices, *jure beneficii*; ces bénéfices étaient, dans le principe, révocables à la volonté du donateur; ils furent ensuite accordés pour un temps déterminé ; plus tard, on les concéda à vie, puis ils finirent par devenir héréditaires sous le règne de Hugues-Capet.

On appelait *tributaires* les terres qui, à l'époque de la conquête, furent abandonnées aux anciens possesseurs, à condition qu'ils paieraient à ceux des guerriers francs, en faveur desquels le sort en avait disposé, une redevance ou tribut.

Les principaux officiers et autres serviteurs auxquels nos souverains se déterminaient à faire des concessions de domaines, pour reconnaître leurs services militaires, étaient ce que ces princes appelaient leurs *Antrustions*, c'est-à-dire dévoués volontairement au service particulier du roi, qui lui avaient juré fidélité, et qui, par là, étaient devenus *ses leudes*, *ses fidèles*, *ses convives*, ou comme il fut dit plus tard *ses vassaux*. Les antrustions donnaient au roi une force propre à l'aide de laquelle

il défendait sa personne, sa dignité, et qu'il employait au besoin dans l'intérêt général de la nation. Ils faisaient partie de la société intime du chef de l'état.

Les rois leurs donnaient des provinces entières à titre de *duché*; les marches ou frontières, avec le titre de *marquisat*; les villes et leur territoire, sous le titre de *comté*, de *baronnie*, ou de *châtellenie*, ou enfin, de simple *seigneurie*.

Dans la suite des temps, la transformation des différentes natures de propriété en une seule, qui reçut le nom de *fief*, donna naissance à la féodalité, et constitua une hiérarchie sociale, en établissant des rapports analogues entre les propriétaires supérieurs, les propriétaires inférieurs, et les cultivateurs du sol.

DES FIEFS.

Le domaine possédé à titre de récompense par un seigneur, exerçant sur des habitans, une souveraineté inhérente à la propriété, fut l'élément fondamental de la féodalité.

On n'est pas d'accord sur l'étymologie du mot *fief*, en latin *feodum*, qu'on trouve pour la première fois dans une charte de Charles-le-Gros, en 884 : laissant de côté les différens sentimens des écrivains à ce sujet, j'adopterai de préférence, avec les savans modernes, l'étymologie germanique que je crois la meilleure, et suivant laquelle, *fief*, *feodum*, vient des deux mots allemands, *fée*, salaire, récompense, et du radical *od*, bien, propriété, possession, et signifie une propriété donnée en récompense, à titre de solde ou de salaire; c'est absolument la même signification que celle de *beneficium*.

Le fief territorial était en effet la terre donnée à titre de bénéfice ou de récompense, par un supérieur à un inférieur, qui, par cette concession, imposait au donataire certaines charges et certains services.

Le fief pur et simple se composait de deux parties bien distinctes et intimement unies, c'était le possesseur du fief avec sa famille, sa maison ou le château féodal; ensuite les habitans du fief, non possesseurs, mais simples cultivateurs du domaine et sujets du propriétaire; c'est ce qu'on appelait le village féodal.

Comme c'était seulement aux principaux officiers de leur suite, que nos premiers rois avaient concédé des domaines territoriaux, ceux-ci pour satisfaire aux obligations qu'ils avaient contractées de fournir au souverain, des hommes de guerre capables de défendre le pays, se virent dans la nécessité d'attirer sous leurs bannières, d'autres vaillans guerriers, pour prêter à l'état le secours de leur épée, et empêcher les grands propriétaires d'être troublés dans la jouissance de leurs biens; mais ces braves ne consentant à exposer leur vie au sein des périlleuses fatigues de la guerre, qu'à la condition de recevoir pour eux et leur famille, une compensation équivalente du service qu'ils devaient rendre, obtinrent des réclamans, chacun une portion des vastes domaines qu'ils avaient reçus de la couronne, et delà, la multiplicité des *fiefs*, *arrière-fiefs*, *des vassaux et arrière-vassaux.*

Le seigneur, comme je l'ai dit plus haut, pouvait, dans l'origine, dépouiller arbitrairement le vassal des fiefs qu'il lui avait accordés. Souvent les concessions n'étaient que personnelles et pour un temps limité; elles se firent ensuite pour la vie du vassal, puis enfin, les

seigneurs suzerains accordèrent que le fief passerait à celui des fils du vassal qu'ils voudraient choisir, c'était ordinairement l'aîné; les autres fils, par succession de temps, obtinrent le droit de partager en partie avec lui. Ce droit de succéder finit par être étendu aux petits-fils et même aux frères, à défaut d'ascendans en ligne directe, si c'était un fief ancien.

Les femmes, pendant plusieurs siècles, furent déclarées incapables de succéder aux fiefs, par la raison bien simple qu'ayant été donnés à la charge du service militaire, elles étaient hors d'état de remplir cette obligation.

RELATIONS DU VASSAL ET DU SUZERAIN ; HIÉRARCHIE FÉODALE.

Seigneur direct d'un certain nombre de terres qui formaient le domaine royal, et des vassaux qui habitaient ces terres, le roi était le chef ou suzerain de tous les autres seigneurs, lesquels, si l'on en excepte la relation féodale, jouissaient, à l'égard de leurs propres vassaux, d'une complète indépendance; ces derniers, à leur tour, et dans la même proportion, étaient également, sauf la relation féodale, maîtres absolus dans leurs domaines, et seuls aptes à y percevoir les impôts, à y exercer toute espèce d'autorité, et même à y faire battre monnaie.

Les ducs, marquis et comtes portaient le titre de grands feudataires de la couronne, et ne relevaient que du roi.

Les fiefs une fois devenus héréditaires, la relation du vassal au suzerain suivait la loi d'hérédité, les enfans

se trouvèrent engagés comme le père ; cependant le fils ne devenait pas tacitement le vassal du suzerain de son père ; une cérémonie solennelle devait lui procurer les mêmes droits, et lui faire contracter les mêmes obligations ; cette cérémonie se composait de trois actes successifs, *l'hommage, le serment de fidélité et l'investiture.*

Malgré l'hérédité des fiefs, la mort de chaque vassal amenait le renouvellement de cette cérémonie ; il fallait renouer le lien féodal entre le suzerain et le nouveau vassal (*).

Voici ce qu'on lit à ce sujet, dans la coutume du Grand-Perche, art. 31 : *Foy, hommage et rachaps de fiefs sont deubs en toutes mutations de vassal-propriétaire du fief, etc.* Le nouveau vassal avait assez ordinairement l'espace d'une année pour remplir les devoirs à l'égard du suzerain ; mais dans le Perche, le délai n'était que de quarante jours, à l'expiration desquels le suzerain pouvait confisquer le fief, si l'obligation n'était pas remplie. Voici comment l'hommage avait lieu suivant la coutume de notre pays, art. XXXV. *Le dit nouvel détenteur* (héritier du fief), *se doit, dans lesdits quarante jours, transporter au lieu du fief dominant, et illec* (là), *estant nue teste, ayant laissé ses armes, appeler son seigneur à haute voix, par trois diverses fois, le sémondre* (sommer) *et interpeller de le recevoir à foy et hommage.*

Arrivé devant son seigneur, le vassal, après l'avoir humblement salué, se mettait à genoux, sans armes, sans éperons et la tête nue, joignait ensuite les mains que le suzerain prenait entre les siennes, ce qui signi-

---

(*) France hist. et monum. tom. II et III.

flait de la part de l'un, sujétion et respect, et de la part de l'autre, protection et défense. Le vassal, dans cette posture, prononçait la formule de l'hommage conçue en ces termes : *Je deviens votre homme à partir de ce jour, en avant, de vie et de membres, et vous porterai foy des ténemens* (terres) *que jeo clame* (que j'avoue) *tenir de vous.* L'hommage était suivi du serment de fidélité, dont voici la formule et le cérémonial : le vassal, debout, la main étendue sur le livre des évangiles, prononçait les paroles suivantes : *Je vous serai vrai et fidèle vassal, et vous porterai foy pour les terres que je tiens de vous, sauf le respect et la foy que je dois au roi, notre seigneur, et à ses héritiers* ; il baisait ensuite le livre sacré, après quoi, le suzerain donnait au vassal l'investiture du fief, en lui remettant un symbole convenu, tel qu'une branche d'arbre, une poignée de terre ou une motte de gazon. Cette cérémonie achevée et le plus souvent après l'hommage, le suzerain baisait le vassal pour marque de l'engagement réciproque qu'ils contractaient l'un l'autre de se secourir mutuellement, sous peine, par celui qui manquerait à ses devoirs, de perdre ses droits ou son fief (*).

Suivant la coutume féodale, l'hommage ne pouvait être fait qu'au seigneur en personne, tandis que le serment de fidélité pouvait, en l'absence du suzerain, être reçu indifféremment par son sénéchal ou son bailly.

Dans la province du Perche, la coutume obligeait le suzerain d'attendre pour recevoir l'hommage des mi–

(*) France historique, tome 2 et 3. Histoire de France de div. auteurs.

neurs, qu'ils eussent atteint leur âge de majorité, qui était de vingt ans pour les garçons, et de seize pour les filles, à la charge par les tuteurs ou curateurs de payer au seigneur le profit du fief qui pouvait lui être dû, *et en ce faisant icelle souffrance, équipole à foy* (1).

Outre l'hommage simple dont je viens de parler, il y avait encore l'hommage lige, qui exigeait du vassal un serment sans restriction, car le mot *lige* vient du mot latin *ligatus*, qui, en cette circonstance signifie homme lié, étroitement engagé et obligé. Celui qui possédait un fief à hommage lige, devait à son seigneur service de corps, de chevaux et d'armes; le serment de fidélité était de le servir envers et contre tous, sans exception aucune, de le suivre partout, et pour autant de temps qu'il aurait besoin de son assistance etc.

On désignait deux sortes d'hommage lige, l'un où le vassal prenait l'engagement de servir son suzerain envers et contre tous, sans même excepter le roi; et l'autre, où il exceptait le souverain et les autres seigneurs, dont il était déjà l'homme lige. Dans la suite des temps, les guerres particulières entre les seigneurs s'étant un peu rallenties, l'hommage lige ne put être fait qu'au roi seul.

Le possesseur d'un fief lige s'appelait le *Vassal-Lige*, ou l'homme lige de son suzerain, et l'hommage qu'il lui rendait, s'appelait hommage lige.

Deux sortes d'obligations liaient le vassal au suzerain, les unes étaient purement morales et les autres maté-

---

(1) Coutumes du Grand-Perche, art. XLI.

rielles; comme les premières étaient en grand nombre, je me contenterai d'en citer quelques-unes : ainsi le vassal était coupable de félonie s'il osait porter la main sur son seigneur, le frapper, à moins que ce ne fût à son corps défendant, l'accuser de trahison sans pouvoir soutenir juridiquement son accusation (1).

Malgré la barbarie de ces siècles, les mœurs étaient beaucoup plus respectées que de nos jours, en dépit des lumières d'une civilisation presque parvenue à son dernier période; ce que l'on appelle aujourd'hui galanterie, bonne-fortune, bagatelle, était regardé alors, comme une félonie, comme un forfait atroce; ainsi tout vassal coupable d'avoir fait partager une flamme adultère et criminelle à l'épouse de son seigneur, d'avoir flétri la pudeur et l'innocence de la jeune vierge, fille du même suzerain, et même d'avoir suborné toute autre personne du sexe, confiée à sa garde et protection, était aussitôt dépouillé de son fief, et perdait à l'avenir toute espèce de droits sur ses anciennes possessions.

Si le vassal trouvait son seigneur en péril de mort, ou en danger de tomber au pouvoir de ses ennemis, il devait le secourir, l'aider à remonter à cheval s'il était tombé ou désarçonné, et même lui fournir sa propre monture, si celle du seigneur était hors de service, etc., etc. (2)

Pour ce qui est des obligations matérielles, elles constituaient ce qu'on appelait proprement les services féodaux savoir : *le service militaire*, *le service judiciaire et les aides.*

---

(1) Assises de Jérusalem, chap. 205 et 206.

(2) Assises de Jérusalem, *lieu cité.* France monum., tom. 3, p. 8.

Le vassal était tenu, sur la réquisition de son seigneur, de le suivre dans ses expéditions guerrières, tantôt seul, tantôt avec un nombre d'hommes déterminé, soit partout, soit seulement dans les limites du territoire féodal; la durée du service était fixée à vingt, à quarante ou à soixante jours; on pouvait l'exiger, tantôt pour la défense exclusivement, tantôt pour l'attaque et la défense en même-temps, suivant les circonstances et lesdevoirs imposés, dans le principe, par le suzerain à son vassal.

Pour le *service judiciaire*, le vassal devait d'abord reconnaître la juridiction de son suzerain, et le servir ensuite dans sa cour et dans ses plaids, soit qu'il convoquât ses vassaux pour s'aider de leurs conseils, soit qu'il les réunît pour prendre part aux jugemens des contestations portées à son tribunal.

Les *aides féodales* consistaient dans des secours pécuniaires que les vassaux devaient fournir à leur seigneur; il y en avait de deux sortes, les *aides légales* et les *aides gracieuses;* les premières étaient imposées par la simple possession du fief, et se trouvaient le plus communément au nombre de trois, elles étaient dues au suzerain dans les circonstances suivantes: 1.° pour payer sa rançon quand il était fait prisonnier; 2.° quand il armait son fils aîné chevalier; 3.° à l'époque du mariage de sa fille aînée.

A l'époque des Croisades, on considéra comme une aide légale l'obligation de fournir au suzerain partant pour la Palestine, une certaine somme d'argent pour contribuer aux frais immenses d'un aussi long voyage.

Quant aux *aides gracieuses*, on ne pouvait les obtenir que du consentement et de la bonne volonté des vassaux.

Dans la suite des temps, l'usage introduisit quelques nouveaux droits en faveur du suzerain, lesquels finirent par devenir inhérens à la possession d'un fief, c'étaient :

1.° Le droit de *relief* (*relevium, relevamentum*) : comme si le fief était tombé par la mort du possesseur, et qu'il fallût le relever ; dans la province du Perche, ce droit de relief était toujours exigé en même temps que l'hommage et d'une manière aussi stricte (*).

2.° Le droit de rachat (*rachatum*) : consistant en une certaine somme que le seigneur avait droit d'exiger de l'acheteur, lorsqu'un vassal vendait un fief : cette somme équivalait ordinairement à une année de revenu. En France, dans le dixième siècle et même depuis, le seigneur avait la liberté de reprendre le fief, en en remboursant le prix au vendeur.

3.° Le droit de forfaiture (*foris factura*) : le vassal qui manquait à un de ses principaux devoirs féodaux, tombait en forfaiture, et se trouvait dépouillé de son fief soit pour un temps limité, soit pour la vie ; et, dans quelques cas graves, les héritiers du coupable étaient à jamais dépouillés du fief séquestré.

4.° Le *droit de tutelle* ou de *garde-noble :* donnait au seigneur la tutelle du mineur, l'administration du fief et la jouissance du revenu pendant la minorité de ses vassaux ; ce droit existant en Normandie, n'avait pas lieu dans le Perche, où l'administration du fief du mineur était remise au plus proche héritier, ainsi que la garde de l'enfant.

(*) Coutume du Grand-Perche, page 6, art. 31.

5.° Le droit de mariage (*maritagium*): c'était le droit qu'avait le suzerain d'offrir un mari à l'héritière du fief, et de l'obliger à choisir entre ceux qu'il lui offrait: ce droit tirait son origine de la nécessité du service militaire dont une femme ne pouvait s'acquitter.

DEVOIRS DU SUZERAIN ENVERS SON VASSAL.

Le vassal en s'acquittant de tous les devoirs féodaux envers son seigneur, jouissait dans son fief, d'une entière indépendance: à lui seul étaient exclusivement dévolus l'établissement des lois, l'administration de la justice, et l'imposition des taxes etc.: non seulement l'indépendance du vassal était complète, mais il avait des droits sur son souverain: la réciprocité entre eux était réelle de manière que le seigneur perdait tous ses droits sur son vassal, s'il se permettait de manquer aux lois de la pudeur envers l'épouse ou les filles de celui-ci ; si, au lieu de le protéger contre ses ennemis, il lui refusait son secours, ou lui faisait quelque injure grave, le vexait dans ses possessions, lui déniait le jugement de sa cour, ou manquait à le maintenir envers et contre tous en possession de son fief et de tous ses droits; dans tous ces cas, le vassal cessait de relever de son seigneur direct, et portait immédiatement son hommage au suzerain de celui-ci dont il n'avait été jusques-là que l'arrière-vassal.

COUR DE JUSTICE FÉODALE,

JUGEMENT PAR LES PAIRS.

Tous les vassaux habitant un même territoire, investis par un même suzerain de fiefs du même rang, étaient

tous égaux entre eux, et pour cette raison, ils portaient le titre de pairs (*pares*). Le seul lien qui les unissait, était la relation féodale qui les subordonnait au même suzerain : ils avaient auprès de lui différentes affaires, des devoirs à remplir, des droits à réclamer ; mais quant aux vassaux, entièrement indépendans les uns des autres, il n'existait entre eux ni affaires, ni droits ni devoirs. S'agissait-il d'embellir une fête par leur luxe et leur présence, de rendre la justice ou de prendre part à une expédition militaire, à la voix de leur suzerain, ils se rendaient tous auprès de lui ; hors de ces circonstances, ils vivaient isolés et étrangers les uns aux autres.

Cependant, malgré cet isolement habituel, comme les hommes ont toujours été, à peu de différence près, ce qu'ils sont aujourd'hui, c'est-à-dire sujets aux différentes passions qui agitent et bouleversent les sociétés, principalement l'ambition, l'orgueil et l'égoïsme; plusieurs circonstances telles que le voisinage des fiefs, les réunions à la cour du suzerain, les expéditions militaires, amenaient souvent entre ces fiers châtelains, des contestations qui devenaient la source de haines implacables, de disputes sur la préséance, et des inimitiés qui nécessitaient l'intervention du suzerain pour prononcer sur le point en litige et terminer la querelle.

Dans ces occurrences, le jugement par les pairs était de principe féodal, le plaignant invoquait la protection du suzerain; celui-ci convoquait sa cour, ses vassaux, pour s'éclairer de leurs lumières. Les pairs de l'accusé ainsi réunis, prononçaient sur la question, et le suzerain proclamait leur jugement.

La contestation s'élevait-elle entre le suzerain et un de ses vassaux : si elle résultait des relations féodales, quelle que fût la qualité du plaignant, supérieur ou infé-

rieur, la contestation était jugée par les pairs composant la cour du suzerain, et ce dernier, s'il était dans le tort, était obligé de subir les conséquences du jugement porté par ses inférieurs; si la contestation était étrangère aux relations féodales, la cour des pairs devenait incompétente, et le suzerain du seigneur pouvait seul prononcer dans cette affaire; si le vassal avait à se plaindre d'un déni de justice de la part de son seigneur, ou qu'il crût devoir interjeter appel d'un jugement rendu par la cour de son suzerain, c'était à la cour du suzerain supérieur que ces sortes de cas ressortissaient.

La réunion des pairs suppléait, dans ces temps, à toute espèce de tribunaux judiciaires; la société féodale n'admettait point dans le principe de juges spéciaux, ni aucune classe d'hommes uniquement consacrés à rendre la justice. Il n'existait pas non plus de force publique pour contraindre le coupable à subir malgré lui, les conséquences du jugement rendu; la voie des armes était le seul moyen que l'offensé pût employer contre le réfractaire, si rentré dans son château, entouré de ses hommes d'armes, il refusait d'obéir à l'arrêt prononcé. Telle fut souvent l'origine de ces guerres intestines, de ces pillages entre les seigneurs et les peuples d'une même contrée, guerres qui caractérisent le moyen-âge.

Qu'il me soit permis de signaler ici au lecteur, les principes de droit et tous les élémens de liberté qui dominaient cette féodalité primitive, à laquelle on oppose avec tant de jactance et d'emphase, les législations des sociétés modernes, comme étant établies sur des bases beaucoup plus favorables à la liberté des possesseurs. Je laisserai parler à ce sujet deux savans publicistes: M. A. Hugo, auteur de la *France historique et monumen-*

tale, et principalement M. Guizot, à qui nous devons l'*Histoire de la civilisation en France.*

Le lien féodal, dit le premier, ne se formait que par le consentement de ceux qui y étaient engagés, du vassal et du suzerain, de l'inférieur et du supérieur; on naissait propriétaire de tel fief, vassal de tel suzerain, mais on avait le droit de répudier le fief, et de recouvrer par-là son indépendance.

En devenant vassal d'un tel suzerain, on le devenait à des conditions connues d'avance. Les obligations, soit matérielles, soit morales des vassaux et des suzerains, les services et les devoirs réciproques n'avaient rien de vague, d'incertain, d'illimité; aucune nouvelle loi, aucune nouvelle charge ne pouvait peser sur un possesseur de fief sans son consentement: quand il prêtait foi et hommage, le nouveau vassal savait quels droits il acquérait, quels devoirs il contractait. Il avait comme garanties: 1.° l'intervention de ses pairs ou égaux, dans les jugemens; 2.° le droit de guerre et de résistance que la société féodale lui reconnaissait formellement; 3.° enfin, le droit de rompre la relation féodale, malgré l'hommage prêté, en renonçant aux charges et aux avantages de la féodalité, et d'appeler son suzerain au combat judiciaire en champ clos (*).

Voici comment M. Guizot peint à son tour, la légalité sous laquelle nous vivons:

Les hommes y naissent sous l'empire de lois qu'ils ne connaissent point, d'obligations dont ils n'ont aucune idée, sous l'empire non seulement de lois et d'obliga-

(*) A. Hugo. France hist. et monum. tom. 3, p. 10.

tions actuelles, mais d'une multitude d'obligations et de lois éventuelles possibles, auxquelles ils ne concourront point et qu'ils ne connaitront pas d'avantage avant le moment où ils auront à les subir. . . . .

Là est la source, sinon de toutes, au moins d'une partie des clameurs qui s'élèvent contre l'ordre de choses actuelles . . . .

Il ne faut pas avoir assisté long-temps au spectacle du monde, pour être en effet frappé douloureusement de cet impitoyable dédain avec lequel la puissance sociale s'exerce sur des milliers d'individus qui n'en entendent jamais parler que pour la subir, sans aucun concours de leur intelligence et de leur volonté (*).

A ces paroles du savant professeur, qui n'ont pas besoin de commentaires, je n'ajouterai qu'une réflexion qui saute aux yeux des moins clairvoyans : c'est que sous le régime féodal, tout propriétaire quel qu'il fût, jouissait d'une liberté beaucoup plus étendue qu'aujourd'hui, vis-à-vis du seul maître à qui il eût affaire. Si dans la suite des temps, la féodalité donna naissance à de crians abus contraires à la liberté et aux mœurs, c'est qu'il en fut d'elle comme de toutes les autres institutions humaines, dont les passions des hommes altèrent et dénaturent le caractère primitif. Car de quoi n'abuse-t-on pas, et n'a-t-on on pas toujours abusé ?

CONDITION DES CLASSES INFÉRIEURES DANS LES 10.e ET 11.e SIÈCLES, SOUS LE RÉGIME FÉODAL.

Indépendamment des concessions qu'ils faisaient à titre de bénéfices, aux hommes qu'ils voulaient s'attacher

(*) Guizot. Hist. de la civilisation en France etc. tome 4.

comme vassaux, les rois et les grands propriétaires distribuaient souvent une partie de leurs immenses domaines à de simples colons ou cultivateurs qui les faisaient valoir et y vivaient, à charge d'un cens ou d'autres servitudes. Cette distribution se fit sous une multitude de formes et de conditions diverses. Les colons étaient tantôt des hommes libres, tantôt de véritables serfs, souvent de simples fermiers, souvent aussi des propriétaires investis d'un droit héréditaire à la culture des champs qu'ils labouraient; de là cette variété de noms sous lesquels sont désignés dans les anciens actes, les métairies exploitées à des titres et selon des modes différens; de là aussi, en partie du moins, le nombre et l'infinie diversité des redevances et des droits connus plus tard sous le nom de féodaux, et dont la plupart tiraient leur origine des relations primitives de la terre tributaire et de son possesseur avec le propriétaire de qui il la tenait (*). Voici les différens noms des propriétés territoriales tels qu'ils sont désignés dans les contrats ou chartes latines de l'époque.

Mansus indominicatus. Ces mots désignaient une propriété territoriale d'une certaine étendue, renfermant des fonds de terre de différente nature, avec les bâtimens nécessaires à son exploitation. Ceux qui faisaient valoir ces sortes de métairies portaient le nom de *vilains*, *villani*, du mot latin *villa*, ferme, métairie; ils passaient avec la terre à celui qui en devenait propriétaire, et payaient à leur maître une rente fixe pour la terre qu'ils cultivaient; rente qu'on ne pouvait jamais augmenter, et dès qu'ils avaient payé ce tribut, tous

(*) Guizot, Essai sur l'état social sous les Méroving. et Carlov.

les fruits de leur travail et de leur industrie leur appartenaient en toute propriété. La seule différence qui les distinguât de nos fermiers actuels, c'est qu'ils n'étaient jamais libres de quitter la terre qu'ils faisaient valoir; cette obligation se perpétuait dans leur famille.

Mansus ingenuilis. Métairie cultivée par un homme libre: les propriétaires de ces sortes de terres, quoique jouissant de leur liberté, étaient cependant astreints à rendre quelques légers services au seigneur de qui ils la tenaient. Ces redevances de peu d'importance, consistaient dans l'obligation de labourer une certaine étendue de la terre de leur seigneur, et de l'aider pendant les fanaisons, les récoltes et les travaux de la vigne. *In prato, vel in messe, in araturâ, in vineâ, etc.*

Mansus servilis. C'était une métairie cultivée par des hommes privés de la libre disposition de leurs personnes, on les appelait, *adscripti glebœ*, attachés à la glèbe; ils se vendaient avec la terre à laquelle ils appartenaient, ils ne pouvaient exiger de leur maître que la nourriture et le vêtement. Le nombre des esclaves proprement dit était fort petit aux siècles dont je parle, si même il y en avait encore; car, suivant M. de Montlozier, dans son *Traité de la monarchie française*, c'est à la féodalité qu'on doit l'abolition de l'esclavage personnel, de la propriété de l'homme sur l'homme, qu'il ne faut pas confondre avec la servitude de la glèbe, car le serf était attaché à la terre qu'il cultivait et non pas au seigneur qui la possédait (*). Le colon ou serf de la glèbe, quoique ne jouissant pas de tous les droits de l'homme libre, n'était pourtant pas esclave; sa condi-

(*) Montlozier de la monar. franc. tom. II, p. 264.

tion tenait le milieu entre l'esclavage et la liberté. Nous reviendrons ailleurs sur cette question pour la développer davantage et la mettre dans tout son jour.

Mansus vestitus. C'était une métairie dont jouissait un colon ou cultivateur, en payant des prestations et des impositions réglées et taxées d'avance par la loi féodale.

Mansus absus. On donnait ce nom à une terre qui ne constituait pas une métairie complète, comme on l'entendait dans le temps, par la raison qu'elle manquait ou d'hommes attachés à sa culture, ou de la quantité de terres nécessaires pour constituer une ferme ou métairie proprement dite (*).

La condition de tous les simples vassaux dont je parle ici, quel que fût le rang qu'ils occupassent dans les degrés inférieurs de l'échelle féodale, était bien loin d'être ce qu'elle est aujourd'hui, car je dois ajouter que la féodalité, tout en améliorant la position des esclaves, n'améliora pas celle des colons qui, exposés à tous les périls, et en proie à toutes les représailles, vivaient complétement dépourvus de paix et de sécurité, sous le joug des orgueilleux châtelains, presque toujours en guerre les uns contre les autres.

CHATEAUX FÉODEAUX, LEUR DESCRIPTION; — VIE INTÉRIEURE DES SEIGNEURS ET DE LEURS FAMILLES.

Les propriétaires des fiefs résidaient habituellement dans des châteaux fortifiés et d'un abord difficile à tout étranger. Ces demeures colossales étaient plus générale-

(*) Polypticon irminon, glossarium.

ment placées dans les campagnes. Quant aux châteaux situés dans l'enceinte des villes, ils étaient aussi inabordables que les autres.

Comme ces fiers châtelains ne rêvaient que guerre et indépendance, ils choisissaient toujours, pour y placer leurs demeures, les lieux les plus favorables à la défense. Une énorme masse de rochers à pic, une montagne raide et à revers rapide, une colline isolée et presque inaccessible, étaient presque toujours choisies de préférence à tout autre emplacement. Le châtelain était au comble de ses vœux quand une large rivière baignait le pied des rochers ou de la montagne, ou qu'un torrent en furie se creusait, à l'entour, de vastes et profonds abîmes.

L'œil apercevait de loin ces retraites formidables, qui élevant leurs créneaux menaçans, bien au-dessus de la cime des plus hautes forêts, semblaient subjuguer la nature.

De vastes et profonds retranchemens servaient de ceinture à ces châteaux qu'enfermaient de hautes murailles flanquées de tours de distance en distance. Ces tours énormes, de forme ronde et rarement carrée, se terminaient par une plate-forme couronnée de créneaux saillans, et quelquefois flanquées de massifs de pierres supportant un belvédère.

Les grosses tours des châteaux-forts étaient généralement séparées les unes des autres, par des galeries crénelées et par divers corps de bâtimens percés de fenêtres inégales. L'embrasure de ces fenêtres rondes ou carrées, indiquait l'épaisseur des murs et des parapets ; quelquefois ces ouvertures recevaient, suivant le caprice du châtelain, des formes extraordinaires, comme de feuilles de trèfle, ou d'yeux, ou d'oreilles ; les volets de

ces fenêtres n'étaient alors que de simples toiles; on ne pouvait sans appréhension pénétrer dans l'intérieur de ces lourdes fabriques. Les ouvertures secrètes, les meurtrières, les couloirs, les guichets, les poutres retenues en l'air par des câbles de fer, les portes basses et souterraines, leurs seuils glissans et enfoncés dans la boue, les citernes sans rebords, les ponts sans gardefous, le bruit des eaux invisibles, grondant sourdement sous des voûtes lugubres, tout faisait redouter quelque surprise dans ces lieux étranges; des mâchicoulis, des fossés, des palissades et des barbacanes en défendaient l'entrée (*).

Les murailles d'enceinte formaient la grande cour; elle renfermait le puits, la citerne, le colombier, la bassecour, les écuries, les étables et les bâtimens destinés au logement des hommes de service et de guerre. Cette cour était quelquefois divisée en plusieurs parties, par des murailles à créneaux entourées de fossés ou à sec, ou remplis d'eau; des pont-levis jetés sur des retranchemens conduisaient dans l'intérieur de la seconde cour, au milieu de laquelle s'élevait le donjon qui était la demeure du seigneur châtelain et de sa famille; ces donjons de forme ronde et plus souvent carrée dans nos pays, étaient divisés en plusieurs étages; les murs depuis six jusqu'à dix pieds d'épaisseur, s'élevaient beaucoup plus haut que les murailles et les tours de la première enceinte; ils avaient souvent jusqu'à cent pieds de hauteur: pour surcroît de précaution, un énorme fossé en défendait encore l'entrée. Les restes du château de Nogent-le-Rotrou peuvent donner à mes compatriotes

---

(*) Muratori antiquit. Medii avi, t. 2. — Apud, Marchangy, t. 4.

une idée assez parfaite de ce qu'étaient en général les châteaux du moyen-âge. C'était dans le donjon que le châtelain conservait ses trésors et ses archives (1). Une tour svelte et légère, dont les lucarnes s'ouvraient aux quatre vents, élevait sa tête altière beaucoup au-dessus de la plate-forme des autres tours du château, elle s'appelait le beffroi; c'était le lieu d'observation où était suspendue la cloche d'alarmes : c'est de là que dans les momens d'invasion ou d'autres cas périlleux, le tocsin appelait aux armes tous les gens du châtelain. A son lugubre signal, les serfs et les vassaux répandus dans la campagne, abandonnaient leurs travaux et leurs demeures, pour venir se rassembler dans l'enceinte de la forteresse où ils devaient se défendre sous les ordres de leur seigneur.

Dans cette tour ou beffroi, séjournait habituellement *la guaite:* c'était un homme placé en sentinelle, dont le principal emploi consistait à sonner du cor pour indiquer aux serfs et aux colons le lever du soleil, et les appeler à leurs travaux ordinaires (2); c'était encore *la guaite* qui, dans certaines circonstances donnait le signal de la *huée*: on appelait ainsi le cri poussé du haut du beffroi, quand un meurtre, un vol ou autre crime considérable avait été commis ; chaque vassal qui entendait ce cri était obligé de le répéter dans toute l'étendue du fief, pour faciliter la prise du coupable.

C'est du mot *guaite* que nous est venu le vieux mot guetter, pour signifier examiner.

---

(1) Mieville, Voyages sous Charlemagne. — France histor. t. 3.

(2) Benneton, Traité des marques nationales.

On avait l'usage de placer des coqs en forme de girouettes sur les hautes tours des châteaux; de là l'origine de ceux qui encore aujourd'hui, dominent les clochers de nos églises.

Emblême de la vigilance, le coq fut le symbole de plusieurs tribus gauloises et des Visigoths de l'Ocitanie; ces derniers commencèrent à placer aussi l'effigie de cet oiseau sur les tours de leurs forteresses. Le droit d'avoir une girouette sur sa maison était dans le principe un privilége nobiliaire, exclusivement accordé, comme récompense militaire, au preux qui le premier, escaladant les murs d'une forteresse, fosait monter à l'assaut pour arborer sa bannière sur les remparts ennemis. Par la suite des temps on substitua au coq, les girouettes en forme de drapeau, au milieu desquelles brillaient les insignes ou armoiries de l'intrépide chevalier dont la noble bravoure lui avait mérité cet honneur.

On voit encore aujourd'hui, sur les deux girouettes qui dominent le portique de l'antique chartreuse du Val-Dieu, les armoiries des Rotrou, comtes du Perche, premiers fondateurs de cette maison, et celle des Valois, aussi comtes du Perche, qui la restaurèrent; les premiers avaient pour armes, trois chevrons brisés de gueules, sur un fond d'argent, et les seconds, comme appartenant à la famille royale de France, portaient trois fleurs de lis d'or sur un champ d'azur, entouré d'un cercle chargé de huit besans d'or.

La distribution intérieure des châteaux-forts se ressentait beaucoup de la barbarie du temps et du peu de goût des châtelains ou des architectes, surtout avant le 11.e siècle: des cabinets noirs, de vastes chambres avec des lits de douze pieds de largeur, de grandes salles dont les plafonds étaient supportés sur

des piliers en forme de potence, de longs et larges corridors en formaient toute l'économie (1).

Quand l'hiver exerçait ses fureurs, des chênes presqu'entiers brûlaient au fond des immenses cheminées; le seigneur, sa famille, ses écuyers et ses commensaux pouvaient s'y chauffer à leur aise, et même il y avait un peu d'espace pour y placer la table d'échecs, le métier à broderie, la mandore, la harpe, et autres instrumens de musique alors en usage. Des lances, des plombées, des hallebardes placées de travers, et souvent des sculptures, des bas-reliefs ornés des timbres et des écussons du seigneur châtelain, servaient d'ornement à la partie supérieure de ces vastes cheminées. La plus grande des salles du logis, toute lambrissée d'armures et d'enseignes, servait de tribunal au seigneur haut-justicier, quand l'intempérie de la saison ne lui permettait pas de tenir ses plaids sur le perron du château, selon l'usage du temps (2).

Avec la femme et les enfans du seigneur, ses hommes d'armes et les jeunes gens de famille, attachés à son service, formaient sa société unique et habituelle: n'ayant d'autres relations que celles de la féodalité avec les seigneurs de son voisinage, il vivait dans un isolement complet. A cet isolement se joignait aussi une oisiveté complète, car dans l'intérieur du château féodal, le propriétaire n'avait absolument rien à faire; loin d'employer ses loisirs à surveiller la culture de ses terres, le soin de ses troupeaux, il abandonnait tout

(1) Mieville, Voyage en France sous Charlemagne.

(2) A. Hugo, France Histor. et monum. t. 3.

cela à l'intelligence de ses serfs et colons, comme étant suivant lui, tout-à-fait indigne d'un homme de son rang. Enfin, hors les temps de guerre, il n'avait, excepté le délassement de la chasse, ni activité industrielle, ni activité politique; aussi comme ce genre de vie était entièrement contraire à la nature de l'homme, il mourait d'ennui, et ne pensait, pour secouer cette léthargie anti-sociale, qu'à chercher au dehors, des aventures lorsque l'occasion s'en présentait, et que sa sûreté personnelle, ou son indépendance menacée ne le contraignait pas à se tenir enfermé dans son donjon. De là cette longue série de courses, de guerres et de pillages si fréquents au moyen-âge, et dont le récit transmis de bouche en bouche, de famille en famille, de siècle en siècle, est parvenu jusqu'à nous, assaisonné des commentaires de nos bons villageois qui, gardant rancune à la poussière ignorée de quelque ancien châtelain, pour l'abus qu'il fit de sa puissance envers un trisaïeul ou même un quatrisaïeul, ont hérité de sa haine en même-temps que de ses biens.

Pour charmer autant que possible les loisirs de leur solitude, et dissiper l'ennui, compagnon inévitable d'un genre de vie si monotone, les possesseurs de grands fiefs avaient réuni autour d'eux de nombreux officiers qui formaient leur petite cour. On trouvait dès le 10.e siècle, dans le château d'un puissant suzerain, tous les officiers d'une cour royale : on y voyait un sénéchal, un maréchal, l'échanson, le fauconnier, des pages, des varlets, des écuyers du corps, écuyers de la chambre, écuyers de l'écurie, écuyers de la paneterie, écuyers tranchant, enfin tous les officiers de la cour de nos rois. Telle était celle des comtes du Perche, dont les seigneurs de *Puisaye* étaient les sénéchaux hérédi-

taires (1). Dans la suite des temps, ces différens offices furent donnés en fiefs.

Il était aussi un usage parmi les vassaux, d'envoyer leurs fils à la cour de leur suzerain, pour y être élevés sous ses yeux, et s'attirer dès leur tendre jeunesse, sa bienveillance et ses bonnes grâces. Le suzerain de son côté s'assurait par-là, de la fidélité et du dévouement des pères et des enfans, pour le présent et pour l'avenir. C'était à la cour de leurs suzerains que les jeunes seigneurs faisaient leur noviciat pour se disposer à l'ordre de chevalerie. « Et convienct (*dit une ancienne » chronique*), que le fils du chevalier, pendant qu'il est » écuyer, se sache prendre garde de tomber de cheval, » et convienct qu'il serve avant, et qu'il soit subject de- » vant le seigneur; car autrement ne cognoistroit-il point » la noblesse de sa seigneurie quand il serait chevalier; » et pour ce, tout chevalier doit son fils mettre en » service d'autre chevalier, afin qu'il apprenne à tailler » à table, et à servir, et à armer, et à habiller che- » valier en sa jeunesse, aussi comme l'homme qui » veut apprendre à être cousturier, ou charpentier; » tout aussi convienct-il que tout noble homme qui » aime l'ordre de chevalerie, et veut devenir et être » bon chevalier, ait premièrement maistre qui soit » chevalier » (2).

Nous parlerons ailleurs des différens services dont devait s'acquitter le jeune vassal avant d'être reçu chevalier, et des diverses cérémonies prescrites pour son admission à cet ordre militaire.

---

(1) Piganiol de la Force, Description de la France, t. I[er].

(2) L'ordre de chevalerie, apud S.te Palaye, dans ses mémoires.

Quand le seigneur sortait de son château, soit pour guerroyer, soit pour chercher des aventures, toute son autorité était dévolue à sa femme; elle y restait maîtresse, châtelaine, chargée de la défense et de l'honneur du fief.

Le fils aîné du seigneur était aux yeux de toute sa famille un prince, un héritier présomptif, dépositaire de la gloire d'une dynastie, et jouissait, comme tel, d'une considération sans bornes dans la maison paternelle, et dans toute l'étendue du fief.

Je n'étendrai pas d'avantage les limites de cette introduction à l'histoire de nos seigneurs et de nos comtes; les détails ci-dessus suffirot pour donner au lecteur l'intelligence des différens usages, mœurs et coutumes dont il sera question dans cette partie de l'ouvrage. Je donnerai, dans un article à part, un tableau plus complet de l'état du Perche sous la féodalité.

SEIGNEURS DE BELLÊME, D'ALENÇON, DE SÉEZ ET AUTRES LIEUX.

Avant de commencer l'histoire des comtes du Perche proprement dits, je crois devoir la faire précéder de celle des seigneurs de Bellême, qui, à partir de l'an 944, époque où les historiens en parlent pour la première fois, possédèrent la seigneurie de Bellême pendant cent soixante-neuf ans, c'est-à-dire jusqu'en 1113, où elle rentra dans le domaine des Rotrou, comtes du Perche, par le don qu'en fit Henry Ier., roi d'Angleterre et duc de Normandie, à Rotrou III, dit le Grand, son gendre, à la charge de relever du duché de Normandie.

Quoique l'histoire fasse mention d'un seigneur du Perche, antérieur d'environ un siècle à la famille des sires de Bellême, je n'en parlerai pas ici; je renvoie son article à celui des comtes du Perche, ce premier seigneur étant revêtu du titre de comte de ce pays, titre dont les seigneurs de Bellême n'ont jamais été revêtus, comme on le verra par la suite.

YVES, Ier. DU NOM, PREMIER SEIGNEUR DE BELLÊME ET D'ALENÇON.

(944 à 980).

Yves-de-Creil, *Yvo-de-Credolio*, est le premier seigneur du Bellêmois dont l'histoire fasse mention; quant à son origine, elle est totalement inconnue, aucun des auteurs qui ont prétendu donner des détails sur sa famille, n'est d'accord avec les autres; il me semble plus sage de laisser de côté toutes ces suppositions et ces conjectures plus ou moins hazardées, pour passer de suite à ce que l'histoire nous présente de certain, et nous attacher à des faits incontestables, avoués par tous les auteurs qui ont écrit sur cette matière. Suivant Orderic-Vital et Guillaume-de-Jumièges, l'un et l'autre historiens de la Normandie, Yves, ordinairement désigné sous le nom de Bellême, était un personnage puissant et sage, il était à la cour du roi de France Louis IV, dit d'Outre-Mer, en qualité de chef des arbalétriers, ou plutôt d'ingénieur en chef: ses fonctions consistaient à inspecter et à ordonner la confection des balistes, des béliers et autres machines de guerre, et à présider à la construction des forteresses du gouvernement. Yves justifiait à cet égard le choix

qu'on avait fait de sa personne, étant très-habile dans ces sortes de constructions, habileté qui passa à ses descendans dont toutes les forteresses étaient des chefs-d'œuvre de solidité, comme on peut encore s'en convaincre aujourd'hui, à l'inspection des restes de la plupart de leurs châteaux, entr'autres de ceux d'Alençon, de Domfront et de Bellême; nous verrons par la suite que le fameux Robert II, un de ses arrière petit-fils, en avait couvert une partie du Bellêmois, du Sonnois et de la Normandie.

Yves-de-Bellême rendit un important service au jeune Richard, premier du nom, troisième duc de Normandie; ce service fut l'origine de sa puissance et de sa fortune: voici à quelle occasion. Après l'assassinat du duc Guillaume I.er, dit *Longue-Epée*, par l'infâme Arnoult, comte de Flandres, le roi Louis IV, cédant aux perfides conseils de l'assassin, aveuglé par l'ambition, et, mu surtout par le désir de recouvrer la belle et riche Neustrie, que la faiblesse de Charles-le-Simple, jointe aux malheurs des temps, avait séquestrée du domaine de la couronne, oublia les services et la générosité du duc de Normandie, à la valeur duquel il devait sa couronne et son retour sur le trône; ce prince ingrat se rendit à Rouen, capitale du duché de Normandie, et s'empara du jeune duc Richard à peine âgé de dix ans, sous le spécieux prétexte de le faire élever à sa cour, et lui de procurer une éducation en harmonie avec sa haute naissance; mais au fond, pour le dépouiller plus facilement de son héritage.

Le roi de France tenait alors sa cour à Laon; d'Osmont-de-Cent-Villes, gouverneur du jeune prince, l'accompagna dans ce nouveau séjour pour remplir au-

près de lui les fonctions de sa charge. La perfidie du roi ne tarda pas à être découverte par ce fidèle mentor qui, croyant dans le principe à la bienveillance hypocrite et à la sincérité apparente du rusé monarque, s'imaginait pouvoir en user à sa cour comme il eût fait à Rouen même. Un jour donc qu'il était sorti à la campagne, pour procurer à son auguste élève le plaisir de la chasse aux oiseaux, le roi à leur retour accabla d'invectives et d'injures le gouverneur et le jeune duc, menaçant même ce dernier de le dépouiller de tous ses honneurs, et de lui faire brûler les jarrets si semblable chose lui arrivait à l'avenir (*); ayant ensuite désigné d'autres gardiens, le roi leur donna l'ordre d'exercer sur l'enfant la plus rigoureuse surveillance.

Cette conduite du monarque fit aussitôt prévoir à d'Osmond le sort qui attendait le jeune prince : pénétré de douleur, il chercha dans son esprit quel moyen il pourrait employer pour arracher son pupille à la griffe du tigre qui devait le dévorer ; il fit part de son embarras à Yves l'ingénieur, avec lequel il était probablement lié ; celui-ci lui fournit un expédient pour le tirer d'affaire, et déjouer les projets des ennemis du jeune duc : il lui suggéra de conseiller à l'enfant de feindre une grave maladie, de se mettre au lit, de ne prendre de nourriture qu'autant qu'il serait nécessaire pour ne pas mourir de faim, et de paraître tellement accablé par le mal, que tout le monde dût désespérer de ses jours, et regarder sa fin comme prochaine. L'enfant qui, malgré sa grande jeunesse, sentait tout le danger de sa position,

(*) Guillem. Gemetic. lib. 4 chap. 3.

se soumit de bon cœur à ces dures prescriptions, et joua si parfaitement son rôle, qu'on le crut bientôt réduit à l'extrémité; les argus préposés à sa garde jugeant leur surveillance inutile, s'en allèrent prendre part à une fête qui se donnait le soir dans une des salles du palais.

D'Osmond jugeant alors l'occasion favorable, prend, dans la cour de l'appartement de Richard, un paquet d'herbes vertes, entre dans la chambre, enveloppe l'enfant dans ces herbes, et le prenant ensuite dans ses bras comme une botte de fourrage, l'emporte en son logis, sous prétexte d'aller donner à manger à son cheval; profitant ensuite de l'obscurité de la nuit, pendant que le roi soupait, et que les rues étaient désertes, il monte à cheval, met le duc de travers devant lui, et sort de la ville sans rencontrer aucun obstacle.

Une fois hors de l'enceinte des murs, et à l'abri du danger, le jeune prince malgré sa longue abstinence, et stimulé par le désir de recouvrer sa liberté, sort de la botte d'herbes, s'élance sur le cheval qu'on lui avait amené à dessein, et piquant des deux ainsi que son maître, ils gagnèrent la campagne et chevauchèrent la nuit avec la rapidité de l'éclair, jusqu'à ce qu'ils eussent gagné le château de Coucy, appartenant à l'oncle maternel de l'enfant. D'Osmond y ayant déposé son précieux trésor, profita du reste de la nuit, pour se rendre avec la même célérité au château de Senlis, dont Bernard-le-Danois, premier comte d'Harcourt, et oncle de Richard était seigneur. Les premiers feux de l'aurore éclairèrent l'arrivée du gouverneur aux portes du château (*).

(*) Guillem. Gemet. — *ibid.* Chron. Neustriennes, etc. page 34.

L'arrivée si subite d'Osmond à Senlis surprit étrangement le comte Bernard qui, redoutant quelque malheur dont son neveu aurait été la victime, s'empressa de demander en quel état étaient ses affaires; le gouverneur lui ayant raconté en détail tout ce qui s'était passé, et l'heureuse délivrance du prince, le comte au comble de la joie, complimenta le fidèle d'Osmond sur l'habileté du stratagème que lui avait suggéré son amour pour le précieux dépôt confié à ses soins, et le combla d'éloges et de remercîmens.

Voici comment le même fait est rapporté par une vieille chronique de Normandie, citée par *Duchesne* et *Bry*:

« Quand Osmond oi cheu, il manda as Normands et » as Bretons, que ainsi tenait leu seigneur en prison: » moult en furent dolens, et firent prières et ourésons » et processions, si ieusnaient trois fois la sepmaine, » et estaient trois iours et nuicts li sainets hommes, » vestus de sacs, et gesoient en cendres, que Diex » leu sauuast leu seigneur, et l'ostast de la main du » roy de France. Diex en oi leurs prières, or ves » comment li enfant fut deliurez: li enfant se fist ma- » lade par le conseil de Yves, père de Guillaume-de- » Bellême; Osmond et chil qui le gardoient se désespé- » roient de sa uie, si que la nouuelle fut espandüe par » Laon, que li enfes se mourait: une heure que li » roy se meuoit, et toutes les gardes se départirent » de l'enfant, Osmond le print, moult pouurement vestu » et le lia en un troussel d'herbes, et alla ainsi comme » si voulsit donner à son cheual à manger, et mist la » selle, et print l'enfant deuant li, et s'en issy de la » ville, et tant erra qu'il vint au castel de Coucy: là » laissa l'enfant au chastelain, et alla pougnant tant

» que il vint à Senlis au comte Bernard, qui estoit on-
» cle de l'enfant. » (1).

Yves, lors de cet événement, n'était point encore seigneur de Bellême, comme l'insinue Guillaume-de-Jumièges, qui l'appelle seulement père de Guillaume-de-Bellême : *Osmondus inito consilio cum Yvone patre Guillelmi-Bellismensis*; il obtint dans la suite cette seigneurie de la générosité du duc Richard qui, après avoir soumis ses ennemis, et principalement Thibaut, dit le Tricheur, comte de Chartres, ainsi que Rotrou Ier., comte du Perche (2), se rappela le service qu'Yves lui avait rendu durant sa captivité, et lui donna, en récompense, pour lui et ses enfans, la ville de Bellême, et cette partie du Perche dont il avait dépouillé Rotrou, à la suite de la guerre qu'ils avaient eue ensemble, et où ce Rotrou succomba, suivant une savante dissertation manuscrite, à la date de 1656. En outre du Bellêmois, Richard donna encore, à Yves, Alençon et les terres qui en dépendaient, la ville et le pays de Séez, et plusieurs autres possessions en Normandie, sur la frontière du Maine, à la charge de lui faire hommage, et de veiller de ce côté à la sûreté de ses états (3).

S'il faut en croire le chroniqueur anonyme que je cite ici, un des principaux motifs de la générosité de Richard envers Yves, fut de le dédommager de la perte de son emploi à la cour du roi de france, car peu

(1) Duchesne, Chron. de Normandie. Bry. page 33

(2) Aucun des historiens du Perche n'a placé ce Rotrou au nombre des comtes du Perche, quoiqu'il le fût réellement, comme je le démontrerai ailleurs.

(3) Dissertations et chroniques manuscrites. 1656.

de temps après la fuite du jeune duc, on découvrit la part que l'ingénieur avait prise à l'évasion de l'enfant, et les liaisons intimes qu'il entretenait avec le gouverneur d'Osmond: Yves qui prévoyait l'orage abandonna la cour pour se réfugier dans la Normandie, comptant y trouver aide et protection, auprès du jeune prince qui lui était si redevable (1).

Yves eut pour épouse Godehilde, dont la famille est inconnue; il en eut cinq enfans, savoir : 1°. Guillaume, qui lui succéda dans les seigneuries de Bellême et autres lieux; 2°. Avesgaud, qui succéda sur le siége épiscopal du Mans, à Sigenfroy, son oncle paternel; 3°. Yves, dont on ignore l'alliance; 4°. Godehilde ou Hildegarde, qui, suivant Odolent-Desnos, porta l'alleu de Dame-Marie près de Bellême, à Albert seigneur de la Ferté et de Châteauneuf-en-Thymerais, et suivant d'autres, à Hugues, vicomte de Châteaudun, dont elle eut Albert, fondateur du prieuré de Dame-Marie, et depuis son veuvage, abbé de Saint-Etienne et de Saint-Mesmin près d'Orléans; 5°. Hildebourge, qui épousa Aymon, seigneur de Château-du-Loir, d'où sortit le célèbre Gervais, qui succéda, à son tour, à Avesgaud, son oncle maternel, dans l'évêché du Mans (2).

Yves Ier. fonda, dans son château de Bellême, une église en l'honneur de la Vierge, des apôtres saint Pierre et saint Paul; etc. Cette église, ou plutôt cette chapelle, une des plus anciennes du Perche, existe encore aujourd'hui; elle est connue depuis un temps immémo-

---

(1) Dissertation et Chroniq. manusc. 1656.

(2) Odolent-Desnos, t. 1er., p. 103 et 104.

rial, sous les deux noms de Notre-Dame-du-Vieux-Château, et de Saint-Santin. Le fondateur la dota de plusieurs biens, et lui donna plusieurs églises dans le Bellêmois et le Sonnois, et qui sont désignées dans la charte de fondation rapportée à l'article *Bellême;* plusieurs écrivains, entr'autres Courtin et Bry, présument qu'Yves et son épouse Godehilde furent inhumés dans le caveau de cette chapelle, pratiqué sous le chœur. Ce caveau ou petit oratoire, dédié autrefois à sainte Marie-Magdeleine, pouvait être en effet, spécialement consacré, dans le principe, à la sépulture des seigneurs de Bellême.

Malgré l'activité de mes recherches, il m'a éte impossible de rien découvrir sur l'époque où mourut cet Yves I.er, ainsi que son épouse: les nombreux auteurs que j'ai consultés à cet égard gardent tous un silence absolu, excepté l'auteur de l'Histoire des grands fiefs, qui fixe cette mort à l'an 980; comme cet écrivain a commis une foule d'erreurs chronologiques, sur ce qui concerne les autres seigneurs et comtes du Perche, je n'oserais prendre sur moi de garantir son assertion, qui pourtant ne me paraît pas dénuée de vraisemblance, Yves, ayant pu prolonger sa carrière jusqu'au règne de Hugues-Capet, cette date d'ailleurs concordant assez avec celle de la mort de Sygenfroy, évêque du Mans, arrivée en 995. Sygenfroy était frère d'Yves Ier. de Bellême; quant à la mort de Godehilde, la date en est tout-à-fait incertaine.

SIGEFROY OU SIGENFROY, FRÈRE D'YVES I.er DE BELLÊME, ÉVÊQUE DU MANS.

Pour ne pas interrompre le fil de l'histoire des successeurs d'Yves Ier. dans ses seigneuries, je placerai

ici quelques détails relatifs à Sigefroy-de-Bellême, frère d'Yves, ainsi qu'à Avesgaud-de-Bellême, et à Gervais-de-Château-du-Loir, tous trois frères, fils et petits-fils d'Yves Ier., et qui ayant embrassé l'état ecclésiastique, se succédèrent immédiatement sur le siége épiscopal du Mans.

L'unique parent d'Yves-de-Bellême dont l'histoire nous ait transmis le nom, fut Sigefroy ou Sigenfroy, son frère, qui ayant pris les ordres sacrés plutôt par ambition que par vocation, parvint, à force d'intrigues, à monter sur le siége épiscopal du Mans, en 951 ou 955; il s'aida surtout du crédit du comte d'Anjou, qui était en faveur auprès du roi Lothaire, dont il obtint sa nomination à cette dignité.

Tous les historiens du Maine et du Perche reprochent à ce prélat mercenaire, une conduite bien opposée à celle d'un évêque dont il n'avait en effet que le nom. A peine en possession de son riche bénéfice, il leva tout-à-fait le masque, et laissa voir dans toute sa difformité, le loup hideux qui venait de prendre la place du pasteur bienfaisant. Son humeur hautaine, et son caractère entreprenant, ne tardèrent pas à lui susciter des affaires avec Hugues Ier., comte du Maine; ce seigneur, le plus vertueux de son temps, indigné de la conduite de Sigefroy, le chassa de son siége et de son territoire; dans cette extrémité, il alla demander asile et protection à Burcard, comte de Vendôme, auquel il céda plusieurs domaines de son église pour l'engager à prendre les armes en sa faveur, contre le comte, son ennemi; Hugues, malgré l'appui de Burcard, resta toujours supérieur en forces, et contraignit l'évêque à lui demander la paix. L'ayant obtenue aux conditions qu'il plut au vainqueur de lui imposer, il revint dans

sa ville épiscopale; mais, loin de rentrer en lui-même après ses disgrâces, loin de travailler à réparer le mal qu'avait causé au troupeau une conduite si peu en harmonie avec la sainteté de son état, il semble qu'il eût pris à tâche d'affliger l'église, et de déshonorer son ministère : tout entier au monde et à ses plaisirs, la grâce de l'imposition des mains parut éteinte en lui. Semblable à ces plantes vénéneuses qui prennent un accroissement d'autant plus grand, qu'elles sont plantées dans un terrain plus fertile, il devint aussi vicieux qu'il aurait dû être saint; enfin après une vie aussi répréhensible, et une conduite aussi criante, il tomba malade. A l'approche de l'éternité, la grande voix du remords se fit entendre; frémissant à l'idée de paraître au tribunal de Dieu qu'il avait si cruellement offensé, par d'aussi longs égaremens, et l'emploi si contraire à leur destination naturelle, qu'il avait fait des biens de l'église, il crut expier plus facilement ses crimes, en prenant l'habit monacal, dans l'abbaye de la Couture, où il mourut peu de temps après, en 994, et où il fut inhumé.

Le lecteur peu familiarisé avec l'histoire de ces temps de barbarie et de grossière ignorance, cessera d'être surpris de la conduite scandaleuse de Sigefroy-de-Bellême, quand il saura que la plupart des seigneurs de l'époque, alléchés par l'appât des richesses de l'église, destinaient presque toujours un de leurs enfans à l'état ecclésiastique, sans consulter leur goût, et sans examiner

---

(1) *Cœnomania Mss. vetera analecta.* t. 3.

(2) Bry-de-la-Clergerie, 32. Odolent-Desnos, tom. 1er. 99. Ess. Hist. sur le Maine, p. 266.

si leur vocation les appelait ou non à un aussi saint ministère; l'égoïsme et l'intérêt dirigeaient seuls leurs vues dans une décision aussi importante, et qui avait toujours pour la religion et les mœurs, les suites les plus déplorables. En vain, pour mettre un terme à ces crians abus, et purifier le sanctuaire de ces indignes mercenaires, qui déchiraient le sein de la mère qui les nourrissait, l'église employa-t-elle tous les moyens possibles de remédier à ce mal; en vain les conciles et les papes, armés des foudres spirituelles, privèrent ces vils mercenaires de leurs bénéfices, les interdirent, les excommunièrent, défendirent aux peuples d'assister à leurs messes, et de recourir à leur ministère; comme la lutte était engagée avec la force et la puissance, ce ne fut que beaucoup plus tard qu'on put réduire la licence.

AVESGAUD-DE-BELLÊME, ÉVÊQUE DU MANS.

(994 à 1035.)

Fils d'Yves, premier du nom, seigneur de Bellême, Avesgaud ou Avegot succéda, sur le siége épiscopal du Mans, à Sigenfroy, son oncle, et eut des inclinations diamétralement opposées: la pureté de ses mœurs, sa charité pour les pauvres, ses libéralités envers les églises qu'il aimait à décorer et à embellir, enfin son zèle ardent pour le bonheur du troupeau confié à ses soins, consolèrent l'église du Mans des scandales qu'avait donnés son prédécesseur, et acquirent au nouveau prélat, l'estime et l'amour de ses diocésains. Mais comme le plus beau tableau a toujours ses ombres, l'histoire lui reproche un goût trop prononcé pour un exercice peu en harmonie avec les sublimes fonctions de l'é-

piscopat, avec la quiétude et la paix du sanctuaire: Avesgaud aimait la chasse, cette passion née avec lui, se trouva encore développée par l'éducation toute chevaleresque qu'il reçut dans sa jeunesse, à la cour de son père, et au milieu de ses frères et des autres jeunes seigneurs du voisinage, qui faisaient consister leur principal exercice à déclarer la guerre aux cerfs, aux chevreuils, aux daims et aux sangliers si nombreux à l'époque, dans les immenses forêts dont le Perche était couvert. Mais ses brillantes qualités lui firent aisément pardonner ce penchant peu convenable à sa sublime dignité, penchant qui, au reste, lui devint funeste, et dont il se corrigea pour toujours, car, suivant les chroniques et plusieurs historiens (*), lorsqu'il était un jour à la chasse au cerf, il tomba de cheval, et s'écrasa le nez, de laquelle chute il lui resta un ulcère qui l'incommoda le reste de sa vie.

Avesgaud eut en partage la ville et le territoire de La-Ferté-sur-Huisne (aujourd'hui la Ferté-Bernard), et une portion du Sonnois. Les circonstances fâcheuses où il se trouva paralisèrent son zèle pour le bien qu'il méditait; le fils de Hugues Ier., et son successeur au comté du Maine, Herbert, surnommé *Eveille-Chien*, parce que, dit *Orderic-Vital*, il réveillait les Angevins et leurs chiens, dans le cours de ses excursions, qu'il faisait ordinairement la nuit pour mieux surprendre son monde; Herbert qui ne restait jamais tranquille, et ne permettait pas aux autres de l'être, remplit de troubles et d'amertume, les jours de ce vertueux prélat. Un des

(*) Vetera analect. t. 3. Acta episcop. Cenoman. Bry. 36. Odol. Desn. p. 103.

principaux motifs des persécutions qu'il lui suscitait, était la haine héréditaire dans sa famille, pour la maison de Bellême, dont la puissance et le voisinage lui portaient ombrage; la possession du Sonnois en était le prétexte. L'évêque, pour se mettre à l'abri des vexations de son implacable ennemi, fit fortifier le château de Duvely, près Connerré. Mais le fougueux Herbert, escorté d'une troupe nombreuse, eut bientôt forcé la place dont il se rendit maître. L'infortuné prélat n'eut d'autre ressource que de se réfugier au château de Bellême, sous la protection de Guillaume Ier., son frère aîné, qui en était seigneur. Là, à l'abri des fureurs du farouche despote, il fulmina contre lui une sentence d'excommunication, et lança l'interdit sur tous les domaines du comte, c'est-à-dire sur le diocèse entier. Atterré par cette sentence, et intimidé par les clameurs du peuple, sur lequel sa tyrannie avait attiré cette peine canonique, qui, dans ces temps de foi robuste, produisait une sensation extraordinaire, le comte Herbert craignant avec raison les suites désastreuses que pouvaient avoir pour lui un soulèvement général, crut devoir par politique, céder un instant aux circonstances, et il se raccommoda avec son évêque. De retour dans sa ville épiscopale, Avesgaud commença à mettre à exécution quelques-uns des projets qu'il avait conçus pour le bien moral et matériel du diocèse, il fit d'abord bâtir, en pierres et à chaux, l'Hôtel-Dieu de la ville, et reconstruire en même matière, la maison épiscopale, qui, suivant l'usage du temps n'était qu'en bois, et en fort mauvais état; il accorda de grands biens au chapitre de sa cathédrale et à l'abbaye de Saint-Vincent du Mans.

Comme le repos était pour le comte, une situation intolérable, il ne tarda pas à susciter à l'évêque de

nouvelles tracasseries ; celui-ci ne se sentant pas en force pour lui résister, quitta de nouveau la ville, et céda quelques terres à un vaillant châtelain nommé Herbrand, pour l'engager à venir à son aide: le perfide s'empara des terres et trahit le prélat. *Eveille-Chien* n'eut pas sitôt appris le départ d'Avesgaud, qu'il se rua sur le palais épiscopal et le pilla complètement; il en fut de même des granges, des greniers et des caves dont il ne laissa que les murs; non content de s'être approprié tout le mobilier de l'évêque, il fit jeter en prison tous ses serviteurs (*). Retiré dans son château de la Ferté-Bernard, Avesgaud le fit fortifier, et lança de nouveau l'anathême et les foudres de l'église sur l'oppresseur et sur l'évêché. Herbert pour braver tout à la fois, et l'excommunication et le ressentiment du peuple, appela à son aide Alain, comte de Bretagne, autre tyran de l'époque: tous deux à la tête de leurs nombreux vassaux, marchèrent sur la Ferté, attaquèrent la forteresse par deux endroits différens, et pressèrent l'assaut avec tant d'activité et d'acharnement, que les assiégés hors d'état de prolonger la résistance, furent bientôt contraints de capituler et de rendre la place. Cette affaire eut lieu l'an 1026.

Désormais sans patrie, sans asile, dénué de toute ressource, Avesgaud se réfugia auprès de l'évêque de Chartres; c'était le célèbre Fulbert, le plus illustre de son siècle; la sainteté de sa vie, ses connaissances variées, son habileté dans les affaires, lui avaient acquis une réputation justement méritée, et procuré un crédit immense auprès des rois et de toutes les illustrations

---

(*) Renouard, Ess. hist. Vetera analect. t. 3.

de l'époque. Touché de la déplorable situation de son vertueux confrère, de la justice de sa cause et des malheurs de son église, Fulbert écrivit en son nom et en celui d'Avesgaud, aux archevêques de Sens et de Rheims, pour les prier d'écrire au comte du Mans, et de le sommer de rendre les biens à l'évêque, et de le laisser vivre en paix, s'il ne voulait pas attirer sur lui de nouveaux anathèmes. Fulbert avait pris l'initiative en écrivant le premier, en son propre et privé nom, à *Eveille-Chien*. Cet hypocrite répondit à l'évêque de Chartres, qu'il était tout prêt à exécuter ce qu'il exigerait de lui après avoir préalablement entendu les deux parties belligérantes. Fulbert qui comptait sur la sincérité de ses promesses, partit pour le Mans, accompagné d'Avesgaud; arrivé sur les lieux, il parvint en effet à opérer une réconciliation si ardemment désirée, mais le bon prélat fut complètement la dupe de l'artificieux Herbert; cette réconciliation ne fut qu'une paix plâtrée, car le médiateur était à peine de retour dans la ville de Chartres, que la haine d'*Eveille-Chien*, plus furieuse que jamais, ne lui permit pas de dissimuler plus long-temps son projet favori, qui était de rendre impossible le séjour de l'évêque dans sa ville épiscopale, au milieu de ses diocésains. Plus que jamais en butte à d'odieuses vexations, le malheureux prélat contraint pour la troisième fois d'abandonner son siége, se réfugia de rechef, en son château de La-Ferté, dont il était rentré en possession, en vertu de la transaction opérée par Fulbert (*).

Soit crainte, soit politique, Herbert ne jugea pas à

(*) Renouard, *lieu cité*. — Bry, 36. 37. — Odol.-Desn. p. 102. 103. — Renouard, *ibid*. — Bry. — Odol.-Desn. *ibid*.

propos cette fois, de poursuivre sa victime : l'évêque de son côté, ennuyé d'une vie aussi agitée, ne songea nullement à mettre sa demeure en état de défense, et à s'exposer de nouveau aux hasards de la guerre. Il profita de ce moment de calme, pour faire de sérieuses et profondes réflexions sur les orages multipliés qui avaient agité sa carrière, sur le néant d'un monde où le bonheur ne se trouve pas, sur la vanité des honneurs, des richesses, des distinctions et des titres, si impuissants pour procurer à l'âme une once de félicité réelle; rendu à lui-même, dégoûté pour toujours du siècle et de ses trompeuses jouissances, il prit la résolution d'aspirer désormais après les seuls biens qui ne sont pas l'apanage de cette vie passagère, et pour arriver à ce but, il voulut consacrer les dernières années de sa vie, à réparer par la pénitence, le peu de fautes qu'il pouvait avoir à se reprocher dans l'exercice des fonctions de sa charge. L'histoire ne lui reproche que deux choses : la passion qu'il avait montrée pour la chasse dans les premières années de son épiscopat, ensuite, d'avoir donné à ses deux sœurs, le patronage de deux églises du diocèse.

C'est sans doute pour laver ces deux taches qu'il entreprit le pélerinage à Jérusalem, alors fort en vogue. Il partit pour la Palestine avec tout l'appareil digne de sa naissance et du haut rang qu'il occupait dans l'église. Arrivé dans la Terre-Sainte, il alla visiter les lieux où s'opéra le mystère de notre rédemption, parcourut les endroits illustrés par tant de prodiges, et sanctifiés par la présence du Dieu que son amour pour les hommes avait attiré parmi eux sous l'enveloppe de notre chétive mortalité ; après les avoir arrosés de pieuses larmes, et répandu d'abondantes largesses, pour l'entretien de ces lieux si vénérables, il voulut revoir

sa patrie, et reprit le chemin de la France. *Ibique pro tantis sibi illatis injuriis clamorem ad Dominum se facturum. Apparatu autem magno facto sicut tanto decet episcopo Hyerusalem ciuitatem regiam profectus est, et peractis ab eo orationibus lacrymosis, et sicut excogitarat et facultas exposcebat, eleemosynarum donariis, ut rediret disposuit* (1). Le bon prélat n'eut pas la consolation de revoir la terre natale, théâtre de son zèle et de ses souffrances; de tous ses vastes domaines il ne devait pas même lui rester un tombeau; Verdun fut le terme de sa pénible carrière, arrivé dans cette ville, il y rendit le dernier soupir, le 27 octobre 1037, après quarante deux ans, un mois et vingt jours d'épiscopat, ayant succédé tout jeune à son oncle. Raimbert, évêque de Verdun lui fit faire de magnifiques funérailles dans sa cathédrale, où sa dépouille mortelle fut déposée. Avesgaud, pendant la courte maladie qui le conduisit au tombeau, avait, dans son testament, légué de grands biens à cette église (2).

Pendant le peu de loisir que lui avait laissé son persécuteur, ce vertueux prélat, outre les bâtimens de l'Hôtel-Dieu et de l'évêché, fit réparer la chapelle des *Ardents*, située près de la cathédrale, et y fonda un hospice pour les malheureux attaqués de la manie, et du mal appelé *feu-sacré*. Il confia l'administration de cette maison à des prêtres hospitaliers de Saint-Antoine; pour les distinguer des autres prêtres séculiers, il leur fit porter sur le côté gauche de la robe, la figure d'un pied de biche, symbole dont j'ignore la signification. *Naturam expellas furcâ tamen usque recurret.*

---

(1) Titres de saint Vincent du Mans, apud Renouard et Bry.

(2) Acta episcopor, cenoman.

Dans la suite des temps ces prêtres sollicitèrent et obtinrent facilement la dispense de porter cet insigne, qui aurait mieux figuré sur l'habit d'un chasseur que sur le costume d'un ecclésiastique; le chapitre du Mans octroya volontiers cette demande (1).

GERVAIS, PETIT-FILS D'YVES Ier. DE BELLÊME, ÉVÊQUE DU MANS.
(1037 à 1067).

Gervais, fils d'Haymon, seigneur du Château-du-Loir, et de Hildebourge-de-Bellême, succéda en 1037, à Avesgaud, son oncle maternel, sous les yeux duquel il avait été élevé. Ce jeune prélat était orné de toutes les vertus et de toutes les qualités qui constituent le grand homme, *dominus Gervasius*, dit le Cartulaire cité par Bry, *vir nulli in regno sapientiâ et honestate secundus* (2); comme son prédécesseur, il fut en butte à mille persécutions.

Herbert, *Eveille-Chien*, laissa à sa mort, son fils Hugues II, encore enfant, sous la tutelle de Herbert-Bacon, grand-oncle du jeune comte. Ce parent dénaturé, stimulé par l'ambition la plus criminelle, résolut de profiter du bas âge et de la faiblesse de cet orphelin confié à sa garde, pour le dépouiller de son héritage. L'évêque Gervais, parrain du jeune comte, s'opposa vivement à cette usurpation. Herbert irrité de son zèle à soutenir les droits du légitime héritier du comté du Maine, l'empêcha pendant deux années entières, d'entrer dans la ville épiscopale; il se proposait,

---

(1) Ess. Hist. sur le Maine, t. 1er.
(2) Cartul. apud Bry, p. 38.

pendant l'absence du pasteur, de piller le trésor de la cathédrale. Ce laps de temps écoulé, Gervais parvint enfin à pénétrer dans la ville, où bientôt Herbert lui déclara la guerre; l'évêque fut d'abord obligé de céder, mais les habitans étant venus à son secours, il réussit à chasser l'usurpateur, et à faire rentrer le jeune comte dans ses droits et dans son héritage; peu de temps après, il lui fit épouser Berthe, veuve d'Alain, comte de Bretagne. Irrité de cette alliance, qui contrariait ses vues, Geoffroy, comte d'Anjou, complice de l'usurpateur Bacon, bloqua aussitôt le Château-du-Loir appartenant à l'évêque, ensuite l'ayant invité à une entrevue, sous prétexte de terminer leur différend à l'amiable, le perfide s'empara de l'infortuné prélat, qui ne se doutant nullement de cet abominable guet-à-pens, s'était rendu à son invitation; il n'eut pas honte de lui proposer en échange de sa liberté, la cession, en sa faveur, du Château-du-Loir. L'évêque rejetant bien loin une proposition aussi injuste, préféra rester prisonnier, que d'abandonner le domaine de ses pères, à un tyran éhonté qui n'y avait aucun droit. Indignée du traitement infligé à son maître, la garnison du Château-du-Loir résista pendant sept années aux attaques du comte d'Anjou; elle eût prolongé plus long-temps encore cette résistance héroïque et inouie dans nos annales, si le malheureux évêque, ennuyé d'une aussi longue captivité, n'eût enfin consenti à céder ses domaines, et même à abdiquer son siége, pour recouvrer sa liberté, qu'on ne lui offrait qu'à ce prix; et n'ayant en perspective aucun secours à attendre ni du roi ni des siens, puisque, pour comble d'infortune, Hugues II, comte du Maine, était mort deux ans après sa prise de possession, et que son épouse et ses enfans avaient été aussitôt chassés par l'usurpateur. Il se

rendit à la cour de Guillaume-le-Conquérant, duc de Normandie. Vivement ému de la position du prélat, ce grand homme lui fit l'accueil le plus amical, et, pour le dédommager de la perte de ses biens, outre les honneurs dont il le combla, les présens d'or et d'argent qu'il lui fit, il lui concéda encore plusieurs châteaux et autres riches domaines.

Il était encore à la cour de son généreux ami, lorsque le roi de France, Henri I.er, à qui son mérite, ses vertus et ses malheurs l'avaient fait connaître, le nomma au siége de Reims, vacant par la mort de l'archevêque Guy Ier., arrivée en l'an 1057. Animé d'un zèle ardent pour le salut des âmes, Gervais accepta ce poste avec d'autant plus de reconnaissance, qu'il lui procurait l'occasion de continuer son saint ministère.

Le roi Henri, charmé de la découverte d'un aussi habile homme, lui fit à sa cour la plus gracieuse réception, en lui annonçant sa nomination à cette haute dignité. *Qui gaudens suscepit illum, postquam per XX annos Cenomanicam rexit ecclesiam* (*). Il avait gouverné l'église du Mans pendant vingt ans, lorsqu'il fut promu à l'archevêché de Reims.

Il sacra dans son église, le 23 mai 1059, le fils et successeur de Henri, le roi Philippe Ier., qui le nomma son chancelier. Ce prélat jouissait d'une si grande considération auprès des pontifes romains, que les trois papes, Etienne X, Nicolas II et Alexandre II, entretinrent avec lui, une correspondance épistolaire, surtout les

---

(*) Cartul. Cenoman. episcop. apud Bry, 39.

deux derniers, Nicolas II et Alexandre II. Il signala son zèle pour la gloire de la religion, en contribuant à la fondation de l'église du Château-du-Loir, et à la restauration d'un certain nombre d'autres dans le diocèse de Reims.

Ce grand prélat, contemporain et cousin-germain d'Yves-de-Bellême, évêque de Séez, termina sa glorieuse carrière, le 4 juillet 1067, après avoir servi et illustré l'église pendant trente années. Il fut inhumé à Reims, dans son église métropolitaine (1).

On trouve dans le cartulaire des évêques du Mans, le testament qu'il fit à sa mort, et les dons qu'il accorda aux églises, pour la rémission de ses péchés, le repos des âmes de son oncle Avesgaud, et de ses père et mère, Haymon et Hildebourge: *Pro remedio animæ meæ, sancti predecessoris et avunculi Avesgaudi requie impetrandâ, nec non genitoris cum genitrice, Haimonis scilicet et Hildeburgæ.* Il accorde au chapitre du Mans, plusieurs terres sur la rivière d'Huisne, à la charge de célébrer un service tous les ans, à l'intention des personnes sus-dénommées (2).

GUILLAUME TALVAS, PREMIER DU NOM, DEUXIÈME SEIGNEUR DE BELLÊME, D'ALENÇON, DE SÉEZ ET AUTRES LIEUX.

Yves premier eut pour successeur, dans ses seigneuries de Bellême et du Sonnois, Guillaume, premier du

---

(1) Cartul. Cenom. episcop. apud Bry 39.
(2) Bry, *ibid.*

nom, son fils aîné; il posséda également l'Alençonnais, mais on ignore si ce fief lui fut transmis par succession paternelle, ou s'il l'obtint directement de Richard Ier., duc de Normandie; de quelque mode qu'il lui échut, toujours est-il que le fief d'Alençon provenait de ce duc. Ce Guillaume reçut le sobriquet de *Talvas*, ou à cause d'une espèce de bouclier de ce nom, dont il était l'inventeur, suivant l'opinion de Ducange et autres écrivains, ou, s'il faut en croire Orderic-Vital, à cause de sa cruauté *jure vocatus Talavatius ob duritiam*; mais comme ce dernier détestait cette famille, dont la cruauté excessive est d'ailleurs confirmée par tous les auteurs contemporains, je préfère avec Odolent-Desnos, l'opinion de Ducange, vu que si ce surnom eût été infamant, Guillaume III, comte d'Alençon, son arrière-petit-fils, n'aurait eu garde de désigner son aïeul par ce sobriquet, qu'il emploie dans une de ses chartes (1): *notum facio quod cùm avus meus comes Willermus Talavas* (2) etc.

L'histoire ne nous apprend pas lequel d'Yves ou de Guillaume fit construire les châteaux d'Alençon, de Séez, du Mesle-sur-Sarthe et autres; quant au château de Domfront, forteresse considérable, chef-d'œuvre de l'art, qui s'élève à pic sur un rocher escarpé et solitaire, il fut l'ouvrage de Guillaume Ier. Les chroniques du temps et les auteurs contemporains rapportent que ce seigneur jouissait d'un grand crédit auprès du roi Robert, fils de Hugues-Capet, et que les ducs de Normandie, Richard Ier., Richard II et Richard III, lui

---

(1) Odol.-Desn. Mém. hist. I. 104. Note.
(2) Hist. de Ponthieu, chap. 8.

avaient confié la garde des frontières de leur duché, du côté du Maine; c'est pour s'opposer aux incursions des Manceaux qu'il avait élevé ce dernier château, comme l'avaient été ceux d'Alençon et autres.

Guillaume, commandait en chef le corps de troupes qui accompagnait le roi Robert, allant au-devant de Constance d'Arles, sa seconde femme; la nuit étant arrivée, on campa dans l'abbaye d'Abbeville, qui se trouvait sur la route; elle était habitée par des religieux bénédictins. Un des hommes de l'escorte, s'étant, malgré l'opposition du supérieur, installé dans la cave, pour y faire de copieuses libations, l'abbé hors d'état d'expulser l'intrépide buveur, n'eut d'autre ressource que d'invoquer la protection du patron de l'ordre en s'écriant, comme le rapporte Aimoin : *Grand saint Bénoist! souffrirez-vous qu'on traite ainsi vos serviteurs*! . . . . *Etes-vous irrité contre vos enfans?* Les prières et les menaces n'empêchèrent pas notre suppôt de Bacchus, de s'en donner à cœur-joie, jusqu'à ce qu'il fût mort-ivre; s'étant ensuite traîné comme il put jusqu'à une maison voisine, le feu prit par accident à ce bâtiment, qui devint la proie des flammes, au milieu desquelles expira l'ivrogne dont il ne resta que les ossemens calcinés. Guillaume à cette nouvelle, loin d'exprimer des regrets sur la perte de son homme, bénit au contraire le seigneur et le saint patriarche, dont les prières avaient obtenu une si prompte vengeance du mépris de la tempérance, et de la violation des droits sacrés de l'hospitalité (*).

(*) Aimonius de Mir. sancti Bernardi, Recueil des hist. de Fr. t. 10. p. 341. — apud Odol.-Desnos.

Un des fils du roi Robert, Hugues ou Henry, en butte aux persécutions de la reine Constance qui les laissait manquer de tout, et qui, quoique tour-à-tour, associés au trône du vivant de leur père, furent obligés de quitter la cour; ce fils, dis-je, fut arrêté à Bellême, et jeté dans les prisons, par ordre de Guillaume qui en fit aussitôt informer le roi, par le canal du célèbre Fulbert, évêque Chartres, et chancelier du monarque. Ce prélat s'exprime ainsi dans sa lettre à Robert, qui est la 74e. de la collection de ses épîtres: « Il est à propos de vous » faire connaître ce qui se passe dans votre royaume: » votre prudence saura donc que Guillaume-de-Bellême, » pour punir la perfidie de votre fils, l'a fait jeter » en prison, d'où il ne doit pas sortir avant qu'on n'ait » connu nos sentimens à cet égard. » *Dignum est te scire negotia regni tui, noverit ergo prudentia tua quod Guillelmus de Bellismo ultus perfidiam filii tui, conjecit eum in carcerem unde non egredietur sine consilio nostro* (1).

Odolent-Desnos pense avec Glaber et Vely, que ce fut le prince Hugues qui, réduit par l'altière Constance au dernier dénûment, quitta la cour avec quelques jeunes seigneurs, et menant une vie de brigand, il se jeta dans le Perche, où Talvas crut devoir le faire arrêter (2).

Richard III, duc de Normandie, ayant, en sa qualité d'aîné, succédé à son père, donna en partage à Robert son frère, le comté d'Hyesmois, beaucoup moins étendu alors qu'il ne l'avait été sous les deux premières races de nos rois. Ce prince trouvant ce partage trop mes-

(1) Fulberti, epistol. 74.
(2) Vely et Glaber, apud Odol.-Desnos, 1: 107 en note.

quin se révolta contre le duc son frère, et pour lui opposer une vigoureuse résistance, il se renferma dans le château de Falaise.

Richard, pour réprimer cette criminelle entreprise, et ramener le rebelle à la soumission qu'il lui devait, alla à la tête d'une nombreuse armée, l'attaquer dans sa forteresse. Guillaume-de-Bellême accompagnait le duc, et contribua puissamment à la reddition de la place, qui après un vigoureux assaut, battue à coups de belliers et de balistes, fut obligée de se rendre, car, Robert voyant l'inutilité de ses efforts, renonça à ses projets, demanda grâce à son frère, et se réconcilia avec lui. Le duc Richard ayant alors quitté son armée, retourna à Rouen, sa capitale, où peu de temps après, il mourut empoisonné, ainsi que quelques-uns des siens, l'an 1028.

Les soupçons tombèrent aussitôt sur Robert qui lui succédait dans le duché de Normandie. Le nouveau duc qui connaissait Bellême, et lui gardait rancune depuis le siége de Falaise, le somma de venir lui rendre aveu de son fief d'Alençon. Guillaume qui, de son côté, détestait cordialement Robert qu'il signalait comme le meurtrier de son frère, refusa hautement l'hommage, regardant l'Alençonnais non plus comme un fief, mais bien comme propriété indépendante ; comptant d'ailleurs sur la protection du roi Robert, sur plusieurs autres amis puissans, et principalement sur ses richesses, il croyait pouvoir se soustraire facilement au joug du suzerain.

Le duc pour réprimer cet excès d'insolence, rassembla toutes ses troupes, et vint l'an 1029, mettre le siége devant Alençon. Bientôt l'orgueilleux vassal réduit à l'extrémité, ne vit plus pour lui d'autre moyen de

salut, que de récourir à la clémence de son maître, et lui demander pardon. Autant il s'était élevé dans la prospérité, autant il s'abaissa dans la détresse; car, comme la bassesse est toujours la compagne de la vanité, il ne rougit pas, pour obtenir sa grâce, et conserver son fief, de descendre au rôle le plus vil et le plus dégradant, en se présentant devant son vainqueur, nu-pieds et en chemise, marchant sur les mains (comme on dit en terme vulgaire, à quatre pattes), et ayant une selle de cheval sur le dos, comme pour lui servir de monture. Car tel était, dit la chronique de Normandie, l'usage de ces temps : *qu'un prince déconfit, se rendît, une selle à cheval à son col, afin que son vainqueur le chevauchât s'il lui plaisait.* Voici comment l'auteur du roman de la rose raconte le même fait;

> Une selle à son col pendue,
> Son dos offrit à chevaucher,
> Ne se pot plus humilier,
> C'en était costume en cel jour,
> De querre merci à son seigneur (1).

Bry cite encore une autre vieille chronique qui s'exprime en ces termes: « Guillaume qui queums (comte) » estoit de Bellesme, tenait lors le castel d'Alençon, et » voulait oster li duc de sa seigneurie, et moult s'en » pena. Li duc alla sus luy à ost, et l'assit, et tant le » destraint, que il yssit auprès de la ville, et portait » une selle à cheual sus son chef, et s'en uinst si fai- » tement, crier merchi. Li duc li pardonna son mal » talent, et si li rendit le castel (2). »

(1) Recueil des histor. de France, t. XI, p. 195.
(2) Chronique, apud Bry, 41.

L'âme généreuse du prince, à la vue de tant d'humiliations, se laissa fléchir; ne pouvant soupçonner l'ombre même d'une perfidie dans l'auteur d'une démarche si empreinte de soumission et de regret du passé, Robert, outre l'oubli de la faute, remit le coupable en possession de son fief avec les mêmes prérogatives que par le passé.

Des procédés si nobles, une conduite si magnanime, ne firent aucune impression sur le cœur du vassal indocile; loin de revenir à des sentimens dont l'honneur lui faisait un devoir rigoureux, Bellême, après avoir dissimulé quelque temps ses criminels projets, leva bientôt le masque et montra avec la dernière évidence, combien la confiance de son bienfaiteur était mal placée.

Comme son caractère remuant, son humeur inquiète et son ambition démesurée, ne lui permettaient pas de rester en repos, il eut bientôt relevé, l'étendard de la révolte contre le duc, son seigneur: voici à quelle occasion:

La paix entre le duc et le sire de Bellême ne fut pas de longue durée, le caractère remuant et ambitieux de ce dernier, et surtout la haine qu'il ne cessait de porter à Robert, malgré les procédés généreux dont il avait usé envers lui lors de l'affaire d'Alençon, ne lui permirent pas de dissimuler plus long-temps les projets de vengeance qu'il couvait dans son cœur, et qui devaient éclater à la moindre occasion.

Le duc, s'il faut en croire trois de nos historiens (*)

(*) R. Courtin, Hist. du Perche, manus. liv. 1.er, Bry, p. 53, Odol. Desnos, 1.er, p. 109.

appuyés sur quelques chroniques normandes, se serait engagé, dans un des articles du traité de paix, à donner en mariage une de ses sœurs naturelles à Robert de Bellême, troisième fils de Guillaume, avec le château de Ballon en dot (*); mais ayant changé d'avis, il accorda la main de la princesse à Mauger, fils de Néel de Saint-Sauveur, vicomte de Cotentin, ce qui porta au comble l'exaspération du seigneur de Bellême. Au reste quelle qu'ait été la cause du mécontentement de ce dernier, toujours est-il que dans sa soif de vengeance, il envoya ses fils Foulques et Robert à la tête de toutes ses troupes, porter sur les terres du duc le pillage et la dévastation. Ceux-ci, partageant le ressentiment de leur père, laissèrent partout sur leur passage des traces du plus féroce brigandage, rançonnant les habitans, incendiant leur demeure, et emmenant à leur suite grand nombre de prisonniers.

Robert ne fut pas plutôt instruit de ce second attentat de la part de ce vassal ingrat, qui faisait un usage aussi criminel de la liberté et des biens dont il était redevable à sa magnanimité, qu'il résolut aussitôt d'en tirer vengeance, et de le punir comme il le méritait. Il envoya donc à la rencontre des troupes Bellêmoises le vicomte Néel, à la tête de toutes les forces de la Normandie. La

---

(*) Cette supposition paraît d'autant moins vraisemblable que la conduite de Talvas envers le duc n'était guères de nature à procurer une alliance entre les deux familles; et que d'ailleurs le château de Ballon, comme l'observe fort bien Odol.-Desn., n'a jamais appartenu aux ducs de Normandie.

forêt de Blavou (1) où les deux armées se rencontrèrent, devint le théâtre d'une sanglante bataille; on combattit de part et d'autre avec un acharnement terrible; grand nombre de morts jonchèrent le champ de bataille. La victoire se rangea sous les enseignes normandes, *intra saltum Blavonis cruentum prœlium commissum est* (2); presque tous les chevaliers Percherons et Alençonnais tombèrent morts dans la mêlée: la déroute fut complète; Néel, général en chef des Normands, s'étant attaché à la poursuite de Foulques, l'atteignit d'un coup de lance, le perça de part en part et le laissa sans vie, baigné dans son sang. Robert, frère de Foulques, grièvement blessé, put à peine s'échapper suivi de son jeune frère et d'un petit nombre d'hommes d'armes et de chevaliers, assez heureux pour survivre à une lutte aussi inégale. Le vieux Guillaume déjà sérieusement malade fut si frappé de cette douloureuse nouvelle, que ne pouvant surmonter son chagrin, il mourut de dépit et de douleur à la suite d'un serrement de cœur qui l'étouffa (3): *Guillaume se sanc mêla et en mourut de deuil* (4). René Courtin fixe la mort de Guillaume 1er en l'an 1031, et d'autres écrivains en l'an 1033 (5). Son corps fut transporté dans l'église de Notre-Dame-sur-l'Eau, de la ville de Domfront, où il mourut, dont il avait bâti le château; il fut inhumé dans le chœur de cette église. On y

(1) La forêt de Blavou, depuis long-temps essartée, était environ à trois lieues Sud-Ouest de Mortagne, son emplacement est aujourd'hui occupé par les deux communes de Saint-Jouin et de Saint-Quentin-de-Blavou, canton de Pervenchères.

(2) Guillelm. Gemetic. lib. VI. cap. IV.

(3) *idem* *ibid.*

(4) Chroniq. norm. apud. Bry.

(5) Odol. Desn. la France 1834. p. 30 (Orne).

voit encore aujourd'hui son tombeau, qui depuis long-temps a été rapporté dans la nef et placé dans la chapelle Sainte-Anne, pour ne pas nuire aux cérémonies. Il a les pieds appuyés sur un lion, la tête sur un oreiller; son costume consiste en une cotte de mailles, habit militaire du temps. Une épée est suspendue à son côté, mais il n'a point de bouclier. (1).

Quant à Foulques, fils de Guillaume, son corps fut enlevé du champ de bataille par Robert, son frère, qui le fit inhumer dans l'église de Saint-Léonard de Bellême, bâtie par leur père (2).

L'épouse de Guillaume de Bellême se nommait Mathilde. Les chroniques de Normandie veulent qu'elle soit issue de la race de Ganelon de Mayence, traître renommé par les anciens romans de chevalerie. Ce qu'il y a de plus certain c'est que sa famille est inconnue. Elle donna le jour a cinq enfans, 1.° Warin, qui fut l'aîné; 2.° Foulques, qui trouva la mort à la bataille de Blavou; 3.° Robert, assassiné à coups de hache dans le château de Ballon; 4.° Guillaume II, surnommé le Néron de son siècle, et enfin Yves II, qui fut évêque de Séez. Je parlerai de ces seigneurs dans un article particulier à chacun.

Mathilde, au rapport de Courtin, fut inhumée dans l'église de Saint-Léonard de Bellême. On ignore l'époque de sa mort.

OEUVRES PIEUSES DE GUILLAUME 1er. — FONDATION DE SAINT LÉONARD DE BELLÊME.

Comme il n'est guères de cœur si endurci, d'âme si

---

(1) Odol. Desn. p. 110. Essai sur les antiq. de Domfront, in-18, par Caillebotte. p. 8.

(2) René Courtin, *lieu cité.*

dépravée sur lesquels le remords n'exerce quelquefois sa puissante et salutaire influence, Guillaume, au souvenir de tant d'actions honteuses et criminelles dont il avait souillé sa vie, résolut d'expier ses nombreux forfaits par des œuvres de piété et de pénitence; c'est dans ces sentimens que pour étouffer la voix importune d'une conscience agitée et calmer enfin ses déchirantes réminiscences, *reminiscensque mearum iniquitatum fluctus et scelera*, qu'il entreprit le voyage de Rome, pour chercher auprès du vicaire de Jésus-Christ, en déposant à ses pieds le lourd fardeau de ses crimes, une paix et un calme qu'il avait en vain demandés à sa puissance, à ses honneurs et à ses richesses sans pouvoir les obtenir. Comme je dois donner à l'article de Bellême tous les détails relatifs à la magnifique église de saint Léonard, bâtie par Guillaume à son retour de Rome, je me contenterai de traduire ici la charte latine de la fondation de cette église, copiée par René Courtin, sur l'original déposé aux anciennes archives de Marmoutiers.

Ce document curieux contient l'histoire du pélerinage de Guillaume à Rome, raconté par lui-même avec toutes les circonstances qui donnent au récit un nouvel intérêt.

» Comme la foi sans les œuvres est une foi morte, tout » chrétien doit faire en sorte que cette foi qui l'anime » soit accompagnée de bonnes œuvres; tel est en effet le » langage de la sainte écriture : *cessez d'agir avec perversité,* » *et apprennez à bien faire.* Mais comme il est rare que « ceux qui ne consacrent leur vie qu'à amasser des ri- » chesses terrestres puissent sauver leurs âmes, il est né- « cessaire, s'ils veulent parvenir à ce but si désirable, qu'ils » destinent une partie de leurs biens à l'entretien de ceux » qui ont consacré leur vie toute entière à chanter jour » et nuit les louanges de Dieu dans les temples élevés en » son honneur. Frappé de la vérité de ces paroles, moi

» GUILLAUME, comte, au souvenir des flots d'iniquités prêts
» à m'engloutir, et sondant l'abîme où mes crimes auraient
» pu me plonger, j'ai commencé à penser et à réfléchir
» aux moyens que je pourrais employer pour échapper
» aux châtimens qui m'attendent, et obtenir la rémission
» de mes fautes. J'ai donc pris la résolution d'aller à Rome,
» supplier le bienheureux Pierre d'obtenir pour moi du
» Seigneur, un pardon que je suis indigne d'obtenir par
» moi-même. Arrivé dans cette ville, j'ai confessé mes
» péchés au pape Léon, de bienheureuse mémoire, qui
» gouvernait alors saintement et pieusement l'Eglise Ro-
» maine. Plein de compassion pour moi, le pontife, après
» avoir considéré la délicatesse de ma complexion, la faible
» constitution de mes membres, m'a jugé de suite inca-
» pable de soutenir une longue abstinence; mais, pour ne
« me pas congédier le cœur navré de tristesse, sans m'im-
» poser une pénitence, il m'a ordonné, comme satisfac-
» tion de mes fautes, de bâtir une église qui ne serait
» soumise à d'autre juridiction qu'à l'église de Rome
» elle-même, et de l'enrichir le plus qu'il me serait pos-
» sible, suivant ma fortune et mes biens. J'ai accepté avec
» reconnaissance cette œuvre satisfactoire. A mon retour
» de Rome, j'attendais pour commencer cette église qu'il
» se présentât une occasion favorable; enfin, grâce à la
» bonté divine et à son inspiration, j'ai eu le bonheur de
» découvrir le corps de saint Léonard, avec des reliques
» de plusieurs autres saints que j'ai transférées du lieu où
» elles étaient, dans mon château de Bellême. Dès lors, au
» comble de mes vœux, j'ai commencé à faire bâtir une
» église en l'honneur de la bienheureuse Marie, toujours
» vierge, des saints apôtres Pierre et Paul, et particuliè-
» rement du très-saint Léonard, dont le corps y a été
» placé avec toute la magnificence qu'il m'a été possible.
» L'église une fois achevée, j'ai voulu qu'elle fût libre

» et exempte de toute juridiction ecclésiastique et séculière, de manière à ne dépendre en quoi que ce soit d'aucune autorité, quelle qu'elle pût être.

» C'est pourquoi, à l'époque où j'ai voulu, suivant l'usage, faire procéder à la dédicace du nouveau temple, je suis allé trouver monseigneur Robert, roi de France, et l'ai supplié avec instance de vouloir bien honorer de sa présence cette auguste cérémonie. Rempli de condescendance, il s'est rendu à mes désirs en venant à Bellême, accompagné du comte Eudes de Chartres, de l'archevêque de Sens, du pontife de Chartres, monseigneur Fulbert, de bienheureuse mémoire, ainsi que d'un grand nombre d'autres prélats et comtes, dont il serait trop long d'énumérer les noms; j'ai également jugé convenable d'inviter à la même cérémonie, le glorieux comte des Normands, Richard, l'archevêque de Rouen et Richard évêque de Séez, *dans le diocèse duquel se trouve l'endroit ;* le comte Foulques d'Angers et l'évêque Hubert, en compagnie desquels est également arrivé Arnoult, archevêque métropolitain de Tours. Se sont aussi trouvés le comte du Mans, Herbert, surnommé *Eveille-Chien*, et avec lui Avesgaud, évêque de de la même ville. Tous ces personnages ont, suivant la coutume, et comme il convient à des chrétiens catholiques et orthodoxes, procédé avec piété et dévotion à la dédicace de la susdite église. La cérémonie achevée, monseigneur le roi de France, Richard, comte des Normands et Richard évêque de Séez, ainsi que tous les autres prélats et barons l'ont, selon mes désirs et intentions formelles, déclarée libre et exempte de toute espèce de sujétion, suivant le privilége à moi accordé par le pape Léon, successeur des apôtres, qui m'avait enjoint de bâtir cette église.

» Le roi et tous les pontifes ci-dessus dénommés, les

» comtes avec tout le clergé et le peuple assemblés, ont autorisé et confirmé cette exemption et immunité, de manière qu'à l'avenir et à perpétuité, ces privilèges doivent être à l'abri de toute contestation; et si quelqu'un par la suite, évêque ou archevêque, osait porter atteinte aux susdits priviléges, qu'il soit, d'après l'autorité du siége apostolique, et celle de tous les prélats assistans, soumis à l'anathême, sans espoir d'en être relevé. En vertu de ces franchises, il a été décidé que l'église Saint-Léonard aurait la liberté de demander les saintes huiles et le saint-chrême à tel évêque que bon lui semblerait, ainsi que toutes les autres choses nécessaires à l'exercice des fonctions sacerdotales, dans le cas seulement où l'évêque de Séez cesserait d'être dans la communion du siége apostolique, ou qu'il refuserait de procurer ces choses avec plaisir, ou qu'il y mettrait de la mauvaise volonté; et, s'il refusait de se soumettre à l'autorité des canons, il ne pourrait en aucune manière, interdire cette église, ni inquiéter, ni excommunier les ecclésiastiques qui y font le service divin, ni les contraindre de se rendre au synode ou à toute autre assemblée que ce soit. Marque ou seing du roi Robert †, roi des Français (*); marque ou seing de Richard, comte des Normands †; marque ou seing de Raoul, archevêque de Rouen †; de Richard, évêque de Seèz †; d'Arnoult,

(*) Le seing à cette époque consistait dans une petite croix, que l'on faisait sur un acte pour le rendre authentique, le scribe ou chancelier, d'un prince ou d'un comte auteur de la charte, indiquait après chaque croix le nom du personnage qui l'avait faite. Les évêques ont toujours conservé cet usage jusqu'à nos jours, et font encore précéder leur nom d'une croix.

» archevêque de Tours †; d'Eudes, comte †; du sei-
» gneur évêque de Chartres, de sainte mémoire †; de
» Foulques (Nerra), Comte d'Anjou †; de Hubert, évêque
» d'Angers †; d'Herbert, comte du Mans †; d'Avesgaud,
» évêque du Mans †; de Gilduin, archevêque de Sens † ».

On lisait sur le dos de cette charte les mots suivans, écrits en lettres capitales : PRÆCEPTUM ROBERTI REGIS, ET, EPISCOPORUM TAM SAGII QUAM ALIORUM AD DEDICATIONEM CONVOCATORUM AUCTORITAS, DE LIBERTATE ECCLESIÆ S. LEONARDI. BELLISSIMUS.

Commandement du roi Robert et des évêques, tant de Séez que des autres convoqués pour la dédicace de la liberté de l'église de saint Léonard. BELLÊME.

Les différens anachronismes et les invraisemblances que l'on remarque dans cette charte, ont fait croire à plusieurs savans, entr'autres au célèbre D. Mabillon, que cet acte était vicieux et très-probablement apocriphe. Voici ce que dit à ce sujet M. Odolent-Desnos, dans le tome 1.er de ses mémoires sur Alençon, page 111, en note.

» Le seigneur de Bellême y dit qu'il se confessa dans
» Rome, au pape Léon, depuis l'anti-pape Léon VIII,
» mort en 996. Il n'y a point eu d'autre pape de ce nom
» que Léon IX, élu en février 1049. Il ajoute que le roi
» Robert, et Richard duc de Normandie, furent présens
» à la dédicace de Saint-Léonard et que leur seing se trouve
» à son acte. Ce roi mourut en 1031, Richard II, duc de
» Normandie, en 1026 ou 1027, et son fils Richard III,
» fut empoisonné en 1028. On trouve dans les signatures
» de cet acte les noms de prélats dont les uns ne vivaient
» plus en ce temps-là, et les autres n'étaient pas encore
» sacrés. Richard, évêque de Séez, présent à l'acte, y

» paraît comme consentant à l'exemption de l'église de
» Saint-Léonard ; il était mort long-temps auparavant. Si-
» gefroy souscrivit à la fondation de l'abbaye de Lonlay,
» que la plus grande partie des historiens fixent à l'an
» 1020, et d'autres, au nombre desquels est D. Mabillon,
» à l'an 1026. Celui-ci eut pour successeur Radbod. On
» fait assister à la même cérémonie et souscrire à l'acte,
» Rodolphe, archevêque de Rouen, et Hilduin, arche-
» vêque de Sens: le premier était mort avant le 26 avril
» 1030; le second ne fut sacré archevêque que le 18 oc-
» tobre 1033; parconséquent, ni l'un ni l'autre n'avaient
» pu se trouver à cette cérémonie avec Robert, roi de
» France, et Richard duc de Normandie. Elle fut faite
» le 26 juin, suivant un ancien martyrologe de Marmou-
» tiers. Il est dit dans l'acte que Fulbert, évêque de
» Chartres, s'y trouva; ce prélat mourut le 10 avril
» 1028; il faut donc qu'elle ait été faite, au plus tard,
» en 1027. Il est vrai que dans l'acte il est fait mention
» de Fulbert comme d'un homme mort, *beatæ memoriæ*
» *dominum Fulbertum*, ce qui peut donner à penser que
» le seigneur de Bellême fit cet acte de reconnaissance
» quelques temps après la cérémonie ; mais dans les
» signatures de tous ceux qui y avaient été présens, il
» n'est fait mention que du seul Fulbert comme d'un
» homme mort. Les signatures du roi Robert, du duc
» Richard et autres prélats, y sont apposées comme
» celles d'hommes vivans, parmi lesquelles se trouve,
» la dernière de toutes, celle de Gilduin, archevêque
» de Sens, qui certainement n'occupait point le siége
» du temps du roi Robert, encore moins de celui du
» duc Richard. (Ces anachronismes n'ont pas permis au
» savant Mabillon de disconvenir que cet acte était vieux.
» Il peut cependant être défendu par les principes éta-
» blis dans la nouvelle diplomatique). »

Quoiqu'il en soit de ces difficultés apparentes, on peut facilement défendre l'authenticité de cette charte, en examinant les différentes circonstances qui, bien appréciées, jettent le plus grand jour sur cette question obscure.

1.° Guillaume 1.er, suivant l'opinion la plus commune, étant mort en l'an 1033, âgé de quatre-vingt-dix ans et plus, avait pu, stimulé par le remords, avant même d'être seigneur en titre du Bellêmois, aller confesser ses crimes au pape Léon VIII, qui lui aura imposé pour pénitence de bâtir une église quand il en aurait les moyens. Les termes de la charte semblent insinuer que Guillaume était encore fort jeune, et que sa constitution phisyque était à peine formée, quand il entreprit ce voyage, à l'âge de vingt-deux ou vingt-trois ans, en 964 ou 965, puisque ce seigneur y dit que le pontife ayant examiné la complexion délicate de son corps, et de ses membres, le jugea incapable d'une grande abstinence: *ille vero mihi compatiens, intuitusque corporis mei délicatam staturam, et membrorum tenerositatem, cognovit quia magnam abstinentiam facere nequirem* (*).

2°. On voit également disparaître les anachronismes, en considérant que la première dédicace, dont l'époque n'est point fixée, a pu avoir lieu vers l'an 1014 ou 1015, et même plutôt, et que par conséquent Richard, évêque de Séez, mort en 1017, et Fulbert, évêque de Chartres, ont pu y assister avec le roi Robert et Richard II, duc de Normandie. Quant à la difficulté relative à Gilduin, qui ne fut sacré archevêque de sens que

(*) Bry. page 45.

le 18 octobre 1033, elle s'évanouira si l'on fait attention que plusieurs siècles même après la cérémonie de la dédicace de cette église, on avait coutume d'en célébrer tous les ans l'anniversaire avec la plus grande pompe, comme le rapporte Orderic Vital, et long-temps après lui, Bry-de-la-Clergerie, dans l'ouvrage duquel on lit ce qui suit: *Tous les ans à pareil jour (*le 28 juin, suivant le Martyrologe de Marmoutiers), *se faisait une très-grande assemblée audit lieu, d'archevêques, d'évêques, de barons, etc.; et on a veu, il n'y a pas encore cinquante ans, depuis le mois d'août jusqu'à la fin d'octobre, les rues et les maisons remplies de pélerins et de voyageurs, qui venaient de tous les quartiers de la France, en cette église Saint-Léonard, et encore à présent (*1620*) la fréquence y est grande* (*). On peut donc raisonnablement supposer que Gilduin et les autres, dont la présence semble impliquer contradiction, s'étant rendus à Bellême à l'époque d'un de ces anniversaires, soit par dévotion, soit par invitation, Guillaume, extrêmement jaloux des priviléges et immunités de son église, les aura engagés pour en corroborer encore l'autorité, de souscrire la charte de fondation contenant les susdits priviléges, sans mentionner toutefois, si la souscription de ces derniers fut postérieure ou non à la première cérémonie. Le seing de l'archevêque Gilduin qui se trouve le dernier de tous vient encore appuyer mon opinion. Considéré sous ce point de vue, ce document précieux conserve son caractère d'authenticité, et toutes les difficultés s'évanouissent.

(*) Bry. page 47.

FONDATION DE L'ABBAYE DE LONLAY.

Le même Guillaume Talvas fonda en 1020, suivant la majeure partie des historiens, et suivant d'autres, parmi lesquels figurent Mabillon et Maurey-d'Orville, en 1025 ou 1026, la riche et magnifique abbaye de Lonlay, dans le voisinage de son château de Domfront. Comme ce lieu n'appartient pas au Perche, je me contenterai de donner ici la traduction de la charte de fondation, écrite en latin comme tous les actes du temps. Je supprime le préambule qui est comme dans la précédente, une exhortation à faire de bonnes œuvres, en considération du néant des choses terrestres, et des récompenses que Dieu réserve dans la vie future, à ceux qui auront fait ici-bas un bon usage de leurs richesses :

« Moi, GUILLAUME, seigneur de la province de Bellême, accablé sous le pesant fardeau de mes vices sentant d'autant plus le poids de ma petitesse et de ma misère que mes richesses temporelles sont grandes, réfléchissant depuis long-temps en moi-même avec le plus grand soin, au quel des saints et des élus de Dieu, je dois recourir pour obtenir la guérison des plaies de mon âme, et opérer mon salut ; ne trouvant point de plus puissante protection que celle de la très-sainte mère de Dieu, qui a enfanté la miséricorde même, et qui, comme nous l'apprennent les saints pères, a coutume d'obtenir la rémission de leurs crimes, et le pardon de leurs fautes aux plus grands criminels qui ont recours à elle, et qu'elle arrache aux profondeurs de l'abîme, lorsqu'ils l'en supplient, c'est donc en l'honneur de cette bienheureuse mère, que du consentement de mon épouse et de mes fils, savoir : Foulques, Warin et Guillaume, que nous

avons construit, de nos propres richesses, un certain monastère, sous le nom d'abbaye, dans le lieu qu'on nomme *Lonlay*: *in loco qui dicitur Lonlay.* Nous y avons placé un abbé, et mis sous son obédience des religieux (ou moines), qui, vacants jour et nuit à la prière dont ils font leurs délices, intéresseront la divine clémence en faveur de nous et de nos ancêtres. Pour subvenir à leur entretien, nous avons consacré plusieurs des bénéfices héréditaires que nous possédons dans le même lieu, et dont nous ferons ci-dessous l'énumération. Du côté du Levant, nous leur donnons la terre de *Lonlay*, à partir du ruisseau appellé *Le Beau*: *sicut illam dividit rivus qui vocatur pulcher*, jusqu'à la rivière d'*Egrenne* où il se perd; et depuis cette rivière, jusqu'au duché de Normandie, dont elle est séparée par le mont de *Brieris* (peut-être des Bruyères); nous leur donnons aussi les dîmes de tous nos revenus du château de Domfront, de nos deux forêts d'Andennes et de *Domie* (la charte porte Domiæ, nom dont j'ignore la signification); les droits d'herbage, de panage, de vente de bois, mort ou vif, etc.; excepté le droit de chasser notre gibier et nos oiseaux. Nous donnons également à ladite abbaye, tous nos moulins de Domfront actuellement existans, construits et à construire, avec tous les droits appartenant à ces moulins, pour en jouir avec la même liberté et sécurité que nous en jouissons nous-mêmes; nous leur donnons en outre, les églises de Domfront avec toutes leurs dépendances, les dîmes de toutes les récoltes sur les terres cultivées, placées le long de nos susdites forêts: excepté celles des Hermites, ces récoltes étant le fruit de leurs labeurs et de leurs fatigues; nous ajoutons à ces dons, celui de la Chapelle (aujourd'hui la Haute-Chapelle), avec toute la dîme qui en dépend, telle qu'elle est limitée et bornée par le ruisseau Le Beau, jusqu'à la Varenne qui,

baignant le pied du château de Domfront, va se rendre jusqu'au bourg de Condé-sur-Noireau); nous donnons encore les moulins, avec tous les droits de cours d'eau pour en bâtir d'autres, et en jouir comme nous-mêmes; l'église de Saint-Martin, avec ses dîmes et dépendances; celle de Saint-Pierre-du-Regard, avec la dîme et la terre dont jouissait Ulguier, prêtre, qui les avait reçues en don de l'évêque Regnault, dans l'Alençonnais, etc.»

Cette charte, comme toutes les autres, se termine par des imprécations, des anathêmes et toutes sortes de malédictions contre ceux qui, dans la suite, au mépris de la justice et de la dernière volonté des fondateurs et donateurs, oseraient s'approprier les biens donnés à l'abbaye de Lonlay, à la charge de prier à perpétuité, et de faire d'autres bonnes œuvres, pour le repos de l'âme du fondateur, celles de ses ancêtres et de toute sa postérité.

Les témoins qui ont souscrit cette charte sont: Avesgaud, frère du fondateur et évêque du Mans, Sigefroy, évêque de Séez, Achard, riche chevalier de Domfront, Héron-du-Grès, Fulcoin ou Foulques, seigneur de Haute-Rive, Girard-Malsais, et enfin WUILLAUME, seigneur suzerain (fondateur), Mathilde sa femme, Foulques, Warin et Wuillaume, ses fils.

Je donnerai à la fin de l'ouvrage, comme pièces justificatives, le texte latin de ces différentes Chartes, copiées sur les originaux, dans les chartriers des monastères où elles étaient déposées.

Guillaume de Bellême, outre l'ancien château de Bellême, avait fait bâtir en 1011, sur la cime escarpée d'un roc, le fameux château de Domfront, dont on voit encore aujourd'hui les ruines majestueuses; il était de forme carrée: quatre énormes tours, et de profonds retranche-

mens taillés dans le roc, en défendaient l'entrée ; plusieurs chemins ou issues souterraines, dont quelques uns conduisaient hors la ville, facilitaient, en cas de siège ou d'attaque, les communications avec l'extérieur. Ce château était, suivant plusieurs chroniqueurs, le lieu de plaisance de Guillaume qui y séjournait le plus souvent ; c'est là aussi qu'il apprit la sanglante affaire de la forêt de Blavou, nouvelle qui le conduisit au tombeau. Il fonda aussi, en 1020, l'église de Notre-Dame-sur-l'Eau, où l'on déposa sa dépouille mortelle. Il paraît être le seul de sa famille qui fut enterré en ce lieu ; tous les autres l'ayant été à Saint-Léonard-de-Bellême ou ailleurs, comme on le verra par la suite.

Il avait augmenté, à une époque dont nous ignorons la date précise, les biens et revenus de l'antique église de Notre-Dame-du-vieux-Château, autrement Saint-Santin, fondée par son père Yves, sur la croupe d'un roc, dans la ville de Bellême, où elle existe encore ; il lui donna les églises de Boissy-Maugis, de *Buxedo*, de Saint-Sauveur et de Saint-Pierre-de-Bellême, qui n'étaient alors que deux chapelles, et une autre église sous l'invocation de la Sainte-Vierge, située dans le Sonnois. La charte porte pour toute date : Sous le règne du roi Robert et avec son approbation. Il ne prend d'autre titre que celui de Wuillaume ; Godehilde, sa mère, était encore existante : Moi, Guillaume, et Godehilde, ma mère, etc. Il mourut comme nous l'avons dit plus haut, en l'an 1033, suivant l'opinion la mieux accréditée.

Sa longue vie fut un enchaînement continuel de crimes et de bonnes œuvres, il espérait sans doute compenser les uns par les autres, suivant l'usage de ces siècles de barbarie ; car tous les grands du temps, et même le peuple, croyaient pouvoir entrer en accommodement avec la divinité, aux fins d'en obtenir la liberté de se

livrer impunément au désordre, et de lâcher la bride aux plus honteuses passions. Ils faisaient de grandes aumônes, ou entreprenaient des pélerinages aux tombeaux des apôtres, à Rome, à Saint-Martin, à Tours et autres lieux de dévotion, alors fort célèbres parmi les grands, et surtout parmi le peuple, qui manquait d'autre monnaie. C'est du moins le reproche que l'église, dans les conciles du temps, adresse aux fidèles de l'époque, dont elle censure hautement la stupide superstition et la grossière ignorance. Je citerai à ce sujet, entre mille autres exemples, les 36.mes et 45.mes canons du second concile de Châlons, tenu en 813, où on lit ce qui suit : « Quelques » particuliers se promettent l'impunité de leurs crimes à « cause des aumônes qu'ils font ; ils se livrent aux plus » honteux excès et aux passions les plus sales : mais ces au- » mônes ne les purifieront pas, parce qu'ils semblent mar- » chander avec Dieu la faculté de pécher impunément. »

» *Quidam ex industriâ peccantes, propter eleemosina-* » *rum largitionem sibi promittunt impunitatem........ qui* » *libidinis explendæ causâ...... sed nequaquâm redimi* » *possunt quia videntur Deum mercede conducere, ut eis* » *impunè peccare liceat.* »

» Ceux qui, sous prétexte de prier Dieu, se rendent » à Rome ou à Tours, sont dans une grande erreur, s'ils » espèrent pouvoir se livrer au désordre impunément » parce qu'ils fréquentent ces lieux, étant assez stupides » pour croire que la vue de ces saints lieux suffit pour » les purifier. »

A quibusdam qui Romam Turonumve.... peragrant, plurimùm erratur. Sunt qui putant se impune peccare.... quia hæc loca oraturi frequentant, tantùm vecordes ut putent se sanctorum locorum solâ visione à peccatis purgari.

Passons maintenant aux fils et successeurs de Guillaume premier.

WARIN OU GUÉRIN DE BELLÊME.

L'aîné des cinq fils de Guillaume 1.er, fut Warin ou Guérin; il mourut avant son père. Le trait de férocité suivant, rapporté par Guillaume de Jumiéges, contemporain, montre évidemment qu'il ne dégénéra pas de la cruauté que l'histoire reproche à sa famille. Ce monstre se fit un jeu cruel de faire trancher la tête à un brave et aimable chevalier Bellêmois nommé Gunhier, qui, loin de s'attendre à ce barbare traitement, était venu en souriant rendre ses hommages au fils de son seigneur et le complimenter. Outré d'un tel excès de scélératesse, un des amis de l'infortuné chevalier jura de le venger, ce qui ne tarda pas; car ayant rencontré l'assassin, il lui sauta à la gorge et l'étrangla, sous les yeux même de ceux qui l'accompagnaient, sans qu'aucun essayât de lui porter secours, soit qu'ils ne fussent pas fâchés d'être défaits de cet homme sanguinaire, qui au premier caprice, aurait pu les traiter comme leur frère d'armes, soit qu'ils ne se sentissent pas en forces pour lutter contre le vengeur de la victime, qui probablement aussi n'était pas sans escorte (*).

C'est ce Guérin que plusieurs auteurs, appuyés sur la seule autorité d'Ordéric Vital, prétendent être la tige de la famille des Rotrou, comtes du Perche et vicomtes de Châteaudun; tandis que suivant l'opinion d'autres écrivains, opinion qui me semble beaucoup plus vraisemblable, le premier auteur de cette illustre maison, fut

(*) Bry. p. 52. R. Courtin, man. liv. I.er (Chron. nor. man., citée dans le tom. XI. des histor. de France. Odol.-Desn., I, p. 113.

Rotrou 1.er du nom, contemporain d'Yves premier de Bellême, et qui, avec Thibault-le-Tricheur, fit la guerre à Richard 1.er, duc de Normandie. Nous y reviendrons à l'article des comtes du Perche.

Guérin de Bellême, suivant Orderic Vital et ceux qui partagent son sentiment, épousa Mélisende, vicomtesse de Châteaudun. En faveur de ce mariage, Guillaume 1.er, son père, lui donna par avancement de succession, le château de Domfront et ses dépendances, dont il ne jouit pas long-temps. Il laissa en mourant un fils, Geoffroy 1.er, comte de Mortagne et vicomte de Châteaudun. Profitant de sa grande jeunesse, son oncle Guillaume II, de Bellême, lui enleva Domfront et les terres qui en faisaient partie. Cette usurpation occasionna par la suite de sanglantes et interminables guerres entre les Bellême, et les Rotrou qui n'y purent jamais rentrer.

Les partisans de cette opinion, convaincus comme moi de son invraisemblance, ne la hasardent aussi qu'en tremblant. Voici comme en parle Bry-de-la-Clergerie, extrêmement jaloux d'ailleurs, de donner du relief à sa ville natale : « C'est celui Guarin, seigneur de Damfront, lequel on dict avoir épousé la vicomtesse de Chasteaudun; et que de ce mariage est descendue la maison des Rotrou: *s'il est vrai ce que ledit Vitalis en a remarqué* (*).

Nous développerons ailleurs d'une manière évidente, les raisons spécieuses qui doivent faire rejeter cette supposition, si peu honorable pour la famille de nos comtes en titre du Perche.

(*) Bry. p. 53.

La mort de Guérin doit être postérieure à l'an 1026, puisqu'il souscrivit à cette époque, comme on l'a vu plus haut, la charte de fondation de l'abbaye de Lonlay, près Domfront, dont il n'était pas encore seigneur.

ROBERT I.er DE BELLÊME, SEIGNEUR DE BELLÊME, ETC.

Sa mort tragique en 1034.

Les deux aînés de la maison de Bellême, Guérin et Foulques, étant morts avant leur père, Robert I.er du nom, lui succéda dans les seigneuries de Bellême, d'Alençon, de Domfront et autres lieux. Il laissa à peine, aux blessures qu'il avait reçues dans le combat de Blavou, le temps de se cicatriser, pour recommencer la guerre contre le comte du Maine, relativement à la possession du Sonnois que son aïeul avait usurpée. La fortune fut d'abord favorable à ses armes: ayant attaqué vigoureusement le château de Ballon, frontière du Sonnois, la clef du Maine et la place la plus forte du pays, il parvint à s'en rendre maître en l'emportant d'assaut; mais les choses ne tardèrent pas à changer de face: Herbert, *Eveille-Chien*, alors comte du Maine, rentra bientôt en possession de sa forteresse, qu'il enleva à son tour à Robert de Bellême. Celui-ci, outré de dépit de se voir ravir si promptement une place qui depuis long-temps était l'objet de sa convoitise, ne se teint pas pour battu, et voulut revenir à la charge, mais la fortune, qui avait déserté ses drapeaux pour suivre ceux d'Herbert, continua de lui être contraire. Ses efforts et sa vaillance n'eurent d'autre résultat que la défaite complète de son armée; lui-même, fait prisonnier par les

Manceaux, fut jeté dans les cachots du château où il resta deux ans entiers.

Ennuyé de cette longue captivité de son seigneur, un noble chevalier, nommé Guillaume Giroye, seigneur de Courcerault, résolut, à la tête d'autres braves chevaliers, de briser les chaînes de Robert et de l'arracher des mains de ses ennemis: ayant dans ce dessein réuni sous sa bannière tous les gentilshommes et châtelains du Bellêmois, il entrèrent dans le Maine, attaquèrent Ballon, et déployèrent tant de courage, qu'ils battirent complètement les troupes du comte Herbert. Au nombre des prisonniers faits par les troupes Percheronnes, se trouvait un illustre chevalier manceau, nommé Gauthier-Saldaigne; deux de ses fils furent pris avec lui. Le ressentiment des Bellêmois était à un point, que malgré les représentations et les instantes prières de Giroye, leur chef, au mépris du droit des gens, sourds à la voix de l'honneur et de l'humanité, ils traitèrent leurs malheureux captifs avec la dernière brutalité; car après les avoir attachés à un gibet, ils les firent périr dans les tourmens. Deux autres fils de Saldaigne, qui faisaient partie de la garnison de Ballon, n'eurent pas sitôt appris la fin tragique de leur père et de leurs frères, que stimulés par la rage et le dépit, dévorés par la soif de la vengeance, n'écoutant que la voix du sang paternel si indignement répandu, ils volent à la prison où était le sire de Bellême, se ruent sur l'infortuné captif, lui déchargent force coups de haches, lui fracassent la tête, et ne laissent en se retirant qu'un cadavre horriblement mutilé et baigné dans son sang. Telle fut la fin tragique du troisième fils de Guillaume I.er, de Bellême. La vengeance divine semblait s'être appesantie sur cette famille, puisque les deux aînés avaient également péri de mort violente. Cet événement eut lieu en l'an 1034, un an

après que Robert eut pris possession de son héritage (1). Suivant d'autres chroniqueurs, Robert de Bellême, en déclarant la guerre à Herbert *Eveille-Chien*, voulait défendre les droits de son oncle Avesgaud, évêque du Mans, que son persécuteur prétendait chasser de son siège, comme il le fit en effet (2).

GUILLAUME II.e DU NOM, IV.e SEIGNEUR DE BELLÊME ET D'ALENÇON,

Surnommé le Cruel, *ou le Néron de son siècle.*

(1034 à 1052.)

Après le meurtre de Robert Ier dans la prison de Ballon, Guillaume, son frère, quatrième fils de Guillaume I.er, prit possession de ses seigneuries, à défaut d'héritier en ligne directe, Robert étant mort sans postérité connue. Secondé par ses vassaux, et principalement par Giroye de Courcerault, dont le dévouement pour la famille de Bellême ne connaissait point de bornes, Guillaume II recouvra les terres, et reprit les places que les Manceaux avaient enlevées à son frère dans le Sonnois et dans le Perche, pendant sa captivité (3).

Guillaume II, plus connu sous le nom de Talvas, ne tarda pas à se brouiller avec Geoffroy I.er, seigneur de Mayenne, au sujet des limites de leurs seigneuries respectives, du côté du Sonnois et du Passais; il en ré-

(1) Guillelm. Gemetic. lib. VI, cap. VII. Bry. 55. Odol.-Des., *lieu cité*. Order. Vital.

(2) La France (Orne), par Odol.-Desnos, 1834. p. 30. Renouard. *lieu cité*.

(3) Guillelm. Gemet. cap. 10.

sulta une guerre dont nous ignorons les détails. Giroye, malgré son attachement aux Bellême, se rangea en cette occasion du côté de Geoffroy, dont les prétentions lui paraissaint mieux fondées; le seigneur de Mayenne, vaincu par Talvas dans un combat qu'ils livrèrent, devint son prisonnier. Giroye, qui avait tant de droits à la reconnaissance du sire de Bellême, intercéda pour le prisonnier et sollicita sa mise en liberté; Talvas resta sourd à toutes ses prières, et inaccessible à toute proposition raisonnable; il consentit seulement à briser les fers de Geoffroy, à la condition que Giroye ferait raser la forteresse de Montaigu, qu'il tenait de la générosité du sire de Mayenne. Quelque dure que fût la condition, l'âme généreuse du seigneur de Courcerault ne balança pas à faire ce sacrifice, pour obtenir la liberté du malheureux Geoffroy; la forteresse fut démolie et les portes de la prison s'ouvrirent. Sensible à ce généreux sacrifice, Mayenne, sorti de son cachot, voulut dédommager son libérateur de la perte de Montaigu; il fit donc construire pour lui le château de Saint-Céneri, sur une roche escarpée, à deux lieues et demie *sud* d'Alençon, y attacha des vassaux pour aider à le défendre en cas d'attaque (*).

Ce Talvas, suivant tous les historiens et chroniqueurs, ne démentit en rien le sang qui coulait dans ses veines; il surpassa de beaucoup, en cruauté et en scélératesse, son père et ses frères. En voici deux principaux exemples, rapportés par Guillaume de Jumiéges. Il avait épousé

(*) Odol. Desn. 1. 120. Recueil des histor. de Fr. t. XI. Ce lieu porte encore aujourd'hui le surnom de *Geré* à cause de Giroye, son premier possesseur.

en premières noces Hildebourge, qu'Odolent-Desnos nomme *Cudefort*, fille d'Arnoult ou Arnulphe, d'une très-noble famille; il en eut deux fils, Robert, qui mourut fort jeune, Arnoult et une fille nommée Mabile, célèbre dans les fastes de notre histoire par ses attentats et son excessive cruauté. Comme Hildebourge, ou si l'on veut *Cudefort*, était un modèle de vertus, d'une piété consommée, et adonnée à toutes sortes de bonnes œuvres, elle gémissait continuellement sur les crimes de son indigne époux, qu'elle tâchait, mais en vain, de ramener par tous les moyens possibles, à des sentimens plus humains. Souvent en apprenant quelque nouvel acte de férocité, dont il s'était rendu coupable, elle ne pouvait s'empêcher d'exprimer hautement son mécontentement, et de manifester son indignation. Obsédé de ses remontrances, fatigué de ses censures, le barbare couronna ses premiers forfaits par un attentat plus horrible encore que tous les précédens. Ne pouvant plus contenir la haine invétérée qu'il avait depuis longtemps conçue contre une compagne, dont la manière de voir était si opposée à la sienne, il la fit saisir un matin, lorsque suivant sa pieuse coutume, elle allait à l'église pour entendre la messe, et étrangler en pleine rue par deux de ses valets, chargés de l'office de bourreaux. Le peuple qui chérissait cette dame, manifesta par ses larmes et son indignation, l'horreur qu'il ressentait d'un si affreux spectacle (*). Alençon fut le théâtre de cette scène barbare, qui fut bientôt suivie d'une autre, dont voici les détails :

(*) Guill. Gemetic. lib. VII, cap X. Odol.-Desn. *lieu cité*. Bry. 55. Order. Vit. lib. IV.

Peu de temps après ce forfait, il pensa à contracter de nouveaux nœuds; il demanda à ce sujet la main d'Hildeburge, veuve de Thescelin, seigneur de Montreveau, et fille de Raoul II, vicomte du Mans (1); il invita à ses noces plusieurs seigneurs du pays, entr'autres Guillaume Giroye, avec lequel il paraissait très-bien remis. Soit pressentiment, soit connaissance plus approfondie du cœur humain, et de toute la perversité dont pouvait être capable un homme de la trempe du seigneur de Bellême, un frère de Guillaume Giroye, Raoul, surnommé *Male-Couronne*, ou *Mauvaise-Tonsure*, parce qu'étant ecclésiastique, il avait plus de penchant pour les exercices chevaleresques que pour les paisibles fonctions du sanctuaire, augurait mal de cette invitation, où probablement devait avoir lieu la première entrevue entre Talvas et Giroye, depuis leur différent. Il fit donc tout son possible, épuisa toutes les ressources de son éloquence (car il était fort instruit), employa tous les moyens de persuasion pour détourner de son frère le malheur qu'il pressentait, en l'empêchant de se rendre aux noces honteuses de ce féroce bigame, et de donner dans le piége qu'il lui tendait; *Fratri suo prohibet ne fœdas feralis bigami nuptias nullatenùs adiret* (2). La fatalité voulut que tant de sages et si amicales représentations, échouassent contre la tenacité du malheureux Giroye, qui ne pouvait soupçonner que d'horribles embûches pussent lui être dressées sous un si riant appas. Il ne tarda pas à connaître, mais trop tard, combien sa confiance était mal fondée, et combien étaient justes les

---

(1) Odol. *lieu cité.*

(2) Guill. Gemetic. *ibid.*

vives alarmes de l'amour fraternel. Au jour indiqué, Giroye, sans armes et sans défense, accompagné seulement de douze cavaliers, part de son château pour se rendre à Alençon, bien disposé à prendre part aux plaisirs de la fête; mais à peine a-t-il franchi le seuil du château, que le farouche Talvas altéré du sang de sa victime, le fait saisir comme un traître et félon, et jeter dans un cachot au fond d'une tour, qui jusqu'en 1782, où elle fut détruite, porta toujours depuis le nom de *Tour-du-Chevalier-Giroye*. Le dîner terminé, Bellême et ses convives partirent pour la chasse; c'est pendant leur absence que les satellites du tyran, chargés de l'exécution de son noir projet, remplirent leur exécrable mission. Après avoir tiré Giroye de son cachot, ils lui coupèrent le nez et les oreilles, lui crevèrent les yeux, et pour comble de scélératesse, ils lui firent subir un autre genre de supplice, que la pudeur nous défend de spécifier ici. Le petit nombre de personnes présentes à ce spectacle, furent saisies d'horreur et éclatèrent en sanglots; réduit à cet horrible état, ses bourreaux le congédièrent (*).

A la nouvelle de l'affreux attentat commis par Talvas, sur la personne de son malheureux hôte, l'indignation de sa famille ne connut point de bornes; animés par le plus vif ressentiment, les deux frères de la victime, Robert et Raoul Giroye, intrépides chevaliers, se levèrent avec leurs beaux-frères, leurs neveux et autres parens, pour déclarer à Talvas une guerre à mort, et tirer une vengeance éclatante de l'affront fait à leur noble et puissante famille, dans la personne de son chef. Au

(*) Guill. Gem., O. Vit. — R. Court. — Bry. — Od.-Desn. *lieux cités.*

nombre des preux, décidés à tout oser et à ne reculer devant aucun obstacle pour punir l'attentat, on voyait figurer Vauquelin, seigneur du Pont-Echanfray, Robert-de-Grante-Mesnil, Roger, sire du Merlerault, et Salomon-de-Sablé, beaux-frères du mutilé; Robert-de-Saint-Céneri, son neveu, fils de Foulques-Giroye; les trois fils d'Ernault-Giroye, seigneurs de Courcerault et petits-fils d'Hildiarde, sœur du même Guillaume-Giroye; les enfans et petits enfans de douze autres filles de la même maison, qui toutes avaient épousé de riches et vaillans seigneurs; enfin, un grand nombre d'autres parens ou alliés de la même famille se présentèrent en armes, suivis de leurs vassaux, pour prendre part à l'expédition contre le farouche auteur du crime. Chacun l'attaqua de son côté, tous se débordèrent comme un torrent sur le Bellêmois, l'Alençonnais et le pays de Domfront, et bientôt ces vastes domaines devinrent le théâtre de toutes sortes de pillages, d'incendies et d'horreurs, telles qu'on pouvait attendre d'une multitude furieuse, dévorée de la soif d'une horrible vengeance. Arrachés de leurs maisons saccagées et en flammes, les vassaux de Talvas, tombés au pouvoir des Giroye, étaient emmenés captifs comme un vil troupeau de bétail. Pour forcer ce même Talvas, principal objet de la vengeance, à sortir de ses retraites pour tenir la campagne, on lui adressait sous les remparts des donjons inaccessibles, où il se tenait soigneusement renfermé, les plus ignominieuses insultes, les provocations les plus humiliantes et les plus sanglans défis; mais rien ne fut capable de piquer son amour propre, ni de l'engager à en venir aux mains. Comme la lâcheté est souvent le caractère de la tyrannie, il dévorait ces affronts sans oser faire face à ses provocateurs; devenu depuis long-temps l'exécration de ses vassaux, et connaissant le peu de fonds qu'il pou-

vait faire sur leur dévouement, la sécurité de sa personne lui faisait un devoir impérieux de rester renfermé, et de vider en silence la coupe d'humiliations qu'il s'était lui-même préparée. Fatigués du joug dont ils étaient écrasés, les habitans de ses seigneuries du Perche, principalement ceux d'Alençon et de Domfront, profitèrent des circonstances critiques où il se trouvait, pour se déclarer contre lui et faire cause commune avec les Giroye. De tous les côtés s'élevait un concert de malédictions contre le malheureux Talvas; partout l'horison pour lui se chargeait de sombres nuages; partout de nouveaux orages s'amoncelaient sur sa tête; partout enfin, grondait la tempête prête à lancer la foudre. Un des plus mortels ennemis de la maison de Bellême, Geoffroy-Martel, comte d'Anjou, usurpateur du comté du Maine, et persécuteur de l'évêque Gervais, qu'il avait chassé de son siége après sept ans de captivité, vint déployer sa bannière avec celles des Giroye. Cet ambitieux, insatiable de puissance et de richesses, profitant du mécontentement des peuples de l'Alençonnais et du Passais, contre leur suzerain, sut pratiquer des intelligences dans les deux villes dont il se rendit maître, et qu'il garda en sa possession, jusqu'à l'époque où le duc de Normandie, Guillaume-le-Conquérant, les lui arracha, pour les rendre plus tard à leur ancien possesseur (*).

A tant de douleur vint s'en joindre encore une autre, qui malgré la perversité de Talvas, dût néanmoins être pour lui la plus poignante de toutes: le ciel, pour punir ses forfaits, permit que la nature violât à son égard ses lois les plus sacrées, en armant contre lui la main de

(*) Odol.-Desn. I.er p. 122 et suivantes. Chron. Norm. manus.

son propre fils (1). Instruit à l'école d'un tel père, témoin journalier de tant d'actions criminelles, Arnoult, fils unique de Talvas, partagea pour lui la haine universelle; sollicité par ses propres vassaux, il ne balança pas à prendre part à la révolte et à contribuer de son pouvoir, à l'expulsion de son père du sein de ses domaines.

En butte à tant d'attaques, harcelé de tous côtés, et par les Giroye, et par Geoffroy Martel, et par le seigneur de Mayenne; odieux à ses vassaux et à son propre fils, l'infortuné Talvas, traqué comme une bête fauve, traîna quelque temps une vie errante et malheureuse, toujours aux aguets, sans cesse entre la vie et la mort, craignant jusqu'à son ombre, tremblant même au moindre bruissement d'une feuille, n'ayant pas sur la terre un seul ami véritable; il prit enfin le parti de s'éloigner de ses terres pour demander un asyle à quelque seigneur du voisinage. Ayant trouvé l'occasion de s'échapper, il se réfugia auprès du vicomte d'Hyesmes, Roger II.e du nom, sire de Montgommery, parent et favori de Guillaume-le-Conquérant, duc de Normandie. Roger fit au fugitif l'accueil le plus favorable, et lui offrit l'hospitalité la plus généreuse. Talvas, pour lui en témoigner sa reconnaissance, lui offrit en mariage sa fille, Mabile, et lui fit la cession de tous ses biens et dignités, qu'il avait perdus par sa mauvaise conduite, même des seigneuries de Bellême et du Sonnois, qu'il conservait encore : *quidquid habebat sive in Bellisismensi pago, sive in Suennensi ultra fluvium Sarthæ* (2). Montgommery, en habile politique, voyant l'im-

(1) Guill. Gemet. *lieu cité*. Order. Vital, lib. III.
(2) Order. Vit. — Bry. p. 57.

mense avantage que lui procurait cette alliance, à cause des grands biens de Talvas, accepta la main de sa fille, et garda chez lui son beau-père qui y vécut en paix jusqu'à la fin de ses jours. Plusieurs historiens, entre autres ceux du Perche, ne font aucune mention de l'époque de sa mort, qui suivant l'auteur de la statistique de l'Orne pour 1854, dut arriver en1052, au château de Domfront, que lui avait rendu le duc Guillaume, et qui par le mariage de Mabile, appartenait alors à Roger II, de Montgommery, ainsi qu'Alençon et les seigneuries du Perche et du Sonnois (*).

La leçon donnée à Talvas par les parens de sa dernière victime, et la panique qu'il éprouva à cette occasion, produisirent sur lui un tel effet, qu'il n'osa plus jamais renouveler ses *gentillesses*, du moins l'histoire qui ne nous a transmis que des crimes à enregistrer sur son compte, sans mentionner une seule bonne action louables, garde un silence absolu depuis sa retraite chez son gendre jusqu'à l'époque de sa mort.

On ignore s'il eut des enfans de sa seconde femme; nous savons seulement, qu'outre les trois enfans du premier lit, savoir : Robert, mort dès l'an 1035, Arnoult et Mabile, femme de Montgommery, il laissa trois bâtards: Olivier, Warin, et Raoul.

ARNOULT DE BELLÊME.

Sa mort tragique.

(1052.)

Arnoult, fils de Guillaume II, après avoir contribué à l'expulsion de son père, ainsi que le racontent Orderic

(*) La France (Orne), 1834.

Vital, et principalement Guillaume-de-Jumiéges, qui écrivait son histoire à l'époque même où se passaient les faits qu'il y mentionne, *post aliquot temporis à filio etiam nomine Arnulpho de toto honore detectus est* (1), partagea à son tour sa disgrâce et son exil. La haine des Giroye pour les Talvas était à un tel point, que malgré les dispositions hostiles du fils contre le père, malgré le gage d'alliance que semblait leur garantir sa conduite dénaturée envers l'auteur de ses jours, il ne put néanmoins trouver grâce à leurs yeux; il fut également chassé et mis en fuite, et dépossédé des domaines paternels. *Le Lignage des Giroye* (dit la chronique manuscrite de Normandie), *escilla toute la terre de Guillaume Tallenas* (ou plutôt *Tallevas*), *et le chassa hors, et exila son fils meismes qui Arnoult avait à nom* (2). Arnoult dans sa détresse alla demander un asile à Yves, évêque de Séez, son oncle paternel. On trouve sa souscription avec celle du prélat, apposée au bas d'une charte de Guillaume-le-Bâtard, duc de Normandie, en faveur de l'abbaye de Saint-Rignier. Il souscrivit encore quelques autres chartes, émanées de son oncle. Presque tous les historiens gardent le silence sur l'époque ou mourut Arnoult, à l'exception de l'auteur de la statistique de l'Orne pour 1834, qui dans la partie historique de son travail, fixe cette même mort à la date de 1052, sur la fin de l'année ou mourut Talvas le père.

Voici suivant les auteurs du temps, suivis en cela par les écrivains postérieurs, quelles furent les circonstances

(1) Ord. Vit. lib. III. Guillelm. Gem. lib. VII. cap. 12.

(2) Odol.-Desn. I, 134. 135. Chroniq. en note.

de la mort de ce jeune seigneur. Comme il avait partagé les crimes de ses devanciers, il participa aussi à leur châtiment; une mort inopinée l'arrêta à la fleur de son âge, dans la carrière des vices où il avait vécu. Ecoutons à ce sujet les sages réflexions d'un de nos vieux historiens: « Les enfans (dit Bry-de-la-Clergerie) ne sont pas juges ni censeurs des mauvaises » humeurs de leurs pères, et si Dieu le souffre quelquefois, c'est un deuoyement de l'ordre commun, et le » plus aspre chastiement qui se trouue pour punir les » impiétés d'une race maudite. La main du fils est » pour la gloire et le secours de son père, et non pour » leuer le baston sur celui qui lui a donné la vie, ni » corriger les fautes et les vices sur lesquels il n'a autre » iurisdiction et pouuoir que les vœux et les prières. La » cruauté de Taluas est grande: mais l'impiété de son » fils en surpasse l'horreur, et Dieu ne laisse l'vne ne » l'autre impunie (*) ».

Arnoult, partant un jour avec quelques vassaux pour ses excursions ordinaires, toujours accompagnées de rapines et de brigandages, suivant l'usage de ce temps, passa en chevauchant près de la retraite d'une pauvre religieuse qui élevait un petit porc; il lui prit fantaisie d'enlever cet animal, plutôt sans doute pour jouer un tour à la pauvre fille, qu'alléché par l'appât du butin. Sa volonté fut aussitôt accomplie que connue, le petit cochon fut emporté malgré les cris et les prières de la malheureuse qui le poursuivit en pleurant, et le conjura au nom de Dieu, de vouloir bien lui rendre son petit porc. Arnoult fut insensible à ses réclamations et continua sa route. De retour à son logis, il donne ordre à

(*) Bry-de-la-Clergerie, liv. 2, p. 57.

son cuisinier de lui préparer son gibier pour son souper ; ses ordres furent exécutés, et le mets préparé fut servi sur la table. Harassé de sa course, Arnoult, stimulé par la faim, mangea de bon appétit plusieurs morceaux de cochon; mais ce fut son dernier repas, car la nuit suivante il mourut dans son lit, très-probablement victime de sa gourmandise, et à la suite d'une indigestion. On attribua cette mort au démon qui, pour le punir de son vol, l'avait dit-on étranglé (1). La superstition du temps autorisait de semblables conjectures. D'autres écrivains ont prétendu, que ce diable strangulateur, ne fut autre qu'Olivier, frère naturel d'Arnoult; mais des chroniques normandes, et Guillaume de Jumiéges qui connaissait Olivier, du moins de réputation, rejettent cette imputation comme étant calomnieuse, Olivier s'étant toujours conduit en brave et féal chevalier qui, après s'être illustré par une foule d'actions honorables au service de son prince, aspira à une gloire plus durable, et voulant cueillir des palmes inflétrissables, renonça au monde sur le déclin de l'âge, et s'enrôla sous les drapeaux du maître des rois, en prenant l'habit religieux dans l'abbaye du Bec. Cette maison avait alors pour abbé le célèbre saint Anselme, que ses vertus et ses mérites élevèrent dans la suite au siége archiépiscopal de Cantorbéry. Olivier vécut long-temps sous les livrées de la pénitence dans sa paisible retraite, où il mourut plein de jours et de vertus (2).

Quant au malheureux Giroye que nous avons laissé au sortir des mains de ses bourreaux, il fut confié aux soins

(1) Order. Vital. Guill. Gemet, Bry. *lieux cités.*

(2) Odol.-Desn.

de son frère Raoul, dont les conseils méprisés lui avaient attiré ce malheur. Raoul *Male-Couronne*, l'un des plus habiles de son temps dans l'art de guérir, parvint à force de soins, et grâce à sa science, à procurer à son frère uue guérison aussi complète que la grandeur du mal pouvait le permettre: Guillaume, en reconnaissance d'une guérison si peu espérée, partit pour la Terre-Sainte qu'il avait déjà visitée une fois (1).

Au retour de la Palestine, il alla cacher ses plaies sous l'habit monacal dans l'abbaye du Bec. A sa sollicitation, Hugues et Robert-de-Grante-Mesnil, ses neveux, entreprirent en 1050, de relever les ruines de l'ancienne abbaye d'Ouche, fondée par saint Evroult, et ruinée en 945 par le duc de France, Hugues-le-Grand, lors de son démêlé avec Louis-d'Outre-Mer. A la prière du même Giroye, le nouveau monastère fut bientôt richement doté par sa nombreuse famille et tous ses amis, auxquels il donna l'exemple le premier de tous.

Guillaume-Giroye mourut, suivant les uns, dans le monastère où il s'était retiré, et suivant Orderic Vital, à Cayette ou Gaëte, en Italie, où des affaires importantes avaient réclamé sa présence. Il était dans un âge trés-avancé (2), quand il termina sa carrière, le 5 février; il fut enterré dans l'église de Saint-Erasme.



(1) Odol. - Des.

(2) Order. Vital. *lieu cité.*

YVES II, DE BELLÊME, ÉVÊQUE DE SÉEZ, V.e SEIGNEUR DE BELLÊME.

(1052 à 1070.)

Après la mort de Guillaume II et celle d'Arnoult, son fils, décédé sans postérité, la seigneurie de Bellême, qui, apparemment d'après la loi des fiefs alors en vigueur, ne pouvait être possédée par les femmes, tant qu'il y avait des mâles dans la famille, échut par droit d'héritage à Yves-de-Bellême, cinquième et dernier fils de Guillaume I.er, frère de Guillaume II le Cruel, et oncle d'Arnoult : *Arnulpho nequiter perempto venerabilis Yvo patruus ejus Sagiensis episcopus Belesmiæ castrum et quæquæ ad ipsum jure pertinebant accepit* (1).

Yvo hæreditario jure ex paterna successione fratribus suis Warino, et Roberto atque Guillelmo deficientibus BELLESMENSE *oppidum possidebat* (2).

Tous les chroniqueurs et historiens du temps nous tracent de ce prélat le portrait le plus flatteur; il avait des inclinations diamétralement opposées à celles de son père et de ses frères. Elevé dès sa jeunesse à l'école du sanctuaire, nourri des saintes maximes de l'évangile, il y puisa cette charité, cette mansuétude qui le rendirent l'idole de son clergé, et du troupeau confié à ses soins. A une physionomie charmante, à la régularité des traits, à une taille élevée et majestueuse, il réunissait encore

(1) Guillel. Gemet. lib. VII. cap. 13.
(2) Order. Vital. lib. 3.

toutes les qualités de l'esprit et du cœur. Il aimait les lettres et les cultivait avec un grand succès, il avait l'esprit vif et pénétrant, s'exprimait avec facilité et éloquence; son caractère, naturellement gai et plein d'enjouement, faisait avidement rechercher sa société. Malgré la splendeur de son rang et l'élévation de sa naissance, il savait comme son divin maître, se faire tout à tous, et s'accommoder aux conditions les plus humbles. Le clergé séculier et régulier de son diocèse, était toujours sûr de trouver en lui toute la tendresse et l'affection d'un père: *Yvo filius Guillelmi (primi) Belismensis, Sagiensem episcopatum regebat......... hic erat litterarum peritus et corpore decorus, sagax et facundus, multumque, jocosus, Clericos et Monachos pater ut filios amabat* (*). Aussi grand zélateur de la paix que ses parens l'étaient des querelles et du tumulte des armes, il rechercha avec empressement l'amitié de tous les seigneurs voisins, principalement de ceux qui avaient eu le plus à se plaindre de la conduite de sa famille, et en particulier de la maison Giroye, qu'il combla de prévenances, et avec laquelle il vécut dans la plus parfaite intelligence. Une seule famille resta insensible aux nobles et généreux procédés du bon prélat. Accoutumés dès leur jeune âge à exercer toutes sortes de brigandages, trois gentilshommes des environs, Richard, Robert et Avesgaud, fils de Guillaume Soreng, ou Sorenge, qui très-probablement s'étaient déjà mesurés avec les Bellême, refusèrent toute espèce de trève. Ces trois monstres escortés d'une troupe de bandits comme eux, parcouraient toutes les terres du voisinage de Séez; l'incendie, le pillage, les atten-

(*) Order. Vit. lib. 3.

tats à la pudeur, annonçaient partout leur passage. Bientôt ils se rendirent maîtres de la ville épiscopale, qui depuis sa dévastation par les Normands, était restée sans remparts et sans fortifications; en possession de la ville, ils s'emparèrent de la cathédrale, et la maison de Dieu fut transformée en un repaire de voleurs, et en un asile de prostitution. Yves, hors de lui-même, et profondément affligé d'aussi affreux désordres, désirait ardemment y mettre un terme sans pouvoir y réussir. Un jour qu'il revenait de la cour du duc Guillaume-de-Normandie, dit Guillaume-le-Bâtard, fils de Robert-le-Libéral, et passait par Hyesmes, il fit part de sa triste position à plusieurs de ses amis qu'il pria de venir à son secours. Ceux-ci s'étant rendus à son invitation, il partit pour Séez, emmenant avec lui Hugues-de-Grante-Mesnil, fondateur de l'abbaye d'Ouche, et plusieurs autres barons et preux chevaliers, suivis de leurs vassaux et hommes d'armes. Arrivés dans la ville, Grante-Mesnil, à la prière de l'évêque, commence le siège de la cathédrale et de la tour du monastère y attenant, pour en débusquer les trois bandits et leurs troupes; l'action fut chaude de part et d'autre: animés par la crainte de payer chèrement la peine de leurs forfaits, s'ils venaient à tomber au pouvoir de leurs adversaires, les assiégés résolus à vendre chèrement leur vie, opposèrent toujours la plus vive résistance; favorisés par leur position, ils lançaient par les ouvertures des édifices, une grêle de traits et de dards sur les troupes de l'évêque, dont plusieurs furent blessés sans être en état de rendre la pareille à l'ennemi. Irrité de tant d'échecs et du peu de succès de son entreprise, Yves, à la vue du sang de ses généreux défenseurs, veut en finir de suite avec un ennemi si déterminé; oubliant dans ce moment sa mansuétude accoutumée, le

sang des Bellême bouillonne dans ses veines, il donne ordre de mettre le feu à plusieurs baraques voisines de l'église, où s'étaient retranchés plusieurs des compagnons des Sorenge, afin de les forcer à en sortir. Le prélat est obéi, les habitans de Séez exécutent ses ordres; mais bientôt les flammes, poussées par la violence du vent, atteignirent la cathédrale, d'immenses tourbillons l'enveloppèrent de toutes parts, et, comme suivant l'usage de ces temps, cet édifice était en grande partie construit en bois, il n'en resta plus que les murailles noircies et calcinées. A la vue de ce désastre, l'évêque et ses chevaliers oublièrent l'ennemi pour ne penser qu'à ce nouveau malheur. Les Sorenge de leur côté, profitant de la stupéfaction générale produite par cet événement, prirent aussitôt la fuite, et se mirent en sûreté eux et leurs satellites. (1).

La patience divine était lasse, et le châtiment réservé à tout profanateur du temple de Dieu ne se fit pas attendre: *Si quis templum Dei violaverit disperdet illum Deus* (2); les trois scélérats virent s'appesantir sur leur tête le bras vengeur qui les poursuivait, et firent une fin digne de leur vie. Richard, l'aîné des trois, dormait une certaine nuit en toute sécurité dans une maison de débauche, située sur le bord d'un étang, quand un brave chevalier, nommé Richard-de-Sainte-Scholasse, informé de sa retraite, vint bloquer la cabane avec les gens de sa maison, Sorenge, averti à temps, profita de l'obscurité pour s'échapper, et pour mieux assurer sa fuite et éviter toute rencontre, il traverse l'étang à la nage; pré-

(1) Guill. Gemet. *loco citato.* — Bry. Co. R. Courtin, manus.

(2) Hist. de l'Eglise Gallic.

caution au reste fort inutile, car un paysan du pays, qu'il avait maltraité et retenu dans les fers, l'attendait sur le bord de l'étang, une hache à la main, dont il lui fendit la tête et l'étendit mort à ses pieds.

Robert revenant un jour chargé du butin, qu'il avait fait dans le cours de ses brigandages dans les environs de Séez (1), ou, suivant Odolent-Desnos, dans la campagne d'Ecouché (2), fut assommé par les villageois qu'il avait dépouillés, et mourut de ses blessures. Enfin, Avesgaud, le plus jeune des trois, étant entré à la Cambe, dans la maison d'Albert Fleitel, pour y exercer sa fureur, fut tué d'un coup de pilon, ou suivant quelques auteurs, par la chute d'une solive qu'on lui fit tomber sur la tête (3).

La mort de ces brigands ayant rendu la paix au pays et le repos à l'évêque, les premiers soins de ce dernier se portèrent sur sa cathédrale. Comme les murs avaient résisté à l'action de la flamme, il fit reconstruire une nouvelle charpente, et recouvrir l'église, qu'il consacra de nouveau le 2 janvier suivant de l'année 1049; mais comme les murailles affaiblies par la violence du feu, ne pouvaient supporter un poids si considérable, l'édifice croula entièrement dès avant le carême de la même année, deux mois à peine après sa restauration, et n'offrit à l'œil attristé qu'un vaste amas de décombres (4).

L'année même de cette catastrophe, le pape Léon IX, se rendit en France pour la dédicace de l'église de Saint-

---

(1) Guillel. Gem. lib. VII. 131

(2) Odol.-Desn. *lieu cité.*

(3) Guill. Gem.

(4) Guill. Gem.

Rémi-de-Reims, où furent transférées les reliques du saint évêque. Après la cérémonie, sa Sainteté convoqua dans cette métropole un concile, dont l'ouverture fut fixée au trois octobre suivant; cette réunion avait pour objet la réforme des mœurs des ecclésiastiques, tant séculiers que réguliers (1).

Il s'y trouva vingt évêques, cinquante abbés et plusieurs autres ecclésiastiques. Au nombre des prélats figura notre évêque, Yves, avec quatre de ses voisins de la province de Normandie, savoir: Geoffroy, de Coutances; Hebert, de Lisieux; Hugues, de Bayeux, et Hugues, d'Avranches. Le souverain pontife informé de ce qui s'était passé à Séez, tança vertement l'évêque, et lui adressa les plus vifs reproches: Qu'as-tu fait? perfide, lui dit-il; de quel forfait ne t'es-tu pas rendu coupable? Quel châtiment assez sévère peut être infligé à un misérable assez criminel, pour avoir livré aux flammes l'église sa mère? L'éloquent prélat, après l'exposé fidèle des graves motifs qui l'avaient porté à en agir ainsi, répondit au pape qu'il n'avait fait ce mal involontaire, à un temple matériel, que pour arracher les enfans de l'église à des maux bien autrement considérables (2).

Calmé par ces raisons, le pontife se contenta de lui imposer l'obligation de reconstruire, à ses frais, une nouvelle cathédrale à la place de l'ancienne, ce à quoi l'évêque consentit. Comme malgré ses grands biens, Yves était hors d'état de faire face par lui-même, aux frais immenses d'une pareille entreprise, il partit pour l'Italie, passa dans la Pouille où Boëmond, prince de Tarente,

---

(1) Fleuri, hist. ecclés.

(2) Guill. Gem. *loco citato.*

Tancrède de Hauteville, ses parens, possédaient de vastes domaines et des richesses considérables. Ces princes et grand nombre d'autres seigneurs de leur cour, lui ayant donné de fortes sommes d'argent, Yves passa ensuite jusqu'à Constantinople où l'empereur, outre les riches présens qu'il lui fit pour le mettre dans le cas de reconstruire son église, lui donna en outre une portion assez considérable du bois de la vraie croix.

Muni de ces trésors, l'illustre prélat revint à Séez, et jeta en 1053, les fondemens de la cathédrale que nous possédons aujourd'hui, et que ses trois successeurs immédiats, Robert-de-Rie, Gérard 1.er et Serlon ne purent terminer dans l'espace de plus de soixante-dix ans, puisque la consécration de ce superbe édifice n'eut lieu qu'en 1126, sous l'épiscopat de Jean de Neuville, qui eut la consolation d'y mettre la dernière main (*).

Pendant les vingt-trois ans que ce prélat gouverna le diocèse de Séez, le clergé et le peuple n'eurent qu'à se féliciter de l'avoir pour pasteur: sa douceur, sa charité, son affabilité envers tout le monde, ne se démentirent jamais un seul instant. Il était non seulement cher à son troupeau, mais encore à tous ceux qui avaient eu l'avantage de le connaître, et d'apprécier son rare mérite; intimement lié avec ses deux confrères voisins, Hugues, fils du comte d'Eu, alors évêque de Lisieux, et Guillaume, fils de Gérard Fleitel, évêque d'Evreux, ces trois illustres prélats faisaient alors la gloire de l'église de Normandie, autant par leurs vertus apostoliques, leur zèle pour le culte divin, que par la splendeur de leur naissance, et l'étroite union qui les unissait l'un à l'autre.

(*) Guil. Gem. *loco citato.*

Comme ils n'avaient ensemble qu'un cœur et qu'une âme, leur confiance réciproque était à un tel point, que chacun d'eux, suivant les circonstances, exerçait indistinctement les fonctions épiscopales dans le diocèse de son voisin, comme sur son propre territoire: *anno* 1058, *tres generosi præsules magnæque nobilitatis, tribus præerant conterminis parochiis* ....
Hi tres in Normanniâ tunc maximè pollebant divini cultûs fervore et unanimi consensu, tantoque nectebantur amore, ut quisquis eorum in diœcesi confinis sui velut in propriâ, prout tempus, et ratio poscebat, omne divinum opus exerceret sine litigio et livore (1).

Yves fonda dans le Perche, à peu de distance de Bellême, le beau prieuré de Sainte-Gauburge-de-la-Coudre, et le dota de grands biens; il y fit construire une magnifique et charmante église, remarquable par la richesse de sa sculpture, la grâce et l'élégance de sa distribution (2). Ce prieuré, situé dans la paroisse de Saint-Cyr-la-Rosière, dépendait de l'abbaye de Saint-Denis-en-France. Il autorisa la donation que fit un chevalier bellêmois, nommé Hugues-du-Rochet, de l'église de Saint-Martin-du-Vieux-Bellême, qui lui appartenait, à l'abbé et aux religieux de Marmoutiers, avec la cession de plusieurs autres biens, dîmes, droits de sépulture, etc. Le prélat ajouta lui-même, à cette donation de son vassal, plusieurs biens considérables, consistant en prés, vignes et métairies; il exhorta ses parens et amis à suivre son exemple. Plusieurs de ces

---

(1) Oder. Vitalis, lib. III.

(2) Ce beau monument, tombé par le malheur des temps dans la possession d'un propriétaire du pays, est depuis la révolution, converti en grange, et se trouve menacé d'une ruine inévitable.

fonds étaient situés dans le Perche, à Condeau, à Crapon, à Clinchamps, à la Jaillère, etc., suivant les titres de Marmoutiers, consultés par Bry de la Clergerie, et en partie cités par lui dans son histoire (*).

Yves donna encore pour le repos de l'âme de Robert Talvas, son neveu, frère aîné d'Arnoult, dont nous avons parlé plus haut, et mort en 1035, un verger et des vignes près le bourg de Saint-Martin : *viridarium et vineas juxta burgum*; et, pour l'expiation de ses propres fautes, il donna son moulin et sa forêt de Dancé, pour l'entretien d'un nouveau chanoine dans l'église de Saint-Léonard.

C'est à la sollicitation de cet illustre et bienfaisant prélat, que Roger-de-Montgommery et Mabile-de-Bellême, fondèrent, ou plutôt relevèrent de ses ruines, en 1060, l'ancienne abbaye de Saint-Martin-de-Séez, qu'ils dotèrent de biens immenses. Ils appelèrent des religieux de Saint-Benoît, qui firent fleurir dans cette maison l'ancienne régularité, si altérée à cette époque.

Il assista en 1055, au concile de Lisieux, convoqué par l'ordre du duc Guillaume, à la sollicitation duquel Mauger, son oncle, archevêque de Rouen, fut solennellement déposé pour sa vie scandaleuse et ses débordemens. On mit à la place du prélat mercenaire, le vertueux et célèbre Maurille, qui consola l'église des maux que lui avait faits son indigne prédécesseur.

Yves bénit la même année Robert, abbé de Saint-Evroult-en-Ouche.

(*) Bry. 59. — Je donnerai ces titres à la fin de l'ouvrage avec toutes les autres pièces justificatives.

Enfin, après une vie remplie de saintes œuvres, si l'on en excepte l'accident relatif à la cathédrale, dont on ne peut encore lui faire un crime, puisqu'il était loin de prévoir ce qui arriva, Yves de Bellême termina sa carrière l'an 1070, suivant l'opinion la plus accréditée, et conforme d'ailleurs au *Gallia Christiana*, ainsi qu'à la chronologie de la Galerie de nos évêques, au palais épiscopal. Ses restes mortels furent déposés dans le chœur de la cathédrale qu'il faisait bâtir alors, et qui devait être assez avancé, puisqu'on y travaillait depuis sept ans. Pour montrer qu'il était le fondateur de cette église, son tombeau était maçonné.

Plus de cinq siècles s'étaient écoulés depuis que le vertueux prélat était allé recevoir, dans un monde meilleur, la récompense due à ses bonnes œuvres, lorsqu'en 1601, on découvrit, en creusant la fosse destinée à recevoir la dépouille mortelle de monseigneur Louis Dumoulinet, évêque de Séez, un grand cercueil en pierre, fermé avec des agrafes de fer; la curiosité l'ayant fait ouvrir, on y vit avec étonnement un corps humain de haute stature, au visage encore frais, à la barbe longue : ses traits semblaient n'avoir souffert d'autre altération que celle de la mort. Il avait la mitre en tête et les pieds chaussés de mules épiscopales; le corps était revêtu d'une aube très-fine et d'une riche chasuble de velours cramoisi; à côté de lui était une crosse en bois doré, ornée d'un écusson aux armes de Bellême (château crénelé d'or, fond de sable); ce qui ne laissa aucun doute que c'était Yves de Bellême. Au premier contact de l'air, le corps s'en alla en poussière.

Monseigeur Dumoulinet remplaça, le 30 mars 1601, son illustre anti-prédécesseur dans cet asyle de mort; et le 19 février 1836, lors de l'inhumation de monseigneur

Alexis Saussol, notre pieux et vénérable évêque, on ouvrit pour la seconde fois cette sombre demeure, où l'on trouva en effet le cercueil en plomb de Louis Dumoulinet, renfermé dans le cercueil en pierre d'Yves de Bellême.

MABILE DE BELLÊME, FEMME DE ROGER-DE-MONTGOMMERY,

Son portrait, sa cruauté, ses crimes, sa mort tragique.

(1052 à 1082.)

Mabile, unique rejeton de la maison de Bellême, était comme on l'a vu, fille de Guillaume-Talvas, II.e du nom; la mort d'Arnoult, son frère, la rendit seule héritière des grands biens de sa famille, qu'elle apporta en mariage à Roger-de-Montgommery, vicomte d'Hyesmes. Tous les historiens nous font de cette femme le plus hideux portrait. Si l'on en excepte le courage et l'esprit, elle ne compensait, par aucune bonne qualité, les vices odieux qu'on lui reproche à juste titre, et qui en firent une des plus exécrables femmes dont les fastes de l'histoire aient jamais fait mention. La cruauté, l'avarice, la soif du sang, les meurtres, les empoisonnemens et autres forfaits la rendirent l'opprobre de son sexe, et signalèrent les diverses époques de sa vie; elle était le fléau permanent de toutes les contrées où elle étendait sa domination. Toutes les classes de la société, clercs et laïcs, nobles et roturiers, eurent également à gémir sous le poids accablant de sa sanglante tyrannie; rien n'était à l'abri de sa scélératesse. Guillaume-de-Jumiéges et Orderic Vital, qui vivaient de son temps, nous en tracent le portrait suivant : Elle était, selon le

premier, petite de corps, extrêmement bavarde, assez disposée au mal, avisée et enjouée, d'une cruauté excessive et remplie d'audace : *Mabilia verò parva corpore multumque loquax, ad malum satis prompta et sagax, atque faceta, nimiumque crudelis et audax* (1). Le second en parle à peu près dans les mêmes termes, et nous la dépeint sous les mêmes couleurs : Elle était, dit-il, fière de sa naissance et du haut rang qu'elle occupait, fort attachée au siècle, rusée, babillarde et très-cruelle : *potens, secularis, callida et loquax nimiumque credulis* (2). Toutes ces assertions se trouvent justifiées par les faits que je vais exposer sous les yeux du lecteur.

Un de ses grands plaisirs était de vexer les religieux et de les tracasser en mille manières, car elle les détestait tous, à l'exception toutefois de Thierry, abbé de Saint-Martin-de-Séez, qui eut le rare privilège de jouir de ses bonnes grâces, et qu'elle affectionna au point de le choisir pour être le parrain de son fils aîné, Robert II, de Montgommery, surnommé de Bellême, son successeur immédiat. Voici ce que raconte Orderic Vital d'une des excursions de cette mégère, à l'abbaye de Saint-Evroult-en-Ouche :

« Roger, époux de Mabile, sincèrement religieux, était loin de partager la haine et l'antipathie de sa femme pour les religieux d'Ouche, il lui adressait même très-souvent de sévères réprimandes à ce sujet. N'osant donc exercer sa vengeance, et manifester son injuste ressentiment, par des outrages trop patens contre cette maison,

(1) Guill. Gemetic, lib. VII, cap. XVI.
(2) Order. Vital lib. III.

dont elle détestait les habitans par dessus tous les autres, à cause des Giroye, qui en étaient les restaurateurs et les bienfaiteurs, Mabile, pour ne pas trop froisser les affections de son époux, recourait à la ruse et à l'artifice pour satisfaire sa méchanceté, et couvrir d'un voile spécieux, le mal qu'elle prétendait faire. C'est ainsi que sous l'innocent prétexte de jouir des agrémens de la promenade, et de se procurer quelques instans de récréation, elle se rendait à l'abbaye de Saint-Evroult, accompagnée d'une nombreuse escorte, d'hommes et de chevaux, que les religieux étaient obligés de nourrir, ce qui les entraînait à des dépenses considérables. Un jour donc qu'elle s'y était installée, suivant sa coutume, avec cent chevaliers, l'abbé osa se plaindre à l'importune et orgueilleuse hôtesse, et se permit quelques représentations respectueuses sur l'inconvenance de ses irruptions chevaleresques, dans une maison de prières et de silence, dont elle venait troubler la paix, interrompre les pieux exercices, et qu'elle grevait de dépenses beaucoup trop onéreuses, et au delà des facultés du monastère. L'orgueil de la *pèlerine* se trouva blessé à un tel point, qu'au lieu de se rendre à la justice des raisons alléguées par le chef de la communauté, elle répondit avec aigreur qu'à son prochain voyage, il la verrait arriver à la tête de deux cents chevaliers au moins. Une réponse si dure et si insolente fit sortir l'abbé de sa modération habituelle; il osa la menacer de la vengeance divine, si elle ne se désistait pas de ses projets de trouble et de spoliation, contre d'innocens et paisibles religieux, ajoutant que le bras du maître des rois et des grands, qui protège la faiblesse des petits contre les entreprises de leurs oppresseurs, n'étant point racourci, elle pourrait bien en ressentir la puissance. La prédiction ne tarda pas à s'accomplir, car la nuit

même qui suivit cet entretien, Mabile, qui était restée au monastère, ressentit au sein les plus violentes douleurs. Voyant le châtiment suivre de si près la menace, elle quitta brusquement l'abbaye, la frayeur dans l'âme, et poussant des cris horribles. Comme la violence du mal allait toujours en augmentant, elle fit prendre dans une maison voisine, devant laquelle elle passait, l'enfant d'un bourgeois, que sa mère allaitait; elle présenta à l'innocente créature le sein où elle ressentait la douleur; l'enfant ayant sucé la mamelle périt peu de temps après, et Mabile fut délivrée. Ceci arriva en 1067. Il est inutile d'ajouter, que pendant les quinze années qu'elle survécut à cet événement, Mabile ne fut jamais tentée d'exécuter sa menace, et même de diriger ses pas vers la pieuse retraite, dont elle ne voyait pas les clochers sans frissonner. Les religieux, délivrés pour jamais de ce fléau, en rendirent grâces à Dieu, qui les avait visiblement protégés dans cette fâcheuse circonstance. »

Roger-de-Montgommery, et Mabile, comme on le verra à l'article suivant, avaient usé de tout le crédit et de toute l'influence dont ils jouissaient auprès de Guillaume-le-Conquérant, pour faire exiler de Normandie la famille des Giroye, et séquestrer tous ses biens. Un des membres de cette famille, Ernault Giroye, seigneur d'Echauffour et autres lieux, qui avait trouvé un asile chez son proche parent Giroye, sire de Courville, et chez les autres parens et amis qu'il avait dans le Perche, faisait souvent des incursions sur ses domaines séquestrés, lorsque l'absence des troupes Normandes lui en fournissait l'occasion. Pendant trois années entières, il exerça de dures représailles dans les environs d'Echauffour et les contrées voisines, d'où il ne revenait jamais sans être chargé d'un ample butin, et sans avoir fait un bon nombre de prisonniers. Un jour entr'autres, cet

intrépide chevalier, escorté de quatre cavaliers seulement, s'empara du château d'Echauffour, en poussant des hurlemens affreux. La garnison du château, composée de soixante hommes, fut tellement effrayée par ce stratagême, qu'elle prit aussitôt la fuite et abandonna la place, pour se soustraire au ressentiment d'Ernault, qu'elle croyait suivi d'un corps de troupes nombreuses. Celui-ci en possession de son château, le livra aussitôt aux flammes, pour le mettre hors d'état de servir à l'ennemi; après avoir également brûlé le bourg de Saint-Evroult, il partit pour la Pouille. De retour au Perche, après quelques années de séjour en Italie, il employa le crédit de ses nombreux amis pour obtenir sa grâce de Guillaume-le-Conquérant, alors roi d'Angleterre et duc de Normandie. Touché de ses malheurs, charmé de sa bravoure, et convaincu d'ailleurs de l'injustice de sa disgrâce, ce prince se montra accessible à toutes les demandes qu'on lui fit, et rendit ses bonnes grâces au proscrit, avec promesse de lui rendre sous peu, tous ses anciens domaines.

Instruite d'un résultat si favorable à la famille Giroye, qu'elle avait en horreur, Mabile, dont la scélératesse ne connaissait point de bornes, médite aussitôt quels moyens elle emploiera, pour faire échouer l'heureux dénoûment d'une affaire si glorieuse pour les Giroye, et si opposée à ses prétentions et à ses vues : son esprit fécond en découvertes, lorsqu'il s'agissait d'arriver à ses fins, lui fournit un moyen infaillible de réussite. Ce moyen était un forfait horrible; n'importe, il fallait l'employer.

Mabile, informée que Giroye, pour se rendre à Courville, devait passer par Echauffour, suborna quelques-uns de ses vassaux, qui, séduits par ses promesses, s'engagèrent à empoisonner le malheureux Ernault, en

l'invitant à un festin dans lequel on lui ferait prendre un breuvage vénéneux. Averti à temps par un ami, Giroye évita le piège, en refusant l'invitation des odieux satellites de sa mortelle ennemie; il ne voulut pas même mettre pied à terre. Ces hommes vendus à l'iniquité, voyant leur criminelle manœuvre complètement déjouée, insistèrent auprès d'Ernault pour qu'il acceptât au moins, tout étant à cheval, un simple rafraîchissement; leurs instances, comme on le pense bien, furent méprisées du noble chevalier, qui ne daigna pas même leur répondre un seul mot. Gilbert-de-Montgommery, beau-frère de Mabile, qui revenait avec Giroye de la cour du duc, et l'accompagnait dans son voyage du Perche, accepta la coupe remplie de vin, et avala tout d'un trait la liqueur mortelle, sans descendre de cheval; l'ayant remise aux mains du criminel vassal, qui ignorait sans doute la victime qu'il venait d'immoler, les preux chevaliers continuèrent leur route. Les progrès du poison furent d'abord peu sensibles, mais étant arrivé à Regmalard, l'infortuné Gilbert expira dans des convulsions horribles, au milieu de ses compagnons de voyage et de ses amis consternés. Ainsi périt, au printemps de ses années, le vaillant Gilbert, frère unique de Roger-de-Montgommery, par la scélératesse de son odieuse belle-sœur.

Mabile, à la nouvelle d'un résultat si contraire à son attente, devint furieuse; la rage du désespoir et la soif d'une horrible vengeance débordent dans son cœur inaccessible aux impressions du remords; n'importe à quel prix, il lui faut sa victime. La tombe était à peine fermée sur la dépouille mortelle du malheureux Gilbert, que la furibonde Mabile méditait de nouveaux attentats, et dressait de nouvelles batteries. Infatigable à poursuivre sa proie, elle parvint à force d'argent et de promesses,

à séduire l'écuyer d'Ernault, nommé Roger-Goulafre; ce misérable, entraîné par les mille artifices de la nouvelle Sagana, consentit à tout, et promit d'exécuter ponctuellement l'horrible mission dont on le chargerait. Après s'être ainsi assurée de l'entier dévouement de ce vil instrument de sa scélératesse, Mabile lui remit aux mains les nouveaux breuvages qu'elle avait elle-même préparés. Arrivé à Courville où séjournait son maître, Goulafre, dans l'exercice de sa charge, présenta à Ernault ainsi qu'à Giroye, seigneur du lieu, et à Guillaume Gouet, sire de Mont-Mirail, qui étaient à table, le breuvage empoisonné; ces deux derniers seigneurs, sentant les premières atteintes du poison, se firent aussitôt porter dans leur maison, et grâces à la promptitude et à l'efficacité des remèdes, qu'on leur administra dans leurs familles, ils échappèrent à la mort; mais l'infortuné Ernault qui, sans toit et sans patrie, ne put trouver dans la tendresse d'une épouse et l'affection d'une famille, les secours empressés que réclamait sa position, expira après quelques jours d'inexprimables souffrances, en proie aux violentes tortures occasionnées par le poison, qui lui rongeait les entrailles (*): *pestiferas potiones hæc* (Mabilia), *præparavit, ille autem* (Gulafra), *Ernaldo domino suo et Geroïo de Corbevillâ, atque Guillelmo cognomento Goiet de Monte-miralio propinavit. Sic una tabe tres proceres apud Corbevillam simul infecti sunt. Sed Geroius atque Guillelmus qui ad proprias domos delati sunt.... .... convaluerunt. At Ernaldus qui exulabat, etc... aliquantis diebus ægrotavit, tandem ingravescente morbo expiravit.*

(*) Orderic Vital. lib. III.

La criminelle Mabile avait, par cet attentat, atteint un double but; sa haine était assouvie, et ses domaines augmentés. Tous les biens d'Ernault devinrent le prix de sa scélératesse. Roger, son mari, prit avec elle possession d'Echauffour, de Montreuil et autres propriétés du malheureux Giroye, et en jouirent pendant vingt-six ans.

Plusieurs années après cet événement, une contestation s'éleva entre la maison des Rotrou et celle des Talvas, au sujet de la possession de Domfront, que Rotrou II, comte du Perche et vicomte de Châteaudun, revendiquait comme ayant été usurpée sur ses prédécesseurs, par Guillaume-Talvas II, père de Mabile. Une guerre s'en suivit entre Rotrou et Roger-de-Montgommery.

Il paraît que Guillaume Pantolf, quoique favori de Roger, qui, outre les biens considérables dont il l'avait comblé, lui avait confié encore le gouvernement du comté de Salopp en Angleterre, prit dans cette affaire, le parti du comte Rotrou, ainsi qu'un autre seigneur du pays, nommé Hugues-de-Salgey, auquel Mabile avait donné en fief le château de la Motte d'Igé, dont elle avait dépouillé les Giroye. Il n'en fallait pas tant pour encourir la disgrâce de cette femme altière et vindicative; aussi, sa vengeance ne se fit-elle pas attendre. Guillaume-Pantolf et Hugues-de-Salgey furent aussitôt dépouillés, le premier du château de Perray en Sonnois, qui lui appartenait, et le second de la Motte d'Igé, ainsi que de toutes les autres terres qu'ils possédaient dans le pays soumis à la domination de Mabile.

Outré de cette spoliation, et privé en outre de tout ce qu'il tenait de l'héritage de ses pères, Salgey jura aussitôt d'en tirer une vengeance éclatante, et de laver dans le sang de son ennemie, l'affront qu'il en avait reçu, et l'injustice criante dont il se croyait victime.

Comme il épiait sans cesse les moindres démarches de Mabile, il apprit un jour qu'elle s'était rendue avec son fils Hugues au château de Bures-sur-Dive, près Caen, pour y séjourner quelque temps. Il s'y rendit aussitôt, suivi de ses trois frères, braves et intrépides chevaliers, bien décidés à prendre fait et cause dans la querelle de leur frère et à seconder ses projets de vengeance. Arrivés sur le soir sous les murs du château, ils trouvèrent le moyen de s'introduire dans l'intérieur sans être aperçus, et même dans l'appartement de Mabile. Cette dame, au sortir du bain, venait de se mettre au lit : l'occasion était belle ; aussi, Salgey sut-il en profiter ; tirer son épée, couper la tête de la châtelaine, fut pour l'émule de Judith l'affaire d'un instant. L'opération faite, il sort du château avec sa petite escorte, puis piquant des deux et profitant de l'obscurité de la nuit, ils gagnent le large, rompant après eux avec les haches d'armes, tous les ponts par où ils passaient. Informé de l'assassinat de sa mère, Hugues appelle à son secours ses compagnons d'armes pour se mettre aux trousses des meurtriers ; seize d'entr'eux montent à cheval et forment l'escorte de leur jeune seigneur. Les coursiers, pressés par leurs maîtres, semblent d'abord ne pas toucher la terre, mais la rigueur de la saison, le mauvais état des chemins, les rivières débordées, les passages interceptés par la sage précaution des meurtriers, les eurent bientôt convaincus de l'inutilité de l'entreprise, et forcés à rebrousser chemin. Bientôt les Salgey, hors du territoire Normand, passèrent dans la Pouille, où ils furent à l'abri du ressentiment des Bellême.

L'assassinat de la fière Mabile eut lieu dans la nuit du 2 décembre 1082. La nouvelle de cette mort causa une joie indicible aux habitans de ses domaines, si souvent victimes de ses caprices et de sa cruauté.

De retour au château, Hugues-de-Montgommery s'occupa de faire rendre à sa mère les honneurs funèbres avec tout l'éclat dû à son rang et à sa naissance. Comme le couvent de Saint-Martin-de-Troarn, dont la défunte était la fondatrice avec son époux, était à peu de distance de Bures, il alla prier l'abbé, qui était pour lors le célèbre Durand, d'envoyer chercher les restes mutilés de sa mère pour les inhumer dans l'église de son monastère, ce qui fut exécuté. Les funérailles furent célébrées avec toute la pompe possible. A la sollicitation du jeune seigneur, l'abbé de Troarn, fort lettré pour son temps, composa en vers latins l'épitaphe de Mabile, qui fut gravée sur la pierre tumulaire placée sur ses cendres. L'éloge qu'elle contient, quoique exagéré comme toutes les pièces de ce genre, ne mentionne cependant aucune de ces qualités du cœur et de l'âme, qui seules donnent des droits à l'estime et aux regrets de nos concitoyens. Voici en quels termes cette pièce était conçue :

Alta clarentum de stirpe creata parentum
  Hâc tegitur tumbâ maxima MABILIA,
Hæc inter celebres famosa magis mulieres
  Claruit in lato orbe sui merito.
A crior ingenio, sensu vigil, impia facto,
  Utilis eloquio, provida consilio,
Exilis formâ sed grandis prorsus honestas,
  Dapsilis in sumptu, culta satis habitu.
Hæc scutum patriæ fuit et munitio Marchæ,
  Vicinisque suis grata vel horribilis.
Sed quia mortales non omnia possumus omnes,
  Hæc periit gladio, nocte perempta dolo:
Et quia nunc opus est defunctæ ferre juvamen
  Quisquis amicus adest, subveniendo probet (*).

(*) Order. Vital. lib. 3.

René Courtin, dans son histoire du Perche, a traduit cette épitaphe en vers français qui, par leur platitude, équivalent à l'original latin; la poésie est également maltraitée dans l'une et l'autre pièce:

Mabile, de maison et de race puissante,
Est enclose dessous cette tombe relente.
Sa vertu lui a fait partout ce monde grand,
Sur toutes emporter la gloire qu'on lui rend.
Brusque d'entendement, de sens disert, agile;
Sérieuse en propos et en conseils habile;
Petite en corpulence, et bien grande en vertu,
De somptueux dépens, et de corps bien vêtu.
Le bouclier des siens, le rempart de la Marche,
Et des peuples voisins, l'épouvante ou la grâce;
Mais les hommes ayant un si frêle pouvoir,
Un homicide coup l'est venu décevoir.
Or, puisque la défunte au secours nous appelle,
Quiconque l'aime soit charitable vers elle (*).

Mabile et son mari ne prirent possession de la seigneurie de Bellême qu'en 1070, après le décès d'Yves II, son oncle, évêque de Séez, dernier des mâles de la maison des Talvas: elle possédait l'Alençonnais, Domfront, le Sonnois et les autres domaines de son père, dès l'an 1052.

Au défaut des qualités de l'âme, elle possédait toutes les autres qui peuvent donner du relief aux yeux du monde politique. Elle était hardie, entreprenante, habile dans les affaires, fine et spirituelle, ingénieuse à conduire une intrigue, ne se rebutant jamais devant aucun obstacle, aimant et détestant à l'excès; elle était douée d'un courage au-dessus de son sexe: c'est ce qui déter-

(*) René Courtin, Hist. du Perche, manus.

mina Guillaume-le-Conquérant à lui confier, avant de partir pour la conquête de l'Angleterre, la défense des frontières de Normandie du côté du Perche, et qu'on appelait la *Marche*, d'où le bourg de Moulins a pris son surnom. Roger, son époux, accompagna le duc dans son expédition.

Malgré son aversion bien connue pour les religieux, elle concourut cependant avec son mari à la fondation et à la restauration de quelques monastères, entr'autres de Saint-Martin-de-Séez, à la prière d'Yves, son oncle, et de Saint-Martin-de-Troarn, où elle fut inhumée.

Elle eut de son mariage avec Roger de Montgommery, cinq fils et quatre filles: les cinq fils nommés Robert, Hugues, Roger dit le Poitevin, Philippe dit le Grammairien, et Arnoult, héritèrent de la cruauté et des vices de leur mère et aïeuls maternels; les quatre filles, nommées Emma, Mathilde, Mabile et Sybille, furent au contraire des modèles de vertu, possédant toutes les qualités de leur père, sans avoir aucun des vices de leur mère. Il est à remarquer que toutes les filles de la maison de Bellême, à l'exception de la cruelle Mabile, furent en général recommandables par leurs vertus, depuis Yves I.er jusqu'à celles dont nous parlons ici.

Comme les assassins de Mabile étaient demeurés inconnus, Montgommery et ses fils firent toutes les diligences pour les découvrir. Leurs soupçons tombèrent sur Guillaume-Pantolf, seigneur de Perray-en-Sonnois, qui peu de temps après le meurtre, était parti pour la Pouille. Ces soupçons paraissaient d'autant mieux fondés, qu'outre la spoliation de son château de Perray, Pantolf était intimement lié avec Hugues-de-Salgey, véritable auteur du meurtre, et dont les Montgommery avaient perdu la trace. On le chercha long-temps en

vain, après avoir préalablement fait saisir le reste de ses domaines. Informé de ce qui se passait, Guillaume, fort de son innocence, repassa en Normandie pour se laver de cette imputation calomnieuse et recouvrer ses biens injustement séquestrés. De retour au pays, il crut devoir par prudence, connaissant la violence de ses adversaires, se mettre lui et sa famille sous la protection de l'abbé de Saint-Evroult, qui leur donna un asile dans son monastère, en attendant qu'on eût entamé les négociations relatives à leur affaire. Pantolf resta long-temps dans sa retraite en proie à des frayeurs journalières. L'affaire fut enfin mise sur le tapis : on fit comparaître l'accusé, qui repoussa énergiquement toute solidarité dans le meurtre de la comtesse de Montgommery. Comme on n'avait aucune preuve de sa culpabilité, il était impossible à ses accusateurs de refuter les raisons de défense de l'accusé, raisons fondées d'ailleurs sur la plus exacte vérité. Guillaume, plein de confiance dans le Dieu protecteur de l'innocence, demanda pour lever tout soupçon et terminer la querelle, à se purger légalement de cette inculpation calomnieuse ; sa demande fut aussitôt octroyée. Un conseil composé de plusieurs grands seigneurs, arrêta à la cour du Roi (Guillaume-le-Conquérant), que l'inculpé, pour lever toute incertitude et se laver du soupçon injurieux dont il était l'objet, irait subir à Rouen, en présence du clergé, l'épreuve du fer ardent. Arrivé dans cette ville, Pantolf prit dans sa main nue le fer étincelant, et, par la permission divine, il ne ressentit aucune douleur : sa main n'offrit pas la moindre trace de brûlure. Témoins de cette merveille, le clergé et le peuple firent éclater les transports de leur reconnaissance en chantant à haute voix les louanges du divin libérateur, qui n'abandonne jamais

ceux qui mettent en lui leur confiance. Les ennemis de Pantolf, présens à ce spectacle et bien disposés à lui trancher la tête, si l'épreuve *judiciaire* favorisait leur passion, se retirèrent tout honteux de l'assemblée, et l'infortuné Pantolf, déclaré innocent, fut réintégré dans ses biens. *Tandem multorum diffinitione optimatum præfixum est in curiâ regis ut culpatus vir ad abstergendam nefarii maculam facinoris, apud Rothomagum in præsentiâ Cleri subiret candentis, examen calibis. Quod ita factum est, scintillans ferrum manu nudâ portavit, Deique nutu non adustus apparuit, et inde Clerus cum totâ plebe altâ voce Deum laudavit* (1).

ROGER-DE-MONTGOMMERY, 6.e SEIGNEUR DE BELLÊME, ALENÇON, ETC.

(1070 à 1082 et 1094.)

Roger-de-Montgommery qui, comme on l'a vu ci-dessus, avait épousé Mabile, unique héritière de Guillaume Talvas II, appartenait à une illustre famille de Normandie, qui lui avait laissé des biens considérables. Il eut pour père Hugues, vicomte d'Hyesmes, sire de Montgommery, et pour mère Josceline-de-Pont-Eau-de-Mer, nièce de la duchesse Gunnor, seconde femme de Richard 1.er du nom, duc de Normandie (2). Roger et Mabile jouirent d'un crédit immense à la cour de Guillaume-le-Conquérant; ce prince les chargea de veiller

---

(1) Order. Vital, lib. V.
(2) Ordol.-Desn. tom. 1.er — Bry, p. 62.

à la défense des frontières de la Normandie, du côté du Perche, du Maine et de l'Anjou. Leur fidélité à remplir leur mandat, les exposa souvent au ressentiment du roi de France, Henri 1.er, alors en guerre avec le duc Guillaume. Ils s'attirèrent également l'animadversion de Geoffroy-Martel, comte d'Anjou, et de ses alliés. La scrupuleuse exactitude de Roger, à répondre à toutes les vues du duc de Normandie, le fit entrer plus avant que jamais dans les bonnes grâces de ce prince, qui lors de son expédition pour la conquête de l'Angleterre, l'emmena avec lui; et quand la victoire eut couronné ses efforts, et mis en possession du trône de la Grande-Bretagne, il crut devoir récompenser le dévouement et la valeur de ce fidèle compagnon d'armes, en lui accordant une large part du fruit de la conquête. Roger fut donc investi d'abord de la seigneurie et du château d'Arundel, de la ville de Cicester, et peu de temps après du comté de Schrewsbury, dont il prit le titre qu'il porta toujours depuis. Il y joignit ensuite le comté de Salopp, et plusieurs autres riches domaines en diverses contrées de l'Angleterre; de manière que la vingtième année du règne du Conquérant, il possédait des biens immenses dans les provinces de Sussex, de Surrey, de Hampsire, de Witta, de Herfort, de Glocester, de Wigorne, de Kent, de Warwick et de Staffad (1). Et s'il faut en croire l'historien Ducange et autres chroniqueurs, le nouveau roi d'Angleterre, pour marquer à Montgommery la haute estime et la confiance sans bornes qu'il avait su lui inspirer, il l'établit grand sénéchal, et même vice-roi d'Angleterre pendant son absence (2).

---

(1) Odol.-Desn., Bry, Courtin et autres. *Locis citatis.*

(2) Mathieu. Paris, hist. maj. Guillaume-de-Malmesb. chap. 2. et de Gestis Anglor. ch. 3.

A cette mémorable conquête, assistèrent avec Roger-de-Montgommery, plusieurs puissans seigneurs et barons du Perche et de la Normandie, entr'autres Geoffroy III, fils de Rotrou II, comte du Perche, escorté de ses plus puissans vassaux: tels que les sires de Villeray, de Riveray, etc. Montgommery, qui était un des généraux en chef du Conquérant, et qui fit à la fameuse bataille d'Hastings, livrée le samedi 14 octobre 1066, des prodiges de valeur, récompensa généreusement ceux d'entre ses vassaux qui s'étaient distingués à cette mémorable affaire par quelque action d'éclat; il leur accorda une large part du butin et des terres dont l'avait gratifié le monarque vainqueur.

Montgommery donna encore des preuves bien convaincantes de son dévouement sans bornes à la cause et aux intérêts du roi Guillaume, son bienfaiteur et son ami, en lui prêtant son assistance dans une circonstance où la tendresse paternelle semblait lui faire un devoir de la neutralité; voici à quelle occasion:

Robert II du nom, surnommé Courte-Heuse, fils aîné de Guillaume-le-Conquérant, s'étant révolté contre son père, pour lui avoir refusé l'investiture et la jouissance des duché de Normandie et comté du Maine, le roi fut obligé de lever une armée pour mettre à la raison ce fils dénaturé, et arrêter le cours de ses brigandages.

Le jeune Robert avait réussi au moyen de promesses magnifiques, à faire partager sa révolte à plusieurs jeunes étourdis, appartenant aux familles les plus distinguées de la Normandie, du Perche et autres provinces limitrophes. A la tête de ces jeunes chevaliers, figuraient au premier rang le trop fameux Robert II de Bellême, fils aîné de Roger-de-Montgommery et de Mabile, ainsi que son beau-frère Hugues-de-Châteauneuf, époux de Mabile, fille de Montgommery. Tout entiers à

la réussite de leurs criminels projets, Robert et Hugues s'étaient empressés de mettre à la disposition du rebelle les forteresses de Châteauneuf, de Sorel, de Regmalard et autres châteaux appartenant à Hugues; de là comme d'un repaire, ils faisaient des excursions continuelles, mettaient tout à feu et à sang, et exerçaient dans le Perche et le duché de Normandie, le plus odieux brigandage.

Outre Robert-de-Bellême et son beau-frère, on comptait sous les drapeaux du rebelle, les jeunes Guillaume de Moulins-la-Marche, Guillaume de la Ferrière, Guillaume de Breteuil et un grand nombre d'autres écervelés, qui entraînés par un orgueil sans bornes, aveuglés par l'appât d'une gloire chimérique, d'une férocité inouie contre quiconque osait contrarier leurs projets, ne reculaient devant aucun forfait pour amener à bonne fin leur odieuse tentative. Avec cet entourage, le fils du Conquérant parcourut pendant cinq années plusieurs provinces de France, et même les royaumes étrangers.

Justement irrité de tant de brigandages, et d'un aussi long et aussi criminel égarement, le monarque, aidé de ses vassaux, de ses fidèles barons et des plus puissans seigneurs du voisinage, parmi lesquels se trouvait notre comte du Perche, Geoffroy III, avec lequel il venait de faire sa paix, fit saisir toutes les propriétés des suppôts de la révolte, assiégea en personne les forteresses de Sorel, de Châteauneuf, de Regmalard et d'autres places fortes du Perche et de la Normandie, et s'en rendit maître. Le siége de Regmalard fut surtout remarquable par un incident auquel donna lieu l'assassinat d'Emery-de-Villeray, ennemi du Conquérant, et dont le cadavre sanglant, jeté devant la tente de Roger-de-Montgommery, contribua puissamment à la reddition de la place, comme on le verra à l'article *Regmalard*. Malgré l'activité de

mes recherches, il m'a été impossible de découvrir la date précise de cet événement, qui eut lieu quelques années après la conquête de l'Angleterre par les Normands.

Les rebelles une fois domptés, Roger profita de son crédit auprès du Conquérant, pour opérer une réconciliation entre lui et son fils, et l'amener par ce moyen à pardonner à tous ceux qui avaient pris part à la révolte. On convoqua à cet effet une assemblée à Rouen, où Montgommery, Hugues-de-Grantemesnil, Roger-de-Beaumont et plusieurs autres fidèles alliés du roi, réussirent à obtenir la grâce du coupable et de tous ses complices; la clémence du généreux prince alla même si loin, qu'il consentit à rendre aux compagnons de son fils leurs domaines séquestrés; c'est ainsi que par la puissante médiation de leur père et beau-père, Robert-de-Bellême et Hugues-de-Châteauneuf, rentrèrent dans les bonnes grâces du monarque qu'ils avaient si criminellement offensé.

En 1070, Roger et Mabile, sa femme, qui jouissaient dès avant la mort de Guillaume-Talvas II, des seigneuries d'Alençon, du Sonnois, de Domfront et autres, prirent possession de la seigneurie de Bellême, dont avait joui Yves-de-Bellême, leur oncle, évêque de Séez: cette seigneurie ne pouvant être possédée par les femmes, tant qu'il y avait des mâles dans la famille.

Comme il n'est point de si riche tableau qui n'ait ses ombres, Roger imprima une tache à sa mémoire, dans une circonstance où le souvenir de son illustre bienfaiteur, et surtout le respect inviolable que l'on doit à la volonté sacrée des mourans, eût dû le retenir dans le chemin de l'honneur. Quelques jours avant sa mort, le roi Guillaume, aussi habile politique que grand capitaine, désigna dans son testament, Guillaume,

le second de ses fils, pour lui succéder à la couronne d'Angleterre, le jugeant plus capable d'en soutenir le poids et de conserver sa conquête, que Robert son aîné, dont il connaissait le caractère apathique, et à qui il ne laissa que le duché de Normandie et le comté du Maine.

Peu de temps après que le grand roi eut payé le tribut à la nature, les principaux de l'Angleterre se trouvèrent divisés. La discorde fut au comble, surtout parmi la noblesse de Normandie, qui se partagea en deux camps: les uns pleins de respect pour les dernières volontés du grand homme, soutenaient qu'il avait eu de fortes raisons pour désigner son second fils au préjudice de l'aîné, et favorisaient le jeune roi Guillaume II; l'autre parti, beaucoup plus nombreux, et à la tête duquel figuraient le frère utérin du Conquérant, Odon ou Eudes, évêque de Bayeux, Robert, comte de Mortain, son autre frère, et enfin Roger-de-Montgommery, regardaient le choix du défunt comme étant basé sur une injuste préférence, et tout-à-fait contraire aux lois de l'équité. Ils voulaient donc arracher à Guillaume le sceptre de l'Angleterre, pour le remettre aux mains de Robert, si peu propre à tenir les rênes d'une grande monarchie, surtout dans des circonstances semblables, comme il fut facile d'en juger par la déplorable situation où se trouva la Normandie sous son administration.

Guillaume II ayant réussi à terrasser ses ennemis, et devenu paisible possesseur de son trône, pardonna à Roger, qui débarrassé des séductions de l'ambitieux Odon, auteur de la révolte, se repentit de sa faute, et chercha les moyens de rentrer en grâce avec le monarque légitime.

Roger-de-Montgommery, quoique allié à la famille des Talvas, à qui l'histoire reproche de grands forfaits,

n'en fut pas moins un seigneur puissant et sage: la modération, l'amour de la justice, la fidélité, la douceur, la modestie et la piété étaient unies en lui à l'éclat de la naissance et à un courage à toute épreuve; se défiant de ses propres lumières, il s'était adjoint pour conseil trois ecclésiastiques aussi vertueux qu'éclairés. Il n'entreprenait ordinairement jamais rien d'important, qu'il n'eût au préalable demandé leurs avis (*).

FONDATIONS ET OEUVRES PIEUSES DU COMTE ROGER.

Roger, suivant l'exemple et les traditions de sa famille, employa une partie de ses immenses revenus à fonder un grand nombre de monastères, d'églises et de maisons religieuses.

Hugues, son père, avait fondé à Troarn, près Caen, une église collégiale, desservie par douze chanoines. Comme la conduite de ces ecclésiastiques ne répondait pas à la sainteté de leur état, Roger les expulsa pour les remplacer par des religieux de l'ordre de saint Benoît, dont les vertus éclatantes devaient édifier la contrée, et contribuer à la gloire et à l'agrandissement de la religion. A la tête de cette communauté naissante, il choisit pour abbés des hommes du plus grand mérite; le premier fut Gislebert, abbé de Châtillon, qui prit possession du nouveau monastère avec une colonie de ses religieux qui avaient voulu le suivre. Gislebert eu pour successeur le célèbre Durand, qui présida aux funérailles de la fameuse Mabile et fit son épitaphe.

Il fonda en 1060, ou plutôt il releva de ses ruines, à la prière de l'évêque Yves, oncle de sa femme, l'antique abbaye de Saint-Martin-de-Séez, ordre de saint Benoît, détruite pendant l'invasion des Normands: il la dota

---

* Orderic Vital.

conjointement avec Mabile son épouse, d'amples possessions. Là, comme à Troarn, il appela des religieux recommandables par la sainteté de leur vie, leur attachement à la règle et à la discipline de l'ordre. Leur vertu était telle, et leur régularité était basée sur des fondemens si solides, que la ferveur primitive de cette maison se conserva toujours sur le même pied, sans jamais se démentir, ni subir la moindre altération dans la durée des âges, au sein même des violentes convulsions politiques, et des guerres sanglantes et impies qui désolèrent notre patrie et nos contrées, aux 13.e, 14.e, 15.e et 16.e siècles; tandis que presque toutes les autres maisons religieuses, même les plus austères, étaient tombées dans un relâchement déplorable.

Dix années plus tard, c'est-à-dire vers l'an 1070, il fit également sortir de ses ruines l'ancienne abbaye des Bénédictines d'Almenesches, fondée au 8.e siècle, et habitée par la pieuse sainte Lanthilde, tante de saint Godegrand, évêque de Séez, et de la célèbre sainte Opportune. Cette maison avait subi le sort de toutes les autres pendant les incursions des Normands, qui l'avaient ruinée et détruite; après sa restauration complète, le comte Roger choisit sa fille Emma pour en être la première abbesse.

Le même seigneur, pour dédommager l'abbaye de Saint-Evroult des vexations, exactions et tracasseries qu'elle avait eu à essuyer de la part de sa femme Mabile, voulut, une fois débarassé de cette mégère, dont il avait par fois partagé les injustes préventions, réparer le mal fait à ces religieux; c'est pourquoi, par son testament déposé aux archives de cette abbaye, il donna par chacun an aux susdits religieux: 1.o Une rente de trente sous, payable au commencement du carême, à la charge par eux d'entretenir continuellement

une lampe devant le crucifix de leur église; 2.° les droits de péage de la ville d'Alençon, exemptions de toutes coutumes pour leurs biens, droit de panage pour leurs bestiaux en toutes ses forêts, plusieurs terres à Echauffour, quantité de dîmes des églises, la chapelle Saint-Léonard en l'église de Bailleul, etc. Il confirma en outre d'autres dons faits au même monastère, par Hugues-de-Médavid et autres vassaux, le tout en présence et du consentement de trois de ses fils: Robert, Hugues et Philippe-de-Montgommery.

Il donna encore à la même abbaye plusieurs biens en Angleterre, et soixante sous sterlings chaque année pour le luminaire de l'église. Cette charte confirmée par Guillaume-le-Conquérant, porte les seings de Roger, de Guilfier de Villeray, de Guillaume de Moulins et Richer de Laigle.

A l'exemple de leur suzerain, plusieurs barons et autres seigneurs du pays, donnèrent à Saint-Evroult des preuves de leur munificence et de leur piété, entr'autres Guillaume de Moulins-la-Marche, qui du consentement d'Alberide sa femme, concéda à cette abbaye l'église de Mahéru, avec toutes les terres et dîmes qui en dépendaient, l'église de Saint-Laurent du château de Moulins, avec les terres les plus proches dudit château; peu de temps après il ajouta à ce premier don l'église de Bons-Moulins, avec la dîme des blés. Ce Guillaume, fils de Galeran de Falaise, avait, par la faveur et l'entremise du Conquérant, qui voulait récompenser ses services et sa valeur, épousé la fille de Guymond, sire de Moulins, un des plus puissans et des plus riches seigneurs de l'époque.

Roger-de-Montgommery avait une affection toute par-

ticulière pour la ville et le château de Bellême; c'était là qu'il passait ordinairement son temps chaque fois qu'il restait en France.

Mainier, abbé de Saint-Evroult, ayant besoin de l'autorisation de ce seigneur pour accepter la donation que faisait à son monastère, Guillaume-Pantolf, vassal de Roger, vint accompagné du prieur de la maison, le trouver à Bellême où il tenait sa cour. Le récit que fait Orderic Vital de ce voyage, offre trop d'intérêt pour être passé sous silence. Le lecteur se formera une idée de la cour des hauts barons de l'époque, et de la haute magnificence qu'ils déployaient alors dans les cérémonies religieuses.

« L'abbé ainsi que le prieur allèrent trouver le comte Roger, qui pour lors demeurait à Bellême: ce seigneur à l'âme grande et généreuse acquiesça avec bonté à leur demande, et ratifia la donation de son vassal, en présence de tous ceux que diverses affaires avaient amenés à sa cour. C'était alors la fête de saint Léonard (18 octobre); pour que rien ne manquât à la solennité de ce grand jour, et pour rehausser autant que possible l'éclat de la cérémonie, le noble comte y avait invité tous les prélats du voisinage, parmi lesquels on vit figurer Hoel, évêque du Mans, Hugues de Lisieux et Robert de Séez, assistés des abbés de Saint-Martin-de-Troarn, de Saint-Martin-de-Séez et de Sainte-Marie-de-Lonlay; la noble fille du suzerain, Emma-de-Montgommery, abbesse d'Almenesches, s'y trouvait également. A cette occasion, Roger ajouta plusieurs nouveaux dons à ceux dont les ancêtres de sa femme avaient déjà amplement doté Saint-Léonard. »

A cette même époque, et en présence des mêmes personnages, les priviléges dont jouissait la collégiale de Saint-Léonard, occasionnèrent un différend entre l'é-

vêque de Séez et les chanoines de Bellême; voici comment la chose arriva: lorsqu'il fut question de régler l'ordre à suivre pour la cérémonie, on déféra à Robert de Séez l'honneur de célébrer la grand'messe, en sa qualité d'évêque du diocèse, ce qu'il accepta. Tous les prélats, les barons et autres puissans seigneurs, qui formaient la cour du comte Roger, assistèrent à l'office, et suivant un usage immémorial, allèrent à l'offertoire recevoir le baiser de paix et déposer leur offrande; l'office une fois terminé, l'évêque prétendit avoir le produit de cette offrande, alléguant qu'en sa qualité d'officiant et d'évêque du diocèse, elle lui appartenait. Les chanoines présens, qui n'étaient pas tout-à-fait de cet avis, n'hésitèrent pas un moment, appuyés sur leurs priviléges, à s'emparer de l'oblation en dépit des réclamations de l'évêque, à qui ils représentèrent que leur église ne dépendant d'aucune autre juridiction que de celle de Rome, il n'avait par conséquent aucun droit, ni sur leur personne ni sur leur église; qu'ils possédaient des titres incontestables, et que d'ailleurs, aucun de ses prédécesseurs n'avaient jamais pensé à élever des prétentions semblables. L'évêque mécontent des chanoines et sourd à leurs raisons, les cita à comparaître en cour de justice. Ceux-ci, sous la protection de Roger, vinrent comparaître à Rouen devant le roi et la reine d'Angleterre, qui après avoir examiné avec soin l'objet de la contestation, demandèrent à l'évêque de Séez, quels droits il prétendait avoir sur l'église Saint-Léonard. Le prélat répondit qu'il avait les mêmes droits sur elle que sur toutes les autres églises de son diocèse. Aussitôt les chanoines firent exhibition des titres et priviléges qui les soustrayaient à la juridiction de l'ordinaire, et pour surabondance de preuves, ils firent comparaître devant les princes, des vieillards de Bellême,

qui avaient assisté à la première dédicace de l'église, où ils avaient vu le roi de France Robert, le duc Richard II de Normandie, Richard, évêque de Séez, et un grand nombre d'autres prélats, abbés, comtes, barons et seigneurs, prononcer et reconnaître hautement et solennellement, qu'aucun chrétien sur la terre, excepté le pape, ne pourrait exercer aucun droit ni aucune juridiction sur l'église Saint-Léonard. Parmi les seigneurs et hauts personnages qui siégeaient à cette cour de justice, Jean, archevêque de Rouen, et Roger, sire de Beaumont, furent spécialement chargés par le monarque, de prononcer le jugement. D'accord avec le roi, les princes et les autres grands, il fut décidé que les priviléges de l'église Saint-Léonard, ne pourraient jamais être enfreints ni recevoir la moindre atteinte. L'archevêque alléguant pour confondre l'évêque de Séez, qu'il existait sous la métropole, et même dans le diocèse de Rouen, grand nombre d'églises sur lesquelles il n'avait, tout archevêque qu'il était, aucune juridiction; qu'à plus forte raison, l'évêque d'un simple diocèse ne pouvait raisonnablement, élever des prétentions aussi exagérées. Acte fut dressé de ce ce jugement, auquel souscrivirent le roi et la reine d'Angleterre, Roger-de-Montgommery et tous les autres seigneurs composant le lit de justice. L'acte original de cette pièce fut dans la suite des temps déposé aux archives de Marmoutiers, dont dépendaient l'église Saint-Léonard et le monastère de Saint-Martin-du-Vieux-Bellême. C'est sur cette pièce authentique, écrite en latin, suivant l'usage du temps, que René Courtin a copié les renseignemens que je donne ici, et que cite également Bry dans son histoire (*).

(*) René Courtin, hist. du Perche, liv. 2. — Bry, p. 70.

C'est au temps de ce seigneur que Gautier-Chesnel, vassal de Bellême, fonda le prieuré de Ceton, qu'il donna à Saint-Denis-de-Nogent, et dont je parlerai amplement ailleurs.

Le même comte Roger fonda aussi sur ses domaines d'Angleterre, un grand nombre d'édifices religieux : 1.° Le couvent de Saint-Pierre-de-Schrewsbury et celui de Sainte-Magdeleine-de-Quadfort, en exécution d'un vœu fait par sa seconde femme, qui, en danger de faire naufrage dans le trajet de France en Angleterre, promit de bâtir un monastère dans le lieu même où elle rencontrerait son mari, en cas qu'elle échappât à la mort ; 2.° il rétablit celui de Wenloc, habité d'abord par des religieuses, et où il mit des moines de Cluny ; 3.° celui d'Acton-Burnel ; 4.° le prieuré de Bartonn et celui de Horselegen, qu'il donna à Troarn ; 5.° celui de Tifford, qu'il céda à Saint-Martin-de-Séez, et une quantité d'autres dont l'énumération deviendrait fastidieuse. Il donna la baronnie de Trun à Saint-Etienne-de-Caen ; enfin, il n'est presque pas de chartes de fondations faites par les rois et autres puissans personnages de son temps, qui ne soient revêtues de la souscription de cet illustre seigneur.

ALLIANCES DE ROGER, SES ENFANS, SA MORT.

Roger, comme on l'a déjà vu, eut de son mariage avec Mabile-de-Bellême, cinq fils et quatre filles : 1.° Robert IIe du nom, plus connu sous le nom de Robert-de-Bellême, qui lui succéda dans toutes ses seigneuries du Perche, du Maine et de la Normandie ; 2.° Hugues, comte de Salopp, et héritier d'une partie de ses biens en Angleterre, il fut tué d'un coup de flèche en 1097 ; 3.° Roger, surnommé le Poitevin, qui épousa Almodie-

de-la-Marche, sœur de Bozon IV, comte de la Marche, dont elle hérita : dépouillé par Henri 1.er, roi d'Angleterre, du comté de Lancastre, qu'il tenait de Guillaume-le-Roux, il se retira à Charroux en Poitou, où il finit ses jours; 4.o Arnoult, qui devint comte de Pimbrock par le crédit de son père, ayant épousé la fille de Lafracot, roi d'Irlande ; il ne put après la mort de ce roi, parvenir à monter sur son trône, malgré l'activité de ses démarches pour arriver à ce but : c'est du 4.e fils de Roger que prétendaient descendre les derniers Montgommery; 5.o Philippe-de-Montgommery, surnommé le Grammairien, à cause de ses connaissances littéraires. Ce jeune chevalier accompagna le duc Robert de Normandie à la première croisade, où, digne émule de son capitaine, il fit ainsi que lui des prodiges de valeur, surtout dans le combat où l'intrépide Robert tua de sa propre main le barbare et terrible Corbagnak, cet autre Goliath de l'armée Musulmane. Les auteurs varient sur le lieu de sa mort; les uns veulent qu'il ait succombé à la bataille d'Antioche, les autres, à Jérusalem. Toujours est-il qu'il perdit la vie en Palestine. Il laissa une fille nommée Mathilde, qui devint par la suite abbesse d'Almenesches après sa tante.

Les quatre filles de Roger et de Mabile, furent : 1.o Emma, abbesse d'Almenesches, qui mourut en 1113;

2.o Mathilde, épouse de Robert, comte de Mortain, frère utérin de Guillaume-le-Conquérant; elle reçut en dot la seigneurie de Sainte-Scolasse, où son mari fonda un prieuré;

3.o Mabile, mariée à Hugues de Châteauneuf en Thymerais, dont il était seigneur, ainsi que de Brezolles, Sorel, Regmalard et autres lieux ;

4.o Enfin, Sibylle, qui épousa Robert-Hamon, comte de Glocester et de Bristol en Angleterre. Ce seigneur

ayant été blessé à la tête, au siège de Falaise en 1107, se fit transporter en Angleterre. Sa blessure ayant aliéné ses facultés intellectuelles, il fut dépourvu de raison jusqu'à sa mort, après laquelle Sibylle épousa, dit-on, en secondes noces, Beaudoin, seigneur du Bosc. Elle n'eut de son premier mariage qu'une seule fille, qui fut donnée en mariage à Robert, bâtard de Henri 1.er, roi d'Angleterre, à qui elle porta des biens immenses.

Après la mort tragique de Mabile, sa première femme, assassinée en 1082, Roger épousa Adelaïs, fille d'Evrard-de-Puisaye ou du Puiset; outre sa rare beauté, cette jeune personne était encore ornée de toutes les qualités de l'esprit et du cœur. Elle était aussi douce et aussi vertueuse que Mabile était cruelle et vicieuse. Roger trouva dans cette seconde alliance, un ample dédommagement des contrariétés qu'avait dû nécessairement lui occasionner l'altière et impérieuse fille des Talvas. Roger n'eut de cette seconde alliance qu'un seul fils, nommé Evrard-de-Montgommery. Elevé sous les yeux de sa pieuse mère, à l'école de toutes les vertus, il ne se sentit aucune inclination pour les exercices bruyans de la chevalerie et des combats; préférant la douce quiétude du sanctuaire à toutes les frivolités du siècle, il embrassa l'état ecclésiastique. La splendeur de sa naissance le fit appeler à la cour des rois d'Angleterre, Guillaume-le-Roux et Henri 1.er, dont il devint aumônier.

La comtesse Adelaïs ou Adelaïde-de-Puisaye, fit don à l'abbaye de Saint-Martin-de-Séez de plusieurs ornemens d'église, enrichis de broderies, qu'elle avait travaillés de ses propres mains. Héritier de toutes les vertus des auteurs de ses jours, principalement de sa pieuse mère, dont tous les instans furent consacrés aux bonnes œuvres, Evrard-de-Montgommery, donna aussi à la même

abbaye fondée par son père, les plus grandes preuves de sa libéralité. Adelaïs mourut après son mari, le 17 de janvier, on ne sait de quelle année.

L'honorable monsieur le marquis de *Puisaye*, de la *Mesnière* près Mortagne, dernier grand bailly du Perche, député de la même province aux états-généraux en 1789, et de l'arrondissement de Mortagne en 1815, descend de cette même famille d'où était issue la seconde épouse de Roger de Montgommery. Les sires de Puisaye ou du Puiset étaient, comme on l'a vu plus haut, sénéchaux héréditaires de nos comtes du Perche.

Roger-de-Montgommery, se trouvant malade à la suite d'un voyage de France en Angleterre, députa Regnault, prieur de Schrewsbury, vers les religieux de Cluny, pour lui apporter la tunique de saint Hugues, que possédait ce monastère. Il espérait trouver du soulagement dans le seul attouchement de la robe du saint abbé. Pour mieux se disposer au redoutable passage du temps à l'éternité, cet illustre seigneur obtint le consentement de la vertueuse Adelaïs, pour endosser l'habit religieux, dans son abbaye de Schrewsbury, où il termina sa longue et glorieuse carrière, le 28 juillet 1094. Ses restes mortels furent inhumés dans l'église de ce monastère, qu'il avait toujours affectionné d'une manière particulière. (*).

ROBERT DE MONTGOMMERY, DIT ROBERT II DE BELLÊME, SURNOMMÉ LE *Diable*.

(1083 à 1117.)

Premier fruit de l'union de Roger-de-Montgommery et de Mabile de Bellême, Robert naquit vers l'an 1056;

(*) Oder. Vital. — Odol.-Desn.

il eut pour parrain le célèbre et vertueux Thierry-de-Mathionville, abbé de Saint-Evroult. Ce pieux personnage, ainsi que Robert, abbé de Saint-Martin de Séez, avait eu le rare privilége de mériter les bonnes grâces de Mabile, qui le désigna elle-même pour tenir son premier-né sur les fonts du baptême, tant est grande l'influence de la vertu sur les cœurs, même les plus dépravés. Robert, après le décès de sa mère en 1082, fut investi l'année suivante de la seigneurie de Bellême, du vivant de son père, qui ne mourut que onze ans plus tard. Il joignit à son nom de famille le surnom de sa mère, et se fit appeler Robert II de Bellême. C'est sous cette dénomination plutôt que sous celle de Montgommery, qu'il est désigné dans les histoires de France et d'Angleterre: il fit ses premières armes sous le célèbre Guillaume-le-Conquérant, dans la guerre qu'il eut à soutenir contre le comte d'Anjou, Foulques-Réchin. Le duc de Normandie avait donné à Robert, son fils aîné, l'investiture du comté du Maine; Foulques, ayant réussi à se concilier la bienveillance des Manceaux, chassa du comté, à l'aide des habitans révoltés, toutes les garnisons normandes dont une grande partie fut massacrée. Le conquérant, à cette nouvelle, résolut de faire un exemple en déployant la plus grande sévérité contre les auteurs de cet attentat. C'était en 1073; il entra dans le Maine à la tête d'une armée formidable, composée de troupes normandes et anglaises. La province ne tarda pas à devenir le théâtre de toutes sortes d'horreurs. Robert de Bellême fut armé chevalier par Guillaume lui-même, au siége de Fresnay-le-Vicomte, place très-forte à cette époque (*).

(*) Orderic Vital, lib. V. — Odol. Desnos, *lieu cité*.

Robert de Bellême, dès sa tendre jeunesse, s'était attaché à Robert, fils aîné du Conquérant. La fidélité qu'il voua dès-lors à ce jeune prince, ne se démentit jamais dans le cours de sa vie; il partagea presque toujours sa fortune et ses revers. La volonté du suzerain était tellement sacrée pour le vassal, que n'examinant jamais la justice de la cause, le jeune duc n'avait qu'à parler pour être obéi. Les sentimens dont les deux jeunes seigneurs étaient animés l'un pour l'autre, étaient au reste, réciproques de part et d'autre.

Guillaume-le-Conquérant, attaqué d'une maladie qui le mit aux portes du tombeau avant la conquête d'Angleterre, désigna Robert, son fils aîné, pour lui succéder au duché de Normandie. Dirigés par l'ambition et l'amour du pouvoir qu'ils devaient partager, Robert-de-Bellême, Yves et Alberic-de-Grantemesnil, et quelques autres jeunes chevaliers du même âge, suggérèrent au fils du duc de solliciter son père à le mettre en possession du duché de Normandie et du comté du Maine: le duc, avec raison, fut sourd à toutes les propositions de ce genre. En vain, Robert revint cent fois à la charge; ses démarches restèrent toujours sans résultat satisfaisant pour lui. L'orgueil du jeune prince, stimulé par ses imprudens conseillers, fut profondément blessé de ce refus opiniâtre; il songea alors à lever l'étendard de la révolte contre l'auteur de ses jours. Hugues-de-Châteauneuf, beau-frère de Robert-de-Bellême, Robert-de-Bellême, Guillaume-de-Breteuil, Roger, fils de Richard-de-Bienfaite, Robert-de-Malbray, Guillaume-de-Moulins-la-Marche, Guillaume-de-Rupierre, et plusieurs autres jeunes paladins, fils des plus puissans barons du Perche et de la Normandie, ne balancèrent pas à prendre part à cette ligue criminelle, et s'unirent à ce fils déna-

turé pour combattre son père. A la tête de cette escorte, ce nouvel Absalon erra pendant cinq ans, dans les états étrangers. Pour se ménager l'affection de ses complices et les attacher plus fortement à sa cause, il leur avait concédé des domaines de son père, avec la promesse formelle d'augmenter leurs richesses à proportion des succès qu'il obtiendrait lui-même. Ceux-ci, de leur côté, renouvelèrent leur protestation de dévouement, en l'assurant que leurs bras et leur vie étaient entièrement à sa disposition (1).

Sorti de son pays natal, le fils du Conquérant alla d'abord trouver ses oncles maternels, Robert-le-Frison, comte de Flandre, et Odon, archevêque de Trèves. Il parcourut ensuite, à la tête de sa petite troupe, la Lorraine, l'Allemagne, l'Aquitaine et la Gascogne, exposant ses prétendus griefs aux ducs, comtes, châtelains et puissans seigneurs de ces contrées, dont la plupart étaient ses parens.

Fatigué à la fin de tant de courses et de démarches inutiles, nouvel enfant prodigue, Robert sentit l'aiguillon du remords, et parut rentrer en lui-même; mais la colère et l'indignation d'un père justement irrité, semblaient ne lui laisser aucune espérance de pardon (2).

Dans cette extrémité, le fugitif eut recours au roi de France, Philippe Ier. Ce prince, touché de son sort, lui fit un grâcieux accueil, et l'envoya au château de Gerberoy-en-Beauvoisis.

---

(1) Order. Vital, *ibid.*

(2) *Idem*, Odol. Desnos, I.

Cette place, fortifiée par la nature et l'art, entourée de hautes et épaisses murailles, était située sur les frontières de la Normandie. Elie qui en était vicomte, reçut avec empressement le protégé du roi, et lui promit en tout aide et protection.

Le rebelle abusant des droits sacrés de l'hospitalité, y rassembla plusieurs nouveaux hommes d'armes, qu'il éblouit comme les premiers par les plus magnifiques promesses. Séduits par ces appas, de nouveaux combattans venaient chaque jour s'enrôler sous ses bannières, et grossir les rangs de la révolte. Le voisinage ne tarda pas à se ressentir de la présence de ces jeunes écervelés, qui exercèrent dans toute la contrée, tous les genres de brigandages qu'on pouvait attendre d'une réunion semblable. Les terres du roi de France ne furent guère plus respectées que celles de Normandie.

Ennuyé de tant de désordres, le roi Guillaume, pour y mettre un terme, leva pendant l'hiver une armée formidable. Aussitôt après les fêtes de Noël, il conduisit ses troupes sous les remparts de Gerberoy, dont il assiégea la place pendant trois semaines entières, et la pressa vigoureusement; les assiégés se défendirent avec une égale énergie. L'action dans les sorties était des plus sanglantes: cavaliers et chevaux jonchaient çà et là le champ de bataille. Il arriva dans une de ces sorties, que le père et le fils, Guillaume et Robert, en vinrent aux mains sans se connaître, et combattaient l'un l'autre avec un courage et un acharnement extraordinaires. Le jeune prince blessa son père au bras, et le renversa de dessus son cheval. Comme le roi exhalait sa fureur et son indignation de cet échec, Robert, reconnaissant la voix de son père, se précipite à ses pieds pour implorer le pardon de ce crime involontaire, et aide à

le remonter sur son propre cheval, celui du roi étant hors de service. Le roi, transporté de fureur, sourd aux prières, insensible aux larmes, quitte aussitôt le champ de bataille et se dirige vers Rouen, laissant à Roger-de-Montgommery le commandement en chef de son armée. Dans cette guerre criminelle et parricide, les pères combattaient contre les fils, et ceux-ci contre les auteurs de leurs jours, car Robert-de-Bellême, fils aîné de Montgommery, était comme on l'a vu, un des premiers chefs et fauteurs de la révolte, qui secondait les armes du fils avec autant de zèle, que son père en employait pour la cause du Conquérant (1).

Les grands de la cour du roi Guillaume, voyant les bonnes dispositions de Robert et le désir qu'il avait de rentrer en grâce, voulant en outre mettre un terme à cette lutte déplorable, tinrent une assemblée à Rouen, pour aviser aux moyens d'obtenir un résultat si désirable. On y voyait figurer Roger, comte de Schrewsbury, Hugues, comte de Chester, Hugues-de-Gournay, Hugues-de-Grantemesnil, Roger-de-Beaumont, et un grand nombre d'autres. Ces seigneurs, tous favoris du roi, lui exposèrent le déplorable état des choses, la séduction de son fils, plutôt égaré que pervers, son repentir, et le vif désir qu'il éprouvait de réparer sa faute. Ces seigneurs, en plaidant la cause du jeune Robert, plaidaient en même temps celle de leurs propres fils, enrôlés sous les drapeaux de la rébellion, celle de leurs frères et de leurs parens, qui partageaient la disgrâce et l'exil du prince banni (2).

---

(1) Recueil des historiens de France. T. 12.

(2) Ord. Vit., lib. IV.

Le roi d'Angleterre, dont l'exaspération était au comble, fit à ces seigneurs la réponse suivante: « Je suis sur-
» pris, seigneurs, que vous mettiez autant de zèle à
» supplier pour un perfide qui a commis dans mes
» états un forfait dont il n'existe pas d'exemple dans
» les annales de ce pays. Il a allumé contre moi une
» guerre intestine, séduit les jeunes chevaliers élevés à
» ma cour dès leur tendre jeunesse, et que j'ai décorés
» des armes de la chevalerie. Contre moi, il a armé
» Hugues-de-Châteauneuf, et plusieurs autres étrangers à
» la Normandie. Est-il depuis Rollon, un seul de mes pré-
» décesseurs qui, comme moi, ait eu la douleur d'être
» en butte à un tel attentat, de la part de ceux qui
» leur devaient le jour, etc. Contre moi, il a soulevé,
» pour me dépouiller du Maine et de la Normandie,
» les Français et les Angevins, les Aquitains et un grand
» nombre d'autres; contre moi, si la chose eût été en
» son pouvoir, il eût soulevé l'univers entier, et m'eût
» fait périr avec vous. Est-il douleur semblable à
» la mienne? Selon la loi donnée par Dieu à Moïse,
» ce monstre mérite la mort; coupable du même crime
» que l'audacieux Absalon, comme lui, il doit mou-
» rir. »

Les seigneurs dénommés, les évêques et autres personnages religieux, répondirent à tous ces griefs avec beaucoup de douceur, pour calmer son cœur ulcéré, et à l'exemple du rebelle Absalon, ils opposèrent celui du miséricordieux David. La reine enfin, la reine avec son cœur de mère, les ambassadeurs du roi de France, tous les châtelains du voisinage se réunirent, pour livrer au roi un dernier assaut, qui triompha de son opiniâtreté, à vouloir punir du dernier supplice la révolte de son fils. Le vaillant monarque, vaincu par tant de raisons, accorda au coupable le pardon si désiré, et con-

sentit enfin à le recevoir en grâce, ainsi que ses complices. Il alla même, toujours à la sollicitation de ses favoris, jusqu'à confirmer à ce même Robert la jouissance du duché de Normandie, après son décès, en ratifiant la cession qu'il lui en avait faite précédemment dans la maladie qu'il essuya à Bonneville-sur-Touque (*).

Cette réconciliation, objet de tant peines et si difficilement obtenue, fut cependant de bien courte durée : les reproches fréquens du roi à son fils sur sa nonchalance et son apathie habituelles, les mauvaises plaisanteries de ses deux frères, Guillaume et Henri, envenimées par quelques jeunes chevaliers, dans une expédition que préparait le Conquérant contre le comte du Perche, Geoffroy III, décidèrent l'orgueilleux et imprudent jeune homme, à arborer de nouveau l'étendard de la révolte : c'était dans la ville de Laigle, et voici qu'elle fut l'occasion de cette seconde équipée.

Les deux frères puînés de Robert, qui avaient l'affection de leur père, voyaient d'un mauvais œil, que leur frère aîné fût, malgré sa conduite précédente, investi du duché de Normandie, qu'il s'arrogeât des distinctions et tranchât du petit souverain, en s'entourant d'une foule de jeunes chevaliers, qui lui formaient une espèce de cour. Un jour donc, Guillaume et Henri se rendirent dans la maison d'un nommé Calcège, où résidait Robert leur aîné. Là, suivant l'usage des jeunes paladins de l'époque, ils se mirent à jouer aux dés sur la terrasse, firent beaucoup de tapage, et jetèrent de l'eau sur leur frère et ses amis placés au dessous d'eux.

(*) Or. Vital. *lieu cité.*

Yves et Albéric-de-Grantemesnil, indignés de cette espièglerie, s'en plaignirent à Robert, et lui dirent : « Pourquoi donc souffrez-vous cet outrage? Ne voyez-» vous pas vos frères, là haut au dessus de nous, qui » par mépris nous couvrent d'ordures? Seriez-vous assez » peu clairvoyant, pour ne pas sentir ce que cela signi-» fie? Si vous ne punissez pas cet outrage, vous ne vous » en releverez jamais ». Il n'en fallut pas d'avantage pour entraîner Robert dans de nouveaux égaremens; car, dès la nuit suivante, il quitta avec sa suite la cavalerie du roi, se rendit à Rouen, et mit tout en œuvre pour s'emparer du château; mais la vigilance de Roger-d'Ivry, qui en était gouverneur, fit échouer l'entreprise. Ce seigneur qui était échanson du Conquérant, fit sur le champ expédier des dépêches à son souverain, pour l'informer de ce qui se passait. Transporté d'une juste fureur, à la nouvelle de ce second attentat, le roi renonçant pour le moment à ses projets de guerre contre le comte du Perche, avec lequel il se réconcilia par politique, quitta brusquement Laigle, marcha à grandes journées vers Rouen sa capitale, et donna l'ordre de saisir tous les rebelles. Ceux-ci terrifiés de cet ordre inattendu, ne savaient comment faire pour échapper au danger; quelques-uns furent pris; mais le jeune prince parvint à s'évader, suivi des deux fils de Grantemesnil et de plusieurs autres, surtout de son favori Robert-de-Bellême, qui le conduisit encore chez son beau-frère Hugues, seigneur du Thymerais; celui-ci, comme la première fois, fournit volontiers un asile au prince, et mit à sa disposition ses forteresses de Châteauneuf, de Regmalard, qui s'appelait alors Raimolast, de Sorel, de Brézolles, et toutes les autres qui lui appartenaient. Ils s'en firent quelque-temps une retraite, d'où ils exerçaient leurs ravages sur les terres de Normandie.

Guillaume fit séquestrer tous les biens des coupables, et en employa le revenu à récompenser le zèle des troupes qui le suivaient.

Une conflagration générale fut le résultat de cette nouvelle guerre : la confusion était au comble ; partout un affreux désordre régnait dans tous les esprits ; point de famille dans le Perche et dans la Normandie, où la hideuse anarchie n'eût mis la division. Chacun, suivant sa manière de voir, prenait parti pour le roi ou pour son fils ; et, au mépris des lois les plus sacrées de la nature, les pères étaient armés contre les enfans, et ceux-ci contre leurs pères. La voix de la raison et celle de la religion n'étaient plus écoutées ; la passion seule avait accès dans les cœurs. Le roi Guillaume dans cette extrémité, cherchant par tous les moyens à intéresser à sa cause les plus puissans seigneurs de l'époque, fit, comme on l'a vu, sa paix avec le comte du Perche, et parvint, à force de présens et d'argent, à le mener avec lui au siége de Regmalard, qui était dans sa mouvance, et un des plus forts remparts des révoltés, *quia Raimalastum de feudo ejus erat* (*).

La forteresse de Regmalard étant le dernier retranchement des rebelles dans la contrée, cette place une fois rendue par Guilfier-de-Villeray qui en était commandant, (à l'occasion de l'assassinat de son père, comme on le verra ailleurs), le jeune Robert-de-Normandie fut obligé de chercher avec ses satellites d'autres asiles, et parcourut encore différens pays.

Comme Robert-de-Bellême était un des plus chauds partisans du rebelle, et que la mort de Mabile sa mère,

(1) Ord. Vit. *lieu cité.*

l'avait fait mettre en possession des domaines de la maison de Bellême dès 1083, le roi Guillaume fit placer des garnisons dans les châteaux de Bellême, d'Alençon, et toutes les autres places fortes qui lui appartenaient, et dont Roger-de-Montgommery, père du coupable, percevait les revenus (*). Ces châteaux furent d'un grand secours au Conquérant, dans la guerre qu'il eut à soutenir en 1084, contre le sire de Beaumont, vicomte du Mans. Renfermé dans sa forteresse de Sainte-Suzanne, ce seigneur résista pendant quatre années entières à toutes les forces du roi et de ses alliés, de sorte que le Conquérant, tout redoutable qu'il était, se vit enfin contraint à proposer un accommodement à l'intrépide vicomte qui l'accepta. Ce siège mémorable dans nos annales, coûta la vie à plusieurs puissans barons de Normandie; entr'autres à l'intrépide sire de Laigle, Richer qui, blessé d'un coup de flèche que lui décocha un jeune homme caché derrière un buisson, ne survécut que très-peu de temps à sa blessure.

Robert-de-Bellême, lassé de tant de fatigues inutiles, désespéré d'ailleurs du peu de succès des tentatives insensées qui, loin de le conduire aux honneurs et à la gloire qu'il s'en était promis, n'amenaient au contraire que des résultats désastreux et préjudiciables à ses intérêts, rentra dans le devoir et fit sa paix avec le roi Guillaume, en désertant les drapeaux de son fils. On ignore l'époque précise de cette détermination, mais elle avait eu lieu avant 1086; car à cette époque, il était de retour à Bellême, et prononça, en qualité de seigneur de cette ville, dans un différend qui s'était élevé entre

---

(*) Or. Vit. *lieu cité.*

l'abbé de Jumiéges et celui de Saint-Maximin-d'Orléans, au sujet du prieuré de Dame-Marie, près Bellême.

Tant de contrariétés, jointes aux fatigues inséparables des expéditions entreprises par le roi Guillaume pour mettre son fils à la raison, contribuèrent puissamment à altérer sa santé. Cependant, malgré tant de justes motifs de la plus légitime sévérité envers l'auteur d'aussi criminels attentats, comme un bon cœur ne peut se démentir, Guillaume, malgré les malédictions qu'il avait tant de fois prononcées contre son fils aîné, lui confirma en mourant, l'investiture du duché de Normandie, et la couronne d'Angleterre fut pour Guillaume, son second fils. Un accident enleva à ce glorieux monarque sa puissance et la vie, le 9 septembre 1087. Voici quelle fut l'occasion de cette catastrophe.

Depuis cinquante-deux ans, ce prince régnait sur la Normandie, et pendant vingt-un ans, l'Angleterre put apprécier le bonheur de vivre sous son sceptre. Il espérait faire, pendant long-temps encore, la prospérité et la gloire des deux nations, et cueillir au sein d'une vieillesse heureuse et tranquille, le fruit de ses nombreux et célèbres travaux. Il était à Rouen, où le retenait l'excessif embonpoint, qui malgré ses fatigues guerrières, l'incommodait depuis quelques années : le roi de France, Philippe 1.er, informé de son indisposition, s'écria en plaisantant : *Quand ce gros homme relevera-t-il donc de ses couches?* Cette innocente raillerie, rapportée au Conquérant, le piqua si vivement, qu'il s'écria aussitôt, outré d'indignation : *Dites à Philippe, que je me propose d'aller incessamment faire mes relevailles à Notre-dame-de-Paris, avec dix mille lances en guise de cierges* (*).

(*) Chroniq. Neustriennes, par Dumesnil.

L'effet suivit de près la menace. Bientôt Guillaume pénétra à la tête de son armée dans le Vexin français, s'empara de Mantes qu'il réduisit en cendres avec ses habitans, vengeant ainsi une simple plaisanterie par une cruauté atroce, contre d'innocens et paisibles citoyens.

Déjà il marchait sur Paris, avec une ardeur et une impétuosité que l'âge et la souffrance n'avaient point ralenties; un large fossé se présente; il veut le faire franchir à son cheval qu'il presse vivement; le coursier s'élance, s'abat, le guerrier tombe, et une chute le conduit au tombeau. Le bras du Dieu vengeur de l'innocence l'attendait au passage; la voix du sang des victimes de Mantes, avait pénétré jusqu'à son trône (1).

Robert-de-Normandie, qui s'était retiré chez le comte de Ponthieu, beau-père de Robert-de-Bellême, n'eut pas sitôt appris la mort du roi son père, qu'il se rendit de suite en Normandie. Bellême, qui de son côté avait à traiter d'affaires de la plus haute importance avec le Conquérant dont il ignorait la mort, était en route pour aller le trouver; informé de la catastrophe en arrivant à Brionne, il rebroussa aussitôt chemin pour se rendre en diligence à Alençon, d'où il chassa la garnison royale. Il en fit autant à Bellême, et dans toutes les autres places occupées par les gens du roi. Rentré de cette manière en possession de ses domaines confisqués, maître de ses forteresses, il partit à l'instant pour la cour du nouveau duc, son ami de cœur et d'enfance, dont il n'avait déserté la bannière que de concert avec lui, et en désespoir de cause (2).

---

(2) Ord. Vit. lib IV. — Odol.-Desn., t. I.er

(2) *Idem.* *Ibidem.*

Accueilli par le duc, Bellême prit rang parmi les premiers favoris du prince, avec Odon, évêque de Bayeux, et Eustache, comte de Boulogne. Ces hommes à caractère remuant, et dévorés d'ambition, sentant qu'ils ne pourraient, sans blesser leur intérêt, servir le nouveau roi d'Angleterre et le duc Robert, à qui depuis long-temps ils s'étaient voués corps et âme, résolurent de trancher la difficulté en détrônant le nouveau monarque, pour unir sur la tête de Robert, sous prétexte qu'il était l'aîné, le diadême royale à la couronne ducale de Normandie. Ils s'en ouvrirent au duc qui, entrant avec joie dans leurs vues, applaudit à leur projet de passer en Angleterre, pour tout disposer en attendant qu'il pût aller les rejoindre au commencement du printemps, à la tête d'une armée formidable (*).

Arrivés en Angleterre après les fêtes de Noël que chacun, suivant l'usage du temps, avait passées dans ses terres, les conspirateurs travaillent sous divers prétextes plausibles en apparence, à mettre en état de défense, les places que la conquête de Guillaume I.er leur avait procurées dans ce pays. Roger-de-Montgommery, père de Robert-de-Bellême, malgré son attachement bien connu à la personne du Conquérant, qui l'avait désigné en mourant pour être un des tuteurs de son fils Guillaume II, nouveau roi d'Angleterre, fut assez faible pour forfaire dans cette circonstance aux lois de l'honneur et de la conscience, en abandonnant la cause de son pupille, pour prêter aux rebelles l'appui de son crédit. Plusieurs puissans seigneurs suivirent ce pernicieux exemple. Le jeune roi, malgré les précautions de

(*) Orderic Vital. — Odolent-Desnos. tom. I.er

Roger pour ne pas éventer son projet, fut loin de donner dans le piège, et ne tarda pas à découvrir la trame ourdie contre sa personne ; alors, sans laisser à ses ennemis le temps de réunir leurs forces, il plaça au centre de son armée le sire de Montgommery et les autres principaux meneurs, paralisant par là l'effet de leur mauvais vouloir ; car les officiers attachés au roi avaient ordre de se saisir de leurs personnes à la moindre apparence de trahison. Les choses ainsi disposées, il marcha droit aux places des révoltés. Comme il n'ignorait pas les résultats fâcheux, que pourrait amener la défection de Roger-de-Montgommery, une fois connue du public ; en politique habile, le jeune roi, *dont le* trône était encore si mal affermi, et le sceptre si peu assuré dans ses mains, sut adroitement ménager Montgommery, en feignant d'augmenter la confiance qu'il avait en lui ; il l'entretenait plus fréquemment, lui témoignait une amitié sans bornes, lui demandait des conseils pour le diriger dans l'administration de ses états, lui assurant avec une franchise la mieux simulée, qu'il était tout prêt à déposer le fardeau du diadême royal, si lui, et ses autres tuteurs le jugeaient convenable. Cette conduite du jeune monarque fit naître des remords dans l'âme du mandataire infidèle, qui abandonna la cause des conjurés, pour prêter à celle de son pupille, toute la force de son appui. Tout plia alors devant l'armée royale, qui fut aussitôt maîtresse de chaque place insurgée, à l'exception toutefois, de la redoutable forteresse de Rochester, principal boulevard des révoltés, que Robert-de-Bellême était parvenu à surprendre, et où il s'était renfermé avec deux de ses frères, Odon, évêque de Bayeux, Eustache-de-Boulogne, et une garnison nombreuse et aguerrie. Paraître devant la place et l'emporter d'emblée] malgré son importance, fut pour

les troupes du roi l'affaire d'un instant; étant investie au mois de mai, elle fut serrée de si près, que bientôt les assiégés n'eurent d'autre ressource que dans la clémence du vainqueur, en demandant à capituler; ce qu'ils firent en envoyant au roi des parlementaires chargés de négocier la capitulation. Guillaume se montra d'abord sourd à toutes les prières et sollicitations que lui adressèrent les députés des rebelles. La mort, suivant lui, devait seule expier une tentative aussi criminelle, et mettre enfin un terme aux machinations odieuses de ces artisans de révolte, toujours disposés à de nouveaux crimes de ce genre, toujours grâciés et toujours relaps. Aussi jura-t-il dans son inflexibilité, de prendre de vive force dans leur repaire, les perfides auteurs de la révolte avec la promesse de les faire aussitôt attacher à la potence, ou expier leurs forfaits dans d'autres tortures inouïes, suivant l'usage de ces temps barbares, dont le siècle actuel peut à peine se faire une idée. Alarmés de ces dispositions du monarque, et redoutant l'exécution de sa justice aussi rigoureuse qu'expéditive pour les coupables, le sire de Montgommery, et les autres grands d'Angleterre et de Normandie, qui avaient des parens dans la place assiégée, allèrent trouver le roi, et tâchèrent de le calmer par tous les moyens possibles. Après lui avoir exposé leur dévouement sans bornes à sa personne, ainsi qu'à celle de son illustre père, ils ajoutèrent, qu'après avoir vaincu par sa valeur ces hommes lâches et tremblans, il devait pardonner à des coupables humiliés et repentans; que la clémence, principale vertu des rois pères de leurs sujets, devait tempérer leur sévérité, et qu'une éclatante victoire pouvait bien suffire à sa gloire, lui opposant la clémence de David envers Sémeï qui l'avait maudit, ainsi qu'envers le criminel Absalon; enfin, il lui citèrent ces vers d'un célèbre poète latin:

Parcere prostratis sit nobilis ira Leonis,
Tu quoque fac pariter quisquis dominaris in orbe.

« Comme le lion généreux daigne épargner un ennemi » abattu qui implore sa clémence, vous aussi, qui régnez » sur un peuple, ne vous montrez pas inaccessible à tout » sentiment de compassion ! » A ces premières raisons, ils ajoutèrent des raisons de convenance, firent parler la voix du sang, revivre les services anciennement rendus. « Odon, lui dirent-ils, est votre oncle revêtu d'un ca- » ractère divin; l'onction sainte l'a consacré au service » des autels, il est l'oint du Seigneur, il aida votre illustre » père à soumettre l'Angleterre, etc. Quel homme assez » pervers pourra vous conseiller de tremper vos mains » dans le sang du prêtre de Dieu, dans ce même sang » qui coule dans vos veines? Le comte de Boulogne n'a- » t-il pas consacré à la gloire de votre père, tous les » instans de sa vie? Tant de dévouement ne mérite-t-il » pas le pardon d'un instant d'égarement? Quant à Robert- » de-Bellême, élevé à la cour de votre père, qui le » combla d'honneurs et de biens, il possède maintenant » une grande partie de la Normandie ; maître d'un » nombre considérable de redoutables forteresses, il tient » le premier rang parmi les seigneurs de la Neustrie; il » est donc de votre intérêt de vous montrer grand et » généreux envers des coupables humiliés par le repen- » tir, dont l'amitié et les services pourront vous être » un jour si utiles dans mille circonstances impré- » vues (*). »

Vaincu par ces raisons, le roi se laissa enfin désarmer, plutôt en considération des supplians, que par commi-

(*) Ord. Vit. *lieu cité.*

sération pour les coupables, qu'il avait su depuis longtemps apprécier à leur juste valeur. Non seulement il leur fit grâce de la mutilation et de la mort, il porta encore la clémence jusqu'à leur permettre de sortir du château avec armes et bagages, à la condition toutefois, de ne jamais reparaître sur le sol d'Angleterre, où toutes leurs propriétés furent confisquées au nom du roi. Cette capitulation eut lieu au commencement de l'été 1088.

Odon demanda en grâce au roi, son neveu, de défendre aux musiciens de jouer de leurs instrumens, à la sortie des assiégés de Rochester. Irrité de cette demande, Guillaume qui méprisait ce traître, déclara hautement qu'il ne l'accorderait pas pour mille marcs d'or. Les rebelles sortirent donc au bruit des bruyantes fanfares des trompettes royales.

L'artificieux et perfide Odon, si indigne du sacré caractère qu'il déshonorait, par une conduite beaucoup plus chevaleresque et mondaine qu'ecclésiastique, fut ainsi chassé d'Angleterre, et dépouillé pour toujours des vastes domaines qu'il possédait dans ce royaume. Il retourna à Bayeux, tout couvert de confusion.

Comme le repos était pour Odon une situation intolérable, au lieu de réfléchir sur ses fautes passées, et de réparer ses scandales par les larmes du repentir et par une conduite plus en harmonie avec la sainteté de son ministère, il chercha au contraire de nouvelles occasions d'exercer en Normandie son orgueilleuse domination. La honteuse inertie du duc Robert, son neveu, exclusivement livré à la mollesse et à la dissolution, lui fournirent un prétexte plausible, de s'emparer sous son nom, des rênes du gouvernement de ce beau pays, qui sous un chef aussi incapable, se trouvait en proie à tous les fléaux possibles; car d'après la peinture de l'historien Orderic Vital, contemporain: « La province entière, dit-il, tom-

» bait en désolation ; les brigands parcouraient en troupes
» les bourgs et les campagnes, et des bandes de voleurs
» se livraient à tous les genres d'excès contre un peuple
» désarmé et sans défense. Le duc ne prenait aucune
» mesure contre ces malfaiteurs, qui pendant huit ans,
» sous ce prince faible, exercèrent leurs fureurs sur
» cette malheureuse population ; les églises étaient pillées
» et dévastées, les monastères désolés gémissaient ; les
» moines et les religieuses étaient réduits à la plus grande
» détresse. Chaque jour était marqué par des incendies,
» des brigandages et des meurtres, et le malheureux
» peuple, en proie à d'excessives calamités, était par-
» tout plongé dans la plus profonde désolation. Toute la
» Normandie était remplie de scélérats disposés à toutes
» sortes d'attentats ; partout le crime sans frein se mon-
» trait aux regards étonnés, sous les formes les plus
» hideuses et les plus révoltantes ; l'impudicité la plus
» effrénée ne cherchait plus de voiles ; l'aimable pudeur
» avait perdu toute espèce d'empire sur des scélérats
» dignes d'être brulés vifs ; partout l'adultère profanait
» publiquement la couche conjugale, etc. En vain les
» évêques, en vertu de l'autorité divine, lançaient l'a-
» nathème sur ces scélérats, l'orgueil et la lubricité leur
» opposaient partout une invincible résistance. En diffé-
» rens lieux s'élevaient de nouvelles forteresses, d'où les
» enfans de ces brigands, nourris comme de jeunes louve-
» teaux, s'élançaient de toutes parts pour semer le car-
» nage parmi les timides brebis. C'est ce qu'atteste en
» tous lieux le pays dépeuplé, et la multitude encore gé-
» missante des veuves, et autres gens sans défense (*). »
Telle était la situation déplorable de la Normandie,

(*) Ord. Vit., lib. VIII.

à l'époque dont nous parlons, et qui fournit à Odon un prétexte bien fondé de se mettre à la tête des affaires, pour suppléer à l'inexcusable nonchalance de l'indolent Robert.

Henri, surnommé Cliton, troisième fils du Conquérant et comte du Cotentin, n'eut pas plutôt été informé de la reddition de Rochester et de la défaite des conjurés, qu'il passa en Angleterre, pour réclamer auprès du roi, son frère, la succession de leur mère. Guillaume fit à Henri le plus gracieux accueil et lui accorda tout ce qu'il pouvait désirer. Joyeux d'un aussi heureux résultat, le jeune prince fit ses adieux à son frère et se disposa, après un séjour d'environ trois mois à sa cour, à repasser en Normandie. Robert-de-Bellême qui, par la faveur de son père et de quelques autres favoris du roi, était rentré en grâce et avait recouvré tous ses biens, voulut profiter de l'occasion, pour retourner en France dans la compagnie du comte du Cotentin.

Quelques artisans de discordes, jaloux de la réconciliation de Bellême avec le roi d'Angleterre, et de l'intimité qui semblait unir les deux jeunes frères, au préjudice du duc Robert, leur aîné, crurent devoir perdre Henri et Bellême dans l'esprit de ce dernier, voulant par là, les priver en Normandie de l'influence dont ils semblaient jouir en Angleterre. Mêlant donc le mensonge à la vérité, ils insinuèrent au duc que son frère Henri et Robert-de-Bellême, avaient à son préjudice, traité avec Guillaume-le-Roux, et qu'ils s'étaient liés à sa personne par l'obligation du serment. Le trop crédule Robert, connaissant la bravoure et la puissance des deux chevaliers inculpés, et redoutant beaucoup le résultat de leur prétendue entreprise, demanda l'avis de l'évêque de Bayeux et les fit arrêter. Comme ils descendaient sur le rivage, des troupes envoyées à dessein saisirent les deux chevaliers et les jetèrent dans les

fers. Henri fut enfermé à Bayeux, et Bellême au château de Neuilly, près d'Isigny; ils furent mis l'un et l'autre sous la garde d'Odon. Quelque temps après, Robert-de-Bellême fut transféré dans les prisons de Falaise (*).

Le sire de Montgommery, informé de l'arrestation de son fils Robert, obtint aussitôt un congé du roi, et passa en toute hâte dans le Perche et la Normandie; il plaça aussitôt de fortes garnisons dans toutes ses forteresses, pour résister au duc. Bellême, Alençon, Domfront et tous les autres châteaux furent munis de vivres, et de tous les objets nécessaires, pour opposer à l'ennemi la plus vigoureuse résistance. Il sut attacher à sa cause les habitans du Maine, qui avaient sécoué le joug du duc. Odon, hors de lui-même, et irrité au dernier point contre le roi d'Angleterre, pour l'affront qu'il en avait reçu, croyant voir dans Roger un envoyé de ce prince, pour préparer les voies à la conquête de la Normandie, jeta feu et flamme, et mit aussitôt en jeu toutes les ressources de sa chaleureuse éloquence, pour engager le duc à attaquer Montgommery, et à s'emparer de toutes les forteresses des Bellême, avant la descente du roi d'Angleterre en Normandie. Voici une partie du discours de ce prélat à Robert; quoique dictée autant par la haine que par la conviction, cette pièce intéressante est néanmoins empreinte de grandes vérités. Le portrait qu'il trace de la famille des Talvas n'est point exagéré, il est conforme à tout ce qu'en ont tracé tous les historiens contemporains, tant de France que d'Angleterre, comme on pourra en juger par la suite de cette histoire.

(*) Ord. Vit. *lieu cité.* — Odol.-Desn. *idem.*

Discours d'Eudes, ou d'Odon-de-Bayeux, à Robert II, son neveu, contre Roger-de-Montgommery, et la famille des Talvas, seigneurs de Bellême, etc.

(1088.)

« Quiconque est chargé de tenir les rênes du gouver-
» nement, doit, suivant les circonstances, se montrer
» doux ou sévère; il lui faut la douceur de l'agneau
» envers des sujets timides, humbles et soumis; a-t-il af-
» faire au contraire à des rebelles et à des incorrigibles, il
» doit déployer envers eux la sévérité du lion. Appelé
» par la providence au gouvernement de ce noble duché,
» le courage et l'énergie d'un grand homme vous sont
» indispensables, pour remplir comme il faut les obli-
» gations qui vous sont imposées. Réveillez-vous donc
» de votre assoupissement, et secouez enfin cette in-
» digne léthargie. Quoi! sous vos yeux mêmes, des
» hommes sans pudeur et sans frein, exerceront jour-
» nellement sur vos terres les plus odieux brigandages,
» se livreront aux plus affreux excès, commettront les
» plus horribles attentats, et vous en resterez paisible
» spectateur! Les personnes consacrées à Dieu dans les
» monastères, les veuves et les orphelins, élèveront
» vers vous leurs cris de désespoir, et vous serez in-
» sensible à leurs plaintes! Vos oreilles retentiront à
» chaque instant du récit de forfaits inouïs dans nos
» annales, et votre apathie sera toujours la même!
» Est-ce là se montrer digne du noble sang dont vous
» êtes issu? Est-ce ainsi qu'agissaient vos illustres
» ancêtres? eux dont la nation française, malgré sa bra-
» voure bien connue, a tant redouté la bouillante valeur
» et l'indomptable courage! Est-ce là se montrer le digne

» successeur d'un Rollon, d'un Guillaume-Longue-Epée, » des trois Richard, de Robert votre ayeul, et enfin, » du plus illustre de tous, de Guillaume votre père? Imitez » donc enfin leur fermeté et leur sagesse; et, de même » qu'ils prirent pour modèle la vigueur et l'habileté de » de leurs prédécesseurs, de ces grands guerriers de » tous les siècles, qui obtinrent l'empire du monde, » comprimèrent les tyrans et soumirent des nations » barbares et indomptables, réveillez-vous aussi; ras- » semblez vos invincibles Normands, et marchez à leur » tête vers les remparts du Mans. Là, vos garnisons » occupent la citadelle élevée par votre père, toute » la ville, à l'exemple de Hoël, son vénérable évêque, » est soumise à votre obéissance; rassemblez dans ses » murs tous les grands du comté du Maine, donnez- » leur avec bienveillance les éloges dont ils sont dignes; » que la grâce, l'aménité, la bonté respirent dans vos » entretiens, et soient empreintes sur vos traits! Quant » aux ennemis de votre autorité, quant à ceux qui ose- » ront vous contester vos droits, pressez-les dans leurs » forteresses, et contraignez-les à l'obéissance. Les » Manceaux une fois domptés, attaquez le comte Roger, » et qu'à jamais, lui et sa race soient bannis bien loin » du territoire normand. Ne craignez rien, appuyé sur » le secours d'en haut, qu'avez-vous à redouter? Mon- » trez enfin que vous êtes homme, et suivez des avis » dictés par l'expérience: déjà le fils aîné de Roger, » Robert, est dans les fers; si vous déployez l'énergie » d'un vrai prince, si vous en avez le courage, la » grandeur d'âme et l'intrépidité, vous parviendrez, » sans nul doute, à purger à jamais le sol de Nor- » mandie de ces *Talvas* toujours en révolte; c'est une » race maudite, le crime y est héréditaire: aucun mem- » bre de cette famille ne périt comme le reste des hommes,

» leur trépas a toujours quelque chose de funeste, et est
» marqué au coin de la vengeance céleste. Si vous ne
» profitez pas de la circonstance présente pour exterminer
» entièrement cette race, si vous n'en consommez pas l'ex-
» tinction absolue, j'ai toutes les raisons de croire qu'elle
» vous sera un jour funeste, sans qu'il soit en votre pouvoir
» de la réduire et d'en obtenir raison. Pensez au nombre
» de leur châteaux, à leur force et à leur importance:
» n'ont-ils pas en leur possession les formidables châteaux
» de *Bellême*, *L'Urson* (aujourd'hui Bois-Barrier), *Essey*,
» *Alençon*, *Domfront*, *Saint-Céneri*, *La-Motte-d'Igé* qui
» occasionna la mort de Mabile, *Mamers*, *Vignats*, et
» tant d'autres places élevées par l'orgueil de Guillaume-
» de-Bellême, de Robert, de Guérin et de leurs suc-
» cesseurs, ou qu'ils ont enlevées par violence ou par
» ruse, à leurs légitimes possesseurs ou à leurs voisins?
» Toujours la perfidie fut l'élément de cette famille!
» Toujours le crime présida à toutes ses entreprises!
» Toujours la fidélité à leur parole et à leurs sermens, fut
» pour eux une vertu inconnue! Pas un seul de leurs
» amis ou voisins, qui n'ait eu à se plaindre de leur
» noire perfidie! Leur puissance ne s'est élevée que sur
» les cadavres des seigneurs du voisinage, ou aux dé-
» pends de leurs biens et de leur liberté! Le moment
» favorable est arrivé; l'occasion vous est offerte de leur
» enlever enfin, ces redoutables forteresses et ces pa-
» lais somptueux, qu'ils ont élevés de toutes parts, au
» prix du sang et des sueurs de leurs malheureux vas-
» saux! Agir ainsi, ce sera vous montrer digne du héros
» qui vous donna le jour, et vous couvrir d'une gloire
» impérissable! Ce grand homme de son vivant, possé-
» dait tous ces châteaux, dont il ne confiait la garde
» qu'à des guerriers dignes de toute sa confiance!
» Robert-de-Bellême, aujourd'hui votre prisonnier, n'eut

» pas plutôt appris sa mort, qu'il chassa honteusement
» toutes les garnisons qui en avaient la défense, pour
» s'en emparer au préjudice de vos droits! Réfléchissez
» enfin sur toutes les raisons que je viens d'exposer à
» votre sagesse; et comme un excellent prince, montrez-
» vous avec honneur, rendez la paix à l'église, pro-
» tégez le pauvre et l'opprimé, renversez les obstacles,
» brisez les cornes et écrasez l'audace de tout témé-
» raire qui aura la hardiesse de s'opposer à vos vues!
» ce sera le moyen de faire trembler leurs complices,
» qui, voyant le sort réservé aux rebelles, s'empresseront
» tous de se soumettre à vos ordres. En suivant cette
» marche, le peuple rendu au bonheur et à la sécurité,
» sous l'égide de votre protection, goûtera les doux fruits
» de la paix, se livrera à la joie, et adressera au ciel
» les vœux les plus ardens, pour la conservation de vos
» jours, devenus désormais si précieux. Tous les ordres
» de l'état, à l'abri de cette sécurité générale, rempli-
» ront en liberté les devoirs de leur religion, et la loi
» du Seigneur sera partout observée (*). »

Le discours du prélat fut écouté avec une attention extraordinaire, et reçu de l'assemblée avec des applaudissemens unanimes. La situation du pays y était si bien décrite, et le tableau qu'il venait de dérouler sous les yeux de son auditoire était si frappant de vérité, qu'il produisit tout l'effet que l'orateur pouvait en attendre. Le duc électrisé au dernier point, fit aussitôt rassembler son armée, et la conduisit vers le Maine, accompagné de son oncle, de Guillaume, comte d'Evreux, Raoul-de-Thoësni, Guillaume-de-Breteuil, et de plusieurs autres

(*) Ord. Vit., lib. 8.

illustres chevaliers et hauts personnages de son duché. Il fut reçu dans la capitale du Maine aux acclamations du clergé et du peuple; à sa voix, les principaux seigneurs du comté, Geoffroy-de-Mayenne, Robert dit le Bourguignon, sire de Sablé, Hélie, fils du comte de La Flèche, vinrent en diligence se ranger sous les bannières normandes, et faire offre à Robert de leurs épées et de leurs personnes (1).

La première expédition du duc commença par le siége du château de Ballon, où commandait pour les Bellême, Payen-de-Montdoubleau qui, avec ses adhérens, s'était refugié dans cette place. Ils opposèrent aux assiégeans la plus intrépide résistance. Osmond-de-Gasprée, un des plus braves officiers du duc, y trouva la mort, le premier septembre (2).

Enfin la garnison, après des prodiges de valeur, voyant diminuer ses forces, vu le grand nombre de chevaliers qui de part et d'autre perdirent la vie dans ce siége, se vit contrainte de capituler, faute de bras pour prolonger la résistance dans une lutte aussi inégale. Après une capitulation au moins aussi glorieuse pour les vaincus que pour les vainqueurs, la garnison de Ballon, Manceaux et Normands, accompagnèrent le duc au siége de Saint-Céneri, place alors formidable, où la famille de Bellême, qui depuis long-temps en avait dépouillé les Giroye, s'était retirée comme dans un boulevard inattaquable. Un intrépide chevalier, unissant à une taille gigantesque et à des forces athlétiques, une bravoure à toute épreuve, Robert-Quarrel, seigneur de Condé-sur-

(1) Ord. Vit. *lieu cité.*

(2) *Idem.*

Sarthe, était chargé par Montgommery de la défense de ce château. Tous les efforts des assiégeans vinrent échouer contre sa vaillance, jusqu'au moment où la place dépourvue de vivres et de munitions, se trouva hors d'état de pouvoir être défendue. Le duc alors s'en rendit maître, et ne rougit point de flétrir sa trop facile victoire, par un acte d'atrocité, que ne peut même excuser la barbarie de l'époque. Car au lieu de rendre hommage au mérite et à l'éclatante valeur d'un ennemi désarmé, il eut la cruauté de lui faire crever les yeux, et d'ordonner la mutilation de tous les autres braves qui avaient secondé ses généreux efforts. Telle fut, suivant Orderic Vital, la décision de la cour du duc, présidant l'échiquier de Normandie.

Aussitôt que Robert fut maître de Saint-Céneri, Geoffroy-de-Mayenne, et plusieurs autres seigneurs Manceaux, vinrent le supplier de rendre cette place à l'héritier légitime Robert-Giroye. Ils lui présentèrent ce jeune seigneur avec l'allocution suivante : « Illustre duc, voici » un jeune chevalier, votre cousin qui, victime de la » spoliation exercée par les Bellême sur ses pères, n'a dans » son malheur, trouvé d'autre voie de salut que le che- » min de l'exil. Les seigneurs normands, souverains dans » la Pouille, lui ont procuré une noble hospitalité. La » confiance et la justice de ses droits l'amènent aujourd'hui » à vos pieds, pour vous offrir son bras et son épée, et » réclamer en même-temps, l'héritage de ses pères ; le » château de Saint-Céneri possédé par son père, qui per- » dit la vie en défendant cette même place. » Convaincu de la justice de cette réclamation, le duc n'hésita pas à rendre Saint-Céneri à Giroye, après lui avoir fait l'accueil le plus favorable.

Effrayés du sort de Robert-Quarrel et de ses nobles compagnons d'armes, les partisans de la même cause,

renfermés dans les châteaux de Bellême et d'Alençon, étaient bien résolus à rendre ces places au duc, à sa première réquisition ; mais Robert, comme un autre Annibal après la bataille de Cannes, abandonna son entreprise. Incapable de soutenir long-temps le rôle énergique si heureusement commencé, il céda à l'ascendant de son apathie naturelle; entraîné par la mollesse, il regagna son palais pour s'y livrer à son indolence habituelle, et poursuivre le cours de ses orgies journalières. L'armée fut congédiée, et chacun retourna dans ses foyers.

Une conduite si insensée ranima l'espérance de l'habile et politique Montgommery, qui, connaissant à fond le caractère du duc, sut pendant cet intervalle de paix, négocier si finement sa réconciliation, qu'il eut bientôt dissipé toutes les préventions que lui avait suggérées son oncle, dans son éloquente et chaleureuse harangue. Les choses en vinrent même au point, que Robert-de-Bellême vit briser ses fers, pour devenir bientôt plus puissant qu'il n'avait jamais été (*).

Les prévisions de l'évêque de Bayeux ne tardèrent pas à se réaliser. Bientôt le trop faible et trop crédule Robert II eut à se repentir de sa criminelle inertie et de son indigne faiblesse; bientôt il sentit les déplorables suites de la mystification dont il avait été la dupe ; car Robert-de-Bellême, illégalement emprisonné, se voyant libre de ses chaînes, devint plus furieux, plus intraitable et plus fier que jamais. Outré de l'affront qu'il avait reçu du duc, en récompense de son inaltérable dévouement à sa personne et à sa cause, il jura d'en tirer une horrible vengeance. L'effet suivit de près la menace ; car durant les quinze années qu'il resta en

---

(*) Ord. Vit. *lieu cité.*

Normandie, sous le règne du duc Robert II, Bellême donna un libre cours à toutes ses fureurs, jeta le pays tout entier dans la plus affreuse confusion, sut soustraire, par sa ruse et son crédit, un grand nombre de vassaux à l'obéissance du duc, et augmenter ses domaines des terres qu'il démembrait du duché de Normandie (*).

Portrait de Robert-de-Bellême, son caractère, sa cruauté qui lui valurent le surnom de ROBERT-LE-DIABLE.

A une taille gigantesque, majestueuse et imposante, Robert unissait une force de corps prodigieuse; il était fin et pénétrant, d'une bravoure à toute épreuve, très-entreprenant, d'un excellent conseil, éloquent dans ses discours, et le plus habile de son temps dans l'art de construire des forteresses, très-versé dans la connaissance des affaires, même les plus épineuses; mais ces différentes qualités étaient ternies en lui, par les vices les plus odieux et les penchans les plus exécrables. La fourberie, l'avarice, une ambition sans bornes, une lubricité effrénée, et surtout une cruauté et une férocité excessives, étaient son élément ordinaire, et en firent un des plus exécrables tyrans, qui aient jamais existé pour le malheur de l'espèce humaine. Etranger à tout sentiment d'humanité, il éprouvait une espèce de volupté à faire périr les hommes par mille tourmens divers: plus vicieux à lui seul que ses quatre frères ensemble, il s'empara de leurs biens, et les dépouilla de tout ce qu'ils possédaient dans le Perche, la Normandie et le Maine, de manière, qu'il mit en sa main tous les do-

(*) Ord. Vit. *lieu cité.*

maines de sa famille. Point de nobles dans ces contrées, point de châtelains grands ou petits, qui, victimes de sa perfidie et de ses insidieuses machinations, ne sentissent la pesanteur de son joug, au sein des guerres injustes qu'il leur suscitait : témoins entr'autres, l'illustre Rotrou III, comte du Perche, Robert-Painel, Robert-de-Nonant, les sires de Saint-Céneri et de la Ferté-sur-Huisne, Robert-Giroye et Bernard, qui, en butte à sa haine féroce, en furent poursuivis, tourmentés, humiliés, harcelés et torturés en mille manières. Une infinité d'autres seigneurs et barons de l'époque passèrent, après l'incendie de leurs châteaux, la spolation de leurs biens et la dévastation de leurs domaines, du faîte des grandeurs et de l'opulence, aux derniers degrés de la misère et de l'abjection. Pour comble d'horreur, plus infortunés encore, un certain nombre de ces déplorables victimes du plus sanglant despotisme, se virent tronquer les membres; les uns, le bras; les autres, une jambe; d'autres eurent les yeux crevés, etc. Tout le pays enfin, sous le joug de ce monstre, dont le langage humain ne peut exprimer la scélératesse, présentait l'image de la désolation la plus complète.

Continuons, avec Orderic Vital, de dérouler sous les yeux de nos lecteurs, le tableau d'atrocités inouïes dont ce tigre à face humaine, cette hyène toujours altérée de sang, fut seul l'artisan dans notre malheureux Perche, à l'époque dont nous parlons. Ce n'étaient pas seulement les gentilshommes du voisinage de ses terres, qui eurent à gémir de cette froide cruauté : Robert n'envisageait dans ses semblables qu'une simple machine dont la destruction lui était profitable : digne fils de la tigresse qui lui donna le jour ; sans foi, sans loi, sa fureur s'étendait également au clergé et au peuple. Point de classe dans la société, qui fût à l'abri de ses coups : l'habitant des

châteaux, des cloîtres et de la plus humble chaumière, sentit tour à tour la pesanteur de son bras. Malheur aux religieux et à tous autres ecclésiastiques, dont les solitudes étaient sur ses domaines! avec la spoliation et le pillage de leurs demeures, les mauvais traitemens, les avanies continuelles et les outrages de tout genre leur étaient à chaque instant prodigués, suivant le caprice de ce farouche despote : nouveau Pharaon, plaintes, supplications, larmes, rien n'était capable d'amollir son cœur de bronze. En vain les évêques, défenseurs naturels des troupeaux confiés à leur sollicitude, employaient tour à tour la douceur et la sévérité, le suppliaient ou lançaient l'excommunication, tout cela, loin de le ramener à des sentimens plus humains, ne servait au contraire qu'à alimenter sa fureur, et à lui faire grossir la somme de ses attentats. Son nom seul était une puissance; chacun à tout instant, tremblait de devenir sa victime; l'autorité des rois venait même s'éclipser devant la sienne, si quelqu'un d'entr'eux osait le menacer de punir ses forfaits; ses amis mêmes, si tant est qu'il en eut, n'étaient pas à l'abri de ses fureurs; car, pour peu que le caprice l'en prît, cette bête féroce, ne craignant ni Dieu ni les hommes, sourd à la voix de la nature, inaccessible à l'aiguillon du repentir, ne connaissait ni parens, ni amis, ni autorité, ni rang; brûlé par la soif du sang humain, il éprouvait du plaisir à repaître sa vue des différens genres de supplices qu'il faisait subir à ses victimes; supplices dont les plus doux étaient de faire crever ou arracher les yeux, couper les pieds, les mains, les oreilles, ou quelqu'autre partie du corps. Sous le plus futile prétexte, nouveau Phalaris, il inventait chaque jour de nouvelles tortures. Ceux qu'il faisait jeter dans ses horribles cachots, devaient s'attendre aux plus affreux tourmens de la part de

ce bourreau de son pays, dont la scélératesse et la férocité surpassaient encore celle des Néron, des Dèce et des Dioclétien. Ces révoltans spectacles, ces scènes d'atrocité le faisaient trépigner de joie, et devenaient l'objet de ses infernales plaisanteries avec ceux qui l'entouraient. Les cris perçans des victimes, les hurlemens du désespoir, qu'arrachaient à ces malheureux torturés l'excès de leurs souffrances, les plaintes amères, les sanglans reproches qu'on lui adressait au sujet de ces atrocités, étaient pour ses oreilles un mélodieux concert. Loin d'exiger comme bien d'autres, une énorme rançon de ceux que leur malheureux sort rendait ses prisonniers, il préférait de beaucoup, malgré son avarice, les mettre à la torture que de grossir ses trésors de l'or qu'il en aurait tiré. La fantaisie le prit un jour de venger sur un tout petit enfant qui était son filleul, et que le père avait été obligé de donner en ôtage, une légère injure que le monstre prétendait avoir reçue de son vassal: ayant donc placé l'innocente victime sous sa cotte d'armes, il lui arracha les yeux avec ses pouces, se faisant un jeu de cette inexprimable scélératesse: *Filioli sui oculos sub chlamyde positi quasi ludens pollicibus extraxit* (1). Un historien anglais (Guillaume-de-Malmesbury), raconte le même acte de satanique frénésie: *Puerulum ex baptismo filiolum quem in obsidatum acceperat, pro modico delicto patris excœcavit, lumina miselli nefandis unguibus abripiens* (2). C'était, suivant un autre chroniqueur de la même nation, Pluton, Mégère, Cerbère et quelque chose de plus, s'il était possible de

---

(1) Ord. Vit., lib. VIII. — Bry. — Odol.-Dens., etc.

(2) Guill. Malmesbury, de gestis reg. Anglor.

l'imaginer (1). Très-souvent il faisait empaler des personnes, en leur faisant enfoncer dans l'anus un pieu aiguisé, dont l'extrémité ressortait par la bouche des suppliciés: *Homines utriusque sexûs ab ano usque ad ora palus transforabat.* Enfin, il n'est guère de genre de supplices, que les monstres de tous les siècles aient pu imaginer, qui n'ait été mis en usage par le plus sanguinaire tyran, dont les annales du Perche et des contrées voisines, aient jamais fait mention; de manière que sa férocité étant passée en proverbe, on appelait dans le pays ces horreurs archidiaboliques, les merveilles de Robert-de-Bellême: *Erat ei cædes horribilis hominum cibus jucundus animæ. Erat in ore omnium positus ut dicerentur in proverbiis* MIRABILIA *Roberti de* BELLISMO (2).

On verra à l'article *des comtes en titre du Perche*, comment il traita Rotrou III, dit *le Grand*, qu'il acheta du comte d'Anjou, à la suite d'une bataille où cet illustre suzerain eut le malheur d'être pris.

Quelques prisonniers de Robert, assez heureux pour s'être évadés de ses cachots, lui firent souvent payer bien cher les outrages qu'ils en avaient reçus, et exercèrent envers lui de dures représailles. Terrible à tout le monde, tout le monde à son tour le faisait trembler. Sans amis sur la terre, il n'osait se fier à personne; tout ce qui l'entourait lui était suspect; en proie malgré lui aux furies du remords, le souvenir des meurtres innombrables dont il était l'auteur, la voix accusatrice de tant de malheureux immolés à sa soif de sang, n'offraient

---

(1) Henri Hungtington in, spicilegio, t. VIII.

(2) Guillelmus Malmesbury.

dans bien des momens à son esprit agité, que d'horribles réminiscences. Les fantômes sanglans, les ombres plaintives de cette foule de victimes, qu'il avait ravies à la lumière par d'inimaginables tortures, semblaient le suivre partout, et lui faisaient passer les nuits dans les angoisses de l'effroi. Quoiqu'à l'abri du ressentiment de leurs familles, au fond de ses inattaquables remparts, de ses donjons formidables, comme il n'est point de paix pour le crime, même couronné, le sommeil, ennemi des tyrans, refusait d'appesantir sa paupière, et fuyait loin de ses yeux. Comme la victoire ne favorisait pas toujours ses caprices et son ambition dans les guerres injustes qu'il intentait à ses voisins, malgré son incontestable bravoure, il se vit souvent réduit à rentrer dans ses châteaux avec la honte d'une défaite, laissant le champ de bataille couvert des cadavres de ses hommes d'armes. Souvent les Percherons, sous la bannière des Rotrou, les Manceaux, les Normands, et autres peuples de son voisinage, courant sus à l'ennemi commun, firent essuyer au tyran de terribles revers, en lui tuant ses guerriers et le contraignant à la fuite. Bien des fois les comtes du Perche, Geoffroy III et son fils, Rotrou-le-Grand, Hélie, comte du Maine, et autres intrépides et puissans seigneurs ses contemporains, se vengèrent des maux qu'il leur avait faits, et le couvrirent d'ignominie. Malgré ses trente-quatre forteresses, malgré les milliers d'hommes qu'il avait à ses ordres, un simple châtelain, Hugues, sire de Nonant, bien des fois victime de sa tyrannie, sut profiter de la crainte qu'il avait d'être livré vif à ses nombreux ennemis, pour lui faire subir de sanglans affronts, et exercer sur ses terres et sur ses domaines de grands ravages, en compensation des pertes qu'il avait essuyées.

Bernard, sire de la Ferté, plusieurs seigneurs de l'Hyes-

mois, et surtout notre comte Rotrou III, imitèrent cet exemple. Ce dernier principalement, dont la haine pour Bellême ne connaissait point de bornes, haine héréditaire dans les deux familles, employa tous les moyens, lui fit les provocations les plus humiliantes pour piquer son amour propre, blesser son orgueil, et l'engager enfin à sortir de ses repaires et à accepter le combat: Bellême, dominé par le sentiment de la crainte, toujours en défiance, ne voulut jamais, malgré la supériorité évidente de ses forces, répondre aux provocations qu'on lui faisait. La lâcheté ni la couardise n'avaient certes aucune part dans cette détermination; sa bravoure d'ailleurs, n'était que trop connue; mais la haine générale *dont il* était l'objet, la crainte d'être trahi, lui dictaient cette mesure de prudence, et lui faisaient refuser les plus légères escarmouches. Chaque fois qu'il voyait du danger à quitter l'enceinte de ses forteresses, il restait en repos. Ses vassaux par ses ordres, et tout ce qu'il avait de plus précieux, restaient continuellement confinés dans ses châteaux, jusqu'au moment où les choses, venant à changer de face, permettaient au fougueux suzerain de poursuivre le cours de ses expéditions, et de se venger à longs traits des dures avanies dont il avait été l'objet, et de se dédommager amplement, au sein des combats, du loisir forcé où l'avaient réduit les circonstances et la sûreté de sa personne.

Henri, dit Cliton, le plus jeune des fils du Conquérant, et comte du Cotentin, nourrissait contre son frère, Robert, duc de Normandie, une haine inextinguible, pour l'avoir fait injustement jeter dans les fers, avec le sire de Bellême, à leur retour d'Angleterre. C'est pour cette raison que, toujours en garde, il faisait continuellement fortifier ses places, et mettait tout en œuvre pour s'attacher les grands de la Normandie, principalement

ceux dont la fidélité avait été inébranlable dans le service de son père. Avranches, Cherbourg, Coutances, Gavray, et plusieurs autres forteresses, étaient en sa puissance. Les comtes Hugues, Richard-de-Réviers, et quelques autres seigneurs du Cotentin, secondaient ses projets. Au moyen des troupes qu'il parvenait à rassembler de toutes parts, à force de prières et d'argent, sa puissance prenait chaque jour un nouvel accroissement. Les circonstances d'ailleurs, semblaient favoriser ses ambitieux projets, au préjudice du duc son frère. Tous les fléaux ensemble étaient conjurés contre la Normandie : villes, campagnes, châteaux, chaumières, étaient dans toute la province, la proie du fer et de la flamme ; partout les regards attristés n'apercevaient que des scènes de désordre; partout régnaient le carnage, la dévastation, le meurtre et l'incendie.

L'inconcevable apathie du duc Robert, sa criminelle indolence, son impassibilité, au milieu de tant de maux qui pesaient sur son malheureux peuple, sans qu'il songeât seulement à y apporter remède, étaient pour le jeune Henri, actif et entreprenant, autant de nouveaux motifs de profiter de cette indifférence, pour accroître ses petits états, aux dépens de ceux de son frère.

Le roi Guillaume, de son côté, débarrassé des rebelles qui avaient juré sa perte, et qu'il avait écrasés du poids de son audace et de son intrépidité, ne tarda pas à concevoir aussi l'ambitieux projet de réunir sous le même sceptre, tous les biens qu'avait possédés son père, c'est-à-dire, l'Angleterre et la Normandie. Il comptait également pour exécuter ce grand projet, sur l'inertie de son aîné, sur son or, son adresse et sa puissance.

Séduits par ses largesses, deux seigneurs normands

lui livrèrent les forteresses d'Aumale et de Saint-Valery-en-Caux. Portant ensuite ses vues sur la capitale du duché, il parvint à l'aide de Conan, le plus riche bourgeois de Rouen, à gagner la majorité des habitans de cette ville, qui, révoltés de l'impardonnable indolence de leur duc, étaient tout disposés à reconnaître pour maître, le roi de la Grande-Bretagne. Déjà le traître Conan avait fixé le jour et l'heure, où Guillaume avec ses troupes, devait s'emparer de la ville, quand à cette foudroyante nouvelle, Robert sortant enfin de sa coupable léthargie, s'empressa de faire un appel à ses fidèles vassaux, intéressés comme lui, à paraliser l'entreprise de l'ambitieux Guillaume, dont la plupart d'entr'eux devaient redouter la vengeance. Presque tous les seigneurs normands, grands et petits, amis et ennemis, oublièrent dans ce moment leurs haines et leurs querelles particulières, pour voler au secours de la patrie en danger. Henri, frère du duc, Robert-de-Bellême, Guillaume-de-Bréteuil, Guillaume-d'Evreux, Gilbert, sire de Laigle, répondirent des premiers à l'appel du souverain. Le sire de Laigle, ayant trouvé le moyen de pénétrer dans Rouen, le 3 novembre 1090, y livra dans ses murs un combat des plus sanglans, où le traître Conan fut fait prisonnier. Henri, outré de fureur, fit monter le coupable au sommet d'une tour élevée, d'où il le précipita lui-même, du haut en bas, après lui avoir ironiquement fait considérer la grandeur de la ville, la magnificence de ses temples, le cours majestueux de la Seine si poissonneuse et couverte de vaisseaux, la beauté des jardins, l'étendue immense des superbes forêts si abondantes en gibier de toute espèce. La chair du malheureux vola en lambeaux avant d'avoir atteint la terre, et ses restes informes, attachés à la queue d'un coursier indompté, furent traînés et dispersés à travers les rues. Le lieu où se

passa cette scène d'atrocité, a toujours été depuis appelé le *Saut-de-Conan* (1).

Aussitôt après la victoire, le duc, qui s'était retiré dans l'abbaye de Notre-dame-du-Pré-de-la-Tour, rentra dans sa capitale. Bellême et Bréteuil dont la brillante valeur avait puissamment contribué à la défaite des rebelles, lui présentèrent un grand nombre de Rouennais prisonniers. Touché de compassion, le prince eût désiré pardonner à ces malheureux un instant d'égarement; mais obsédé par les remontrances des fiers châtelains, qui lui rendaient sa ville et sa puissance, la rigueur l'emporta sur la clémence: un grand nombre des plus considérables de la cité furent, comme des brigands étrangers, plongés, chargés de chaînes par les ordres du féroce Bellême et de l'inflexible Bréteuil, dans la profondeur des noirs cachots. Après les horreurs d'une cruelle captivité, ces infortunées victimes de la tyrannie ne furent rendues à la lumière et à la liberté qu'au prix de toute leur fortune, qui alla grossir les immenses trésors des Bellême, des Laigle et des Bréteuil qui les avaient arrêtés; trop heureux encore de ne pas payer de la vie le malheur d'avoir été vaincus (2).

Fier de ses prouesses, le sire de Bellême crut devoir profiter de la circonstance, pour faire valoir ses droits à la reconnaissance du duc dont il connaissait la faiblesse; il lui demanda donc la permission de bâtir dans l'Hyesmois deux nouvelles forteresses, pour contenir dans le devoir les seigneurs du pays, ses ennemis particuliers, et qu'il avait soin d'accuser d'intelligence avec

---

(1) Ord. Vital. *lieu cité.*

(2) *Idem.*

le roi d'Angleterre. Sa demande une fois octroyée, il fit élever la première forteresse sur une éminence appelée *Fourches* (1), et y mit pour la garder une partie de ses vassaux de *Vignats* (2). Il fit bâtir le second fort dans la paroisse de la Courbe-sur-Orne (3), et le nomma Château-Gontier. L'unique but qu'il se proposait était, comme on le pense bien, de tenir sous son joug les habitans de ces contrées, serfs et vassaux, et d'agrandir ses domaines aux dépens du trop faible prince (4).

Les seigneurs du pays qui connaissaient Bellême, pour avoir cent fois éprouvé les effets de sa tyrannie, voyant s'élever ces nouveaux repaires au sein de leurs domaines, prirent conseil entr'eux, pour se soustraire au joug qu'on voulait leur imposer, et se mettre à l'abri de ce farouche despote. Les sires de Courcy et de Grantemesnil, comme les plus voisins et les plus exposés, furent aussi les premiers à crier aux armes, et à fournir leurs places de munitions de guerre et de bonnes garnisons, pour opposer à Bellême une vigoureuse résistance, l'empêcher, autant que possible, d'élever sur un terrain qui ne lui appartenait pas, ces boulevards formidables dont il ne manquerait pas d'abuser pour les asservir. Ils étaient furieux en outre, du droit insolent qu'il osait s'arroger de veiller sur leur conduite. Hugues-de-Grantemesnil et Richard-de-Courcy étaient encore, sous le rapport de la naissance, des richesses, du cré-

(1) Canton de Coulibœuf, arrond. de Falaise (Calvados).

(2) *Même canton.*

(3) Canton d'Ecouché, arrondissement d'Argentan.

(4) Ord. Vit. — Bry., etc.

dit et de la bravoure, les deux plus puissans seigneurs de l'époque. Vieillis dans le maniement des armes, aguerris dès leur tendre jeunesse sur les champs de bataille, leur chevelure avait blanchi sous le heaume; unis par les liens du sang aux plus illustres familles, ils comptaient un grand nombre de parens et d'amis: Robert-de-Courcy, fils du noble Richard, avait épousé la fille du brave Grantemesnil; ces liaisons intimes augmentaient les forces prêtes à les seconder. Grantemesnil donc, comme chef de cette croisade contre le tyran de Bellême, commença l'attaque avec ses quatre fils: Robert, Guillaume, Hugues et Albéric; et de ses quatre gendres: les sires Roger-d'Ivry, Robert-de-Courcy, Hugues-de-Montpinçon, et Guillaume-de-Sai, près Argentan. Tous ces braves, à la tête de leurs nombreux vassaux, donnèrent à Bellême beaucoup de tablature, en portant sur ses terres le ravage et l'incendie. Celui-ci de son côté, pour opposer une digue à ce torrent, appela à son secours ses deux frères, Roger et Arnoult, convoqua ses vassaux tenus envers lui au service militaire, et se rua à son tour sur les terres de ses ennemis, mettant tout à feu et à sang, avec une fureur dont on ne peut se faire une idée. Grantemesnil et Courcy, ne se sentant pas en forces pour risquer un combat décisif, appelèrent à leur secours Mathieu, comte de Beaumont, Guillaume-de-Varenne, et grand nombre d'autres valeureux châtelains, parmi lesquels on vit surtout figurer deux intrépides paladins, à qui la couleur de leurs vêtemens avaient fait donner les surnoms de *Chevalier-Blanc* et de *Chevalier-Rouge*; c'étaient Thibault-de-Bréteuil et Guy. Ces deux illustres champions, après des prodiges de valeur, au fort de la mêlée, où les avait lancés leur impétueuse vaillance, mordirent enfin la poussière, et tombèrent criblés de blessures, sous les coups des soldats de

Bellême. Ce dernier craignant de succomber dans la lutte, où beaucoup de ses soldats avaient déjà perdu la vie, et considérant le nombre et la valeur de ses antagonistes, recourut à l'intervention du duc, en lui représentant que les sires de Courcy et de Grantemesnil, n'étaient pas moins à redouter pour le duc de Normandie, que pour son vassal, le seigneur de Bellême. Le duc, dont aucune expérience ne pouvait guérir l'aveuglement, donna encore dans le piège, et leva une puissante armée, qu'il conduisit au mois de janvier 1091, sous les murs du château de Courcy, dont il commença le siége (1).

Siége du château de Courcy par le duc de Normandie et Robert-de-Bellême.

Le château des sires de Curcy ou Courcy, élevait son majestueux et redoutable donjon sur une belle motte ou monticule artificiel de forme ovale, offrant à son sommet cent vingt pieds de longueur sur soixante-quinze de largeur, et ayant à peu près, ving-cinq pieds de hauteur. On remarque encore quelques vestiges des murailles à l'est de l'église de cette commune, où est située la motte (2).

Arrivé sous ses murs, le duc, à qui il répugnait d'employer la rigueur envers d'aussi nobles vassaux, négligea l'emploi des tranchés autour de la forteresse. Quant au sire de Bellême, il n'est point de moyens qu'il n'employât, point de ressort qu'il ne fît jouer pendant trois semaines entières, pour assouvir sa haine et satisfaire

---

(1) Ord. Vit. — Odol.-Desn. t. 1. p. 200, etc.

(2) M. de Caumont, Cours d'Antiquités, 5.me partie, 103, 104.

son ambition en s'emparant de la place : ruse, force, attaques de tout genre et en tout sens, rien ne fût négligé, tout fut mis en œuvre pour l'emporter d'assaut, mais tout vint échouer devant l'invincible courage des assiégés, qui toujours le repoussèrent avec honte. Bellême, exaspéré au dernier point, fit alors élever contre le château, une énorme tour ou charpente carrée, suivant l'usage de ces temps ; il la garnit d'hommes et de munitions, pour presser vivement les assiégés ; mais ceux-ci de leur côté, paralysèrent encore les effets de cette nouvelle machine, à l'aide de l'intrépide Grantemesnil, car à chaque nouvel assaut donné à la place, les gens de ce dernier, accourant au secours de leurs amis renfermés dans le fort, contraignaient les assiégeans à abandonner l'attaque. Un jour même, les gens du sire de Courcy, ayant fait une sortie contre l'ennemi, tombèrent sur les troupes de Bellême, et prirent un certain nombre de prisonniers, entr'autres, Guillaume-de-Rupières, Guillaume-de-Ferrières, dont la rançon leur fut d'un grand secours. Mais comme le sort des armes n'est que journalier, les hommes de Bellême surprirent à leur tour Yves-de-Grantemesnil, fils du vieux châtelain de ce nom, Richard, sire de Bienfaite, et quelques-autres de leurs compagnons d'armes. Bellême, suivant *sa louable coutume*, loin de traiter ces chevaliers comme l'avaient été les siens, préféra de beaucoup les jeter dans ses cachots, que de les mettre à rançon.

Hugues-de-Grantemesnil, à qui son grand âge ne permettait plus d'exercer sa valeur sur un champ de bataille, était néanmoins, par sa prudence et ses conseils, l'âme de cette expédition qu'il dirigeait en tout, appuyé sur sa longue expérience. Voyant donc contre son attente, que le siége traînait en longueur, et avait pour le pays des suites désastreuses, il prit le parti d'écrire

à Robert-Courte-Heuse, pour le prier de rester neutre entre lui et Bellême, lui rappelant que loin d'avoir provoqué cette aggression de son souverain, sa famille et celles de ses amis, avaient au contraire toujours rempli à son égard, ainsi qu'envers ses aïeux, les devoirs de fidèles vassaux. « Que vous ai-je fait, prince? Quel est » mon crime? En quoi vous ai-je jamais manqué, pour » me trouver en butte à de telles hostilités de votre » part? . . . . Je vous offre deux cents livres » pour me laisser, seulement un jour, la liberté de me » mesurer avec Bellême, qui sans votre intervention, » serait depuis long-temps réduit à la raison; mes troupes » étant beaucoup plus retenues, par le respect qu'elles » doivent à leur souverain, que par la crainte de l'en- » nemi (*). »

Le duc, dominé par Bellême, qui dès sa jeunesse avait exercé un grand ascendant sur son esprit, refusa d'acquiescer à une aussi juste demande; ce que voyant, les assiégés n'en continuèrent pas moins leurs sorties vigoureuses pour culbuter l'ennemi. Comme le four où ils cuisaient leur pain était hors de leurs fortifications, et qu'ils n'avaient pas eu le temps d'en construire un autre dans l'intérieur, il s'y passa une action sanglante. Un jour que le pain venait d'être enfourné, une lutte acharnée s'engagea entre les deux partis, au sujet de la possession de ce pain. Vingt guerriers restèrent sans vie sur la place, et un plus grand nombre encore se retirèrent couverts de blessures. Malgré la supériorité des assiégeans beaucoup plus nombreux, les partisans de Courcy entraient néanmoins chaque jour dans la place,

(*) Ord. Vit. lib. VIII.

amenant à leurs amis des vivres et autres munitions. Dans une de leurs nombreuses escarmouches, Bellême, se trouvant forcé à la retraite, un chevalier du sire de Courcy profita du moment, pour monter sur la tour carrée des assiégeans, et y mit le feu du côté du Nord. Comme cette tour était en bois, la flamme activée par un vent violent, réduisit en cendres cette formidable machine, si préjudiciable aux intérêts des assiégés et à la défense de la place.

Girard I.er, évêque de Séez, et fils d'un comte Roger, désolé de cette lutte sanglante sur les confins de son diocèse, et dont Bellême, son diocésain, était le principal artisan, entreprit de mettre un terme à l'effusion du sang, en opposant son intervention dans l'affaire; il avait tellement la paix à cœur, que la longueur du chemin, la rigueur de la saison et sa santé délabrée, ne furent pas capables de modérer son zèle: il se mit donc en route pour se rendre sur les lieux, théâtre de la guerre. Arrivé dans l'endroit, il ne fut rien que sa tendre charité ne lui suggérât pour calmer les esprits, et opérer enfin la réconciliation si désirée; prières, larmes, supplications, menaces, tout fut employé, et tout vint échouer devant l'exaspération des esprits. Le farouche Bellême alla même jusqu'à menacer le bon prélat de le chasser s'il ne se retirait. Un jeune page, fils du sire de Gâprée, nommé Richard, qui avait accompagné l'évêque auquel il était attaché, s'étant amusé à courir à cheval dans le camp du Bellêmois, celui-ci donna aussitôt l'ordre de l'arrêter malgré sa grande jeunesse, et de le jeter en prison, après lui avoir enlevé son joli coursier dont il s'empara. Comme la famille du jeune page détestait Robert avec qui elle avait eu de très-grands démêlés, ce fut pour celui-ci, un motif plausible de colorer sa violence, sous prétexte que Ri-

chard, étant venu à dessein pour connaitre l'état de ses forces, devait être traité en espion. Girard, informé de cet acte de brutalité envers un enfant, réclama hautement son page, menaçant, si on ne lui donnait une prompte satisfaction, d'excommunier l'auteur de l'attentat et son armée toute entière. La menace eut son effet, car quelques jours après, le jeune Richard fut mis en liberté et rendu à son maître. Mais le coup porté au cœur humain et sensible du généreux prélat, fut mortel pour lui; le refus opiniâtre et insolent qu'il éprouva dans une négociation, dont le succès lui tenait tant au cœur, le peu de respect dont il avait été l'objet, malgré la sublimité de son ministère et la générosité de sa démarche, l'horreur du carnage, et enfin l'aventure de son jeune compagnon, joints au mauvais état de sa santé et à l'excès de la fatigue, firent sur lui une telle impression, qu'il tomba gravement malade à Courcy. Malgré l'excès de ses souffrances, il voulut être transporté à Séez, où à peine de retour, il succomba à son mal dans le même mois, c'est-à-dire, le 23 janvier 1091; il fut inhumé dans la cathédrale qu'on bâtissait encore, et qui ne fut finie que bien long-temps après (*).

Les vœux du vénérable évêque ne tardèrent cependant pas à avoir leur accomplissement; car dans la semaine même où il était mort victime de son zèle et de son ardente charité, les affaires changèrent de face et l'effusion du sang fut arrêtée. Guillaume, roi d'Angleterre, informé de ce qui se passait à Courcy, passa en Normandie à la tête d'une flotte nombreuse, pour s'emparer du duché. Robert, son frère, n'eut pas plutôt appris sa

(*) Ord. Vit. *lieu cité.* — Bry. — Odol.-Desn. — De Maurey-d'Orville.

descente sur ses terres, que saisi de frayeur, il leva promptement le siége de Courcy pour se rendre à Rouen, suivi de Robert-de-Bellême, aussi intrigué que son suzerain. Grand nombre de seigneurs, convaincus de l'incapacité de leur duc pour gouverner le pays, et outrés de sa mollesse et de sa facilité à se laisser influencer par les ennemis mêmes du repos général, se rallièrent à Guillaume-le-Roux, qu'ils allèrent trouver à Eu, aussitôt après son débarquement. Les affaires allaient prendre une tournure alarmante, lorsque, par l'entremise des grands vassaux du duché, un accommodement s'opéra entre les deux frères qui, oubliant ou paraissant oublier leurs anciennes querelles, eurent dans la capitale l'entrevue la plus amicale. Courte-Heuse, pour prévenir les malheurs d'une guerre civile et exterminatrice, abandonna à Guillaume, la propriété des comtés d'Eu et d'Aumale, toutes les terres des sires de Gournay, Conches, etc., ainsi que Fécamp, Cherbourg et plusieurs autres places importantes, que le trop faible Robert était dans l'impuissance de conserver, quoique étant les plus belles perles de sa couronne ducale. L'ambitieux Guillaume, en possession de cette belle partie du grand tout qu'il espérait bien obtenir plus tard, prit l'engagement de son côté, d'aider son frère à soumettre les Manceaux, et de remettre les seigneurs en possession de leurs domaines confisqués en Angleterre, lors de la dernière équipée qu'ils avaient tentée pour le détrôner. Douze hauts barons, de part et d'autre, furent garans du traité. Robert-de-Bellême fut une des cautions de Robert-Courte-Heuse. Le roi d'Angleterre, après cet arrangement, passa à Rouen, dans l'appareil d'un monarque, les six mois qui s'écoulèrent jusqu'à son retour en Angleterre, qui eut lieu au mois d'août de la même année.

Siége du château d'Hyesmes (aujourd'hui Exmes), par Robert-de-Bellême.

(Janvier 1092.)

Le duc Robert, voulant récompenser le dévouement et les services de Gilbert, preux chevalier, dont le père nommé Ingenulphe, avait fait bâtir le château de Laigle, lui donna celui d'Hyesmes, sans autre condition que de veiller dans cette contrée à la défense dupays. Robert-de-Bellême, dont la famille, du côté paternel avait fort longtemps possédé cette forteresse aux mêmes conditions, en conçut une jalousie extrême; animé d'un violent dépit, il forma le projet de l'arracher au nouveau propriétaire, et de s'en remettre en possession. Ayant donc réuni son armée, il se présenta devant Hyesmes, la première semaine de janvier 1092. En dépit de l'hiver et de ses fureurs, il forma aussitôt le siége de la place; et pendant quatre jours entiers, il lui livra les plus rudes assauts. Gilbert avait une garnison peu nombreuse, mais fort aguerrie; elle écrasa l'ennemi d'une grêle de pierres et de traits, précipitant les assaillans du haut des remparts au fond des fossés, blessant les uns et en tuant un certain nombre d'autres. Gilbert-de-Laigle, jeune neveu de l'assiégé, instruit du danger que courait son oncle, vola aussitôt à son secours. S'étant mis à la tête de quatre-vingts braves, il pénétra de nuit dans le château qu'il munit de vivres, d'armes et de défenseurs. Bellême voyant l'état respectable de la forteresse et l'intrépidité des assiégés, perdit l'espoir de pouvoir la réduire, et abandonna la place, suivi de ses hommes d'armes, dont plusieurs étaient couverts de blessures (*).

(*) Ord. Vit. lib. 8. — Odol.-Desn. I.

Les habitans de Domfront secouent le joug de Robert-de-Bellême.

Les habitans de Domfront, ennuyés de la tyrannie de Bellême, résolurent de secouer un joug devenu intolérable, et de s'affranchir à jamais d'une aussi cruelle domination. A cet effet, ils députèrent un seigneur de leur pays vers le jeune Henri Cliton, que ses deux aînés, Robert et Guillaume, avaient dépouillé du Cotentin, et qui dans sa détresse, s'était refugié à Paris. Le chevalier domfrontois, nommé Hachard, offrit au jeune prince au nom de ses concitoyens, de lui remettre leur ville et leur château, et de ne reconnaître désormais, aucun autre seigneur que lui. Henri, charmé de cette proposition, accepta avec empressement l'offre du chevalier, et s'engagea formellement, suivant le vœu des habitans, à conserver toute sa vie, la ville et le château de Domfront, qui ne releverait jamais que de lui seul. Il partit sur-le-champ pour venir prendre possession de son nouveau domaine; et, pour n'être pas reconnu pendant la traversée, il eut la précaution de mettre un emplâtre sur un de ses yeux. Arrivé à Domfront, il fut accueilli par les habitans, au milieu des acclamations les plus vives; l'allégresse était peinte sur tous les visages; salué du beau nom de libérateur, on lui prodigua toutes sortes d'honneurs. Le nouveau suzerain confia à Hachard, la garde de la ville et de la forteresse. Enchanté de se voir maître d'un boulevart inexpugnable comme l'était alors le château de Domfront, Henri ne tarda pas à faire la guerre au duc son frère, pour venger à longs traits, l'injure de son expulsion, et se dédommager de la perte de ses domaines, dont il avait été si indignement spolié. Aveuglé par la haine, tout entier à son ressen-

timent, il commit les plus grands excès, aidé de ses amis et de ses anciens vassaux. Le Passais, l'Alençonnais et le Cotentin, devinrent le théâtre d'affreux brigandages; partout le fer et la flamme indiquèrent le passage du prince et de ses guerriers; aucun de ceux qui eurent le malheur d'être faits prisonniers, ne put obtenir sa liberté qu'au prix de rançons énormes. Le duc qui était passé en Angleterre avec Robert-de-Bellême, pour aider le roi son frère à soumettre Malcolm, roi d'Ecosse, ne fut pas sitôt informé des excursions d'Henri, qu'il supplia Guillaume de lui rendre la pareille, en l'accompagnant en Normandie, pour mettre leur jeune frère à la raison, et arrêter le cours de ses brigandages. Guillaume, malgré l'engagement formel, qu'il avait pris dans le dernier traité conclu avec le duc, allégua de vains prétextes pour éluder ses promesses, et fit la sourde oreille; ce dernier ennuyé de ces temporisations, et fort inquiet, du reste, de l'état de ses affaires, se rendit promptement dans son duché, où ayant rassemblé le plus de troupes qu'il lui fut possible, il se dirigea sur le Passais, qu'il parcourut dans tous les sens. A la sollicitation de Bellême, il assiégea Domfront. L'entreprise ne fut pas heureuse, car Henri fit si bien, qu'il culbuta les assiégeans, et les poursuivit avec tant d'acharnement, qu'ils furent contraints dans leur fuite, d'abandonner leurs bagages dont le vainqueur s'empara. Après cette déroute, le duc chargea Bellême de défendre la frontière du côté de Domfront.

Deux ans après cette défaite, dans le carême de l'an 1094, le sire de Bellême, à la prière du comte Guillaume-de-Breteuil, assista avec le roi de France, Philippe 1.er, et le duc Robert, au siége mémorable du château de Bréherval. Cette forteresse appartenait à Ascelin-Gouel, vassal du comte de Breteuil. Gouel, brigand pervers,

aussi redoutable par sa vaillance que par sa férocité, exerça envers son suzerain les plus affreuses cruautés, dont voici un échantillon. Gouel, ayant dans une affaire mis en déroute l'armée de son seigneur, se rendit maître de sa personne, et fit prisonniers plusieurs chevaliers de sa suite; fier de cette victoire, il fit enfermer les captifs dans les cachots du donjon de Bréherval; là, pendant trois mois entiers, ils furent exposés aux plus cruels tourmens. Souvent pendant les rigueurs de l'hiver, il faisait placer à la fenêtre d'une chambre élevée du côté du Nord, où une bise glaciale soufflait avec violence, ces infortunés, n'ayant pour tout vêtement qu'une chemise humectée d'eau, et les contraignait à rester dans cette position, jusqu'à ce que ce léger vêtement, roidi comme un carreau par la violence du froid, n'enveloppât leur corps que d'une pièce de glace. Robert-de-Bellême, qui détestait Gouel depuis longues années, contribua plus que tous les autres à la réduction de la place. Déjà deux mois d'inutiles efforts s'étaient écoulés depuis le commencement du siége, lorsqu'il se présenta un ingénieur habile, qui n'avait point d'égal dans l'art de construire des machines de guerre. Il en fabriqua une, qu'on approcha des murs au moyen de roulettes; à l'aide de cet instrument, on lança des pierres d'une grosseur énorme, sur les murailles et sur les assiégés. Bientôt toits et bâtimens croulèrent sous la violence des coups: une partie de la garnison resta écrasée sous les décombres. Enfin, les retranchemens et les palissades ayant disparu, le féroce Gouel n'eut d'autre parti à prendre que d'implorer la clémence du vainqueur. Il fit des propositions de paix qu'accepta Breteuil qui ne demandait pas mieux. Malgré l'immense service que lui avait rendu le sire de Bellême dont les conseils et les secours avaient seuls décidé la victoire, l'accord fut

conclu entre le suzerain et le vassal, sans sa participation et à son insu. Ayant perdu par là tout espoir de se venger de Gouel, dont il avait beaucoup à se plaindre, Bellême, indigné du tour qu'on lui avait joué, prit brusquement congé du duc, et revint dans ses terres, pour faire face à ses ennemis qui s'y étaient réunis.

Siége de Saint-Céneri par Robert-de-Bellême.

(1094.)

Pendant l'absence du duc, les Manceaux qui détestaient la domination normande, s'étaient révoltés contre *lui*, et avaient choisi pour comte, Hélie-de-la-Flèche, leur légitime seigneur, par son mariage avec une des petites filles d'Herbert, leur ancien comte. Ils se liguèrent avec les ennemis particuliers de Bellême, dont les principaux étaient Geoffroy III, comte du Perche, Bernard, seigneur de la Ferté-sur-Huisne, Guillaume-de-Syllé, Giroye-de-Saint-Céneri, Payen-de-Montdoubleau, Rotrou-de-Montfort et Henri-de-Domfront, fils du Conquérant. Chacun de ses barons devait l'attaquer de son côté; cette condition ne l'effraya nullement: il mit tant de promptitude, qu'il était devant Saint-Céneri, qu'on le croyait encore à Bréherval. Il voulait entreprendre le siége de cette place, pour en dépouiller une seconde fois Giroye, qu'il détestait à outrance. La garnison qui était loin de penser à Robert-de-Bellême, était sortie du château, et dans sa sécurité, s'était dispersée dans la campagne, pour prendre ses ébats et profiter d'un instant de relâche en l'absence du tyran. Comme Bellême à la tête de ses troupes, cherchait à s'introduire dans la place, il fut prévenu par Giroye, qui eut le temps de rallier les siens et de rentrer promptement, avant que l'investisse-

ment s'en fût parachevé. Bellême, voyant son coup manqué, n'osa pas faire le siége dans les formes; il se borna à ravager les terres des environs, donnant un libre cours à ses brigandages accoutumés. Cette aggression fut le signal d'une guerre sanglante. Les amis de Giroye se rallièrent à sa bannière, et par représailles, fondirent sur tout l'Alençonnais qui, pendant trois mois entiers, devint le théâtre des plus affreux désastres. Tandis que Geoffroy-de-Mayenne, Guillaume-de-Syllé, et les autres alliés de Giroye dévastaient ainsi cette contrée, Henri-de-Domfront faisait la même chose dans le Passais, sur les domaines que Bellême y possédait. Chacun de son côté, remportait un ample butin (*).

Robert-de-Bellême, pour se dédommager de ces pertes et se venger de ses ennemis, eut recours à sa ruse accoutumée. Au commencement de juillet, au moment où l'on ne pensait plus à lui, il parut tout à coup devant Saint-Céneri, à la tête d'une nombreuse armée. Giroye, qui depuis long-temps l'avait perdu de vue, était sorti de son château, et reconduisait ses alliés en causant gaîment avec eux. Bellême le sut, et fit aussitôt répandre le bruit que le sire de Saint-Céneri venait d'être tué. A cette nouvelle inattendue, la consternation fut extrême, et l'alarme devint générale parmi la garnison, qui perdit courage et ne songea pas même à opposer la moindre résistance. A la vue d'un détachement ennemi introduit dans la place, les principaux chefs, Payen-de-Montdoubleau, et Rotrou, sire de Montfort, furent saisis d'une telle panique, qu'ils donnèrent les premiers l'exemple de la désertion. En vain Radegonde, femme de Giroye, leur

---

(*) Ord. Vit. *lieu cité.* — Odol.-Desn. *lieu cité.*

criait qu'il fallait avant tout, s'assurer de la vérité, en leur représentant que cette mort n'était peut-être qu'un faux bruit. La voix de la noble dame resta impuissante, et Bellême n'eut pas de peine à s'emparer de la place restée sans défenseurs. A son entrée dans le château, il trouva les chaudières pleines de viandes, les tables dressées, chargées de pain et de mets pour le dîner des lâches qui venaient de quitter leur poste, en jetant des cris d'effroi. Les vainqueurs s'emparèrent de tous les objets précieux, tant sacrés que profanes, qu'ils purent découvrir. On donna aux moines de Saint-Martin-de-Séez, le bras de saint Céneri, conservé dans l'église du lieu; le reste du corps ayant été depuis très-long-temps transféré à Château-Thierry. Après le pillage le plus complet, le feu fut mis au château; tout devint la proie des flammes, et Bellême, satisfait de sa vengeance, se retira joyeux et triomphant (*).

L'infortuné Giroye, qui revenait plein de joie chez lui, ignorant ce qui s'était passé, resta atterré en apprenant l'accablante nouvelle de la perte de son château. L'exil devint encore une fois son unique ressource. Ses amis, compatissant à ses peines, reçurent le malheureux chevalier qui, en butte aux rigueurs du sort, perdit, pour comble d'infortune, sa vertueuse compagne et son fils en bas âge. La première mourut chez ses amis et sous les yeux de son époux. Obligé de donner le second en ôtage au bourreau de sa famille, ce malheureux père, au rapport de Robert-de-Poellé, vit mourir son enfant, victime du poison qu'on lui avait fait prendre par ordre de Bellême.

(*) Ord. Vit. lib. III. — Odol.-Desn. t. 1.

Sensibles à d'aussi poignans revers, les amis de Giroye n'oublièrent rien pour adoucir la rigueur de sa position, et faire renaître dans son cœur ulcéré l'espoir d'un plus riant avenir. Ils se cotisèrent pour lui fournir les moyens de rebâtir, l'année suivante, le château de Montaigu détruit comme on l'a vu par les ordres de Guillaume-Talvas II, aïeul de Robert-de-Bellême. Aussitôt sa forteresse achevée, Giroye recommença la guerre, pour se venger contre son ennemi, du dernier attentat dont il avait à se plaindre. Bientôt à l'aide de ses amis, tous acharnés contre Bellême, il en tira une vengeance éclatante, et se dédommagea sur ses terres, des pertes essuyées à Saint-Céneri (*).

Siége et destruction de Montaigu par Robert-de-Bellême.

Bellême, voyant l'acharnement de ses ennemis et ne se sentant pas en force pour leur tenir tête, sut à son ordinaire, employer d'autres armes pour en venir à ses fins. Il eut recours au duc Robert-de-Normandie, et s'y prit si adroitement, que le prince se rendit à ses vœux, et l'accompagna avec ses troupes, au siége de Montaigu.

A la vue de l'orage prêt à fondre de nouveau sur la tête de leur ami commun, Geoffroy-de-Mayenne et les autres auxiliaires de Giroye, jugeant toute résistance inutile, se rendirent auprès du duc, et le sollicitèrent en faveur de son malheureux parent. Le prince, naturellement humain et sensible, entra dans leurs vues, et ménagea un accommodement entre les parties belligérantes. Il fut arrêté que le château de Montaigu serait rasé, et

(*) Ord. Vit. lib. III. — Odol.-Desn. *lieu cité.*

que Bellême rendrait à Giroye, son château de Saint-Céneri et tous ses autres biens. Le traité eut une prompte exécution ; Giroye rentra dans Saint-Céneri, et le posséda pendant trente années depuis.

Robert persécute les moines de Saint-Evroult.

Bellême, de son côté, s'empressa de se mettre à l'œuvre pour la démolition du nouveau fort, qui de tout temps avait porté ombrage à sa famille. Bientôt tous les paysans de ses fiefs, serfs et vassaux, furent employés à cette destruction. Les vassaux des moines de l'abbaye de Saint-Evroult, dont les Giroye étaient les fondateurs et bienfaiteurs, refusèrent nettement d'obéir à l'injonction du sire de Bellême, prétendant n'être point ses sujets, et n'avoir, par cette raison, aucun devoir à lui rendre. Bellême, irrité au dernier point et regardant les moines comme instigateurs de la révolte, les vexa en mille manières, pendant une année entière, contraignant leurs gens de travailler à ses forteresses, dépouillant de ses biens quiconque manquait à l'appel, et menaçant les religieux de raser leur monastère, s'ils ne se décidaient à lui obéir en tout comme à leur suzerain légitime. Dans le cours de sa fureur, il dévasta toutes les terres autour de l'abbaye, et réduisit les moines à la dernière détresse. Roger-du-Sap, qui avait succédé dans la dignité d'abbé de Saint-Evroult, à Serlon-d'Orgères, promu à l'évêché de Séez, gouvernait alors l'abbaye ; convaincu d'avance que toute réclamation, auprès du duc Robert-Courte-Heuse, serait inutile, vu l'ascendant qu'exerçait sur lui leur persécuteur, il crut devoir mieux faire en allant se plaindre au roi d'Angleterre ; mais le résultat de sa démarche eut un effet tout contraire à celui qu'il en attendait ; car, le sire de Bellême n'en fut pas plutôt in-

formé, que pour montrer aux religieux qu'il ne redoutait nullement le roi d'Angleterre, il redoubla ses vexations et devint beaucoup plus terrible qu'auparavant. Réduits au désespoir, et désirant à tout prix mettre un terme aux brigandages journaliers du tyran de leur maison, les malheureux moines consentirent à payer à Bellême une redevance annuelle de soixante livres mansois par chacun an, à la condition qu'il les laisserait tranquilles. Cette somme fut prélevée sur les vassaux de l'abbaye, dont les biens jusqu'alors avaient été exempts de toute espèce de charges, suivant la volonté des donateurs. Sans aucun égard pour la mémoire de ses pères, toutes les abbayes qu'ils avaient fondées, Séez, Troarn, Almenesches, etc., furent contraintes de se racheter de la même manière. L'or était la seule puissance qui pût arrêter le bras du terrible et fougueux suzerain, qu'aucun prince d'alors n'osait entreprendre de réduire. Comme ses ravages s'étendaient indifféremment sur toutes les propriétés, tant ecclésiastiques que séculières, les domaines de l'évêché de Séez, qu'il prétendait lui appartenir, furent également le théâtre de ses dévastations. Serlon-d'Orgères, qui occupait alors le siége épiscopal, révolté des spoliations et des brigandages continuels de cet intraitable tyran, lança sur lui les foudres de l'excommunication, et jeta l'interdit sur toutes les terres de sa domination. Comme la foi religieuse conservait dans ces siècles tout son empire sur les cœurs, et que ceux qui alors ne craignaient pas les hommes, redoutaient au moins une puissance supérieure, qui tôt ou tard, devait remettre chaque chose en ordre, et rendre à chacun ce qui lui appartenait; qu'en un mot, on faisait à Dieu l'honneur de le compter pour quelque chose même *dans le gouvernement des choses d'ici-bas*, les ministres de ce Dieu étaient les seuls qui, en qualité de ses représentans sur la terre, eussent le pri-

vilége de se faire craindre des grands, et de mettre par fois un terme à leur sanglans brigandages et à leur tyrannie, en leur parlant au nom de ce maître des maîtres. L'excommunication et l'interdit étaient donc alors les seules armes puissantes, pour avoir raison de ces puissans despotes, et le seul bouclier qui pût mettre les malheureux peuples à l'abri de leur tyran. Aussi l'usage en devint-il fréquent dans la France, l'Italie et l'Allemagne, lorsque les ducs, les comtes et les marquis se furent rendus maîtres absolus des provinces, dont ils n'étaient auparavant que les gouverneurs amovibles. L'effet de cette censure était de frapper les empires, les royaumes, les provinces, etc., quand on ne pouvait autrement obtenir raison des crimes préjudiciables à la société. L'appareil en était alors terrible et effrayant, et parlait fortement à l'imagination : pendant l'interdit, il était expressément défendu de célébrer l'office divin, d'administrer les sacremens, excepté le baptême aux enfans et la pénitence aux mourans, d'enterrer les morts en terre sainte ; on couvrait les tableaux dans les églises, on descendait les statues des saints, on les couchait sur la cendre, on les revêtait de noir, on descendait dans les souterrains, ou on cachait dans les endroits les plus retirés, les vases sacrés et les saintes reliques ; la croix était couverte d'un voile noir, on fermait les portes des temples, ou on en bouchait l'entrée avec des épines ; le son des cloches cessait de se faire entendre ; tout prenait enfin l'aspect le plus lugubre, la consternation devenait générale. Les peuples alors maudissaient hautement ceux dont la tyrannie appelait sur leurs têtes des peines aussi sévères ; l'orage grondait, on menaçait de briser le joug, et de faire main basse sur le criminel, si par sa soumission, il ne s'empressait de faire cesser cet état de choses. Le tyran finissait par trembler, la paix succédait aux horreurs de la guerre, et le peuple respirait.

Quant à notre héros, qui ne craignait pas plus le roi du ciel que les princes de la terre, dans certaines circonstances, il devint encore plus furieux qu'auparavant contre tous les membres du clergé; il continua ses déprédations et ses violences, jusqu'à ce que de nouvelles affaires l'eussent appelé sur un autre théâtre. Ces choses se passaient en 1095. Nous verrons plus bas qu'il n'était pas toujours insensible à ce genre de punition, et les démarches qu'il tenta pour faire lever un autre interdit lancé par le même évêque.

La première expédition de la Terre-Sainte ayant été résolue en 1096, le duc Robert-de-Normandie, dont les nombreux défauts n'avaient point altéré la foi vive, se croisa pour la conquête de Jérusalem. Comme ses prodigalités et son peu d'ordre, ne lui laissaient aucune ressource pour les frais de son voyage, il engagea son duché et le comté du Maine, pour cinq années, à son frère Guillaume-le-Roux, moyennant une somme de dix mille marcs d'argent. L'arrangement conclu et l'argent compté, Robert, naturellement brave, partit au mois de septembre de la même année, emmenant avec lui Rotrou, comte de Mortagne, fils du comte du Perche, Geoffroy III, Philippe-de-Montgommery, frère de Robert-de-Bellême, et un grand nombre d'autres seigneurs et chevaliers normands, percherons et manceaux.

Peu jaloux d'une telle gloire, Bellême, qui comptait presque autant d'ennemis que de voisins dans le pays, préférait de beaucoup leurs dépouilles à celles des Sarrasins, et les lauriers du Perche et de la Normandie, aux palmes de la Palestine. Il resta donc dans ses terres, tant pour veiller à leur défense, que pour essayer de les accroître aux dépens des croisés, pendant leur longue et lointaine absence. Ami de Guillaume-le-Roux, il était si avant dans ses bonnes grâces, que ce monarque lui con-

fia le commandement en chef de son armée, dans la guerre qu'il eut en 1097, avec le roi de France, Philippe I.er, au sujet de la possession du Vexin français, que réclamait le roi d'Angleterre. Comme il était le plus habile ingénieur du temps, il fut chargé par le Roux, de la construction d'une forteresse redoutable, pour y placer ses garnisons. Bellême, qui lui avait suggéré cette idée, choisit l'emplacement de Gisors, comme étant très-propre à son dessein. La campagne du reste fut peu importante : on fit seulement de part et d'autre, quelques prisonniers dans les escarmouches; Gilbert, sire de Laigle, fut pris par les Français (*).

La même année, Robert-de-Bellême obtint du roi d'Angleterre, moyennant trois mille livres sterlings, à titre de relief, la succession de son frère Hugues, atteint d'une flèche mortelle, dans un combat contre Magnus, fils d'Olaüs, roi de Norwège, que lui avait décochée un soldat de cette nation. Ce jeune seigneur qui avait succédé à Roger, son père, dans le comté de Salopp et plusieurs autres fiefs et baronnies, emporta les regrets de tous ses contemporains: Magnus lui-même versa des larmes en apprenant sa mort. C'était le seul des cinq fils de Mabile-de-Bellême, qui n'eût pas hérité des vices de sa mère. Il était d'un naturel doux et aimable ; pendant les trois années qu'il gouverna son comté, sa sagesse et sa modération lui avaient mérité l'affection de ses vassaux, qui tous le chérissaient comme un père, et le pleurèrent de même. Ses restes mortels furent transférés à l'abbaye de Schrewsbury, et inhumés dans le cloître des religieux avec ceux de son père. Tant que les affaires de Robert nécessitèrent sa présence en An-

(*) Ord. Vit. *lieu cité.*

gleterre, il continua la guerre contre les Gallois, qui souvent avaient traité de fables, les récits qu'on leur faisait de ses cruautés; mais bientôt écorchés par ses ongles de fer, ils connurent à leurs dépens la triste réalité. Il transféra ailleurs la population de Quadfort, dont il fit raser la ville, pour la rebâtir dans un autre lieu. Il construisit sur la Sabre, la redoutable forteresse de Bridgenorth, et obtint du roi, moyennant une somme considérable, tous les domaines de Blide, aux droits de Roger-de-Butley, son cousin. Elevé à un si haut degré de puissance, son orgueil ne connut plus de bornes; il devint insatiable de forfaits et de cruauté. Malheur à quiconque habitait son voisinage (*)!

Guerre de Robert avec Hélie, comte du Maine, ses succès, ses revers.

Dévoré d'une ambition démesurée, Bellême ne reculait devant aucune considération: pour étendre de plus en plus les limites de sa puissance, il s'arrogea le droit, de sa propre autorité, de construire les châteaux de Saône et de Saint-Remi-du-Plain, sur les terres de Saint-Vincent-du-Mans et de l'abbaye de la Couture, qui ne dépendaient nullement de sa juridiction. A l'aide de ces remparts, il opprima cruellement tous les cultivateurs des environs, dont il ravageait les terres et pillait les moissons. Instruit de cette usurpation, Hélie, comte du Maine, indigné de tant de hardiesse et prévoyant l'avenir, rassembla ses troupes, marcha à la rencontre de

---

(*) Ord. Vit. liv. 10.

Bellême et lui livra bataille. L'action s'engagea sur la petite rivière de Roullée ou Riolet. Hélie, quoiqu'avec des forces bien inférieures en nombre, battit complètement l'usurpateur, et le força à la retraite. Robert-de-Courcy y perdit l'œil droit, Guilfier, sire de Villeray, près Regmalard, Guillaume-de-Moulins-la-Marche, Geoffroy-de-Gacé, et plusieurs autres chevaliers et châtelains percherons et normands de la suite de Bellême, tombèrent au pouvoir des Manceaux, qui en exigèrent de fortes rançons (*).

Hélie, profitant de sa victoire, fit élever aussitôt le château de Dangeul ou Dangueul, qu'il fortifia considérablement. A l'aide de cette forteresse où il plaça une garnison nombreuse et aguerrie, il empêcha Bellême de continuer ses empiétemens, et parvint à le restreindre dans ses propres limites. Mais Bellême, qui ne renonçait pas ainsi à des plans arrêtés, eut recours à sa politique ordinaire, et fit jouer d'autres ressorts pour arriver à ses fins.

C'était au mois de janvier 1098, le roi d'Angleterre, suzerain par intérim du duché de Normandie, se trouvait alors à Rouen (circonstance des plus favorables aux projets d'invasion de l'intrigant Robert, à qui sa souplesse et son astuce avaient donné sur le monarque un ascendant, dont il était lui-même bien loin de se douter). Bellême partit pour la capitale de la Normandie; admis en la présence de Guillaume, il commença par lier la cause du roi à la sienne, en lui exposant les prétendus dangers qu'ils avaient à redouter de la part du comte Hélie, dont les vues, suivant lui, étaient fort préjudiciables à leur intérêt commun, dangers qu'on ne pou-

(*) Ord. Vit. — Od.-Desn. — Bry. *lieux cités*.

vait éloigner qu'en se rendant maîtres de la nouvelle forteresse, dont les circonstances rendaient alors la prise très-facile. « Sire, dit-il au monarque, la garnison de Dangeul n'est nullement sur ses gardes; rassurée par l'inclémence de la saison, par les pluies et les glaces de l'hiver, elle est bien éloignée de se croire l'objet d'une attaque, vous croyant ainsi que les vôtres, occupés à toute autre chose, et ne pensant à rien moins qu'à elle. Jamais moment ne fut plus favorable pour arriver à nos fins : en fondant sur Dangeul à l'improviste, la victoire est à nous; la garnison alarmée d'une apparition si subite, n'aura d'autre ressource que de nous livrer la place. »

Le discours produisit son effet; le roi, tout en ne croyant obéir qu'à sa propre impulsion et ne défendre que ses intérêts, donna dans le piège, et, cédant aux conseils de l'habile harangueur, il commanda aussitôt à ses troupes de se diriger sur le Maine, aux premiers jours de février. Hélie, instruit à temps des sourdes menées de Bellême, fait un appel à ses amis, et ordonne à ses gens de rompre ponts et chaussées, partout où l'ennemi doit passer, de sorte qu'à son arrivée à Alençon, Guillaume, s'apercevant que ses mesures étaient déjouées, reprit aussitôt la route de Normandie, laissant à la disposition du sire de Bellême un corps considérable de troupes, pour munir toutes ses places de bonnes garnisons. Il lui ouvrit également ses trésors pour fournir aux frais de la guerre, élever de nouvelles forteresses et réparer les anciennes. Muni de ces ressources, l'actif et ingénieux Robert se mit aussitôt à l'œuvre; bientôt à ses ordres de nouveaux remparts s'élevèrent, les anciens devinrent plus redoutables, on creusa à l'entour des fossés très-profonds, on les munit de palissades et de boyaux; de gigantesques et épaisses murailles dressèrent à l'entour leurs créneaux

menaçants. Bientôt enfin, neuf places inexpugnables furent à sa disposition sur les frontières du Maine, savoir : *Blèves*, *Perray* (aujourd'hui Prez), le *Mont-de-la-Nue*, *Saône*, *Saint-Rémi-du-Plain*, l'*Urson* (Bois-Barrier), *Allières*, la *Motte - de - Clinchamp*, *Mamers* et plusieurs autres dans le Sonnois seulement. Pour surcroit de précaution, il fit creuser d'une place à l'autre, de larges et profonds retranchemens, dont on voit encore aujourd'hui les vestiges, dans une longueur de trois lieues, sur la route de Beaumont-le-Vicomte à Mamers, et que les gens du pays, par une tradition non interrompue depuis près de huit siècles, appellent encore aujourd'hui, les *Fossés-de-Robert-le-Diable*. Après avoir placé dans chacun de ces forts des garnisons de bêtes féroces, pour me servir de l'expression d'Ordéric Vital qui me fournit ces détails, Robert, pendant tout le carême, fit aux malheureux Manceaux une guerre d'extermination ; plus de trois cents prisonniers tombèrent entre ses mains ; pendant la semaine sainte, il les amena chargés de chaînes, et les fit jeter dans les cachots de ses donjons. En vain ces infortunés lui offrirent des sommes énormes en échange de leur liberté, ce tigre épouvantable rejeta avec fureur toutes propositions de ce genre ; malgré son avarice, l'or dans cette circonstance, fut sans prix à ses yeux ; il préféra de beaucoup, faire périr ses victimes de faim et de froid, en proie aux horreurs d'une lente agonie, ou dans d'inimaginables tortures.

Quelque temps après ce désastre, Hélie, brûlant du désir de se venger de Robert, entreprit une campagne contre lui. Il se jeta donc à la fin d'avril sur ses terres. Après une excursion où il avait fait un ample butin, il s'en retournait avec ses hommes d'armes, joyeux de son expédition. Ayant quitté ses chevaliers, il regagnait son château de Dangeul, escorté seulement de six d'en-

tr'eux. Le comte avant d'arriver à sa demeure s'égara dans sa route. Il n'était plus qu'à très-peu de distance, quand il aperçut des hommes en embuscade derrière des buissons touffus. Quoiqu'en si petit nombre, sa première idée fut de leur courir sus et de les débusquer; mais le rusé Bellême (car c'était lui-même) qui, comme le tigre aux aguets, attendait sa proie, tombe avec ses hommes, en assez grand nombre, sur le malheureux comte, et le fait prisonnier avec son gendre, Hervé-de-Montfort, et presque tous les autres. Le reste de ses troupes, arrivées gaîment et sans échec à Ballon, n'eurent pas sitôt appris cette désolante nouvelle, par un des six chevaliers échappés à Robert, qu'elles passèrent subitement de la joie à la plus grande consternation. Cet événement arriva le 28 avril 1098, dans la semaine qui précédait les rogations (*).

Plus joyeux de cette capture que de la découverte du plus riche trésor, le fier Bellême s'empressa de conduire son captif à Rouen, pour le présenter au roi d'Angleterre, comme le plus glorieux trophée de ses armes. Le monarque compatissant au malheur de l'illustre prisonnier, s'empressa de lui faire rendre tous les honneurs dûs à son rang, et le traita avec tous les égards possibles; car Guillaume, loin d'être cruel envers les chevaliers, usait au contraire avec eux, d'une générosité et d'une courtoisie sans égales, étant toujours doux et prévenant dans tous ses rapports avec les hommes décorés de ce beau titre. Hélie, de son côté, méritait à tous égards le respect et l'amour de tous ceux qui le connaissaient; on ne

(*) Ord. Vit. lib. X.

pouvait le voir sans être porté à l'aimer, ou du moins à l'estimer. Voici le portrait qu'en trace l'historien Vital :

« Hélie était brave, honorable; ses belles qualités le » rendaient cher à tout le monde ; il était bien fait de » corps, courageux, magnanime ; il avait la taille bien » prise, svelte et élevée; les cheveux noirs et très-frisés, » à la manière des ecclésiastiques, c'est-à-dire, qu'ils » n'étaient ni trop longs ni trop courts; il était éloquent » dans ses discours, doux et bienveillant envers les hon» nêtes gens, sévère envers les brouillons et les mo» teurs de troubles, rigide observateur de la justice, » plein de zèle pour le bien, d'une piété exemplaire et » d'une charité sans bornes, employant une grande par» tie de ses richesses à secourir l'indigence : c'était » en un mot, le modèle de tous les grands de son temps, » et sans contredit, le plus accompli (*). »

Le roi Guillaume, extrêmement joyeux d'avoir le comte du Maine à sa disposition, convoqua aussitôt tous les grands de la Normandie, pour les consulter sur ce qu'il devait faire dans la circonstance, relativement à la possession du comté du Maine, dont le souverain était son prisonnier, ajoutant que, si depuis long-temps, le désir d'épargner le sang des hommes, l'avait empêché de poursuivre cette conquête, il croyait prudent de profiter de la captivité de son rival, pour rentrer en possession des domaines de sa famille (le Maine ayant été conquis par son père, Guillaume-le-Conquérant). L'assemblée, comme on le pense bien, partagea unanimement l'avis du monarque : chacun s'empressa de lui offrir ses services pour cette

(*) Ord. Vit. *lieu cité.*

expédition. Dès le mois de juin, l'armée royale, forte de cinquante mille hommes, se rendit, précédée de son chef, à Alençon, d'où elle se jeta sur le Maine. La cavalerie se porta sur Fresnay, où elle eut un engagement avec un corps de cavaliers sorti de la place: l'escarmouche fut des plus vives. Raoul, vicomte de Beaumont, jugeant toute résistance inutile, alla trouver le roi, et lui demanda une trève pour aller jusqu'au Mans; là, étaient réunis en conseil, tous les grands du comté, présidés par l'évêque, qui était alors l'illustre et savant Hildebert-de-Lavardin. L'objet de la réunion était le triste état des affaires du pays. Raoul exposa au roi, qu'il ne pouvait, sans forfaire à l'honneur, et sans se couvrir, lui et sa famille, d'une tache indélébile, lui livrer la place, sans avoir au préalable, pris l'avis de ses pairs. Guillaume, admirant sa délicatesse, lui octroya sa demande. Les sires Geoffroy-de-Mayenne et Rotrou-de-Montfort, dont le roi devait traverser les terres, obtinrent la même faveur jusqu'au retour du vicomte (*).

Le roi quittant la place, jusqu'à ce qu'il eût appris la décision du conseil tenu au Mans, alla camper d'abord à Rouessay-Fontaine, le lendemain à Mont-Bisot, où il passa la nuit, ensuite à Coulans, bourg à trois lieues du Mans.

Payen-de-Mont-Doubleau, ancien allié des Normands, traita avec Guillaume et rentra dans ses bonnes grâces, moyennant l'abandon de son château de Ballon, place très-importante et très-fortifiée: Ballon étant la clef du pays, il ne tarda pas à être presque entièrement soumis

(*) Ord. Vit. *lieu cité*.

au joug du roi d'Angleterre. Ce prince confia cette forteresse à Robert-de-Bellême, qui y commandait avec trois cents chevaliers de l'élite de l'armée. Guillaume, animé par ses succès, traita avec la dernière rigueur, tout ce qui refusa de le reconnaître pour maître: les vignes furent arrachées, les maisons et le pays tout entier mis à feu et à sang: en un mot, les environs du Mans, à deux ou trois lieues à la ronde, présentaient partout l'image de la plus entière désolation. A la suite de tant de ravages, les vivres devinrent si rares et à un prix tellement élevé, que le Roux, hors d'état de continuer le siége de la capitale, dont les habitans refusaient de le reconnaître pour maître, abandonna provisoirement la place, et congédia ses troupes jusqu'après la récolte (*).

Le roi d'Angleterre s'était à peine retiré, que le fameux comte d'Anjou, Foulques, surnommé *Rechin*, en sa qualité de suzerain, pendant la prison d'Hélie, s'empressa de réunir une armée nombreuse, qu'il conduisit en personne sous les murs de Ballon, pour y assiéger Bellême, et tâcher de prendre la place. Celui-ci fit avertir le roi de sa position critique, et se prépara à une vigoureuse résistance. Un incident fâcheux pour les Manceaux changea totalement la face des affaires à l'avantage des assiégés. Comme le comte et son armée étaient occupés à prendre leur repas, au sein de la plus entière sécurité, des mendians de l'endroit, à qui ils venaient de faire l'aumône, n'eurent rien de plus pressé que de s'introduire dans la forteresse, pour informer les assiégés de ce qui se passait au camp des assiégeans. L'actif et impétueux Robert,

---

(*) Ord. Vit. *lieu cité*. — Odol.-Desn. — Bry.

pour mettre à profit un moment si favorable, franchit comme l'éclair les remparts de Ballon, tombe avec les siens au milieu du camp ennemi, et porte un désordre effroyable parmi ces hommes sans défense, rangés autour des tables, ne pensant à autre chose qu'à prendre leur pitance. Il est inutile d'ajouter que la déroute fut complète : armes et bagages, tout tomba au pouvoir de Bellême ; le nombre des prisonniers fut considérable, surtout parmi les fantassins ; plus de cent-quarante nobles chevaliers, parmi lesquels figuraient Geoffroy-de-Briolet, Gautier-de-Monsoreau, Jean-de-Blaison, Berlois-de-Montreuil, etc., appartenant aux plus illustres maisons du Maine et de l'Anjou, furent chargés de chaînes, et ne recouvrèrent leur liberté qu'au moyen d'énormes rançons. Ceux qui ne purent se racheter, restèrent dans les cachots jusqu'à l'arrivée du roi d'Angleterre (*).

Ce prince, ayant reçu les dépêches de Robert, se rendit à Ballon, escorté de nombreux renforts ; c'était la troisième semaine de juillet 1098. Introduit dans la place au milieu des acclamations joyeuses de la garnison, il signala son entrée par un acte de clémence magnanime. Les prisonniers manceaux instruits de son arrivée, s'écrièrent tous d'une voix, lorqu'il passait : « Noble roi » Guillaume, ayez compassion de notre sort, rendez-nous » la liberté ! » Leurs prières furent exaucées, leurs fers brisés, et les portes de leurs cachots ouvertes. Les Manceaux et les Angevins, sentant bien leur infériorité pour lutter contre les Normands, se décidèrent à traiter de la paix, après en avoir délibéré en conseil. Foulques-Rechin alla trouver le roi, et tout s'arrangea à l'amiable. Le

(*) Order. Vital. liv. X. — Odol.-Desn. — Bry. *lieux cités.*

comte Hélie et tous les prisonniers furent, de part et d'autre, rendus à la liberté. Le Mans et les autres places possédées jadis par le Conquérant, rentrèrent sous l'obéissance de Guillaume-le-Roux, son fils, qui y mit des commandans et des garnisons de son choix. Robert, sire de Montfort, à la tête de sept cents hommes, occupa la tour du Mans et les monts *Barbé* et *Barbatule :* Guillaume, comte d'Evreux, et Gilbert-de-Laigle, eurent le commandement de la ville. Les sires de Beaumont, de Montfort et de Mayenne, dont les châteaux furent remis à la disposition du roi, obtinrent, à certaines conditions, de conserver le commandement de ces places (*).

Quant au comte Hélie, une fois sorti de sa prison de Bayeux, il alla à Rouen trouver le roi, et lui demanda un sauf-conduit pour traverser sans obstacles les terres de Normandie, en se rendant dans ses domaines de la Flèche. Sa demande fut octroyée. Arrivé dans son pays, sa présence occasionna une allégresse générale, la joie commença à renaître dans tous les cœurs; ses premiers soins furent de remédier aux maux qu'avait nécessairement entraînés son absence. Il fit réparer ses cinq forteresses, et les mit dans un état de défense respectable. Il resta en paix depuis le mois d'août jusqu'au printemps suivant, employant ce temps à régler ses affaires, à se prémunir contre de nouveaux malheurs, et à gagner de plus en plus, l'estime et l'affection de ses nombreux partisans.

Siége du Mans par le comte Hélie.

Comme il ne pouvait supporter l'idée de voir l'étranger jouir tranquillement du fruit de son usurpation, dès qu'il

(*) Ord. Vit. — Odol.-Desn. — Bry. *lieux cités.*

se crut en mesure de lui disputer son injuste conquête, il n'hésita pas à recommencer la guerre. C'était, comme je viens de le dire, après les fêtes de Pâques, au retour du printemps de 1099. Aidé de ses fidèles Manceaux, il ravagea la frontière, et harcela les troupes de l'usurpateur. Il arriva dans les premiers jours de juin à la tête d'une nombreuse armée, au lieu appelé les *Planches-Godefroy*, à peu de distance du Mans, et passa à gué la rivière d'Huisne. Provoquée au combat, la garnison Normande sortit hardiment de la ville; l'action fut terrible et dura long-temps: forcée enfin à la retraite par les troupes d'Hélie, beaucoup supérieures en nombre, elle rentra dans le Mans où l'ennemi la suivit, n'ayant pu dans ce désordre, fermer les portes assez tôt. Ce ne fut qu'avec beaucoup de peine qu'elle put regagner la citadelle et ses autres retranchemens. Hélie, quoique reçu avec enthousiasme par les habitans, ne put néanmoins, malgré sa valeur et celle de ses hommes, arracher aucun poste aux Normands; tous les efforts des assaillans vinrent échouer devant la tenacité et la bravoure des assiégés, abondamment pourvus d'armes et de munitions. Par ordre de Gautier qui commandait dans la forteresse, les serruriers de la place se mirent aussitôt à l'œuvre; et les balistes, à l'aide de leurs machines, firent voler de toutes parts sur les maisons, une pluie de scories enflammées: la chaleur de la saison secondant l'entreprise, l'incendie fit en peu de temps des progrès effrayans: la plupart des maisons, construites alors en bois et recouvertes de bardeaux ou de chaume, devinrent la proie des flammes, et la ville toute entière, ne fut bientôt plus qu'un vaste bûcher.

Consterné au dernier point en apprenant cette nouvelle, Robert-de-Bellême augmenta les fortifications de Ballon, où il était renfermé, et dépêcha à l'instant en Angleterre

un courrier, nommé Amalgis. Arrivé à Clarendon, celui-ci trouva le roi escorté des principaux officiers de sa cour, et parcourant à cheval la Forêt-Neuve, dans une partie de chasse. Comme le roi Guillaume lui demandait en riant en quel état étaient les affaires, Amalgis lui répondit : « Sire, la trahison vous enlève le Mans, mais mon maître garde Ballon, et vos fidèles garnisons sont toutes à leurs postes ; investies de toutes parts par les troupes de l'ennemi, elles requièrent de votre part, la plus prompte assistance. » Guillaume, à cette nouvelle, cria à ses chevaliers : *« Courons vite au secours de nos amis d'Outre-Mer* (*). » Et sans autres préparatifs de départ, il fait tourner bride à son coursier : piquer des deux, gagner le rivage, se jeter dans une mauvaise barque que le hasard lui présente, et sur ce frêle esquif débarquer heureusement au port de Touques, fut pour lui l'affaire de quelques heures. Arrivé à Bonneville, monté sur la cavale d'un prêtre du pays, il s'empresse de donner des ordres, et rassemble en peu de temps une armée formidable, qu'il conduit en personne sur le théâtre de la révolte. Instruite de l'arrivée du roi, l'armée du comte Hélie rompt aussitôt ses rangs, abandonne la ville et se dirige ailleurs. Guillaume, à son entrée au Mans, qu'il trouva en proie aux flammes, apprenant la retraite de l'armée ennemie, s'attache aussitôt à sa poursuite, et dans sa fureur, il marque son passage par toute espèce de ravages. Cette cruelle satisfaction vint bientôt à lui manquer, car les gens d'Hélie, prévoyant cette poursuite, avaient eux-mêmes pris l'initiative, en brûlant et désolant une partie des alentours. Vaux, Os-

---

(*) Ord. Vit. — Odol.-Desn. — Bry. *lieux cités.*

tilly, et plusieurs autres bourgades, étaient détruites de fond en comble, pour ne laisser aux Normands aucune espèce de ressource. Hélie, pendant ces désastres, se tenait renfermé au Château-du-Loir, avec des forces nombreuses, et s'apprête à opposer une terrible résistance en cas d'attaque. Enfin le roi, que ses affaires rappelaient en Angleterre, étant venu au Mans, congédia ses troupes, laissant au sire de Bellême, tout ce qui était nécessaire pour la défense du pays, et regagna son royaume. Tout ceci se passait au mois de juillet 1099 (*).

MORT DE GUILLAUME-LE-ROUX. — HENRI-CLITON LUI SUCCÈDE. — CONDUITE POLITIQUE DE ROBERT-DE-BELLÊME.

(1099).

Peu de jours après son retour en Angleterre, le 2 août suivant, le roi étant à la chasse dans la Forêt-Neuve (aujourd'hui Parc-de-Southampton), fut atteint d'un coup de flèche par un des chevaliers de sa suite, nommé Gautier-Tirel, qui ajustait un sanglier: l'arme mortelle ne fit qu'effleurer le dos de l'animal, pour aller percer le roi qui se trouvait vis-à-vis. La blessure fut si grave, que le malheureux prince expira sur le champ. Témoin de cette catastrophe, Henri, son jeune frère, qui était de la partie, profitant de l'absence de Robert son aîné, encore à Jérusalem, courut à toute bride au château de Winchester, où était le trésor royal, et comme héritier du monarque, il en exigea les clefs qu'on lui remit à l'instant, malgré la répugnance d'un grand nombre de

(*) Les mêmes auteurs que ci-contre.

seigneurs, qui ne voyaient pas en lui l'héritier légitime. Les grands du royaume et ceux de Normandie, pour éviter les malheurs d'une anarchie imminente, en s'opposant aux prétentions injustes d'Henri-Cliton, préférèrent le reconnaître comme successeur de Guillaume à la couronne d'Angleterre. Les plus puissans seigneurs attachés au duc Robert, n'eurent pas assez de crédit pour s'opposer au torrent. Bellême lui-même, ami de cœur et d'enfance du duc, et le plus dévoué de ses barons, subit la loi commune; contraint par la nécessité, il fit hommage à Henri des domaiues qu'il possédait en Angleterre, et poussa même la politique jusqu'à recevoir les présens que lui offrit le nouveau roi, quoiqu'avec l'intention bien prononcée, de seconder son ami à son retour de la Terre-Sainte, pour peu qu'il désirât revendiquer ses droits.

Dans le courant du mois de septembre de l'an 1100, le duc Robert arriva de la Terre-Sainte, où il s'était couvert de gloire par des prodiges de valeur, et par les services qu'il avait rendus à la cause des croisés. Le sire de Bellême au comble de ses vœux, ses deux frères Roger et Arnoult-de-Montgommery, Guillaume-de-Varennes, comte de Surrey, Gautier-Giffard, Yves-de-Grantemesnil, Robert, fils d'Ilbert, et un grand nombre d'autres hauts barons du Perche et de la Normandie, l'exhortèrent vivement, au nom de l'honneur et de la justice, à revendiquer ses droits, et à renverser l'ambitieux Henri du trône d'Angleterre, dont il s'était emparé à son préjudice, l'assurant en même-temps que leur sang, leur vie, leur fortune, étaient entièrement à sa disposition, qu'il n'avait qu'à parler, pour être secondé dans une aussi juste entreprise. Touché de tant de dévouement à sa personne et à sa cause, le duc naturellement libéral, pour ne pas dire prodigue, combla ces seigneurs de pré-

sens, et confirma en outre, à son ami Robert-de-Bellême, la donation faite à sa famille par les ducs ses prédécesseurs, de l'évêché de Séez, du château d'Argentan et de la belle forêt de Gouffern. Ayant accepté leurs propositions et partagé leur manière de voir relativement à la couronne d'Angleterre, il fut décidé qu'ils prendraient les devants, lui créeraient le plus grand nombre possible de partisans, à force de promesses et d'argent, et qu'ils prépareraient les voies pour l'exécution de leur difficile entreprise, en attendant la descente du prétendant en Angleterre. Enchanté de ces promesses, malgré son peu d'ambition, le duc rassembla aussitôt une flotte formidable et débarqua avec une armée nombreuse à Porstmouth, dans le même mois, tant il avait mis de célérité; s'avança dans les provinces de Grantonn et Winchester, et fit sommer son frère, ou de lui rendre sa couronne, ou de venir se mesurer avec lui. Robert-de-Bellême, Guillaume-de-Varennes, et un très-grand nombre d'autres, tournèrent aussitôt, suivant leur convention, le dos à Henri, pour voler au devant du duc, et soutenir chaudement sa cause. Henri, dont les forces étaient, malgré cette défection, bien supérieures à celles de son compétiteur, s'avance à sa rencontre, suivi de bataillons formidables, et lui envoie des parlementaires pour lui demander de quel droit il pénétrait en armes sur son territoire. Le duc lui fit réponse qu'il venait réclamer son bien, et revendiquer un trône que lui assurait son droit de primogéniture.

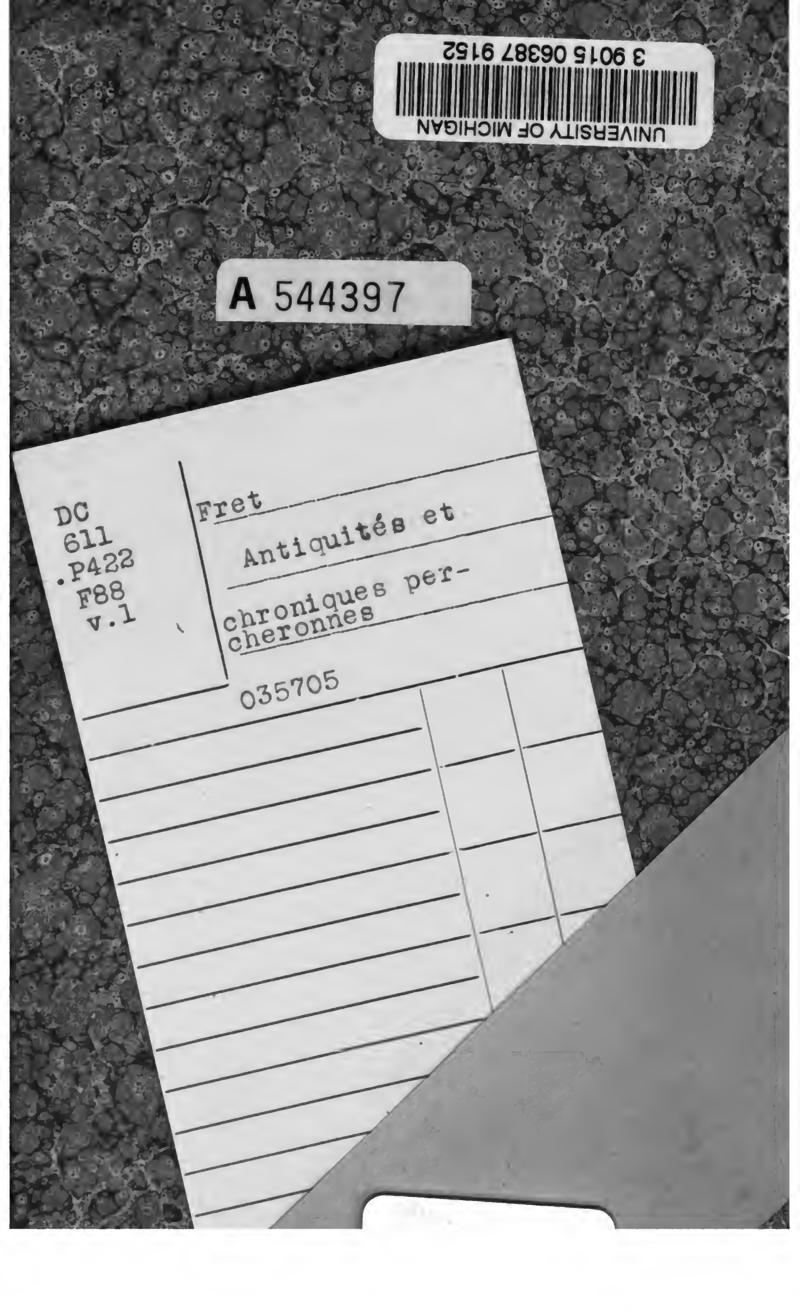
Après quelques jours passés en présence, à la tête de leur armée dans la plaine, sans oser l'un ou l'autre prendre l'initiative du combat, Robert-de-Bellême et son neveu, le comte de Mortaing, ne présageant rien de bon de l'issue de la bataille en faveur de leur cause, ménagèrent une entrevue entre les deux frères; elle eut lieu

entre les armées, qui se rangèrent en cercle autour de leur souverain respectif. Après quelques paroles échangées de part et d'autre, ils s'embrassèrent mutuellement, et se décidèrent à traiter leur différend à l'amiable. Il fut décidé que le trop faible Robert renoncerait à ses droits en faveur de Henri, qui s'engagea de son côté, à payer annuellement au duc, trois mille marcs d'argent, avec la cession du Cotentin et de toutes les terres qu'il possédait en Normandie, à l'exception toutefois de son domaine de Domfront, dont il ne pouvait se désaisir, d'après l'engagement formel qu'il en avait pris avec les habitans, comme on l'a vu ailleurs. Les deux frères s'engagèrent en outre à se secourir mutuellement en cas de besoin, et à s'entr'aider à reconquérir tous les domaines qu'avait possédés leur père. Il fut convenu aussi, que les adhérens des deux partis seraient complètement amnistiés, et rétablis dans leurs biens, honneurs, dignités et priviléges, tant en Angleterre qu'en Normandie, et que les ennemis de l'un des frères, seraient par cela même censés en état d'hostilité avec l'autre.

Les choses ainsi réglées, le nouveau monarque se trouva tranquille possesseur du trône de la Grande-Bretagne. Comme il voulait de plus en plus en affermir les bases, il attendit du temps le refroidissement des haines, et la renaissance du calme dans tous les esprits. Ce prince aussi adroit politique que propre à tenir les rênes d'un grand état, pour mettre son trône à l'abri de toute secousse imprévue, résolut d'écarter de ses états, tous les fauteurs de troubles et les artisans de séditions. Après avoir, suivant la teneur du traité, rétabli dans leurs biens, tous les sujets suspects qu'il connaissait de longue date, il cita en jugement Robert, surnommé Mallet, Yves-de-Grantemesnil et plusieurs autres brouillons, principalement Robert-de-Bellême, maître passé en fait d'insur-

rections. Pour faire les choses sans éclat, il ne les cita que l'un après l'autre, et à d'assez longs intervalles. Les amis du duc ainsi maltraités, sans prétextes plausibles, vinrent se plaindre à lui des odieuses vexations dont ils étaient l'objet de la part de Henri. Le duc rempli de bonne foi, et fort mécontent des procédés de son frère, qu'il ne connaissait pas, eut l'imprudence de passer en Angleterre pour lui reprocher la violation des traités. Le cauteleux Henri, prétendant être l'offensé, accabla Robert de sanglans reproches. et lui fit un grand crime d'être l'ami des traîtres et des fauteurs de révolutions, surtout d'avoir prodigué à sa cour, tous les honneurs possibles à ce Robert-de-Bellême, et de l'avoir comblé de faveurs, jusqu'au point de lui abandonner les domaines de leur père, savoir : l'évêché de Séez, le château d'Argentan et la forêt de Gouffern ; ajoutant que ce *brigand* s'était, au préjudice de Guillaume, son propre fils, emparé du comté de Ponthieu, à la mort de Guy-d'Abbeville, son beau-père, et plusieurs autres griefs considérables. Atterré de ces reproches, effrayé des menaces du fougueux Henri, le duc eut la faiblesse de souscrire à toutes les conditions que l'ambitieux monarque osa lui proposer à son détriment, telles que la renonciation à la somme des trois mille marcs d'argent qu'il lui payait annuellement. Un honteux traité fut conclu sur de nouvelles bases, et le faible et malheureux duc repassa en Normandie.

FIN DU TOME PREMIER.


3 9015 06387 9152
UNIVERSITY OF MICHIGAN
A 544397
DC
611
.P422
F88
v.1
Fret
Antiquités et
chroniques per-
cheronnes
035705

